

## LE PATRIMOINE BÂTI AU QUÉBEC : QUAND L'IGNORANCE FAIT LOI

Mémoire sur le projet de loi 82 : *Loi sur le Patrimoine culturel*  
soumis à la Commission de la culture et de l'éducation par :

Pierre Larochelle

### Introduction

Les individus et les groupes qui s'intéressent à la préservation du patrimoine bâti réclament et attendent depuis des années l'adoption par le Gouvernement du Québec d'une véritable politique gouvernementale sur le patrimoine bâti.

Avec le temps, il n'y a pas que la *Loi sur les biens culturels* qui soit devenue désuète. D'une part, les idées et les pratiques traditionnelles utilisées pour la préservation des monuments historiques sont devenues incohérentes avec l'acception élargie actuelle de la notion de patrimoine. D'autre part, les fondements idéologiques qui sous-tendent ces pratiques ont été sérieusement remis en question avec l'essor, particulièrement important depuis un demi-siècle, du développement des connaissances sur les processus de transformation des établissements humains et dans les disciplines du projet : l'architecture, le design urbain et l'aménagement du territoire.

Des recherches fondamentales et appliquées fondées sur une approche cognitive ont été à l'origine d'une véritable révolution, tant au plan des théories qu'au plan des pratiques, dans le domaine de la préservation du patrimoine architectural. En même temps, le champ du patrimoine bâti s'est élargi avec l'émergence de nouveaux domaines de pratiques : la conservation intégrée du patrimoine urbain et territorial et la protection des paysages culturels.

Malheureusement au Québec, les instances responsables de la gestion du patrimoine bâti continuent d'aborder ces questions avec une approche affective, accordant la primauté à l'idéologie sur la connaissance. En s'enfermant dans un cadre théorique prescriptif et normatif de nature doctrinaire, elles se sont privées des nouveaux outils cognitifs développés pour l'encadrement des projets d'intervention sur des édifices patrimoniaux ou dans des tissus urbains anciens et pour la protection des paysages culturels. Le Québec en est venu ainsi à accuser un retard considérable sur l'état actuel des connaissances et des pratiques, particulièrement en matière de patrimoine urbain et territorial et de paysages culturels.

Au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Direction du patrimoine et la Commission des biens culturels fondent encore leurs actions, leurs choix et leurs décisions sur une théorie aussi confuse que subjective : la « gestion par les valeurs ». Le contrôle des transformations dans les centres historiques et les aires soumises à des mesures de protection repose la plupart du temps sur des réglementations dont les objectifs ne sont rien d'autre que des énoncés de lieux communs et de préjugés et dont les critères, trop imprécis et vagues pour avoir une valeur opératoire, ne peuvent que mener à des abus de pouvoir discrétionnaire.

Dans la situation actuelle, le MCCCCF aurait grandement besoin d'un sérieux rattrapage au plan des théories et d'une réforme en profondeur de ses pratiques en matière de patrimoine bâti. Au moment où il est urgent de se doter d'une politique gouvernementale du patrimoine fondée sur une vision élargie et conforme à l'état des connaissances, il propose une réforme cosmétique et inutile de la *Loi des biens culturels*.

L'adoption du projet de loi 82 n'aura pas d'autres effets que de prolonger le règne de l'arbitraire et d'aggraver les problèmes en soumettant un plus grand nombre d'objets construits et de sites à des mécanismes de contrôle inadéquats et obsolètes.

## **L'évolution de la notion de patrimoine bâti**

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la notion de patrimoine s'est considérablement élargie. L'attribution d'une valeur patrimoniale à des objets architecturaux, d'abord réservée aux monuments de l'Antiquité, s'est progressivement étendue aux constructions héritées du Moyen Age, puis à celles de la période pré-industrielle et, finalement, aux œuvres récentes du Mouvement moderne.

Traditionnellement, le champ du patrimoine architectural, étroitement associé à la notion de « monument historique », était limité aux rares éléments du milieu bâti auxquels on accordait une valeur esthétique ou historique exceptionnelle. Aujourd'hui, on reconnaît le caractère « portant » de l'architecture dite « mineure » dans l'édification des milieux bâtis et son importance première pour témoigner des valeurs, des modes de vie et des pratiques constructives des communautés<sup>1</sup>.

Depuis les années soixante, l'acceptation du concept de patrimoine s'est encore élargi sur un autre plan, en s'étendant des objets architecturaux aux structures anthropiques à plus grande échelle qui entrent dans la composition des établissements humains. On a ainsi assisté à l'émergence d'un nouveau domaine de connaissance et

---

<sup>1</sup> Largement majoritaire, l'architecture « mineure » comprend l'ensemble des bâtiments qui sont les produits d'une conscience « spontanée » et dont la forme, par conséquent est largement déterminée par la somme de l'expérience collective. C'est le cas de la plupart des édifices résidentiels.

d'un nouveau champ de pratique en matière de préservation du patrimoine : la conservation intégrée du patrimoine urbain et territorial.

L'intérêt récent pour les « paysages culturels » comme nouvelle catégorie de biens culturels représente la manifestation la plus significative de l'adoption de cette nouvelle vision élargie du patrimoine bâti. L'expression « paysage culturel » réfère à une utilisation humaine des lieux et à la reconnaissance du fait que les milieux bâtis expriment les attitudes et les valeurs humaines du passé. Elle résulte d'une manière de regarder le territoire qui met l'accent sur les relations historiques entre une communauté, ses activités et le milieu naturel.

### **Les limites de validité des idées et des méthodes traditionnelles**

Dans les circonstances actuelles, il est essentiel de comprendre les limites de validité des idées et des méthodes traditionnellement associées à la préservation des biens culturels. Il est certain que le cadre théorique sur lequel se fondent les pratiques de conservation des monuments historiques ne peut pas servir de fondement à une politique du patrimoine qui serait cohérente avec l'adoption d'une acception élargie de la notion de patrimoine bâti.

La manière d'intervenir sur les édifices auxquels on accorde le statut d'œuvre d'art ne convient pas pour l'architecture dite « mineure » qui présente un intérêt patrimonial. Les modes de conservation appropriés pour des édifices auxquels on attribue une valeur exceptionnelle en tant que document historique ou historiographique ne peuvent pas non plus être étendus à l'ensemble des édifices anciens. Dans les deux cas, le statut spécial accordé à ces édifices impose un mode d'intervention particulier qui entraîne forcément une occultation de leur valeur architecturale et qui n'est valide, par conséquent, que pour des exceptions.

Les concepts et les méthodes avec lesquels on aborde la préservation du patrimoine architectural se sont avérés inapplicables quand il s'agit de traiter les problèmes relatifs à la préservation du patrimoine urbain et territorial. Les mécanismes utilisés pour la protection des sites naturels et des jardins historiques ne peuvent certainement pas être étendus à la catégorie des paysages culturels, ces créations collectives toujours inachevées qui évoluent de manière organique dans le cadre du processus d'humanisation des territoires.

## **Le développement des connaissances**

L'évolution progressive de la notion de patrimoine a provoqué, surtout à partir des années soixante, des changements radicaux dans la manière d'aborder les problèmes relatifs à la préservation du patrimoine bâti.

On a assisté à un essor important du développement des connaissances. La recherche fondamentale dans le domaine de la morphogenèse des établissements humains a permis une compréhension nouvelle des processus normaux de formation et de transformation des types architecturaux et des tissus urbains. Elle a entraîné la remise en question d'un bon nombre d'idées reçues et de pratiques établies en matière de gestion du patrimoine. Appliquées dans un premier temps aux villes anciennes, ses méthodes de « lecture » des milieux bâtis ont mené au développement de nouveaux outils cognitifs pour le contrôle des transformations et pour l'encadrement des projets d'intervention sur le patrimoine bâti et pour la gestion des centres historiques.

Les résultats de ces recherches sont à l'origine de l'émergence d'une nouvelle discipline : la restauration urbaine. Rapidement, en effet, les principes fondamentaux, les concepts et les méthodes en usage dans le domaine de la restauration architecturale s'étaient avérés inapplicables à l'échelle des tissus urbains et des agglomérations.

Ce sont de nouvelles pistes de recherches dans les disciplines du projet : l'architecture, le design urbain, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, qui ont mené au développement de nouveaux outils cognitifs permettant de fonder sur des bases plus objectives de nouvelles méthodes pour la gestion intégrée du patrimoine urbain et territorial et pour la préservation des paysages culturels.

On a reconnu que la responsabilité de la préservation du patrimoine bâti devait incomber à l'ensemble des professionnels de l'aménagement en énonçant le principe que tout projet d'intervention sur le cadre bâti existant devrait être conçu et évalué comme un projet de modification du milieu.

Le trait commun de toutes ces recherches est qu'elles s'appuient sur l'observation des milieux bâtis en situation historique réelle et sur l'évaluation de leur potentiel de transformation et de requalification.

La méthode exige la réalisation d'un relevé de tous les édifices présents dans un même secteur urbain et leur classification dans des types architecturaux définis en tenant compte de l'ensemble de leurs caractères distributifs, constructifs et stylistiques et de leur position relative dans la structure urbaine. Elle vise à décrire et à expliquer les processus de formation et de transformations qui ont mené le cadre bâti existant dans son état actuel.

Dans les années quatre-vingt, c'est sur la base d'une telle connaissance approfondie du milieu bâti existant qu'une équipe pluridisciplinaire comprenant des architectes et des ingénieurs a élaboré pour la Ville de Rome le premier d'un nouveau type de manuels — le manuel de réhabilitation (*manuale del recupero*) — qui allait devenir le principal outil de travail des instances responsables de la préservation du patrimoine et de l'ensemble des intervenants qui participent à l'entretien ou à la restauration des édifices dans les centres historiques de plusieurs villes. Le manuel décrit sous divers angles, y compris statique, les types structureaux exposés à l'usure et à la substitution par des produits de construction industriels.

Une nouvelle forme de réglementation a également été élaborée, à partir d'analyses morphologiques détaillées du milieu existant, pour le contrôle des transformations et l'encadrement des projets d'intervention dans les centres historiques<sup>2</sup>. Contrairement aux guides d'intervention architecturale qui énoncent des prescriptions qui s'appliquent à l'ensemble des édifices compris à l'intérieur d'une aire protégée, ces règlements définissent des règles différentes selon le type architectural auquel l'édifice appartient. Ils imposent des modalités d'interventions particulières pour chaque composante majeure de l'édifice : l'enveloppe, la toiture, les murs porteurs, l'organisation spatiale. Il s'agit d'assurer la conservation ou la réfection des constantes qui définissent la typologie et qui caractérisent l'architecture de l'édifice. Ils précisent également les usages admis en fonction des caractéristiques intrinsèques propres à chaque genre d'édifice et du processus typologique dans lequel il s'inscrit.

D'autres recherches universitaires subventionnées par le Gouvernement italien ont porté sur le rôle de la mémoire collective dans la manière d'appréhender le cadre bâti. Elles ont mené à la promotion d'une nouvelle approche dans les pratiques de l'architecture et de l'urbanisme, une approche caractérisée par une relation étroite entre le « lecture » du milieu existant et l'élaboration d'un projet d'intervention.

Compte tenu de la distinction nécessaire entre « histoire » et « mémoire », on a conclu à la nécessité de mettre l'accent moins sur la primauté de la conservation matérielle des objets construits hérités que sur le maintien du sens des lieux et sur le respect des règles fondatrices de l'identité territoriale<sup>3</sup>.

Cet important développement des connaissances, qui a coïncidé avec l'élargissement de la notion de patrimoine aux structures anthropiques urbaines et

---

<sup>2</sup> La réglementation élaborée par Luigi Cervellati *et al.* dans le cadre de l'élaboration d'un plan directeur de restauration du centre historique de Palerme représente un exemple à suivre.

<sup>3</sup> Le cas du silo numéro 5 à Montréal représente un bon exemple de confusion entre « mémoire » et « histoire » dans les discours sur le patrimoine. On réclame sa conservation matérielle bien qu'elle soit contraire au sens commun et à l'Intérêt public, notamment parce qu'elle fi des principes fondamentaux d'aménagement des rives en milieu urbain.

territoriales, est largement dû aux travaux des professeurs-chercheurs œuvrant dans les universités italiennes dotées de grands départements spécifiquement voués à l'enseignement et à la recherche dans le domaine du patrimoine bâti<sup>4</sup>. Il n'aurait pas été rendu possible sans une sérieuse remise en question par les responsables de ces recherches des théories qui sous-tendaient les politiques usuelles de conservation et de restauration des monuments historiques.

Il leur apparaissait nécessaire de rompre avec la logique sectorielle qui gouvernait les pratiques de gestion des biens culturels pour adopter un mode de gestion intégré dans lequel la préservation du patrimoine bâti et la planification de l'aménagement du cadre de vie : architecture, design urbain et aménagement du territoire sont indissociables. Il ne s'agissait pas seulement de renouveler les méthodes de gestion du patrimoine, mais surtout de redéfinir les enjeux, les objectifs, les orientations et les contenus des politiques du patrimoine bâti.

Les moyens traditionnels utilisés pour la mise en œuvre des politiques du patrimoine ont aussi été contestés. Il était facile de constater que la désignation d'arrondissements historiques et d'aires protégées avait généralement pour effet de soumettre ces secteurs à des mécanismes de conservation à outrance pendant que les éléments importants du patrimoine architectural et urbain situé dans les autres parties du territoire habité, présumées sans valeur historique, faisaient l'objet de négligence et de laxisme.

Le postulat voulant qu'il soit possible, sur la base de critères objectifs et dans le cadre de procédures administratives, d'identifier et de dresser la liste des composantes du milieu bâti qui présentent un intérêt patrimonial, a également été remis en cause par les experts. Par conséquent, la pratique très répandue de procéder à des inventaires du patrimoine architectural dans chaque ville ou région a elle-même été remise en question. De toute façon, il va sans dire qu'il est absolument impossible de procéder à la réalisation d'inventaires en ce qui concerne le patrimoine urbain et territorial ou les paysages culturels.

Du moment qu'on en venait à la conclusion que la préoccupation pour la préservation du patrimoine ne devait plus être réservée à un petit nombre d'édifices et de sites jugés exceptionnels et à quelques secteurs protégés, il était naturel de chercher les moyens concrets de l'étendre à l'ensemble du territoire humanisé en intégrant la gestion du patrimoine à l'intérieur des politiques de l'aménagement urbain et territorial.

---

<sup>4</sup> En Italie, les facultés d'architecture et d'aménagement comptent plus de soixante mille étudiants. Ils sont ± 13 000 à Rome, ± 9 500 à Milan, plus de 11 000 à Venise. À l'université de Rome, *La Sapienza*, le département responsable de l'enseignement dans le domaine du patrimoine bâti emploie environ 45 professeurs-chercheurs à plein temps.

## **Concilier les transformations nécessaires du milieu bâti existant avec le maintien de l'identité culturelle des lieux.**

La volonté de développer un nouveau mode de conservation intégrée correspondait, avec l'adoption d'une nouvelle définition de l'objectif des politiques de préservation du patrimoine, à une définition plus adaptée à l'acceptation élargie de l'idée de patrimoine bâti, étendue progressivement à l'ensemble des établissements humains hérités, appréhendés comme des produits des relations historiques entre les communautés, leurs activités et le territoire.

En matière de préservation, l'objectif général, tel qu'on le comprend aujourd'hui, est de concilier les transformations nécessaires du milieu bâti existant avec le maintien de l'identité culturelle des lieux. Il s'agit d'assurer le maintien des « permanences structurales » qui permettent aux milieux bâtis de conserver une identité reconnaissable à travers les processus de transformation continus auxquels ils sont soumis malgré les transformations ou le remplacement de certaines de leurs composantes. Pour cela, il est nécessaire de remplacer les traditionnels inventaires du patrimoine par des études de caractérisation des milieux bâtis existants. Il faut non seulement identifier les caractères typiques des diverses catégories d'objets construits, mais il faut aussi expliciter les règles syntaxiques qui gouvernent, dans les pratiques constructives régies historiquement par des habitus culturels, leurs relations réciproques et leur dynamique transformationnelle, c'est-à-dire les règles constitutives de l'identité territoriale.

### **Le remplacement des prescriptions par des règles**

Les auteurs des recherches menées pour le développement de nouveaux outils de gestion du patrimoine bâti s'étaient fixé un objectif commun qui leur semblait s'imposer : le remplacement des prescriptions des chartes internationales du patrimoine par des règles locales : précisément les règles fondatrices de l'identité territoriale. La morphogenèse des milieux bâtis, une discipline scientifique qui a pour objet l'étude des processus de formation et de transformation des établissements humains, offrait un cadre théorique approprié pour la formulation de ces règles. Fondée sur l'observation des milieux bâtis en situation historique réelle, cette discipline appartient à la catégorie des théories descriptives et explicatives. Tout la distingue des théories de la restauration qui présentent au contraire un caractère normatif et prescriptif en raison de leur nature doctrinaire.

### **Les dérives idéologiques**

Sur le plan cognitif, l'élargissement de la notion de patrimoine n'a eu que des effets positifs, tant pour la connaissance du milieu bâti comme produit de la culture matérielle que pour la gestion du patrimoine architectural et urbain, la protection des paysages culturels et le maintien de l'identité territoriale.

Dans le domaine affectif, au contraire, il a donné lieu durant la même période à de sérieuses dérives idéologiques dont on n'a pas fini de mesurer les effets néfastes. On a assisté à une progression inquiétante d'un fort courant « néoconservateur » et à l'expansion démesurée du phénomène de la « démocratie esthétique ».

Le premier se manifeste par une volonté de conservation à outrance de tout ce qui nous vient du passé et par une diabolisation irrationnelle de la démolition. Le second par l'octroi abusif d'une valeur esthétique à toutes les manifestations et à toutes les formes de l'expression humaine, présumées avoir fait l'objet d'une intention artistique. Toutes les catégories esthétiques sont confondues, le laid, le grotesque et le kitsch avec le beau et le sublime. Les graffitis et les autres démonstrations de mauvais goût sont placés sur le même pied que les chefs-d'œuvre de l'art savant comme si tous les artefacts pouvaient donner lieu à de véritables expériences esthétiques<sup>5</sup>.

Ces deux tendances, aussi pernicieuse l'une que l'autre, sont à l'origine de pratiques déviantes qu'on tente de faire passer, par des rationalisations absurdes, pour des méthodes légitimes de conservation du patrimoine. C'est évidemment le cas de la pratique récente du « façadisme » en architecture.

Elles ont également d'autres effets pervers sur l'entretien et la réhabilitation de cadre bâti. Des groupes organisés qui adhèrent à ces courants, considérant que tous les architectes sont forcément des artistes, s'opposent systématiquement à toute transformation d'une de leurs œuvres, au nom de l'authenticité et du respect du « concept » originel et des intentions du créateur<sup>6</sup>. Et ce, même quand il s'agit d'adapter des édifices mal conçus ou mal construits à l'évolution des besoins des usagers ou d'en corriger les erreurs et les malfaçons<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Il suffit de penser à la mobilisation ridicule pour la sauvegarde de l'enseigne Five Roses qui pollue le paysage montréalais alors que rien dans sa forme ne justifie qu'on trouve tellement important de la préserver pour la transmettre en héritage aux générations futures.

<sup>6</sup> C'est ce qui explique le fait que le stade olympique est considéré par plusieurs comme une œuvre d'art à sauvegarder à tout prix et que certains réclament un retour au projet originel de Taillibert bien que cet édifice réponde au principal critère qui servait historiquement qui sert à désigner les immeubles à vouer à la démolition : la malfaçon irrémédiable.

<sup>7</sup> Je pense au cas de la place Ville-Marie dont les propriétaires ont été blâmés pour l'ajout de puits de lumière qui ont grandement contribué à la requalification de la galerie marchande et pour la réfection, avec de meilleurs matériaux, de l'enveloppe de l'édifice du 5, place Ville-Marie.

## L'ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Si le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine avait accepté, comme on le réclamait, de s'engager dans l'élaboration d'une politique gouvernementale du patrimoine bâti, cela lui aurait sans doute fourni l'occasion de procéder à un examen critique des idées reçues et des pratiques établies qui lui servent de philosophie.

Il faut dire que la Direction du patrimoine ne s'est jamais montrée ouverte à la critique. Elle s'est livrée, au contraire, à de grossières manœuvres pour soustraire ses propres projets à la critique des experts et au débat public<sup>8</sup>. Le Ministère a toujours refusé l'offre maintes fois réitérée d'organismes de défense du patrimoine qui se sont offerts à l'assister dans le processus d'élaboration d'une telle politique du patrimoine<sup>9</sup>. Il a agi de la même manière pour procéder à la révision de la *Loi sur les biens culturels*.

Il s'est ainsi privé de la possibilité de mettre à profit l'expertise du milieu pour effectuer un examen critique et une révision en profondeur de ses orientations, de ses programmes et de ses modes de gestion. Il n'est pas étonnant qu'il persiste à aborder le patrimoine bâti avec la même vision étroite, la même approche affective et un retard croissant sur l'état des connaissances.

### La primauté de l'idéologie sur la connaissance

Les questions de « valeurs » sont en dehors du domaine de la science, comme les défenseurs de la religion l'affirment avec énergie. Je pense qu'ils ont raison sur ce point, mais j'en tire une conclusion supplémentaire, qu'eux ne tirent pas : à savoir que les questions de « valeurs » sont entièrement en dehors du domaine de la connaissance.

(Bertrand Russel, 1971, *Science et religion*)

Le MCCCCF aborde le patrimoine du point de vue des valeurs supposées pérennes dont il serait investi. En adoptant la « gestion par les valeurs » comme mode d'opération privilégié, il accorde par le fait même la primauté à l'idéologie sur la connaissance. Ou plutôt, il se place en dehors du domaine de la connaissance. En même temps, il souscrit à une théorie confuse, une théorie qui confond la valeur signe et la valeur symbolique des objets, la valeur d'usage et la valeur d'échange.

---

<sup>8</sup> Je pense notamment à la mobilisation d'experts et d'organismes de défense du patrimoine pour protester contre les procédures adoptées pour l'encadrement du projet du Centre d'interprétation de la place Royale.

<sup>9</sup> C'est le cas notamment du Conseil des monuments et sites du Québec qui a produit en 1999 un important document de réflexion sur les fondements d'une politique du patrimoine bâti au Québec.

Dans les études sur le patrimoine réalisées pour aider les pouvoirs publics à établir des priorités en matière de sauvegarde, il n'est pas rare que la valeur signe soit confondue avec la valeur esthétique d'une œuvre architecturale. Ainsi, la notoriété de l'architecte qui a signé les plans de l'édifice est erronément considérée comme un critère de la qualité architecturale.

La conformité parfaite au code d'un courant stylistique ou d'une sous-culture de goûts est aussi souvent considérée à tort comme un critère pour juger de la valeur esthétique des édifices. De plus, l'évaluation de la valeur architecturale d'un édifice est presque toujours réduite à cette seule valeur esthétique<sup>10</sup>, sans considération pour l'ensemble des qualités écologiques, sociales, fonctionnelles, perceptuelles et « expérientielles » qui entrent dans l'évaluation de la véritable qualité d'une œuvre architecturale.

### **Une vision étroite**

La préservation du patrimoine bâti au Québec est encore centrée sur la protection des exceptions : les « monuments historiques » et les arrondissements historiques. Les inventaires de patrimoine architectural accordent une place de plus en plus grande aux meilleurs exemples-types de l'architecture mineure présents sur le territoire. Avec le temps, l'octroi du statut de bien culturel classé a aussi été accordé à plusieurs résidences qui appartiennent à l'architecture vernaculaire, mais c'est généralement en raison de la valeur historique accordée à la maison du fait de sa valeur d'ancienneté ou parce qu'elle a déjà été habitée par un personnage célèbre<sup>11</sup>.

Le patrimoine urbain et territorial ne fait toujours pas l'objet de mesures de protection, même dans les centres historiques et les aires protégées. Depuis quelques années, il est fait beaucoup mention de la protection des paysages, mais jusqu'à maintenant, on se limite pratiquement à formuler des vœux pieux et à énoncer des bonnes intentions.

L'inertie de l'approche affective qui sous-tend les actions du Gouvernement explique le retard qu'il met à adopter et appliquer sur le territoire québécois les outils cognitifs développés et utilisés ailleurs pour la gestion du patrimoine, surtout pour le patrimoine urbain et territorial.

Apparemment, il ne s'est pas du tout intéressé au développement récent des connaissances. Par exemple, les procédures spéciales du type « *design review process* » développées dans le domaine du design urbain pour l'encadrement des

---

<sup>10</sup> En fait, il s'agit plutôt de la valeur pour l'histoire des arts décoratifs.

<sup>11</sup> C'est le cas, par exemple, de la maison Kreighoff sur la Grande Allée à Québec.

projets d'intervention dans des milieux particulièrement sensibles, n'ont jamais été appliquées au Québec bien qu'on l'ait réclamé dans plusieurs cas et malgré le fait qu'elles sont utilisées depuis au moins deux décennies dans de nombreuses villes américaines.

Le MCCCCF ne semble pas avoir pris conscience des limites de validité des idées et des méthodes traditionnelles associées à la protection des « monuments historiques » et de leur inapplicabilité à l'architecture dite « mineure », au patrimoine urbain et territorial et aux paysages culturels. Il ne semble pas réaliser que de l'élargissement progressif de la notion de « patrimoine bâti » à l'architecture vernaculaire et aux structures anthropiques à grande échelle nécessite l'adoption d'un nouveau cadre théorique et de nouvelles politiques.

Tout au plus s'est-il contenté de récupérer quelques bribes du vocabulaire qu'on trouve dans la littérature spécialisée récente sans en comprendre le sens<sup>12</sup>. Par exemple, il intitule analyses « typologiques » des classifications d'édifices réalisées à partir de catégories fonctionnelles et stylistiques, sans utiliser les concepts et les méthodes de « lecture » des milieux bâtis propres à la discipline de la typomorphologie.

La commission des Biens culturels du Québec qualifie abusivement d'« études de caractérisation » des collectes de données disparates sur des morceaux de territoire. Des études réalisées sans méthode et sans rigueur qui ne produisent aucune connaissance utile pour la production d'un plan intégré d'aménagement puisqu'on n'y trouve aucune analyse des relations entre les structures anthropiques présentes sur le territoire : édifices, systèmes viaire et parcellaire, espace public collectif, etc. et les caractéristiques géomorphologiques du territoire.

Des études tout aussi inutiles pour contribuer à l'élaboration des mesures concrètes pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain et des paysages culturels puisqu'on n'y trouve ni description des caractères essentiels des objets construits présents dans le territoire ni identification des « permanences structurales » qui expriment l'identité culturelle des lieux.

## **Un retard important**

Au plan affectif, il est manifeste que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine adhère aveuglément aux dérives idéologiques à la mode : le courant « néoconservateur » et le phénomène de la « démocratie esthétique ». Non seulement il tolère, mais il va jusqu'à soutenir et à

---

<sup>12</sup> La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) avait intitulé « projet de restauration de l'îlot 4 de la place Royale » un projet d'intervention conçu et réalisé avec des méthodes qui contreviennent aux règles de l'art en matière de restauration urbaine.

imposer des pratiques architecturales déviantes qui sont les symptômes de ces tendances exécrables : le « façadisme » architectural<sup>13</sup>, le fétichisme de la ruine<sup>14</sup>, le vandalisme d'embellissement<sup>15</sup>.

Au plan cognitif, par contre, il accuse un retard important. Les universités ont une responsabilité importante dans ce retard. Jusqu'à tout récemment, le contenu de l'enseignement qu'elles ont dispensé aux professionnels de l'aménagement, architectes et urbanistes, dans le domaine de la conservation du patrimoine bâti, était limité à l'histoire des idées qui ont prévalu entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et la théorie de Cesare Brandi de 1963. Apparemment, on continue d'y inciter les étudiants qui poursuivent des études graduées dans cette discipline à adopter une approche affective et des méthodes de recherche fondées sur un cadre théorique doctrinal et désuet.

Il ne faut pas se surprendre du fait qu'encore aujourd'hui, au Québec, on persiste à promouvoir l'application des prescriptions de la Charte de Venise de 1964, fondées sur une théorie dont il a été démontré que les prémisses sont fausses ; que dans les disciplines du projet, architecture et design urbain, on a toujours tendance à valoriser les projets d'intervention qui manifestent une attitude antagoniste à l'égard du cadre bâti ancien. Paradoxalement, les instances responsables de la préservation du patrimoine bâti contribuent elles-mêmes à entretenir des préjugés remis en question depuis longtemps dans la littérature spécialisée.

### **Le contrôle esthétique**

Les mécanismes utilisés pour le contrôle des transformations dans les arrondissements historiques et les aires protégées reflètent la réduction de la valeur architecturale des édifices à la seule dimension esthétique. En pratique, ils ne portent que sur l'apparence et la symétrie des façades qui donnent sur l'espace public collectif. Les édifices ne sont pas appréhendés dans toute leur « épaisseur typologique ». L'architecture est regardée comme un système d'images superficielles sans considération pour la cohérence des relations syntaxiques entre les caractères distributifs, constructifs et stylistiques qui est l'apanage de l'architecture de qualité.

---

<sup>13</sup> Il suffit de penser à la position absurde et scandaleuse adoptée par le Ministère dans la saga de la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul dans l'arrondissement historique de Québec.

<sup>14</sup> Je pense à la « mise en valeur » des ruines de l'ancienne église de Sainte-Foy dont le site est clôturé depuis que les ruines transformées en « monument historique » ont commencé, par ironie du sort, à tomber en ruines et représentent une menace à la sécurité des citoyens !

<sup>15</sup> Un vandalisme planifié et encouragé par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre des programmes de tatouage et d'éclairage spectaculaire des monuments publics initiés et mis en œuvre par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Cette façon d'agir a plusieurs effets pervers. C'est le cas, par exemple, d'une directive du *Guide d'intervention architecturale du Vieux-Québec* qui, pour éviter une modification imperceptible de la proportion du vitrage, interdit la pose des fenêtres cadre dans cadre, une pratique de rénovation pourtant grandement préférable pour empêcher les infiltrations susceptibles de mettre en danger la conservation de l'édifice et la santé de ses résidents.

Pour les mêmes raisons, on assiste depuis des années, dans des arrondissements historiques supposément protégés comme celui du Vieux-Québec, au saccage systématique des intérieurs anciens. En raison d'une survalorisation insensée du caractère rustique, sans doute erronément considéré comme un signe de la valeur d'ancienneté ou comme un gage d'authenticité, les parements intérieurs les plus raffinés sont détruits pour dégager et mettre en valeur les éléments bruts de la charpente qu'ils étaient destinés à cacher. Après d'importants travaux de rénovation, les maisons qui présentaient les intérieurs les plus soignés finissent aménagées comme l'étaient à l'origine leurs anciennes écuries, avec des murs intérieurs de mauvaise maçonnerie et des solives exposées<sup>16</sup>.

À l'échelle des paysages, dans les arrondissements historiques ou naturels protégés, comme à l'île d'Orléans ou à Percé par exemple, on observe une tendance équivalente. L'apparence architecturale des nouvelles constructions est étroitement contrôlée, mais les impacts négatifs de leur édification sur la qualité globale de l'agglomération et du paysage échappe au regard des pouvoirs publics.

### **L'abus de pouvoir discrétionnaire**

Les procédures d'encadrement des projets d'intervention sur les édifices patrimoniaux et dans des tissus urbains anciens posent également de sérieux problèmes éthiques et juridiques. La réglementation particulière qui s'applique dans les centres historiques et les aires protégées par des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n'est pas appuyée sur une connaissance approfondie du milieu mais sur des bases idéologiques. La formulation des objectifs dans ces règlements correspond habituellement à des énoncés de lieux communs. L'intention générale est d'assurer la conservation du « cachet » des maisons anciennes et du caractère des lieux. Le problème qui se pose partout dans le monde avec ce genre de législation qui part de bonnes intentions est que ces énoncés sont totalement insignifiants et ne résistent pas à des contestations juridiques du fait qu'on n'a pas identifié et précisé dans la loi quels sont ces caractères essentiels auxquels tient ce fameux « cachet » et défini explicitement les conditions précises à respecter pour assurer leur maintien.

---

<sup>16</sup> Il suffit de parcourir les annonces de condos et de maisons à vendre dans le Vieux-Québec sur les sites des agences d'immeubles pour constater les effets dévastateurs de cette mode.

Dans ces règlements, on trouve aussi régulièrement des préjugés présentés comme des « principes directeurs ». Cela va de la condamnation morale du « mimétisme » à l'incitation contraire à « évoquer l'architecture traditionnelle dans les nouvelles constructions ». Il en va de même pour certaines règles, dont les motifs ne sont pas explicites et qui paraissent fondées sur des caprices plutôt que sur la défense de l'intérêt public. C'est le cas, par exemple, de l'interdiction qui est faite dans plusieurs secteurs d'ériger de nouveaux bâtiments à toits plats.

Ce qui est beaucoup plus grave, c'est que les critères définis dans les règlements sont aussi imprécis et vagues que les objectifs de sorte qu'ils ne peuvent avoir de valeur opératoire. En raison du manque de clarté dans le langage, une personne d'intelligence moyenne doit en deviner la signification.

La trop grande part discrétionnaire dans ces mécanismes de contrôle fait que leur application ne peut que mener à des abus de pouvoir discrétionnaire par les comités conseil d'urbanisme qui sont chargés de les appliquer. En pratique, présentement, les procédures d'encadrement des projets d'intervention dans les aires protégées ont pour effet d'accorder à quelques individus membres des comités consultatifs d'urbanisme le pouvoir abusif d'imposer leurs préférences personnelles à l'ensemble de leurs concitoyens.

Étant donné l'abondante jurisprudence sur l'imprécision des règlements municipaux, je suis persuadé qu'en s'adressant aux tribunaux, un juriste réussirait facilement à faire déclarer nuls un grand nombre des règlements relatifs aux plans d'intégration architecture (PIIA) en vigueur dans diverses municipalités du Québec en invoquant ce qu'on appelle en droit la théorie du « *void for vagueness* ».

## **Conclusion**

Le projet de loi 82 est extrêmement décevant, même pour ceux qui avaient des attentes très limitées et qui, comme moi, n'entretenaient aucun espoir de voir le MCCCFC procéder à une mise à jour sérieuse de la *Loi des biens culturels*.

La préservation du patrimoine bâti y est abordée avec le même cadre théorique doctrinaire adopté par le Ministère depuis toujours, avec la même approche affective, avec la même logique sectorielle incompatible avec une vision élargie et un mode de gestion intégré. Rien ne permet de croire que la Direction du patrimoine mettra fin à son adhésion inconditionnelle au courant « néoconservacionniste » et aux pratiques déviantes qui en découlent.

En ce qui concerne le domaine du patrimoine bâti, le projet de loi 82 encourage les pouvoirs publics locaux à créer un plus grand nombre d'aires protégées et à étendre à de vastes portions du territoire, désignées comme « paysages culturels » un mode de contrôle esthétique qui ne peut mener qu'à un abus généralisé de pouvoir

discrétionnaire. Son adoption ne contribuerait d'aucune façon à :

- Résoudre les problèmes criants qui existent au Québec en matière de contrôle des transformations et d'encadrement des projets d'intervention sur les édifices patrimoniaux et les tissus urbains anciens ;
- Comblent les lacunes majeures qui existent en matière de conservation du patrimoine urbain et territorial, de préservation des paysages culturels et de maintien de l'identité du territoire ;
- Comblent l'écart entre les politiques pratiquées par le MCCCCF et la Direction du patrimoine et l'état actuel des connaissances.

Il est extrêmement significatif qu'on ne trouve mention, nulle part dans le texte du projet de loi 82, des expressions « patrimoine urbain » et « patrimoine territorial ». Cela est stupéfiant quand on sait que des institutions universitaires ont été créées spécialement pour l'enseignement des concepts et des méthodes propres à ce domaine particulier de la préservation du patrimoine et que cette discipline fait l'objet de revues spécialisées depuis plus de 25 ans<sup>17</sup>.

J'estime que ce projet ne peut pas être bonifié. Il est irrécupérable parce qu'il repose sur des fondements théoriques désuets et contraires au développement récent des connaissances dans le domaine du patrimoine bâti.

Bref, le projet de loi 82 montre que :

**En matière de patrimoine bâti, au ministère de la Culture, de la Communication et de la Condition féminine du Québec, l'ignorance continue de faire loi.**

PL/10.11.10

Pierre Larochelle  
1207-380, Grande Allée Ouest  
Québec G1S 4M1  
Téléphone : 418 682-3218  
Courriel : [pierre.larochelle@gmail.com](mailto:pierre.larochelle@gmail.com)

Professeur retraité de l'Université Laval, **Pierre Larochelle** est un spécialiste de la morphogenèse des établissements humains. Il a apporté une contribution importante au développement de l'enseignement universitaire et de la recherche dans cette discipline. Il a réalisé et dirigé de nombreux travaux de recherche sur la caractérisation du milieu bâti québécois et il joue un rôle actif au sein d'organismes de défense du patrimoine bâti.

---

<sup>17</sup> Je pense au Centre d'études supérieures en conservation intégrée du patrimoine urbain et territorial de l'université fédérale de Pernambuco au Brésil et aux revues *Restaurò & Città* et *City & Time*.



**Pierre Larochelle** est un spécialiste de l'étude des processus de formation et de transformation des milieux bâtis. Professeur retraité de l'Université Laval, il a apporté une contribution importante au développement de l'enseignement universitaire et de la recherche dans le domaine de la morphogenèse des établissements humains.

Après avoir dirigé l'école des Arts visuels de 1970 à 1978, il a enseigné l'architecture et le design urbain, favorisant une approche fondée sur une relation étroite entre l'analyse morphologique du milieu bâti existant et le processus d'élaboration de projets d'intervention.

Pierre Larochelle a réalisé et dirigé de nombreux travaux de recherche fondamentale ou appliquée portant sur la caractérisation du milieu bâti québécois, appréhendé comme création collective et produit de la culture matérielle. Il a également appliqué les concepts et les méthodes de la morphologie urbaine à l'élaboration de projets de requalification des tissus urbains existants, à l'aménagement des rives, à l'éclairage qualitatif de la ville et à la protection du patrimoine bâti. Il est engagé dans le développement d'outils cognitifs permettant de caractériser les milieux bâtis et de concilier les transformations nécessaires du cadre bâti hérité avec le maintien de l'identité culturelle des lieux.

Il a publié de nombreux articles, chapitres de livres et rapports de recherche. On lui doit également une trentaine de mémoires sur des problèmes relatifs à l'aménagement du domaine public collectif et à la préservation des paysages culturels. Il contribue aux travaux de nombreux organismes scientifiques, culturels et gouvernementaux et il joue un rôle actif au sein d'organismes de défense du patrimoine construit tels que le Conseil des monuments et sites du Québec et la Fondation québécoise du patrimoine.

Pierre Larochelle  
380, Grande Allée Ouest, app. 1207  
Québec G1S 4M1  
Téléphone : 418 682 3218  
Courriel : pierre.larochelle@gmail.com

## PIERRE LAROCHELLE

### COMMUNICATIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI

(2004) *Un nouvel outil cognitif pour intervenir sur le patrimoine architectural : le manuel de réhabilitation*. ICOMOS francophone, colloque : Les métiers du patrimoine : un savoir-faire en voie de disparition ? Montréal, avril 2004.

(2003) *Lecture des paysages culturels et aménagement du territoire. Colloque de l'AT : Pour un développement touristique durable*. Cap-aux-Meules, Îles de la Madeleine, novembre 2003.

(2003) *Typologie des cimetières en Occident : approches pour résoudre la crise*. ICOMOS-Canada, Colloque : Réflexion sur les paysages culturels : la question des cimetières. Septembre 2003.

(2003) *Méthode de caractérisation et mécanismes de protection des paysages culturels du secteur de l'Estran*. Colloque Estran-Agenda 21, Grande-Vallée, Gaspésie, mai 2003.

(2001) *Tissu urbain et identité culturelle : lecture du Vieux-Wendake (Québec)* 11th International Conference of Historical Geographers. Août 2001.

(2000) Favoriser la jouissance publique du littoral : problèmes relatifs à l'aménagement des rives en milieu urbain. *Colloque international sur la requalification des tissus urbains (Discours d'ouverture) Jounieh, Liban. Mars 2000*.

(2000) Morphogenèse des établissements humains et sauvegarde de l'identité culturelle des lieux. *33<sup>e</sup> colloque international sur l'archéologie historique et subaquatique : Fleuves et paysages. (Discours d'ouverture) Society for Historical Archeology. Janvier 2000*.

(1998) *Permanences structurales des sites et des paysages humanisés*. Université Saint-Esprit de Kaslik, Liban. Novembre 1998

(1996) *Principes pour la gestion des transformations du milieu bâti : fondements affectifs et fondements cognitifs*. Colloque *Patrimoine bâti, seconde vie, nouvelle vie*. (CMSQ). Québec, mai 1996.

(1995) *Le paysage culturel comme palimpseste : enregistrement du processus de genèse et de transformation du milieu bâti*. États des généraux du paysage au Québec. (Discours d'ouverture) Juin 1995.

(1994) *Contre les centres historiques*. Colloque sur la gestion des centres historiques, ICOMOS-Canada, novembre 1994.

(1988) *La personnalité des intérieurs anciens, caractères banals et traits distinctifs*. Colloque du Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) sur la conservation et la transformation des intérieurs anciens, octobre 1988.

## PIERRE LAROCHELLE

380, Grande Allée Ouest, app.1207

Québec G1S 4M1

Téléphone : 418 682 3218

Courriel : pierre.larochelle@gmail.com

consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec / Basse-Ville. Québec : École d'architecture, Université Laval.

Larochelle, P.; Després, C.; Leclerc, J.C.; Murphy, P.; Piché, D. (1990A) *L'avenir de Saint-Roch : mettre en valeur ses richesses par une bonne forme urbaine*, Mémoire présenté à la Ville de Québec dans le cadre des consultations sur « Un quartier renouvelé pour une capitale renforcée : Un plan d'action pour le quartier Saint-Roch ». Québec : École d'architecture, Université Laval, Décembre. 33 pages.

Larochelle, Pierre (1990B). *Réflexions sur quelques facteurs typo-morphologiques liés à l'élaboration d'un plan d'aménagement du quartier Saint-Roch*, mémoire soumis au Comité conseil expert Québec sur l'aménagement du quartier Saint-Roch.

Larochelle, Pierre ; Piché, Denise (1990C) *L'aménagement du Vieux-Port de Québec : question d'images et questions de recherche*, in : Morin, R.; Petrelli, R.; Pilette, D. et L.-N. Tellier (dir.) *Gestion locale et problématiques urbaines au tournant des années 1990*. Montréal : Université du Québec à Montréal, 1990, 172-194.

Larochelle, Pierre (1989A) *Le réaménagement du Vieux-Port de Québec et la sauvegarde d'un patrimoine intangible : la qualité des paysages urbains*, mémoire soumis au Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy. Juin 1989.

Larochelle, P.; Ligougne, A.; Piché, D.; Zwieski, J. (1989B) *Principes et critères de mise en valeur du Vieux-Port de Québec*, mémoire de l'École d'architecture soumis au Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy, mai. 52 pages.

Gagnon-Pratte, France ; Larochelle, Pierre ; Piché, Denise (1988). « Vieux-Port de Québec : un site national en péril ». *Le Soleil*, juin 1988.

Larochelle, Pierre ; Neumann, Naomi ; Chouinard, Roger (1986) *Traits stylistiques, dimensions et proportions dans l'architecture populaire urbaine*. Rapport de recherche. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Larochelle, Pierre (1983) *Le devenir du domaine Cataract*, mémoire soumis aux audiences publiques de la Commission des biens culturels du Québec sur la mise en valeur du domaine Cataract.

Larochelle, Pierre (1995A) *Aménagement des espaces riverains et structure de l'espace public collectif*. (1995) Mémoire présenté à la Ville de Québec à l'occasion des audiences publiques sur la proposition d'un plan d'urbanisme pour les berges de la rivière Saint-Charles.

Larochelle, Pierre (1995B) *De la restructuration d'un méga-îlot urbain abusivement appelé parc Victoria*. (1995) Mémoire présenté à la Ville de Québec à l'occasion des audiences publiques sur la proposition de schéma de réaménagement du parc Victoria.

Larochelle, Pierre (1994A) « Le paysage comme enregistrement du processus d'humanisation du territoire : le cas de l'île d'Orléans » *Trames*, no 9.

Larochelle, Pierre (1994B) *Critères et fondements du jugement architectural*. Mémoire soumis au Conseil de ville et au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sillery dans le cadre de la création d'un Plan d'intégration architecturale (PIA).

Larochelle, P. ; Dubé, C. (1993A) *Le génie du lieu à l'île d'Orléans : étude des caractères formels essentiels du milieu bâti comme structure héritée*, rapport de recherche. Québec : Université Laval, École d'architecture.

Larochelle, Pierre (1993) Perspectives visuelles et identité des lieux publics urbains. Actes du *Symposium international sur la conservation des squares et des parcs urbains*. Montréal : ICOMOS International et AAPQ.

Larochelle, Pierre (1993B) *Principes et critères pour l'aménagement des secteurs riverains : l'anse Saint-Michel et le secteur de la marina*. Mémoire soumis à la Ville de Sillery. Assemblée publique de consultation sur le Projet d'amendement du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme.

Larochelle, Pierre (1993C) *Le contrôle des transformations dans le territoire du Vieux-Québec / Basse-Ville et du Cap-Blanc. Principes et instruments pour assurer la conservation des qualités spécifiques du site et le maintien de la continuité historique des lieux*. Mémoire soumis à la Ville de Québec à l'occasion des audiences publiques sur le plan directeur du Vieux-Québec / Basse-Ville et du Cap-Blanc.

Larochelle, Pierre (1992) « Québec : un patrimonio da salvagardare ». *Aquapolis*, 1-3, maggio-giugno 1992, 30-37. Venezia : Centro internazionale Città d'acqua.

Larochelle, Pierre (1992A) « Prévention et tutelle des sites du patrimoine mondial » *ICOMOS bulletin*, 2, 2, octobre 1992.

Larochelle, Pierre (1992B) *Pour une politique de protection des sites culturels canadiens inscrits sur la liste du patrimoine mondial*. Document de travail élaboré pour le Conseil national de Icomos Canada, Winnipeg, juin 1992. Inédit.

Larochelle, Pierre ; Piché, Denise (1991A). *Le quartier Vieux-Québec / Basse-Ville : processus d'aménagement*. Mémoire soumis à la Ville de Québec. Consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec / Basse-Ville.

Piché, D.; Larochelle, P.; Gagnon-Pratte, f. (1991B) *Comment un ville patrimoniale peut-elle avoir la mémoire si courte ?* Mémoire des porte-parole de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port de Québec soumis à la Ville de Québec dans le cadre de la

Larochelle, Pierre (1998A) Morphologie des tissus urbains riverains et qualité du domaine public collectif, in : *La réhabilitation des cours d'eau en milieu urbain*. Actes du symposium international Paris-Québec, septembre 1998.

Larochelle, Pierre (1998B) *La couleur comme composante du langage architectural*. Notes de recherche.

Larochelle, Pierre (1998C) *Restructurer la rue Saint-Joseph dans une perspective de restauration du patrimoine urbain du quartier Saint-Roch*. Mémoire soumis à la Ville de Québec à l'occasion des audiences publiques sur le projet : *Rebâtir la rue Saint-Joseph*. Juin 1998.

Larochelle, Pierre (1998D) *À commande délirante, projet halluciné*. (1998) Mémoire soumis à la Commission des biens culturels du Québec. Audiences publiques sur le projet de construction d'un lien entre les pavillons François-Ranvozy et Jérôme-Demers du Musée de l'Amérique française.

Larochelle, Pierre *et al.* (1998E) « Requalifier la banlieue ». *Urbanité*, vol. 2 no 4. Hiver 1998.

Larochelle, Pierre (1997A) *Ville et mémoire : l'entretien du sens dans la gestion du patrimoine urbain*. In : Rocher, Marie-Claude (dir.) *Le traitement du patrimoine urbain II. La ville comme patrimoine*. Actes du colloque Québec-Mons 1997. Québec : Musée de la civilisation.

Larochelle, Pierre (1997B) *Périphéries internes et limites du domaine public. De l'urgence de sauvegarder le potentiel de requalification des rives du bassin Louise*. Mémoire soumis à la Zip Québec-Appalaches.

Larochelle, Pierre (1997C) *Du rôle de la CCNQ à l'égard de la requalification du domaine public collectif dans la capitale*. Mémoire soumis à la Commission de la capitale nationale du Québec.

Larochelle, Pierre (1997D) « Le Vieux-Québec comme oeuvre d'art urbain ». *Continuité. Spécial Vieux-Québec*. Automne 97, numéro 74, 42-45.

Larochelle, Pierre (1997E) *Morphologie urbaine et aménagement des espaces riverains : L'arrondissement historique de Québec*, dans : Beaudoin, T. ; Colin, M. ; Prelorenzo, C. *Urbanité des cités portuaires*. Paris : L'Harmattan.

Larochelle, Pierre (1996A) *La restauration de l'îlot quatre de la place Royale à Québec. outils cognitifs et mesures d'encadrement*. Mémoire soumis à la Commission de la place Royale de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Larochelle, Pierre (1996B) *La restructuration du site du palais de l'intendant comme problème de requalification de la forme urbaine*. Mémoire soumis à la Fondation des économusées du Québec.

Larochelle, Pierre (1996C) « Le dossier de l'îlot quatre de place Royale à Québec : raisons d'espérer et motifs d'inquiétude » *Continuité*.

Larochelle, Pierre (1996D) *Le paysage culturel comme palimpseste : enregistrement du processus de genèse et de transformation du milieu bâti*. Dans : *Dynamique et visions du paysage québécois*. Actes des États des généraux du paysage au Québec.

*processus historiques de genèse et de transformation des milieux bâtis*. Étude réalisée pour la Commission des biens culturels du Québec.

Larochelle, Pierre *et al.* (2002C) *Pour la création d'un conseil du patrimoine bâti et l'élaboration d'une politique municipale du patrimoine bâti*. Mémoire soumis à la Ville de Québec par le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) à l'occasion des audiences publiques sur l'avant-projet de politique culturelle de la Ville de Québec.

Larochelle, Pierre (2002D) « Forme et signification d'un tissu urbain métis : syntaxe spatiale du Vieux-Wendake. » *Continuité*.

Larochelle, Pierre (2002E) *Lectura de los paisajes culturales y mantenimiento de la identidad de los sites*, in : Contin, Mabel (ed.) *Nuestro Patrimonio Paisajista : Los Paisajes Culturales*. La Plata, Argentina : Comision de Investigaciones Cientificas de la Provincia de Buenos Aires, Laboratorio de Investigaciones del Territorio y del Ambiente.

Larochelle, Pierre (2001A) *Outils cognitifs pour la requalification des tissus urbains existants*, in : *Vivre en Ville. Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XX<sup>e</sup> siècle*. Québec : Éditions du Septentrion.

Larochelle, P. ; Vachon Geneviève (2001B) *La requalification de l'espace public sur le territoire de la capitale nationale du Québec*. Notes de recherche.

Larochelle, P. ; Vachon Geneviève (2000A) *L'identité de la Capitale du Québec. Enjeux et fondements d'un programme pour favoriser la lisibilité des caractères essentiels qui communiquent le sens des lieux*. Notes de recherche.

Larochelle, Pierre ; Piché, Denise (2000B) *Aménager le front fluvial de la capitale : enjeux, principes et objectifs*. Mémoire soumis à la Commission de la Capitale nationale du Québec à l'occasion des audiences publiques sur le Plan Fleuve et falaise.

Larochelle, Pierre (1999A) *Vieux-Wendake (Québec)*. Ottawa : Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Larochelle, Pierre ; lamandi, Cristina. (1999B) « Milieux bâtis et identité culturelle ». *USEK*, numéro 2, 12-17, juin 1999.

Larochelle, Pierre *et al.* (1999C) *Pour une politique gouvernementale du patrimoine bâti*. In : Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec (2000) *Notre patrimoine, un présent du passé. La question du patrimoine au Québec*. Recueil des mémoires et documents déposés par les organismes au Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel.

Laberge, J.; Larochelle, P.; Mercier, L. (1999D) *Éléments pour une politique du patrimoine bâti au Québec*. Québec : Éditions Continuité.

Larochelle, Pierre ; lamandi, Cristina (1999E) *Continuity and Change in Anthropic Environments : Toward a control based on the knowledge of their historical transformation process*. In : Zancheti, Silvio (1999) *Conservation and Urban Sustainable Development. A Theoretical Framework*. Recife, Brésil : Centro de Conservação Integrada Urbana e Territorial.

PIERRE LAROCHELLE

## ÉCRITS SUR LE PATRIMOINE BÂTI

Larochelle, Pierre (2006) « Le paysage humanisé comme bien culturel ». *Continuité*, numéro 110.

Larochelle, Pierre (2005) *Application de la morphogenèse des milieux bâtis à l'élaboration de la politique du patrimoine bâti. Étude sur la problématique, les enjeux, les orientations, les objectifs et le contenu d'une politique du patrimoine bâti pour la Ville de Québec*. Rapport soumis à la Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire, Division design, architecture et patrimoine.

Larochelle, Pierre (2004A) *Commentaires sur le Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec. Constats / Enjeux / Objectifs / Pistes d'action*. Mémoire soumis au comité Avis et Prise de position du CMSQ.

Vachon, Geneviève ; Larochelle, Pierre (2004) « L'aménagement lumière : Approche spectaculaire ou approche urbanistique ? » *Continuité*, n° 103.

Larochelle, Pierre (2004B) *La couleur dans l'architecture vernaculaire gaspésienne*. Notes de recherche.

Larochelle, Pierre (2004C) « Pour maintenir l'identité des paysages culturels ». *Continuité*, n° 100.

AAVV. (2004) *Méthodes de lecture des milieux bâtis et nouveaux outils cognitifs pour la préservation du patrimoine architectural et urbain*. Recueil de textes préparé pour le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) par Pierre Larochelle.

Larochelle, Pierre ; Vachon, Geneviève (2003) *Éléments pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement lumière pour la Capitale nationale du Québec*. Rapport de recherche. Québec : Université Laval, FAAAV. École d'architecture.

Tome I : *Étude sur la définition des fondements théoriques, des enjeux, des principes fondamentaux, des orientations, des objectifs et du contenu du schéma directeur d'aménagement lumière de Québec*.

Tome II : *Étude sur le choix des lieux et des objets à mettre en lumière et sur l'établissement des priorités d'intervention*.

Larochelle, Pierre ; Gauthier, Pierre (2002) *Les voies d'accès à la capitale nationale du Québec et la qualité de la forme urbaine*. Rapport de recherche. Montréal : Université de Montréal, Chaire en environnement et en paysage.

Larochelle, Pierre (2002A) *Le contrôle des transformations du tissu urbain historique dans le secteur de la place Royale. Étude sur les conditions permettant de s'assurer que les transformations du cadre bâti existant soient compatibles avec l'exigence du maintien des caractères hérités qui expriment l'identité culturelle des lieux et l'impératif d'une contribution des interventions à la qualité de la forme urbaine*. Étude réalisée pour la Commission des biens culturels du Québec.

Larochelle, Pierre (2002B) *Pour une définition des enjeux, des objectifs et des fondements théoriques d'une « politique » de sauvegarde et de mise en valeur du Mont-Royal. L'apport des concepts et des méthodes de la typo-morphologie : une discipline vouée à l'étude des*

Université Laval, mai 2004

***Pour une approche cognitive à la conservation***

Cours ARC-66363 *Histoire, théories et pratiques en conservation*

Programme de maîtrise en architecture

Université Laval / Février 2004

***Préservation du patrimoine bâti : analyse comparative de deux cadres théoriques***

Cours DES 7202 *Séminaire méthodologique*

Programme d'études supérieures spécialisées en patrimoine moderne

Université du Québec à Montréal / Janvier 2004

***Lecture du milieu et préservation du patrimoine bâti***

Cours ARC-21757 *Architecture et patrimoine*

Programme de baccalauréat en architecture

Université Laval / Janvier 2004

***Méthodes de lecture des milieux bâtis et nouveaux outils cognitifs pour la préservation du patrimoine architectural, urbain + territorial***

Séminaire de perfectionnement élaboré pour les membres du Conseil d'administration et les membres des comités Avis et prises de position du Conseil des Monuments et Sites du Québec (CMSQ) / Janvier 2004

***Lecture du Vieux-Wendake***

Cours ARC-19136 *Lecture du milieu bâti*

Programme de baccalauréat en architecture

Université Laval / novembre 2003

***Applications de la typomorphologie au patrimoine bâti***

Cours ARC-19136 *Lecture du milieu bâti*

Programme de baccalauréat en architecture

Université Laval / Avril 2002

***Processus de transformation des milieux bâtis et contrôle des interventions sur les bâtiments et les tissus urbains anciens.***

Séminaire de perfectionnement élaboré pour les architectes et les urbanistes à l'emploi de la Ville de Québec et pour les membres de la Commission d'urbanisme de la ville.

Ville de Québec, 23-30 mai 1997

PL/03.10

***Façadisme, tatouage et autres pratiques exécrables***

Ville de Québec, Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire. Division design, architecture et patrimoine. 11 janvier 2008

2004 – 2007 Président du **Comité de formation du Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ).**

Élaboration d'un portrait de l'état de la recherche récente et des pratiques nouvelles. Élaboration d'esquisses du champ de connaissances et du champ de pratique en matière de patrimoine bâti. Définition des buts, des objectifs et des orientations du programme. Élaboration du devis pour un module de cours conçu pour les responsables du patrimoine bâti au sein des pouvoirs locaux : membres des conseils de ville, des comités consultatifs d'urbanisme, etc.

***Outils cognitifs pour la lecture des milieux bâtis et le maintien de l'identité culturelle des lieux***

Séminaire de perfectionnement élaboré pour les agents de développement culturel du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine. Université Laval, octobre 2007.

***Lecture des milieux bâtis et pratiques d'aménagement axées sur le maintien de l'identité des lieux***

Journée de formation sur le patrimoine bâti offerte aux membres du Conseil municipal, aux membres du Comité des biens et des sites, du Comité consultatif d'urbanisme et aux employés du service de l'Urbanisme.

Ville de Saint-Eustache / Septembre 2006

***Concilier les transformations des milieux bâtis et le maintien de l'identité des lieux***

Programme de formation *Urbanisme et décisions politiques*

Union des municipalités du Québec (UMQ)

Longueuil, avril 2006 ; Québec, octobre 2006

***Caractériser et préserver le patrimoine bâti. Analyse critique de deux cadres théoriques opposés : Morphogenèse des milieux bâtis / Théories de la restauration***

Cours élaboré pour la formation continue des membres de l'Association des aménagistes régionaux du Québec / Octobre 2005

**Caractériser et préserver le patrimoine bâti.**

Cours AME-66809W *Projets avec le milieu*

Programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional

## **PIERRE LAROCHELLE**

### **Activités dans le domaine du patrimoine bâti : cours de formation, écrits et communications**

#### ACTIVITÉS DE FORMATION EN MATIÈRE DE PATRIMOINE BÂTI (1997-2010)

#### ***Pour une approche cognitive aux projets d'intervention sur des édifices patrimoniaux ou dans les tissus urbains anciens***

##### ***I. Les fondements théoriques II. Les nouvelles pratiques***

Cours de formation continue élaboré pour l'Ordre des architectes du Québec.

Montréal, 14 mai 2009, Québec, 21 mai 2009.

Festival d'architecture et Forum des architectes. L'Institut royal d'architecture du Canada et l'Ordre des architectes du Québec. 18 juin 2009.

Montréal, 6 octobre 2009, Québec, 28 octobre 2009 Montréal mars 2010.

##### ***L'approche territorialiste à la soutenabilité.***

##### **I. Définir les règles constitutives de l'identité territoriale. II. Lecture du milieu et pratiques du projet.**

Conférences dans le cadre du séminaire: *Gestion environnementale du territoire.*

Programme de maîtrise en aménagement. Université de Montréal. Mars 2009.

Mars 2010.

**Le problème du manège militaire de Québec.** Conférence dans le cadre du cours : ARC-6038 Projets de Conservation et Restauration. Université Laval, Programme de maîtrise en architecture. Septembre 2009.

##### ***Les architectes et le patrimoine bâti : pour un changement de cadre théorique***

Projet d'une série de conférences élaboré pour le Comité de formation continue de l'Ordre des architectes du Québec. Automne 2008.

##### ***Façadisme, tatouage et autres pratiques exécrables***

Ville de Québec, Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire. Division design, architecture et patrimoine. 11 avril 2008.

##### ***Milieus bâtis et identité culturelle***

Programme de formation d'agents de développement culturel. Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine

Université Laval, 2007 : cohortes M et N ; 2008: cohorte O.

***Caractérisation des milieux bâtis et maintien de l'identité culturelle des lieux***  
MRC de Charlevoix, 24 janvier 2008

## PIERRE LAROCHELLE / NOTICE BIOGRAPHIQUE



**Pierre Larochelle** est un spécialiste de l'étude des processus de formation et de transformation des milieux bâtis. Professeur retraité de l'Université Laval, il a apporté une contribution importante au développement de l'enseignement universitaire et de la recherche dans le domaine de la morphogenèse des établissements humains, appréhendés comme produits de la culture matérielle des communautés et créations collectives toujours inachevées.

Après avoir dirigé l'école des Arts visuels de 1970 à 1978, il a enseigné l'architecture et le design urbain, favorisant une approche fondée sur une relation étroite entre l'analyse de la dynamique transformationnelle du milieu bâti existant et le processus d'élaboration de projets d'intervention.

Il a réalisé et dirigé de nombreux travaux de recherche fondamentale ou appliquée portant sur la caractérisation du milieu bâti québécois. Il a appliqué les concepts et les méthodes de la morphologie urbaine à l'élaboration de projets de requalification des tissus urbains existants. Il s'est intéressé au problème de l'aménagement des rives et à l'éclairage qualitatif des villes. Il a contribué aux travaux de nombreux organismes scientifiques, culturels et gouvernementaux et il joue un rôle actif au sein d'organismes de défense du patrimoine bâti, notamment le Conseil des monuments et sites du Québec. On lui doit une trentaine de mémoires sur des problèmes relatifs à la qualité de l'aménagement du domaine public collectif, aux politiques culturelles et à la sauvegarde du patrimoine bâti.

Pierre Larochelle travaille au développement d'outils cognitifs permettant de caractériser les milieux bâtis et de fonder sur des bases objectives la préservation du patrimoine architectural et urbain et des paysages culturels. Il est engagé dans la promotion de pratiques d'aménagement qui se fondent sur une connaissance approfondie des structures anthropiques présentes sur le territoire et qui visent à concilier les transformations nécessaires du cadre bâti hérité avec le maintien de l'identité culturelle des lieux.

Pierre Larochelle  
380, Grande Allée Ouest, app. 1207  
Québec G1S 4M1  
Téléphone : 418 682-3218  
Courriel : pierre.larochelle@gmail.com

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Citoyenneté : canadienne

Langues lues, parlées et écrites : français / italien / anglais

FORMATION

Université Laval, Baccalauréat ès arts (1959) ; Baccalauréat en architecture (1965)  
Études de maîtrise en architecture sous la direction d'Alfred Neumann (1967-68) ;  
Université de Rome *La Sapienza*, Bourse d'étude du gouvernement italien pour les diplômés étrangers (1985-86).

CARRIÈRE UNIVERSITAIRE / UNIVERSITÉ LAVAL

École d'architecture, professeur (1968-72) ; École des arts visuels, directeur (1972-78) ;  
École d'architecture, professeur titulaire (1979-2001) ; professeur associé, (2001-2004)

PARTICIPATION INTERNE

Commission des Études, membre (1971-1977) ; Commission de l'Expansion, membre (1973-1977) ; Conseil de l'École des gradués, membre (1986-1988) ; Conseil de l'Université, membre (1993-1999).

ENSEIGNEMENT AU PREMIER CYCLE

Création d'un cours de conférences — *Lecture des milieux bâtis* — dans le domaine de la morphologie architecturale et urbaine.

Cours de formation pratique dans les disciplines du projet : direction d'ateliers de design architectural et de design urbain.

ENSEIGNEMENT AUX DEUXIEME ET TROISIEME CYCLE

Création d'un séminaire de maîtrise — *Morphologie et syntaxe des milieux bâtis* — sur l'étude des processus de formation et de transformation des établissements humains.

Programme de maîtrise en architecture, directeur (1986-1988) ; Laboratoire de maîtrise en design urbain, directeur (1996-1999).

Direction de thèses et de mémoires de recherche, d'essais et de projets dans les domaines de la morphologie des milieux bâtis et des théories de la restauration, programmes de maîtrise en architecture, en design urbain et en aménagement du territoire.

CONTRIBUTION À L'ENSEIGNEMENT DANS D'AUTRES UNIVERSITÉS

Université de Saint-Esprit de Kaslik, Jounieh, Liban ; Université de Genève, programme de DESS en urbanisme et aménagement du territoire ; Université McGill, programme de doctorat en *urban planning* ; Université de Montréal, programme de doctorat en aménagement ; Université Paris VIII, programme de doctorat en aménagement.

## AUTRES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT / CREATION DE COURS DE FORMATION

*Pour une approche cognitive aux projets d'intervention sur des édifices patrimoniaux ou dans les tissus urbains anciens. I. Les fondements théoriques II. Les nouvelles pratiques* (2009-2010) Ordre des architectes du Québec (OAQ) Programme de formation continue.

*Façadisme, tatouage et autres pratiques exécrables* (2008) Séminaire de perfectionnement élaboré pour le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec.

*Caractérisation des milieux bâtis et maintien de l'identité culturelle des lieux* (2008) Séminaire de formation élaboré pour les membres des conseils de ville et des comités consultatifs d'urbanisme. MRC de Charlevoix.

*Outils cognitifs pour la lecture des milieux bâtis et le maintien de l'identité culturelle des lieux.* Séminaire de perfectionnement (2007) Université Laval. *Villes et villages d'art et de patrimoine.* Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en développement culturel local et régional.

*Milieux bâtis et identité culturelle.* Université Laval (2005-2009) Villes et villages d'art et de patrimoine. Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en développement culturel local et régional.

*Concilier les transformations des milieux bâtis et le maintien de l'identité des lieux.* Programme *Urbanisme et décisions politiques* (2005) Union des municipalités du Québec.

*Caractériser et préserver le patrimoine bâti. Analyse critique de deux cadres théoriques opposés : Morphogenèse des milieux bâtis / Théories de la restauration* (2005) Association des aménagistes régionaux du Québec, formation continue.

*Méthodes de lecture des milieux bâtis et nouveaux outils cognitifs pour la préservation du patrimoine architectural, urbain et territorial* (2004) Conseil des Monuments et Sites du Québec (CMSQ) Séminaire de perfectionnement élaboré pour les membres du Conseil d'administration et des comités Avis et prises de position.

*Processus de transformation des milieux bâtis et contrôle des interventions sur les bâtiments et les tissus urbains anciens* (1997) Ville de Québec, Séminaire de perfectionnement élaboré pour les membres de la Commission d'urbanisme et les architectes et les urbanistes à l'emploi de la Ville.

## TRAVAUX DE RECHERCHE (Liste abrégée)

*Application de la morphogenèse des milieux bâtis à l'élaboration de la politique du patrimoine bâti. Étude sur la problématique, les enjeux, les orientations, les objectifs et le contenu d'une politique du patrimoine bâti pour la Ville de Québec* (2005) Étude réalisée pour le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec.

*Étude sur la caractérisation des paysages culturels et la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Estran* (2002-2004) Contribution à un programme de recherche multidisciplinaire — *Estran-Agenda 21* — sur l'aménagement et le développement durable du secteur de l'Estran en Gaspésie.

*Établissement des fondements théoriques, enjeux, principes fondamentaux, orientations, objectifs et du contenu d'un schéma directeur d'aménagement lumière pour la Capitale nationale du Québec (2001-2003)* Recherche commanditée par la Commission de la Capitale nationale du Québec. Direction de l'architecture et de l'aménagement. Chercheur principal : Pierre Larochelle ; co-chercheuse : Geneviève Vachon.

*Le contrôle des transformations du tissu urbain historique dans le secteur de la place Royale. Étude sur les conditions permettant de s'assurer que les transformations du cadre bâti existant soient compatibles avec l'exigence du maintien des caractères hérités qui expriment l'identité culturelle des lieux et l'impératif d'une contribution des interventions à la qualité de la forme urbaine (2002)* Étude réalisée pour la Commission des biens culturels du Québec.

*Requalification du secteur résidentiel Garceau à Courcellette (2000-2002)* Analyse et évaluation du potentiel de requalification d'un secteur résidentiel. Élaboration d'un projet de restructuration du tissu urbain existant et de réhabilitation d'un groupe de 200 maisons. Recherche commanditée par le ministère des Travaux publics et Approvisionnements Canada, le ministère de la Défense nationale et l'Agence de logement des Forces canadiennes. Chercheur principal : Pierre Larochelle ; co-chercheur : Jacques White.

*Pour une définition des enjeux, des objectifs et des fondements théoriques d'une « politique » de sauvegarde et de mise en valeur du Mont-Royal. L'apport des concepts et des méthodes de la typo-morphologie : une discipline vouée à l'étude des processus historiques de genèse et de transformation des milieux bâtis (2002)* Étude réalisée pour la Commission des biens culturels du Québec.

*Les voies d'accès à la Capitale du Québec et la qualité de la forme urbaine (2000-2002)* Recherche multi-universitaire. Étude réalisée pour la Chaire en environnement et en paysage de l'Université de Montréal dans le cadre d'une recherche commanditée par le ministère des Transports du Québec et la Commission de la Capitale nationale du Québec. Chercheur principal : Pierre Larochelle ; co-chercheur : Pierre Gauthier.

*Requalification des espaces urbains et de l'habitat dans les quartiers anciens des villes au Liban (1998-1999)* Projet de recherche multi-universitaire (Université Laval / École d'architecture de Toulouse / Université Saint-Esprit de Kaslik). Programme d'action de soutien à la formation et à la recherche du réseau AUPELF/UREF. Fonds international de coopération universitaire (FICU). Co-chercheur.

*Développement et application de directives de design pour l'ajout d'un deuxième logement à la maison unifamiliale de type bungalow (1996-1997)* Recherche subventionnée par la Fédération canadienne des municipalités et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Programme *Abordabilité et Choix Toujours, Réformes réglementaires pour améliorer l'habitation (A-C-T)*. Responsable de la recherche, co-chercheuses : Carole Després ; Myriam Blais.

*La signification, les usages et la forme des maisons à logements superposés des quartiers anciens de la ville de Québec, de 1900 à nos jours* (1992-1995) Recherche subventionnée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Co-chercheurs : Carole Després et Pierre Larochelle.

*Permanences structurales des paysages culturels à l'île d'Orléans* (1993) Recherche commanditée par le ministère des Affaires culturelles du Québec et la Municipalité régionale de comté de l'île d'Orléans. Chercheur principal : Pierre Larochelle ; co-chercheur : Claude Dubé.

*Traits stylistiques, dimensions et proportions dans l'architecture populaire urbaine* (1984-1986) Étude comparative diachronique de l'architecture des façades du faubourg Saint-Jean-Baptiste de Québec et du quartier Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Recherche subventionnée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Programme de recherche extérieure. Chercheur principal : Pierre Larochelle ; co-chercheuse : Naomi Neumann.

## TRAVAUX DE CREATION

### PROJETS DANS LE DOMAINE DU DESIGN URBAIN

*Projet de requalification du secteur résidentiel Garceau à Courcellette* (2002) Projet réalisé pour l'Agence de logement des Forces canadiennes. Auteur principal : Pierre Larochelle ; co-auteur : Jacques White.

*Plan directeur de requalification et de développement de la cité universitaire* (1999) Laboratoire de maîtrise en design urbain. Direction du projet.

*Projet intégré de requalification et de développement du secteur Saint-Denis à Sainte-Foy* (1998) Projet réalisé pour la Ville de Sainte-Foy. Auteur principal : Pierre Larochelle ; co-auteurs : C. Després, C. Dubé, D. Piché, G. Vachon, J. Zwiejski.

*Projet d'aménagement d'une plage publique dans l'Anse-au-Foulon à Sillery* (1997) Projet élaboré pour la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Québec-Appalaches.

*Plan directeur d'aménagement du secteur de la Montagne-des-Roches à Charlesbourg* (1995) Projet élaboré pour la Ville de Charlesbourg. Auteur principal : Carole Després ; co-auteurs : C. Dubé ; P. Larochelle et D. Piché.

### PROJETS ET RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ARCHITECTURE

Projets et réalisations dans les domaines de l'architecture résidentielle, de la réhabilitation et du recyclage bâtiments anciens.

### CRÉATION ARTISTIQUE

*Mobilier d'artistes* (1995) Exposition collective. Lévis : Centre d'exposition *Regards*.

*Mobilier d'artistes* (1994) Exposition collective. Québec : *Palais Montcalm*.

*Solstice d'été 1993* (1993) Exposition collective. Aylmer : Centre d'exposition *l'Imagier*.

*Mobilier d'artistes* (1985) Exposition collective. Québec : Galerie *La Chambre blanche*.

## CONTRIBUTION À DES ORGANISMES CULTURELS

*Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ)* vice-président 1997-2006 ; membre du conseil d'administration 1985-2007 ; *Comité Avis et prises de position, Est du Québec*, membre.

*ICOMOS Canada*, membre du Bureau de direction (1995 -1997)

*Éditions Continuité*, membre du Conseil d'administration (2003 - 2004)

*Fondation québécoise du patrimoine*, membre du Conseil d'administration 1992-2007

## CONTRIBUTION À DES ORGANISMES SCIENTIFIQUES

*Association Internationale Villes et Ports*, membre du Comité scientifique international.

*International Seminar on Urban Form (ISUF)*, membre.

## CONTRIBUTION À DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

*Office des professions du Québec*, représentant du public sur le Bureau de la Chambre des notaires du Québec, 2005-2008.

*Commission des biens culturels du Québec*

*Commission de la Capitale nationale du Québec*

*Commission des lieux et monuments historiques du Canada*

*Les Villes de Québec, Sillery, Sainte-Foy et Charlesbourg*

## PUBLICATIONS (Liste abrégée)

Larochelle, Pierre (2009) : « Pour un aménagement qui favorise la jouissance publique du littoral » . *Continuité*, no 121.

Larochelle, Pierre (2006) « Le paysage humanisé comme bien culturel ». *Continuité*, numéro 110.

Vachon, Geneviève ; Larochelle, Pierre (2004) « L'aménagement lumière : Approche spectaculaire ou approche urbanistique ? » *Continuité*, n° 103.

Larochelle, Pierre (2002) *Lectura de los paisajes culturales y mantenimiento de la identidad de los sites*. In : Contin, Mabel (ed.) *Nuestro Patrimonio Paisajista : Los Paisajes Culturales*. La Plata, Argentina : Comision de Investigaciones Cientificas de la Provincia de Buenos Aires, Laboratorio de Investigaciones del Territorio y del Ambiente.

Larochelle, Pierre (2001) *Outils cognitifs pour la requalification des tissus urbains existants*. Dans : *Vivre en Ville. Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Québec : Éditions du Septentrion.

Despres, C., Larochelle, P., Blais., M. (2000) *Le logement supplémentaire en banlieue : Directives de design pour la maison de type bungalow*. Rapport de recherche ACT-Ville de Charlesbourg (FCM-SCHL). Centre de recherche en aménagement et en développement, Université Laval.

Larochelle, Pierre (2000) « Cartes postales d'Italie » *Les Écrits*, numéro 100, automne 2000.

Larochelle, Pierre (1999) *Lecture du Vieux-Wendake (Québec)*. Ottawa : Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Laberge, J.; Larochelle, P.; Nolet, M.; Mercier, L.; Gagnon-Pratte, F.; Dufour, A.-M. (1999) *Éléments pour une politique du patrimoine bâti au Québec*. Québec : Éditions Continuité.

Larochelle, Pierre ; lamandi, Cristina (1999A) *Continuity and Change in Anthropic Environments : Toward a control based on the knowledge of their historical transformation process*. In : Zancheti, Silvio (1999) *Conservation and Urban Sustainable Development. A Theoretical Framework*. Recife, Brésil : Centro de Conservação Integrada Urbana e Territorial.

Larochelle, Pierre et Cristina lamandi (1999B) « Milieux bâtis et identité culturelle ». *USEK*. Jounieh, Liban. Numéro 2, juin 1999, 12-17.

Després, Carole ; Larochelle, Pierre (1998) L'influence des trajectoires résidentielles et des normes culturelles d'habitat sur les significations et les usages du Vieux-Limoilou. In Y. Grafmeyer, F. Dansereau (Eds) *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain (43-71)*. Lyon, France : Presses universitaires de Lyon.

Larochelle, Pierre *et al.* (1998) « Requalifier la banlieue ». *Urbanité*, vol. 2 no 4. Hiver 1998.

Després, Carole ; Larochelle, Pierre (1997) Le rapport à la rue des résidents du Vieux-Limoilou. In B. Krantz, D. Vestbro (Eds) *Evolving environmental ideals : Changing ways of life, values and design practices (412-427)*. Actes de la 14e Conférence de l'IAPS, Stockholm, Suède.

Larochelle, Pierre (1997A) *Ville et mémoire : l'entretien du sens dans la gestion du patrimoine urbain*. In : Rocher, Marie-Claude (dir.) *Le traitement du patrimoine urbain II. La ville comme patrimoine*. Actes du colloque Québec-Mons 1997. Québec : Musée de la civilisation.

Larochelle, Pierre (1997B) *Morphologie urbaine et aménagement des espaces riverains : L'arrondissement historique de Québec*, dans : Beaudoin, T. ; Colin, M. ; Prelorenzo, C. *Urbanité des cités portuaires*. Paris : L'Harmattan.

Larochelle, Pierre (1996) *Le paysage culturel comme palimpseste : enregistrement du processus de genèse et de transformation du milieu bâti. Dynamique et visions du paysage québécois*. Actes des États des généraux du paysage au Québec.

Després, Carole ; Larochelle, Pierre (1996) « *Modernity and Tradition in the Making of Terrace Flats in Québec City* » *Environments by design*. Volume 1, Number 2, 141-161.

Larochelle, Pierre (1994) « *Le paysage comme enregistrement du processus d'humanisation du territoire : le cas de l'île d'Orléans* » *Trames*, numéro 9.

Larochelle, Pierre ; Dubé, Claude (1993) *Le génie du lieu à l'île d'Orléans : étude des caractères formels essentiels du milieu bâti comme structure héritée*. Rapport de recherche. Québec : Université Laval, École d'architecture.

Larochelle, Pierre (1992) « Québec : un patrimonio da salvagardare ». *Aquapolis*, 1-3, maggio-giugno 1992, 30-37. Venezia : Centro internazionale Città d'acqua.

Larochelle, Pierre ; Piché, Denise (1990) *L'aménagement du Vieux-Port de Québec : question d'images et questions de recherche*, in : Morin, R.; Petrelli, R.; Pilette, D. et L.-N. Tellier (dir.) *Gestion locale et problématiques urbaines au tournant des années 1990*. Montréal : Université du Québec à Montréal, 1990, 172-194.

Larochelle, P., Piché, D., Després, C. & Murphy, P.W. (1990) *L'avenir de Saint-Roch : mettre en valeur ses richesses par une bonne forme urbaine*. Québec : École d'architecture, Université Laval.

Larochelle, Pierre (1989) *Le réaménagement du Vieux-Port de Québec et la sauvegarde d'un patrimoine intangible : la qualité des paysages urbains*, mémoire soumis au Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy. Juin 1989.

Larochelle, Pierre ; Neumann, Naomi ; Chouinard, Roger (1986) *Traits stylistiques, dimensions et proportions dans l'architecture populaire urbaine*. Rapport de recherche. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

#### TRADUCTIONS DE L'ITALIEN

Gianfranco Caniggia ; Gian Luigi Maffei (1979) *Composition architecturale et typologie du bâti*. 1. Lecture du bâti de base. Versailles : Ville Recherche Diffusion.

Traduction de plusieurs textes fondateurs de la discipline dans le domaine de la morphogenèse des milieux bâtis et de nombreuses publications — manuels, chapitres de livres et articles — en matière d'architecture, de design urbain et de préservation du patrimoine bâti.

#### COMMUNICATIONS & CONFÉRENCES (Liste abrégée)

*L'approche territorialiste ou anthropo-biocentrique à la « soutenabilité »* (2009) Université de Montréal. Institut d'urbanisme.

Un nouvel outil cognitif pour intervenir sur le patrimoine architectural : le manuel de réhabilitation (2004) ICOMOS francophone, colloque : *Les métiers du patrimoine : un savoir-faire en voie de disparition ?*

*Préservation du patrimoine bâti : analyse comparative de deux cadres théoriques : morphogenèse des milieux bâtis et théories de la restauration* (2004) Université du Québec à Montréal (UQUAM).

Lecture des paysages culturels et aménagement du territoire (2003) Colloque de l'ATR : Pour un développement touristique durable. Cap-aux-Meules, Îles de la Madeleine.

*Typologie des cimetières en Occident : approches pour résoudre la crise* (2003) ICOMOS-Canada, colloque : *Réflexion sur les paysages culturels : la question des cimetières*.

*Méthode de caractérisation et mécanismes de protection des paysages culturels du secteur de l'Estran* (2003) Colloque Estran-Agenda 21. Grande-Vallée, Gaspésie, mai 03.

*Lecture des paysages culturels et maintien de l'identité des lieux (2001)* Conférence d'ouverture, VII<sup>e</sup> séminaire international sur le patrimoine paysagiste : *Les paysages culturels*. Conseil de la recherche scientifique de Buenos-Aires. La Plata, Argentine.

*Tissu urbain et identité culturelle : lecture du Vieux-Wendake (Québec) (2001)* 11th International Conference of Historical Geographers.

*Favoriser la jouissance publique du littoral : problèmes relatifs à l'aménagement des rives en milieu urbain (2000)* Conférence d'ouverture, colloque international sur la requalification des tissus urbains. Jounieh, Liban.

*Plan d'action et priorités pour l'élaboration d'un dictionnaire international multilingue de morphologie des milieux bâtis (2000)* Colloque de l'International Seminar on Urban Form (ISUF) : *Per un glossario internazionale di morfologia urbana e tipologia edilizia*. Università dei studi di Firenze, Facoltà di architettura. Florence, Italie.

*Morphogénèse des établissements humains et sauvegarde de l'identité culturelle des lieux (2000)* Conférence d'ouverture, 33<sup>e</sup> colloque international sur l'archéologie historique et subaquatique : *Fleuves et paysages*. Society for Historical Archeology.

*Construire la ville dans la banlieue : de la transformation nécessaire des tissus de bungalows érigés dans les années soixante (1998)* Séminaire International sur la Forme Urbaine (ISUF) *La ville nouvelle : morphogénèse et développement. Analyse des textures urbaines contemporaines*. Paris. Juillet 98.

*Permanences structurales des sites et des paysages humanisés (1998)* Université Saint-Esprit de Kaslik, Jounieh, Liban. Novembre 98.

*Typological Derivation and Urban Fabric Densification (1997)* Colloque EDRA 28 : *Space design and management for place making*. Environmental Design Research Association (EDRA). Montréal, mai 97.

*The making and transformation of a Québec city neighborhood : urban forms, architectural types and cultural models (1995)* Colloque international : *Spatial analysis in Environment-Behavior research*. Eindhoven, Hollande, novembre 95.

*Le paysage culturel comme palimpseste : enregistrement du processus de genèse et de transformation du milieu bâti (1995)* Conférence d'ouverture, États des généraux du paysage au Québec.

PL/05.04.10

## PIERRE LAROCHELLE

### COMMUNICATIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI

(2004) *Un nouvel outil cognitif pour intervenir sur le patrimoine architectural : le manuel de réhabilitation*. ICOMOS francophone, colloque : Les métiers du patrimoine : un savoir-faire en voie de disparition ? Montréal, avril 2004.

(2003) *Lecture des paysages culturels et aménagement du territoire. Colloque de l'AT : Pour un développement touristique durable*. Cap-aux-Meules, Îles de la Madeleine, novembre 2003.

(2003) *Typologie des cimetières en Occident : approches pour résoudre la crise*. ICOMOS-Canada, Colloque : Réflexion sur les paysages culturels : la question des cimetières. Septembre 2003.

(2003) *Méthode de caractérisation et mécanismes de protection des paysages culturels du secteur de l'Estran*. Colloque Estran-Agenda 21, Grande-Vallée, Gaspésie, mai 2003.

(2001) *Tissu urbain et identité culturelle : lecture du Vieux-Wendake (Québec)* 11th International Conference of Historical Geographers. Août 2001.

(2000) Favoriser la jouissance publique du littoral : problèmes relatifs à l'aménagement des rives en milieu urbain. *Colloque international sur la requalification des tissus urbains (Discours d'ouverture) Jounieh, Liban. Mars 2000*.

(2000) Morphogenèse des établissements humains et sauvegarde de l'identité culturelle des lieux. *33<sup>e</sup> colloque international sur l'archéologie historique et subaquatique : Fleuves et paysages. (Discours d'ouverture) Society for Historical Archeology. Janvier 2000*.

(1998) *Permanences structurales des sites et des paysages humanisés*. Université Saint-Esprit de Kaslik, Liban. Novembre 1998

(1996) *Principes pour la gestion des transformations du milieu bâti : fondements affectifs et fondements cognitifs*. Colloque *Patrimoine bâti, seconde vie, nouvelle vie*. (CMSQ). Québec, mai 1996.

(1995) *Le paysage culturel comme palimpseste : enregistrement du processus de genèse et de transformation du milieu bâti*. États des généraux du paysage au Québec. (Discours d'ouverture) Juin 1995.

(1994) *Contre les centres historiques*. Colloque sur la gestion des centres historiques, ICOMOS-Canada, novembre 1994.

(1988) *La personnalité des intérieurs anciens, caractères banals et traits distinctifs*. Colloque du Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) sur la conservation et la transformation des intérieurs anciens, octobre 1988.

## PIERRE LAROCHELLE

380, Grande Allée Ouest, app.1207

Québec G1S 4M1

Téléphone : 418 682 3218

Courriel : pierre.larochelle@gmail.com

consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec / Basse-Ville. Québec : École d'architecture, Université Laval.

Larochelle, P.; Després, C.; Leclerc, J.C.; Murphy, P.; Piché, D. (1990A) *L'avenir de Saint-Roch : mettre en valeur ses richesses par une bonne forme urbaine*, Mémoire présenté à la Ville de Québec dans le cadre des consultations sur « Un quartier renouvelé pour une capitale renforcée : Un plan d'action pour le quartier Saint-Roch ». Québec : École d'architecture, Université Laval, Décembre. 33 pages.

Larochelle, Pierre (1990B). *Réflexions sur quelques facteurs typo-morphologiques liés à l'élaboration d'un plan d'aménagement du quartier Saint-Roch*, mémoire soumis au Comité conseil expert Québec sur l'aménagement du quartier Saint-Roch.

Larochelle, Pierre ; Piché, Denise (1990C) *L'aménagement du Vieux-Port de Québec : question d'images et questions de recherche*, in : Morin, R.; Petrelli, R.; Pilette, D. et L.-N. Tellier (dir.) *Gestion locale et problématiques urbaines au tournant des années 1990*. Montréal : Université du Québec à Montréal, 1990, 172-194.

Larochelle, Pierre (1989A) *Le réaménagement du Vieux-Port de Québec et la sauvegarde d'un patrimoine intangible : la qualité des paysages urbains*, mémoire soumis au Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy. Juin 1989.

Larochelle, P.; Ligougne, A.; Piché, D.; Zwieski, J. (1989B) *Principes et critères de mise en valeur du Vieux-Port de Québec*, mémoire de l'École d'architecture soumis au Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy, mai. 52 pages.

Gagnon-Pratte, France ; Larochelle, Pierre ; Piché, Denise (1988). « Vieux-Port de Québec : un site national en péril ». *Le Soleil*, juin 1988.

Larochelle, Pierre ; Neumann, Naomi ; Chouinard, Roger (1986) *Traits stylistiques, dimensions et proportions dans l'architecture populaire urbaine*. Rapport de recherche. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Larochelle, Pierre (1983) *Le devenir du domaine Cataracti*, mémoire soumis aux audiences publiques de la Commission des biens culturels du Québec sur la mise en valeur du domaine Cataracti.

Larochelle, Pierre (1995A) *Aménagement des espaces riverains et structure de l'espace public collectif*. (1995) Mémoire présenté à la Ville de Québec à l'occasion des audiences publiques sur la proposition d'un plan d'urbanisme pour les berges de la rivière Saint-Charles.

Larochelle, Pierre (1995B) *De la restructuration d'un méga-îlot urbain abusivement appelé parc Victoria*. (1995) Mémoire présenté à la Ville de Québec à l'occasion des audiences publiques sur la proposition de schéma de réaménagement du parc Victoria.

Larochelle, Pierre (1994A) « Le paysage comme enregistrement du processus d'humanisation du territoire : le cas de l'île d'Orléans » *Trames*, no 9.

Larochelle, Pierre (1994B) *Critères et fondements du jugement architectural*. Mémoire soumis au Conseil de ville et au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sillery dans le cadre de la création d'un Plan d'intégration architecturale (PIA).

Larochelle, P. ; Dubé, C. (1993A) *Le génie du lieu à l'île d'Orléans : étude des caractères formels essentiels du milieu bâti comme structure héritée*, rapport de recherche. Québec : Université Laval, École d'architecture.

Larochelle, Pierre (1993) Perspectives visuelles et identité des lieux publics urbains. Actes du *Symposium international sur la conservation des squares et des parcs urbains*. Montréal : ICOMOS International et AAPQ.

Larochelle, Pierre (1993B) *Principes et critères pour l'aménagement des secteurs riverains : l'anse Saint-Michel et le secteur de la marina*. Mémoire soumis à la Ville de Sillery. Assemblée publique de consultation sur le Projet d'amendement du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme.

Larochelle, Pierre (1993C) *Le contrôle des transformations dans le territoire du Vieux-Québec / Basse-Ville et du Cap-Blanc. Principes et instruments pour assurer la conservation des qualités spécifiques du site et le maintien de la continuité historique des lieux*. Mémoire soumis à la Ville de Québec à l'occasion des audiences publiques sur le plan directeur du Vieux-Québec / Basse-Ville et du Cap-Blanc.

Larochelle, Pierre (1992) « Québec : un patrimonio da salvagardare ». *Aquapolis*, 1-3, maggio-giugno 1992, 30-37. Venezia : Centro internazionale Città d'acqua.

Larochelle, Pierre (1992A) « Prévention et tutelle des sites du patrimoine mondial » *ICOMOS bulletin*, 2, 2, octobre 1992.

Larochelle, Pierre (1992B) *Pour une politique de protection des sites culturels canadiens inscrits sur la liste du patrimoine mondial*. Document de travail élaboré pour le Conseil national de Icomos Canada, Winnipeg, juin 1992. Inédit.

Larochelle, Pierre ; Piché, Denise (1991A). *Le quartier Vieux-Québec / Basse-Ville : processus d'aménagement*. Mémoire soumis à la Ville de Québec. Consultation publique sur les orientations d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec / Basse-Ville.

Piché, D.; Larochelle, P.; Gagnon-Pratte, f. (1991B) *Comment un ville patrimoniale peut-elle avoir la mémoire si courte ?* Mémoire des porte-parole de la Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port de Québec soumis à la Ville de Québec dans le cadre de la

Larochelle, Pierre (1998A) Morphologie des tissus urbains riverains et qualité du domaine public collectif, in : *La réhabilitation des cours d'eau en milieu urbain*. Actes du symposium international Paris-Québec, septembre 1998.

Larochelle, Pierre (1998B) *La couleur comme composante du langage architectural*. Notes de recherche.

Larochelle, Pierre (1998C) *Restructurer la rue Saint-Joseph dans une perspective de restauration du patrimoine urbain du quartier Saint-Roch*. Mémoire soumis à la Ville de Québec à l'occasion des audiences publiques sur le projet : *Rebâtir la rue Saint-Joseph*. Juin 1998.

Larochelle, Pierre (1998D) *À commande délirante, projet halluciné*. (1998) Mémoire soumis à la Commission des biens culturels du Québec. Audiences publiques sur le projet de construction d'un lien entre les pavillons François-Ranvozy et Jérôme-Demers du Musée de l'Amérique française.

Larochelle, Pierre *et al.* (1998E) « Requalifier la banlieue ». *Urbanité*, vol. 2 no 4. Hiver 1998.

Larochelle, Pierre (1997A) *Ville et mémoire : l'entretien du sens dans la gestion du patrimoine urbain*. In : Rocher, Marie-Claude (dir.) *Le traitement du patrimoine urbain II. La ville comme patrimoine*. Actes du colloque Québec-Mons 1997. Québec : Musée de la civilisation.

Larochelle, Pierre (1997B) *Périphéries internes et limites du domaine public. De l'urgence de sauvegarder le potentiel de requalification des rives du bassin Louise*. Mémoire soumis à la Zip Québec-Appalaches.

Larochelle, Pierre (1997C) *Du rôle de la CCNQ à l'égard de la requalification du domaine public collectif dans la capitale*. Mémoire soumis à la Commission de la capitale nationale du Québec.

Larochelle, Pierre (1997D) « Le Vieux-Québec comme oeuvre d'art urbain ». *Continuité. Spécial Vieux-Québec*. Automne 97, numéro 74, 42-45.

Larochelle, Pierre (1997E) *Morphologie urbaine et aménagement des espaces riverains : L'arrondissement historique de Québec*, dans : Beaudoin, T. ; Colin, M. ; Prelorenzo, C. *Urbanité des cités portuaires*. Paris : L'Harmattan.

Larochelle, Pierre (1996A) *La restauration de l'îlot quatre de la place Royale à Québec. outils cognitifs et mesures d'encadrement*. Mémoire soumis à la Commission de la place Royale de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Larochelle, Pierre (1996B) *La restructuration du site du palais de l'intendant comme problème de requalification de la forme urbaine*. Mémoire soumis à la Fondation des économusées du Québec.

Larochelle, Pierre (1996C) « Le dossier de l'îlot quatre de place Royale à Québec : raisons d'espérer et motifs d'inquiétude » *Continuité*.

Larochelle, Pierre (1996D) *Le paysage culturel comme palimpseste : enregistrement du processus de genèse et de transformation du milieu bâti*. Dans : *Dynamique et visions du paysage québécois*. Actes des États des généraux du paysage au Québec.

*processus historiques de genèse et de transformation des milieux bâtis*. Étude réalisée pour la Commission des biens culturels du Québec.

Larochelle, Pierre *et al.* (2002C) *Pour la création d'un conseil du patrimoine bâti et l'élaboration d'une politique municipale du patrimoine bâti*. Mémoire soumis à la Ville de Québec par le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) à l'occasion des audiences publiques sur l'avant-projet de politique culturelle de la Ville de Québec.

Larochelle, Pierre (2002D) « Forme et signification d'un tissu urbain métis : syntaxe spatiale du Vieux-Wendake. » *Continuité*.

Larochelle, Pierre (2002E) *Lectura de los paisajes culturales y mantenimiento de la identidad de los sites*, in : Contin, Mabel (ed.) *Nuestro Patrimonio Paisajista : Los Paisajes Culturales*. La Plata, Argentina : Comision de Investigaciones Cientificas de la Provincia de Buenos Aires, Laboratorio de Investigaciones del Territorio y del Ambiente.

Larochelle, Pierre (2001A) *Outils cognitifs pour la requalification des tissus urbains existants*, in : Vivre en Ville. *Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XX<sup>e</sup> siècle*. Québec : Éditions du Septentrion.

Larochelle, P. ; Vachon Geneviève (2001B) *La requalification de l'espace public sur le territoire de la capitale nationale du Québec*. Notes de recherche.

Larochelle, P. ; Vachon Geneviève (2000A) *L'identité de la Capitale du Québec. Enjeux et fondements d'un programme pour favoriser la lisibilité des caractères essentiels qui communiquent le sens des lieux*. Notes de recherche.

Larochelle, Pierre ; Piché, Denise (2000B) *Aménager le front fluvial de la capitale : enjeux, principes et objectifs*. Mémoire soumis à la Commission de la Capitale nationale du Québec à l'occasion des audiences publiques sur le Plan Fleuve et falaise.

Larochelle, Pierre (1999A) *Vieux-Wendake (Québec)*. Ottawa : Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Larochelle, Pierre ; lamandi, Cristina. (1999B) « Milieux bâtis et identité culturelle ». *USEK*, numéro 2, 12-17, juin 1999.

Larochelle, Pierre *et al.* (1999C) *Pour une politique gouvernementale du patrimoine bâti*. In : Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec (2000) *Notre patrimoine, un présent du passé. La question du patrimoine au Québec*. Recueil des mémoires et documents déposés par les organismes au Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel.

Laberge, J.; Larochelle, P.; Mercier, L. (1999D) *Éléments pour une politique du patrimoine bâti au Québec*. Québec : Éditions Continuité.

Larochelle, Pierre ; lamandi, Cristina (1999E) *Continuity and Change in Anthropic Environments : Toward a control based on the knowledge of their historical transformation process*. In : Zancheti, Silvio (1999) *Conservation and Urban Sustainable Development. A Theoretical Framework*. Recife, Brésil : Centro de Conservação Integrada Urbana e Territorial.

PIERRE LAROCHELLE

## ÉCRITS SUR LE PATRIMOINE BÂTI

Larochelle, Pierre (2006) « Le paysage humanisé comme bien culturel ». *Continuité*, numéro 110.

Larochelle, Pierre (2005) *Application de la morphogenèse des milieux bâtis à l'élaboration de la politique du patrimoine bâti. Étude sur la problématique, les enjeux, les orientations, les objectifs et le contenu d'une politique du patrimoine bâti pour la Ville de Québec*. Rapport soumis à la Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire, Division design, architecture et patrimoine.

Larochelle, Pierre (2004A) *Commentaires sur le Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec. Constats / Enjeux / Objectifs / Pistes d'action*. Mémoire soumis au comité Avis et Prise de position du CMSQ.

Vachon, Geneviève ; Larochelle, Pierre (2004) « L'aménagement lumière : Approche spectaculaire ou approche urbanistique ? » *Continuité*, n° 103.

Larochelle, Pierre (2004B) *La couleur dans l'architecture vernaculaire gaspésienne*. Notes de recherche.

Larochelle, Pierre (2004C) « Pour maintenir l'identité des paysages culturels ». *Continuité*, n° 100.

AAVV. (2004) *Méthodes de lecture des milieux bâtis et nouveaux outils cognitifs pour la préservation du patrimoine architectural et urbain*. Recueil de textes préparé pour le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) par Pierre Larochelle.

Larochelle, Pierre ; Vachon, Geneviève (2003) *Éléments pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement lumière pour la Capitale nationale du Québec*. Rapport de recherche. Québec : Université Laval, FAAAV. École d'architecture.

Tome I : *Étude sur la définition des fondements théoriques, des enjeux, des principes fondamentaux, des orientations, des objectifs et du contenu du schéma directeur d'aménagement lumière de Québec*.

Tome II : *Étude sur le choix des lieux et des objets à mettre en lumière et sur l'établissement des priorités d'intervention*.

Larochelle, Pierre ; Gauthier, Pierre (2002) *Les voies d'accès à la capitale nationale du Québec et la qualité de la forme urbaine*. Rapport de recherche. Montréal : Université de Montréal, Chaire en environnement et en paysage.

Larochelle, Pierre (2002A) *Le contrôle des transformations du tissu urbain historique dans le secteur de la place Royale. Étude sur les conditions permettant de s'assurer que les transformations du cadre bâti existant soient compatibles avec l'exigence du maintien des caractères hérités qui expriment l'identité culturelle des lieux et l'impératif d'une contribution des interventions à la qualité de la forme urbaine*. Étude réalisée pour la Commission des biens culturels du Québec.

Larochelle, Pierre (2002B) *Pour une définition des enjeux, des objectifs et des fondements théoriques d'une « politique » de sauvegarde et de mise en valeur du Mont-Royal. L'apport des concepts et des méthodes de la typo-morphologie : une discipline vouée à l'étude des*

Université Laval, mai 2004

***Pour une approche cognitive à la conservation***

Cours ARC-66363 *Histoire, théories et pratiques en conservation*

Programme de maîtrise en architecture

Université Laval / Février 2004

***Préservation du patrimoine bâti : analyse comparative de deux cadres théoriques***

Cours DES 7202 *Séminaire méthodologique*

Programme d'études supérieures spécialisées en patrimoine moderne

Université du Québec à Montréal / Janvier 2004

***Lecture du milieu et préservation du patrimoine bâti***

Cours ARC-21757 *Architecture et patrimoine*

Programme de baccalauréat en architecture

Université Laval / Janvier 2004

***Méthodes de lecture des milieux bâtis et nouveaux outils cognitifs pour la préservation du patrimoine architectural, urbain + territorial***

Séminaire de perfectionnement élaboré pour les membres du Conseil d'administration et les membres des comités Avis et prises de position du Conseil des Monuments et Sites du Québec (CMSQ) / Janvier 2004

***Lecture du Vieux-Wendake***

Cours ARC-19136 *Lecture du milieu bâti*

Programme de baccalauréat en architecture

Université Laval / novembre 2003

***Applications de la typomorphologie au patrimoine bâti***

Cours ARC-19136 *Lecture du milieu bâti*

Programme de baccalauréat en architecture

Université Laval / Avril 2002

***Processus de transformation des milieux bâtis et contrôle des interventions sur les bâtiments et les tissus urbains anciens.***

Séminaire de perfectionnement élaboré pour les architectes et les urbanistes à l'emploi de la Ville de Québec et pour les membres de la Commission d'urbanisme de la ville.

Ville de Québec, 23-30 mai 1997

PL/03.10

***Façadisme, tatouage et autres pratiques exécrables***

Ville de Québec, Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire. Division design, architecture et patrimoine. 11 janvier 2008

2004 – 2007 Président du **Comité de formation du Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ).**

Élaboration d'un portrait de l'état de la recherche récente et des pratiques nouvelles. Élaboration d'esquisses du champ de connaissances et du champ de pratique en matière de patrimoine bâti. Définition des buts, des objectifs et des orientations du programme. Élaboration du devis pour un module de cours conçu pour les responsables du patrimoine bâti au sein des pouvoirs locaux : membres des conseils de ville, des comités consultatifs d'urbanisme, etc.

***Outils cognitifs pour la lecture des milieux bâtis et le maintien de l'identité culturelle des lieux***

Séminaire de perfectionnement élaboré pour les agents de développement culturel du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine. Université Laval, octobre 2007.

***Lecture des milieux bâtis et pratiques d'aménagement axées sur le maintien de l'identité des lieux***

Journée de formation sur le patrimoine bâti offerte aux membres du Conseil municipal, aux membres du Comité des biens et des sites, du Comité consultatif d'urbanisme et aux employés du service de l'Urbanisme.

Ville de Saint-Eustache / Septembre 2006

***Concilier les transformations des milieux bâtis et le maintien de l'identité des lieux***

Programme de formation *Urbanisme et décisions politiques*

Union des municipalités du Québec (UMQ)

Longueuil, avril 2006 ; Québec, octobre 2006

***Caractériser et préserver le patrimoine bâti. Analyse critique de deux cadres théoriques opposés : Morphogenèse des milieux bâtis / Théories de la restauration***

Cours élaboré pour la formation continue des membres de l'Association des aménagistes régionaux du Québec / Octobre 2005

**Caractériser et préserver le patrimoine bâti.**

Cours AME-66809W *Projets avec le milieu*

Programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional

## **PIERRE LAROCHELLE**

### **Activités dans le domaine du patrimoine bâti : cours de formation, écrits et communications**

#### ACTIVITÉS DE FORMATION EN MATIÈRE DE PATRIMOINE BÂTI (1997-2010)

#### ***Pour une approche cognitive aux projets d'intervention sur des édifices patrimoniaux ou dans les tissus urbains anciens***

##### ***I. Les fondements théoriques II. Les nouvelles pratiques***

Cours de formation continue élaboré pour l'Ordre des architectes du Québec.

Montréal, 14 mai 2009, Québec, 21 mai 2009.

Festival d'architecture et Forum des architectes. L'Institut royal d'architecture du Canada et l'Ordre des architectes du Québec. 18 juin 2009.

Montréal, 6 octobre 2009, Québec, 28 octobre 2009 Montréal mars 2010.

##### ***L'approche territorialiste à la soutenabilité.***

##### **I. Définir les règles constitutives de l'identité territoriale. II. Lecture du milieu et pratiques du projet.**

Conférences dans le cadre du séminaire: *Gestion environnementale du territoire.*

Programme de maîtrise en aménagement. Université de Montréal. Mars 2009.

Mars 2010.

**Le problème du manège militaire de Québec.** Conférence dans le cadre du cours : ARC-6038 Projets de Conservation et Restauration. Université Laval, Programme de maîtrise en architecture. Septembre 2009.

##### ***Les architectes et le patrimoine bâti : pour un changement de cadre théorique***

Projet d'une série de conférences élaboré pour le Comité de formation continue de l'Ordre des architectes du Québec. Automne 2008.

##### ***Façadisme, tatouage et autres pratiques exécrables***

Ville de Québec, Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire. Division design, architecture et patrimoine. 11 avril 2008.

##### ***Milieus bâtis et identité culturelle***

Programme de formation d'agents de développement culturel. Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine

Université Laval, 2007 : cohortes M et N ; 2008: cohorte O.

***Caractérisation des milieux bâtis et maintien de l'identité culturelle des lieux***  
MRC de Charlevoix, 24 janvier 2008

## **LE PATRIMOINE BÂTI AU QUÉBEC : QUAND L'IGNORANCE FAIT LOI**

**Mémoire sur le projet de loi 82 : *Loi sur le Patrimoine culturel*  
soumis à la Commission de la culture et de l'éducation par :**

**Pierre Larochelle**

### **Introduction**

Les individus et les groupes qui s'intéressent à la préservation du patrimoine bâti réclament et attendent depuis des années l'adoption par le Gouvernement du Québec d'une véritable politique gouvernementale sur le patrimoine bâti.

Avec le temps, il n'y a pas que la *Loi sur les biens culturels* qui soit devenue désuète. D'une part, les idées et les pratiques traditionnelles utilisées pour la préservation des monuments historiques sont devenues incohérentes avec l'acception élargie actuelle de la notion de patrimoine. D'autre part, les fondements idéologiques qui sous-tendent ces pratiques ont été sérieusement remis en question avec l'essor, particulièrement important depuis un demi-siècle, du développement des connaissances sur les processus de transformation des établissements humains et dans les disciplines du projet : l'architecture, le design urbain et l'aménagement du territoire.

Des recherches fondamentales et appliquées fondées sur une approche cognitive ont été à l'origine d'une véritable révolution, tant au plan des théories qu'au plan des pratiques, dans le domaine de la préservation du patrimoine architectural. En même temps, le champ du patrimoine bâti s'est élargi avec l'émergence de nouveaux domaines de pratiques : la conservation intégrée du patrimoine urbain et territorial et la protection des paysages culturels.

Malheureusement au Québec, les instances responsables de la gestion du patrimoine bâti continuent d'aborder ces questions avec une approche affective, accordant la primauté à l'idéologie sur la connaissance. En s'enfermant dans un cadre théorique prescriptif et normatif de nature doctrinaire, elles se sont privées des nouveaux outils cognitifs développés pour l'encadrement des projets d'intervention sur des édifices patrimoniaux ou dans des tissus urbains anciens et pour la protection des paysages culturels. Le Québec en est venu ainsi à accuser un retard considérable sur l'état actuel des connaissances et des pratiques, particulièrement en matière de patrimoine urbain et territorial et de paysages culturels.

Au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Direction du patrimoine et la Commission des biens culturels fondent encore leurs actions, leurs choix et leurs décisions sur une théorie aussi confuse que subjective : la « gestion par les valeurs ». Le contrôle des transformations dans les centres historiques et les aires soumises à des mesures de protection repose la plupart du temps sur des réglementations dont les objectifs ne sont rien d'autre que des énoncés de lieux communs et de préjugés et dont les critères, trop imprécis et vagues pour avoir une valeur opératoire, ne peuvent que mener à des abus de pouvoir discrétionnaire.

Dans la situation actuelle, le MCCCCF aurait grandement besoin d'un sérieux rattrapage au plan des théories et d'une réforme en profondeur de ses pratiques en matière de patrimoine bâti. Au moment où il est urgent de se doter d'une politique gouvernementale du patrimoine fondée sur une vision élargie et conforme à l'état des connaissances, il propose une réforme cosmétique et inutile de la *Loi des biens culturels*.

L'adoption du projet de loi 82 n'aura pas d'autres effets que de prolonger le règne de l'arbitraire et d'aggraver les problèmes en soumettant un plus grand nombre d'objets construits et de sites à des mécanismes de contrôle inadéquats et obsolètes.

## **L'évolution de la notion de patrimoine bâti**

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la notion de patrimoine s'est considérablement élargie. L'attribution d'une valeur patrimoniale à des objets architecturaux, d'abord réservée aux monuments de l'Antiquité, s'est progressivement étendue aux constructions héritées du Moyen Age, puis à celles de la période pré-industrielle et, finalement, aux œuvres récentes du Mouvement moderne.

Traditionnellement, le champ du patrimoine architectural, étroitement associé à la notion de « monument historique », était limité aux rares éléments du milieu bâti auxquels on accordait une valeur esthétique ou historique exceptionnelle. Aujourd'hui, on reconnaît le caractère « portant » de l'architecture dite « mineure » dans l'édification des milieux bâtis et son importance première pour témoigner des valeurs, des modes de vie et des pratiques constructives des communautés<sup>1</sup>.

Depuis les années soixante, l'acceptation du concept de patrimoine s'est encore élargi sur un autre plan, en s'étendant des objets architecturaux aux structures anthropiques à plus grande échelle qui entrent dans la composition des établissements humains. On a ainsi assisté à l'émergence d'un nouveau domaine de connaissance et

---

<sup>1</sup> Largement majoritaire, l'architecture « mineure » comprend l'ensemble des bâtiments qui sont les produits d'une conscience « spontanée » et dont la forme, par conséquent est largement déterminée par la somme de l'expérience collective. C'est le cas de la plupart des édifices résidentiels.

d'un nouveau champ de pratique en matière de préservation du patrimoine : la conservation intégrée du patrimoine urbain et territorial.

L'intérêt récent pour les « paysages culturels » comme nouvelle catégorie de biens culturels représente la manifestation la plus significative de l'adoption de cette nouvelle vision élargie du patrimoine bâti. L'expression « paysage culturel » réfère à une utilisation humaine des lieux et à la reconnaissance du fait que les milieux bâtis expriment les attitudes et les valeurs humaines du passé. Elle résulte d'une manière de regarder le territoire qui met l'accent sur les relations historiques entre une communauté, ses activités et le milieu naturel.

### **Les limites de validité des idées et des méthodes traditionnelles**

Dans les circonstances actuelles, il est essentiel de comprendre les limites de validité des idées et des méthodes traditionnellement associées à la préservation des biens culturels. Il est certain que le cadre théorique sur lequel se fondent les pratiques de conservation des monuments historiques ne peut pas servir de fondement à une politique du patrimoine qui serait cohérente avec l'adoption d'une acception élargie de la notion de patrimoine bâti.

La manière d'intervenir sur les édifices auxquels on accorde le statut d'œuvre d'art ne convient pas pour l'architecture dite « mineure » qui présente un intérêt patrimonial. Les modes de conservation appropriés pour des édifices auxquels on attribue une valeur exceptionnelle en tant que document historique ou historiographique ne peuvent pas non plus être étendus à l'ensemble des édifices anciens. Dans les deux cas, le statut spécial accordé à ces édifices impose un mode d'intervention particulier qui entraîne forcément une occultation de leur valeur architecturale et qui n'est valide, par conséquent, que pour des exceptions.

Les concepts et les méthodes avec lesquels on aborde la préservation du patrimoine architectural se sont avérés inapplicables quand il s'agit de traiter les problèmes relatifs à la préservation du patrimoine urbain et territorial. Les mécanismes utilisés pour la protection des sites naturels et des jardins historiques ne peuvent certainement pas être étendus à la catégorie des paysages culturels, ces créations collectives toujours inachevées qui évoluent de manière organique dans le cadre du processus d'humanisation des territoires.

## **Le développement des connaissances**

L'évolution progressive de la notion de patrimoine a provoqué, surtout à partir des années soixante, des changements radicaux dans la manière d'aborder les problèmes relatifs à la préservation du patrimoine bâti.

On a assisté à un essor important du développement des connaissances. La recherche fondamentale dans le domaine de la morphogenèse des établissements humains a permis une compréhension nouvelle des processus normaux de formation et de transformation des types architecturaux et des tissus urbains. Elle a entraîné la remise en question d'un bon nombre d'idées reçues et de pratiques établies en matière de gestion du patrimoine. Appliquées dans un premier temps aux villes anciennes, ses méthodes de « lecture » des milieux bâtis ont mené au développement de nouveaux outils cognitifs pour le contrôle des transformations et pour l'encadrement des projets d'intervention sur le patrimoine bâti et pour la gestion des centres historiques.

Les résultats de ces recherches sont à l'origine de l'émergence d'une nouvelle discipline : la restauration urbaine. Rapidement, en effet, les principes fondamentaux, les concepts et les méthodes en usage dans le domaine de la restauration architecturale s'étaient avérés inapplicables à l'échelle des tissus urbains et des agglomérations.

Ce sont de nouvelles pistes de recherches dans les disciplines du projet : l'architecture, le design urbain, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, qui ont mené au développement de nouveaux outils cognitifs permettant de fonder sur des bases plus objectives de nouvelles méthodes pour la gestion intégrée du patrimoine urbain et territorial et pour la préservation des paysages culturels.

On a reconnu que la responsabilité de la préservation du patrimoine bâti devait incomber à l'ensemble des professionnels de l'aménagement en énonçant le principe que tout projet d'intervention sur le cadre bâti existant devrait être conçu et évalué comme un projet de modification du milieu.

Le trait commun de toutes ces recherches est qu'elles s'appuient sur l'observation des milieux bâtis en situation historique réelle et sur l'évaluation de leur potentiel de transformation et de requalification.

La méthode exige la réalisation d'un relevé de tous les édifices présents dans un même secteur urbain et leur classification dans des types architecturaux définis en tenant compte de l'ensemble de leurs caractères distributifs, constructifs et stylistiques et de leur position relative dans la structure urbaine. Elle vise à décrire et à expliquer les processus de formation et de transformations qui ont mené le cadre bâti existant dans son état actuel.

Dans les années quatre-vingt, c'est sur la base d'une telle connaissance approfondie du milieu bâti existant qu'une équipe pluridisciplinaire comprenant des architectes et des ingénieurs a élaboré pour la Ville de Rome le premier d'un nouveau type de manuels — le manuel de réhabilitation (*manuale del recupero*) — qui allait devenir le principal outil de travail des instances responsables de la préservation du patrimoine et de l'ensemble des intervenants qui participent à l'entretien ou à la restauration des édifices dans les centres historiques de plusieurs villes. Le manuel décrit sous divers angles, y compris statique, les types structuraux exposés à l'usure et à la substitution par des produits de construction industriels.

Une nouvelle forme de réglementation a également été élaborée, à partir d'analyses morphologiques détaillées du milieu existant, pour le contrôle des transformations et l'encadrement des projets d'intervention dans les centres historiques<sup>2</sup>. Contrairement aux guides d'intervention architecturale qui énoncent des prescriptions qui s'appliquent à l'ensemble des édifices compris à l'intérieur d'une aire protégée, ces règlements définissent des règles différentes selon le type architectural auquel l'édifice appartient. Ils imposent des modalités d'interventions particulières pour chaque composante majeure de l'édifice : l'enveloppe, la toiture, les murs porteurs, l'organisation spatiale. Il s'agit d'assurer la conservation ou la réfection des constantes qui définissent la typologie et qui caractérisent l'architecture de l'édifice. Ils précisent également les usages admis en fonction des caractéristiques intrinsèques propres à chaque genre d'édifice et du processus typologique dans lequel il s'inscrit.

D'autres recherches universitaires subventionnées par le Gouvernement italien ont porté sur le rôle de la mémoire collective dans la manière d'appréhender le cadre bâti. Elles ont mené à la promotion d'une nouvelle approche dans les pratiques de l'architecture et de l'urbanisme, une approche caractérisée par une relation étroite entre le « lecture » du milieu existant et l'élaboration d'un projet d'intervention.

Compte tenu de la distinction nécessaire entre « histoire » et « mémoire », on a conclu à la nécessité de mettre l'accent moins sur la primauté de la conservation matérielle des objets construits hérités que sur le maintien du sens des lieux et sur le respect des règles fondatrices de l'identité territoriale<sup>3</sup>.

Cet important développement des connaissances, qui a coïncidé avec l'élargissement de la notion de patrimoine aux structures anthropiques urbaines et

---

<sup>2</sup> La réglementation élaborée par Luigi Cervellati *et al.* dans le cadre de l'élaboration d'un plan directeur de restauration du centre historique de Palerme représente un exemple à suivre.

<sup>3</sup> Le cas du silo numéro 5 à Montréal représente un bon exemple de confusion entre « mémoire » et « histoire » dans les discours sur le patrimoine. On réclame sa conservation matérielle bien qu'elle soit contraire au sens commun et à l'Intérêt public, notamment parce qu'elle fi des principes fondamentaux d'aménagement des rives en milieu urbain.

territoriales, est largement dû aux travaux des professeurs-chercheurs œuvrant dans les universités italiennes dotées de grands départements spécifiquement voués à l'enseignement et à la recherche dans le domaine du patrimoine bâti<sup>4</sup>. Il n'aurait pas été rendu possible sans une sérieuse remise en question par les responsables de ces recherches des théories qui sous-tendaient les politiques usuelles de conservation et de restauration des monuments historiques.

Il leur apparaissait nécessaire de rompre avec la logique sectorielle qui gouvernait les pratiques de gestion des biens culturels pour adopter un mode de gestion intégré dans lequel la préservation du patrimoine bâti et la planification de l'aménagement du cadre de vie : architecture, design urbain et aménagement du territoire sont indissociables. Il ne s'agissait pas seulement de renouveler les méthodes de gestion du patrimoine, mais surtout de redéfinir les enjeux, les objectifs, les orientations et les contenus des politiques du patrimoine bâti.

Les moyens traditionnels utilisés pour la mise en œuvre des politiques du patrimoine ont aussi été contestés. Il était facile de constater que la désignation d'arrondissements historiques et d'aires protégées avait généralement pour effet de soumettre ces secteurs à des mécanismes de conservation à outrance pendant que les éléments importants du patrimoine architectural et urbain situé dans les autres parties du territoire habité, présumées sans valeur historique, faisaient l'objet de négligence et de laxisme.

Le postulat voulant qu'il soit possible, sur la base de critères objectifs et dans le cadre de procédures administratives, d'identifier et de dresser la liste des composantes du milieu bâti qui présentent un intérêt patrimonial, a également été remis en cause par les experts. Par conséquent, la pratique très répandue de procéder à des inventaires du patrimoine architectural dans chaque ville ou région a elle-même été remise en question. De toute façon, il va sans dire qu'il est absolument impossible de procéder à la réalisation d'inventaires en ce qui concerne le patrimoine urbain et territorial ou les paysages culturels.

Du moment qu'on en venait à la conclusion que la préoccupation pour la préservation du patrimoine ne devait plus être réservée à un petit nombre d'édifices et de sites jugés exceptionnels et à quelques secteurs protégés, il était naturel de chercher les moyens concrets de l'étendre à l'ensemble du territoire humanisé en intégrant la gestion du patrimoine à l'intérieur des politiques de l'aménagement urbain et territorial.

---

<sup>4</sup> En Italie, les facultés d'architecture et d'aménagement comptent plus de soixante mille étudiants. Ils sont ± 13 000 à Rome, ± 9 500 à Milan, plus de 11 000 à Venise. À l'université de Rome, *La Sapienza*, le département responsable de l'enseignement dans le domaine du patrimoine bâti emploie environ 45 professeurs-chercheurs à plein temps.

## **Concilier les transformations nécessaires du milieu bâti existant avec le maintien de l'identité culturelle des lieux.**

La volonté de développer un nouveau mode de conservation intégrée correspondait, avec l'adoption d'une nouvelle définition de l'objectif des politiques de préservation du patrimoine, à une définition plus adaptée à l'acceptation élargie de l'idée de patrimoine bâti, étendue progressivement à l'ensemble des établissements humains hérités, appréhendés comme des produits des relations historiques entre les communautés, leurs activités et le territoire.

En matière de préservation, l'objectif général, tel qu'on le comprend aujourd'hui, est de concilier les transformations nécessaires du milieu bâti existant avec le maintien de l'identité culturelle des lieux. Il s'agit d'assurer le maintien des « permanences structurales » qui permettent aux milieux bâtis de conserver une identité reconnaissable à travers les processus de transformation continus auxquels ils sont soumis malgré les transformations ou le remplacement de certaines de leurs composantes. Pour cela, il est nécessaire de remplacer les traditionnels inventaires du patrimoine par des études de caractérisation des milieux bâtis existants. Il faut non seulement identifier les caractères typiques des diverses catégories d'objets construits, mais il faut aussi expliciter les règles syntaxiques qui gouvernent, dans les pratiques constructives régies historiquement par des habitus culturels, leurs relations réciproques et leur dynamique transformationnelle, c'est-à-dire les règles constitutives de l'identité territoriale.

### **Le remplacement des prescriptions par des règles**

Les auteurs des recherches menées pour le développement de nouveaux outils de gestion du patrimoine bâti s'étaient fixé un objectif commun qui leur semblait s'imposer : le remplacement des prescriptions des chartes internationales du patrimoine par des règles locales : précisément les règles fondatrices de l'identité territoriale. La morphogenèse des milieux bâtis, une discipline scientifique qui a pour objet l'étude des processus de formation et de transformation des établissements humains, offrait un cadre théorique approprié pour la formulation de ces règles. Fondée sur l'observation des milieux bâtis en situation historique réelle, cette discipline appartient à la catégorie des théories descriptives et explicatives. Tout la distingue des théories de la restauration qui présentent au contraire un caractère normatif et prescriptif en raison de leur nature doctrinaire.

### **Les dérives idéologiques**

Sur le plan cognitif, l'élargissement de la notion de patrimoine n'a eu que des effets positifs, tant pour la connaissance du milieu bâti comme produit de la culture matérielle que pour la gestion du patrimoine architectural et urbain, la protection des paysages culturels et le maintien de l'identité territoriale.

Dans le domaine affectif, au contraire, il a donné lieu durant la même période à de sérieuses dérives idéologiques dont on n'a pas fini de mesurer les effets néfastes. On a assisté à une progression inquiétante d'un fort courant « néoconservateur » et à l'expansion démesurée du phénomène de la « démocratie esthétique ».

Le premier se manifeste par une volonté de conservation à outrance de tout ce qui nous vient du passé et par une diabolisation irrationnelle de la démolition. Le second par l'octroi abusif d'une valeur esthétique à toutes les manifestations et à toutes les formes de l'expression humaine, présumées avoir fait l'objet d'une intention artistique. Toutes les catégories esthétiques sont confondues, le laid, le grotesque et le kitsch avec le beau et le sublime. Les graffitis et les autres démonstrations de mauvais goût sont placés sur le même pied que les chefs-d'œuvre de l'art savant comme si tous les artefacts pouvaient donner lieu à de véritables expériences esthétiques<sup>5</sup>.

Ces deux tendances, aussi pernicieuse l'une que l'autre, sont à l'origine de pratiques déviantes qu'on tente de faire passer, par des rationalisations absurdes, pour des méthodes légitimes de conservation du patrimoine. C'est évidemment le cas de la pratique récente du « façadisme » en architecture.

Elles ont également d'autres effets pervers sur l'entretien et la réhabilitation de cadre bâti. Des groupes organisés qui adhèrent à ces courants, considérant que tous les architectes sont forcément des artistes, s'opposent systématiquement à toute transformation d'une de leurs œuvres, au nom de l'authenticité et du respect du « concept » originel et des intentions du créateur<sup>6</sup>. Et ce, même quand il s'agit d'adapter des édifices mal conçus ou mal construits à l'évolution des besoins des usagers ou d'en corriger les erreurs et les malfaçons<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Il suffit de penser à la mobilisation ridicule pour la sauvegarde de l'enseigne Five Roses qui pollue le paysage montréalais alors que rien dans sa forme ne justifie qu'on trouve tellement important de la préserver pour la transmettre en héritage aux générations futures.

<sup>6</sup> C'est ce qui explique le fait que le stade olympique est considéré par plusieurs comme une œuvre d'art à sauvegarder à tout prix et que certains réclament un retour au projet originel de Taillibert bien que cet édifice réponde au principal critère qui servait historiquement qui sert à désigner les immeubles à vouer à la démolition : la malfaçon irrémédiable.

<sup>7</sup> Je pense au cas de la place Ville-Marie dont les propriétaires ont été blâmés pour l'ajout de puits de lumière qui ont grandement contribué à la requalification de la galerie marchande et pour la réfection, avec de meilleurs matériaux, de l'enveloppe de l'édifice du 5, place Ville-Marie.

## L'ÉTAT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Si le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine avait accepté, comme on le réclamait, de s'engager dans l'élaboration d'une politique gouvernementale du patrimoine bâti, cela lui aurait sans doute fourni l'occasion de procéder à un examen critique des idées reçues et des pratiques établies qui lui servent de philosophie.

Il faut dire que la Direction du patrimoine ne s'est jamais montrée ouverte à la critique. Elle s'est livrée, au contraire, à de grossières manœuvres pour soustraire ses propres projets à la critique des experts et au débat public<sup>8</sup>. Le Ministère a toujours refusé l'offre maintes fois réitérée d'organismes de défense du patrimoine qui se sont offerts à l'assister dans le processus d'élaboration d'une telle politique du patrimoine<sup>9</sup>. Il a agi de la même manière pour procéder à la révision de la *Loi sur les biens culturels*.

Il s'est ainsi privé de la possibilité de mettre à profit l'expertise du milieu pour effectuer un examen critique et une révision en profondeur de ses orientations, de ses programmes et de ses modes de gestion. Il n'est pas étonnant qu'il persiste à aborder le patrimoine bâti avec la même vision étroite, la même approche affective et un retard croissant sur l'état des connaissances.

### La primauté de l'idéologie sur la connaissance

Les questions de « valeurs » sont en dehors du domaine de la science, comme les défenseurs de la religion l'affirment avec énergie. Je pense qu'ils ont raison sur ce point, mais j'en tire une conclusion supplémentaire, qu'eux ne tirent pas : à savoir que les questions de « valeurs » sont entièrement en dehors du domaine de la connaissance.

(Bertrand Russel, 1971, *Science et religion*)

Le MCCCCF aborde le patrimoine du point de vue des valeurs supposées pérennes dont il serait investi. En adoptant la « gestion par les valeurs » comme mode d'opération privilégié, il accorde par le fait même la primauté à l'idéologie sur la connaissance. Ou plutôt, il se place en dehors du domaine de la connaissance. En même temps, il souscrit à une théorie confuse, une théorie qui confond la valeur signe et la valeur symbolique des objets, la valeur d'usage et la valeur d'échange.

---

<sup>8</sup> Je pense notamment à la mobilisation d'experts et d'organismes de défense du patrimoine pour protester contre les procédures adoptées pour l'encadrement du projet du Centre d'interprétation de la place Royale.

<sup>9</sup> C'est le cas notamment du Conseil des monuments et sites du Québec qui a produit en 1999 un important document de réflexion sur les fondements d'une politique du patrimoine bâti au Québec.

Dans les études sur le patrimoine réalisées pour aider les pouvoirs publics à établir des priorités en matière de sauvegarde, il n'est pas rare que la valeur signe soit confondue avec la valeur esthétique d'une œuvre architecturale. Ainsi, la notoriété de l'architecte qui a signé les plans de l'édifice est erronément considérée comme un critère de la qualité architecturale.

La conformité parfaite au code d'un courant stylistique ou d'une sous-culture de goûts est aussi souvent considérée à tort comme un critère pour juger de la valeur esthétique des édifices. De plus, l'évaluation de la valeur architecturale d'un édifice est presque toujours réduite à cette seule valeur esthétique<sup>10</sup>, sans considération pour l'ensemble des qualités écologiques, sociales, fonctionnelles, perceptuelles et « expérientielles » qui entrent dans l'évaluation de la véritable qualité d'une œuvre architecturale.

### **Une vision étroite**

La préservation du patrimoine bâti au Québec est encore centrée sur la protection des exceptions : les « monuments historiques » et les arrondissements historiques. Les inventaires de patrimoine architectural accordent une place de plus en plus grande aux meilleurs exemples-types de l'architecture mineure présents sur le territoire. Avec le temps, l'octroi du statut de bien culturel classé a aussi été accordé à plusieurs résidences qui appartiennent à l'architecture vernaculaire, mais c'est généralement en raison de la valeur historique accordée à la maison du fait de sa valeur d'ancienneté ou parce qu'elle a déjà été habitée par un personnage célèbre<sup>11</sup>.

Le patrimoine urbain et territorial ne fait toujours pas l'objet de mesures de protection, même dans les centres historiques et les aires protégées. Depuis quelques années, il est fait beaucoup mention de la protection des paysages, mais jusqu'à maintenant, on se limite pratiquement à formuler des vœux pieux et à énoncer des bonnes intentions.

L'inertie de l'approche affective qui sous-tend les actions du Gouvernement explique le retard qu'il met à adopter et appliquer sur le territoire québécois les outils cognitifs développés et utilisés ailleurs pour la gestion du patrimoine, surtout pour le patrimoine urbain et territorial.

Apparemment, il ne s'est pas du tout intéressé au développement récent des connaissances. Par exemple, les procédures spéciales du type « *design review process* » développées dans le domaine du design urbain pour l'encadrement des

---

<sup>10</sup> En fait, il s'agit plutôt de la valeur pour l'histoire des arts décoratifs.

<sup>11</sup> C'est le cas, par exemple, de la maison Kreighoff sur la Grande Allée à Québec.

projets d'intervention dans des milieux particulièrement sensibles, n'ont jamais été appliquées au Québec bien qu'on l'ait réclamé dans plusieurs cas et malgré le fait qu'elles sont utilisées depuis au moins deux décennies dans de nombreuses villes américaines.

Le MCCCCF ne semble pas avoir pris conscience des limites de validité des idées et des méthodes traditionnelles associées à la protection des « monuments historiques » et de leur inapplicabilité à l'architecture dite « mineure », au patrimoine urbain et territorial et aux paysages culturels. Il ne semble pas réaliser que de l'élargissement progressif de la notion de « patrimoine bâti » à l'architecture vernaculaire et aux structures anthropiques à grande échelle nécessite l'adoption d'un nouveau cadre théorique et de nouvelles politiques.

Tout au plus s'est-il contenté de récupérer quelques bribes du vocabulaire qu'on trouve dans la littérature spécialisée récente sans en comprendre le sens<sup>12</sup>. Par exemple, il intitule analyses « typologiques » des classifications d'édifices réalisées à partir de catégories fonctionnelles et stylistiques, sans utiliser les concepts et les méthodes de « lecture » des milieux bâtis propres à la discipline de la typomorphologie.

La commission des Biens culturels du Québec qualifie abusivement d'« études de caractérisation » des collectes de données disparates sur des morceaux de territoire. Des études réalisées sans méthode et sans rigueur qui ne produisent aucune connaissance utile pour la production d'un plan intégré d'aménagement puisqu'on n'y trouve aucune analyse des relations entre les structures anthropiques présentes sur le territoire : édifices, systèmes viaire et parcellaire, espace public collectif, etc. et les caractéristiques géomorphologiques du territoire.

Des études tout aussi inutiles pour contribuer à l'élaboration des mesures concrètes pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain et des paysages culturels puisqu'on n'y trouve ni description des caractères essentiels des objets construits présents dans le territoire ni identification des « permanences structurales » qui expriment l'identité culturelle des lieux.

## **Un retard important**

Au plan affectif, il est manifeste que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine adhère aveuglément aux dérives idéologiques à la mode : le courant « néoconservateur » et le phénomène de la « démocratie esthétique ». Non seulement il tolère, mais il va jusqu'à soutenir et à

---

<sup>12</sup> La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) avait intitulé « projet de restauration de l'îlot 4 de la place Royale » un projet d'intervention conçu et réalisé avec des méthodes qui contreviennent aux règles de l'art en matière de restauration urbaine.

imposer des pratiques architecturales déviantes qui sont les symptômes de ces tendances exécrables : le « façadisme » architectural<sup>13</sup>, le fétichisme de la ruine<sup>14</sup>, le vandalisme d'embellissement<sup>15</sup>.

Au plan cognitif, par contre, il accuse un retard important. Les universités ont une responsabilité importante dans ce retard. Jusqu'à tout récemment, le contenu de l'enseignement qu'elles ont dispensé aux professionnels de l'aménagement, architectes et urbanistes, dans le domaine de la conservation du patrimoine bâti, était limité à l'histoire des idées qui ont prévalu entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et la théorie de Cesare Brandi de 1963. Apparemment, on continue d'y inciter les étudiants qui poursuivent des études graduées dans cette discipline à adopter une approche affective et des méthodes de recherche fondées sur un cadre théorique doctrinal et désuet.

Il ne faut pas se surprendre du fait qu'encore aujourd'hui, au Québec, on persiste à promouvoir l'application des prescriptions de la Charte de Venise de 1964, fondées sur une théorie dont il a été démontré que les prémisses sont fausses ; que dans les disciplines du projet, architecture et design urbain, on a toujours tendance à valoriser les projets d'intervention qui manifestent une attitude antagoniste à l'égard du cadre bâti ancien. Paradoxalement, les instances responsables de la préservation du patrimoine bâti contribuent elles-mêmes à entretenir des préjugés remis en question depuis longtemps dans la littérature spécialisée.

### **Le contrôle esthétique**

Les mécanismes utilisés pour le contrôle des transformations dans les arrondissements historiques et les aires protégées reflètent la réduction de la valeur architecturale des édifices à la seule dimension esthétique. En pratique, ils ne portent que sur l'apparence et la symétrie des façades qui donnent sur l'espace public collectif. Les édifices ne sont pas appréhendés dans toute leur « épaisseur typologique ». L'architecture est regardée comme un système d'images superficielles sans considération pour la cohérence des relations syntaxiques entre les caractères distributifs, constructifs et stylistiques qui est l'apanage de l'architecture de qualité.

---

<sup>13</sup> Il suffit de penser à la position absurde et scandaleuse adoptée par le Ministère dans la saga de la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul dans l'arrondissement historique de Québec.

<sup>14</sup> Je pense à la « mise en valeur » des ruines de l'ancienne église de Sainte-Foy dont le site est clôturé depuis que les ruines transformées en « monument historique » ont commencé, par ironie du sort, à tomber en ruines et représentent une menace à la sécurité des citoyens !

<sup>15</sup> Un vandalisme planifié et encouragé par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre des programmes de tatouage et d'éclairage spectaculaire des monuments publics initiés et mis en œuvre par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Cette façon d'agir a plusieurs effets pervers. C'est le cas, par exemple, d'une directive du *Guide d'intervention architecturale du Vieux-Québec* qui, pour éviter une modification imperceptible de la proportion du vitrage, interdit la pose des fenêtres cadre dans cadre, une pratique de rénovation pourtant grandement préférable pour empêcher les infiltrations susceptibles de mettre en danger la conservation de l'édifice et la santé de ses résidents.

Pour les mêmes raisons, on assiste depuis des années, dans des arrondissements historiques supposément protégés comme celui du Vieux-Québec, au saccage systématique des intérieurs anciens. En raison d'une survalorisation insensée du caractère rustique, sans doute erronément considéré comme un signe de la valeur d'ancienneté ou comme un gage d'authenticité, les parements intérieurs les plus raffinés sont détruits pour dégager et mettre en valeur les éléments bruts de la charpente qu'ils étaient destinés à cacher. Après d'importants travaux de rénovation, les maisons qui présentaient les intérieurs les plus soignés finissent aménagées comme l'étaient à l'origine leurs anciennes écuries, avec des murs intérieurs de mauvaise maçonnerie et des solives exposées<sup>16</sup>.

À l'échelle des paysages, dans les arrondissements historiques ou naturels protégés, comme à l'île d'Orléans ou à Percé par exemple, on observe une tendance équivalente. L'apparence architecturale des nouvelles constructions est étroitement contrôlée, mais les impacts négatifs de leur édification sur la qualité globale de l'agglomération et du paysage échappe au regard des pouvoirs publics.

### **L'abus de pouvoir discrétionnaire**

Les procédures d'encadrement des projets d'intervention sur les édifices patrimoniaux et dans des tissus urbains anciens posent également de sérieux problèmes éthiques et juridiques. La réglementation particulière qui s'applique dans les centres historiques et les aires protégées par des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n'est pas appuyée sur une connaissance approfondie du milieu mais sur des bases idéologiques. La formulation des objectifs dans ces règlements correspond habituellement à des énoncés de lieux communs. L'intention générale est d'assurer la conservation du « cachet » des maisons anciennes et du caractère des lieux. Le problème qui se pose partout dans le monde avec ce genre de législation qui part de bonnes intentions est que ces énoncés sont totalement insignifiants et ne résistent pas à des contestations juridiques du fait qu'on n'a pas identifié et précisé dans la loi quels sont ces caractères essentiels auxquels tient ce fameux « cachet » et défini explicitement les conditions précises à respecter pour assurer leur maintien.

---

<sup>16</sup> Il suffit de parcourir les annonces de condos et de maisons à vendre dans le Vieux-Québec sur les sites des agences d'immeubles pour constater les effets dévastateurs de cette mode.

Dans ces règlements, on trouve aussi régulièrement des préjugés présentés comme des « principes directeurs ». Cela va de la condamnation morale du « mimétisme » à l'incitation contraire à « évoquer l'architecture traditionnelle dans les nouvelles constructions ». Il en va de même pour certaines règles, dont les motifs ne sont pas explicites et qui paraissent fondées sur des caprices plutôt que sur la défense de l'intérêt public. C'est le cas, par exemple, de l'interdiction qui est faite dans plusieurs secteurs d'ériger de nouveaux bâtiments à toits plats.

Ce qui est beaucoup plus grave, c'est que les critères définis dans les règlements sont aussi imprécis et vagues que les objectifs de sorte qu'ils ne peuvent avoir de valeur opératoire. En raison du manque de clarté dans le langage, une personne d'intelligence moyenne doit en deviner la signification.

La trop grande part discrétionnaire dans ces mécanismes de contrôle fait que leur application ne peut que mener à des abus de pouvoir discrétionnaire par les comités conseil d'urbanisme qui sont chargés de les appliquer. En pratique, présentement, les procédures d'encadrement des projets d'intervention dans les aires protégées ont pour effet d'accorder à quelques individus membres des comités consultatifs d'urbanisme le pouvoir abusif d'imposer leurs préférences personnelles à l'ensemble de leurs concitoyens.

Étant donné l'abondante jurisprudence sur l'imprécision des règlements municipaux, je suis persuadé qu'en s'adressant aux tribunaux, un juriste réussirait facilement à faire déclarer nuls un grand nombre des règlements relatifs aux plans d'intégration architecture (PIIA) en vigueur dans diverses municipalités du Québec en invoquant ce qu'on appelle en droit la théorie du « *void for vagueness* ».

## **Conclusion**

Le projet de loi 82 est extrêmement décevant, même pour ceux qui avaient des attentes très limitées et qui, comme moi, n'entretenaient aucun espoir de voir le MCCCFC procéder à une mise à jour sérieuse de la *Loi des biens culturels*.

La préservation du patrimoine bâti y est abordée avec le même cadre théorique doctrinaire adopté par le Ministère depuis toujours, avec la même approche affective, avec la même logique sectorielle incompatible avec une vision élargie et un mode de gestion intégré. Rien ne permet de croire que la Direction du patrimoine mettra fin à son adhésion inconditionnelle au courant « néoconservacionniste » et aux pratiques déviantes qui en découlent.

En ce qui concerne le domaine du patrimoine bâti, le projet de loi 82 encourage les pouvoirs publics locaux à créer un plus grand nombre d'aires protégées et à étendre à de vastes portions du territoire, désignées comme « paysages culturels » un mode de contrôle esthétique qui ne peut mener qu'à un abus généralisé de pouvoir

discrétionnaire. Son adoption ne contribuerait d'aucune façon à :

- Résoudre les problèmes criants qui existent au Québec en matière de contrôle des transformations et d'encadrement des projets d'intervention sur les édifices patrimoniaux et les tissus urbains anciens ;
- Comblent les lacunes majeures qui existent en matière de conservation du patrimoine urbain et territorial, de préservation des paysages culturels et de maintien de l'identité du territoire ;
- Comblent l'écart entre les politiques pratiquées par le MCCCCF et la Direction du patrimoine et l'état actuel des connaissances.

Il est extrêmement significatif qu'on ne trouve mention, nulle part dans le texte du projet de loi 82, des expressions « patrimoine urbain » et « patrimoine territorial ». Cela est stupéfiant quand on sait que des institutions universitaires ont été créées spécialement pour l'enseignement des concepts et des méthodes propres à ce domaine particulier de la préservation du patrimoine et que cette discipline fait l'objet de revues spécialisées depuis plus de 25 ans<sup>17</sup>.

J'estime que ce projet ne peut pas être bonifié. Il est irrécupérable parce qu'il repose sur des fondements théoriques désuets et contraires au développement récent des connaissances dans le domaine du patrimoine bâti.

Bref, le projet de loi 82 montre que :

**En matière de patrimoine bâti, au ministère de la Culture, de la Communication et de la Condition féminine du Québec, l'ignorance continue de faire loi.**

PL/10.11.10

Pierre Larochelle  
1207-380, Grande Allée Ouest  
Québec G1S 4M1  
Téléphone : 418 682-3218  
Courriel : [pierre.larochelle@gmail.com](mailto:pierre.larochelle@gmail.com)

Professeur retraité de l'Université Laval, **Pierre Larochelle** est un spécialiste de la morphogenèse des établissements humains. Il a apporté une contribution importante au développement de l'enseignement universitaire et de la recherche dans cette discipline. Il a réalisé et dirigé de nombreux travaux de recherche sur la caractérisation du milieu bâti québécois et il joue un rôle actif au sein d'organismes de défense du patrimoine bâti.

---

<sup>17</sup> Je pense au Centre d'études supérieures en conservation intégrée du patrimoine urbain et territorial de l'université fédérale de Pernambuco au Brésil et aux revues *Restaurò & Città* et *City & Time*.

## **POUR UN AMÉNAGEMENT QUI FAVORISE LA JOUISSANCE PUBLIQUE DU LITTORAL**

**Pierre Larochelle**

La forte concentration des établissements humains dans les fonds de vallées représente l'un des caractères hérités essentiels du milieu bâti québécois. Ce caractère résulte du processus d'humanisation du territoire durant le Régime français. Il remonte au choix des premiers explorateurs de pénétrer le continent en suivant les rivières plutôt que les lignes de crête, aux premiers lotissements réalisés avec un découpage des terres en fines lanières perpendiculaires aux voies d'eau. Nos structures anthropiques les plus anciennes témoignent d'une volonté de nos ancêtres d'aménager le territoire de manière à favoriser l'accès du plus grand nombre aux rives du fleuve et de ses principaux affluents. On peut affirmer qu'il s'agit de l'une des règles fondatrices de notre identité territoriale.

Parce qu'il est le produit de l'expérience collective, le patrimoine territorial représente une importante source de sagesse pour l'aménagement du milieu bâti. Favoriser autant que possible la jouissance publique du littoral devrait constituer encore aujourd'hui un objectif majeur des pouvoirs publics responsables d'aménager le domaine public collectif : de décider du tracé des voies de circulation, de déterminer la configuration, les dimensions et la position relative des parcs et des espaces publics, de choisir la localisation des monuments et des équipements publics.

Adopter un tel objectif implique plusieurs enjeux. Si un emplacement riverain ou une vue imprenable sur un plan d'eau confère à un bien immobilier une plus-value considérable, il en va de même pour les municipalités. Disposer d'un secteur riverain public contribue de manière très significative à la qualité globale du milieu comme cadre de vie et, par conséquent, à la qualité de vie des citoyens, un facteur souvent déterminant pour attirer les investissements industriels. Il en va également d'enjeux culturels relatifs à la mise en valeur du patrimoine naturel, au maintien des « permanences structurales » qui permettent aux paysages culturels de conserver une identité reconnaissable malgré les processus de transformation auxquels ils sont soumis.

L'aménagement des secteurs riverains pose des problèmes particuliers, comme tous les secteurs associés à la présence d'une « limite relativement infranchissables » dans les structures urbaines ou territoriales : pentes fortes, autoroutes, barrières naturelles ou artificielles. Ainsi, en milieu urbain, ils conservent toujours un caractère de « périphérie interne » même lorsqu'ils sont situés dans le centre géographique de la ville.

Il faut donc planifier un prolongement ordonné de la structure de l'espace public collectif jusqu'aux rives. Ce qui exige non seulement l'élaboration de mesures spéciales de protection des liens physiques et visuels entre les plans d'eau et le domaine public, mais l'adoption de règles particulières pour le contrôle de l'utilisation du sol sur les parcelles riveraines. En principe, celles-ci devraient être affectées exclusivement à des vocations qui requièrent expressément un tel emplacement. Lorsque ce n'est pas le cas et qu'un terrain riverain est vacant et qu'il n'y a pas de besoin immédiat pour un usage conforme à ce critère, la prudence avec laquelle on devrait gérer l'utilisation des ressources rares commande de préserver l'avenir et de le réserver pour les générations futures.

En 1989 à Toronto, les deux recommandations principales formulées par la Commission royale d'enquête sur l'avenir du secteur riverain étaient fondées sur un principe fondamental : le droit de la population de profiter des ressources rares de son milieu. La première proposait « que le bord de l'eau dans le secteur riverain soit du domaine public ». Ce qui implique que l'État ne devrait en aucun cas se départir des terrains riverains qu'il possède et que les pouvoirs publics devraient se porter acquéreurs des parcelles riveraines qui viennent à être disponibles sur le marché pour les incorporer au domaine public. La seconde demandait aux municipalités « d'envisager le zonage des propriétés situées au bord de l'eau pour en faire des espaces libres, quelle que soit leur utilisation actuelle, afin de façonner pour l'avenir un secteur riverain qui soit ouvert au public ».

Ces recommandations devraient nous inciter à remettre sérieusement en question les pratiques établies au Québec en matière d'aménagement des secteurs riverains. Dans les villes, le bord de l'eau est généralement encadré par des fonds de cours privées, encombré par des établissements industriels ou commerciaux ou rendu inaccessible par de véritables « barrières urbaines » érigées sur les berges par le ministère des Transports. Il n'est pas rare non plus que des sites qui permettraient de jouir de panoramas exceptionnels soient occupés par des bâtiments aveugles.

Lire quelques-uns des schémas directeurs d'aménagement et des plans d'urbanisme en vigueur, notamment dans les villages de Gaspésie, pour saisir les raisons de ce désastreux état de fait. Le contenu de ces outils de planification montre un abus de la technique du copier-coller par les professionnels qui les ont élaborés. Généralement, ils ne s'appuient sur aucune étude sérieuse de caractérisation du milieu bâti existant. Ils ne manifestent aucune compréhension des règles fondatrices de l'identité des lieux. Il n'est donc pas surprenant qu'on n'y voit aucune mesure permettant de mettre en valeur les qualités spécifiques du lieu, qu'on n'y trouve ni règle spéciale pour contrôler l'utilisation du sol sur les parcelles riveraines ni mesure concrète pour empêcher l'obstruction des corridors visuels situés dans le prolongement des rues qui mènent au littoral.

Une municipalité désireuse de procurer à l'ensemble des citoyens des accès physiques et visuels aux littoraux a besoin d'une évaluation du potentiel de requalification de son domaine public collectif et d'un plan d'aménagement intégré, c'est-à-dire fondé sur une convergence de l'intérêt public et des intérêts privés des groupes intéressés à son développement.

Les diverses instances gouvernementales qui interviennent dans l'aménagement de notre territoire sont prisonnières des logiques sectorielles propres à leur champ d'activité respectif. Elles sont manifestement dépourvues d'outils cognitifs appropriés pour comprendre les processus de transformation en cours dans le milieu bâti existant. Par conséquent, elles sont incapables d'adopter des mesures adéquates pour les contrôler. On peut facilement le constater dans le cas de deux tendances particulièrement inquiétantes en raison de leurs impacts négatifs importants sur la qualité globale de notre milieu bâti.

La première est visible sur l'ensemble des terrains dont la pente est un tant soit peu prononcée, surtout s'ils bénéficient de vues même partielles sur un plan d'eau. Il s'agit de l'habitude de procéder à des travaux de terrassement pour niveler le terrain et le transformer artificiellement en promontoire avant de l'édifier. Ces modifications de l'orographie naturelle causent non seulement des problèmes d'érosion du sol, mais entraînent une dégradation déplorable de nos paysages côtiers.

Le second phénomène est observable sur une large bande du territoire habité de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent, notamment dans Charlevoix. Un véritable processus d'enclavement du territoire y résulte du mode de réalisation des nouveaux développements, souvent planifiés avec des types de lotissements empruntés aux agglomérations de villégiature, et comme elles, dépourvus d'urbanité et entièrement dépendants de l'automobile. Chaque nouveau fragment est desservi par un système viaire introverti, tracé par des aménagistes à la solde d'intérêts privés et configuré pour empêcher toute circulation de transit, alors qu'il n'est qu'un élément de structures territoriales à plus grande échelle.

Si rien n'est fait pour contrer ce processus, non conforme aux impératifs d'un aménagement soutenable, il ne sera bientôt plus possible de doter le territoire d'un réseau viaire cohérent, perméable et intelligible. On peut également prédire qu'à plus ou moins long terme, c'est tout l'arrière-pays qui se verra définitivement privé d'accès fonctionnels au fleuve.

Professeur retraité de l'université Laval, Pierre Larochelle est un spécialiste de l'étude des processus de transformation des établissements humains.

## ILLUSTRATIONS

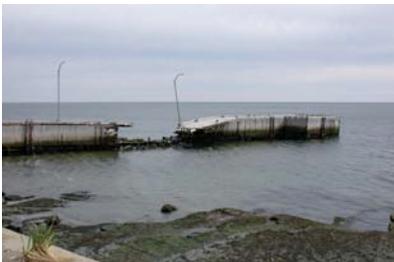


Laval Couët (C. 1960) Plage de l'Anse-au-Foulon à Québec  
Carte postale (Archives nationales du Québec à Québec)



L'anse-au-Foulon aujourd'hui  
(Photo : P. Larochelle)

Le domaine riverain public doit inclure des espaces suffisamment vastes pour se prêter à des activités autres que la circulation ou la simple contemplation. L'aménagement récent de la promenade Samuel-de-Champlain sur le front fluvial de Québec ne compensera jamais la perte d'un espace public comme la plage de l'Anse-au-Foulon fréquentée, jusqu'au milieu des années soixante, par des milliers de citoyens.



Le quai de Mont-Louis  
(Photo : P. Larochelle)



L'accès interdit au quai de Grande-Vallée (Photo : P. Larochelle)

En raison de leur caractère artificiel, les structures territoriales des établissements humains concentrés dans les fonds de vallées sont particulièrement fragiles. Un manque d'entretien pendant une courte période suffit à entraîner leur destruction. C'est le cas des quais, dont l'importance pour les villages côtiers n'est pas réductible au besoin de relier le réseau des voies terrestres aux routes maritimes. Historiquement, ils ont joué un rôle central dans les pratiques collectives de l'espace en tant qu'éléments structurants du domaine public.



(Photos : P. Larochelle)

Le cas du front fluvial de Matane, comme bien d'autres, peut servir de contre-exemple en matière d'aménagement d'un secteur riverain. Non seulement a-t-on permis l'érection d'édifices commerciaux sur la rive, mais on les a laissé s'implanter de manière à obstruer les corridors visuels dans l'axe des rues qui mènent au fleuve.



(Photo : P. Larochelle)

Un entreposage incongru d'équipements de voirie sur la berge durant l'été 2004 a gâté le paysage offert aux usagers de la route 132 sur l'un des rares segments à présenter d'un panorama largement ouvert sur le fleuve.



Le havre de pêche de Petite-Vallée (Photo : P. Larochelle)



Photos : P. Larochelle

Le havre de pêche de Petite-Vallée : un paysage culturel d'un intérêt patrimonial exceptionnel. Malheureusement, il est probable qu'il passe tout à fait inaperçu par la majorité des touristes qui font le tour de la Gaspésie parce qu'aucune attention n'est accordée à sa mise en valeur. Son champ visuel est fermé à l'est par une importante butte de terre et pour celui qui vient de l'ouest, une roulotte stationnée près de la route suffit à l'obstruer.



(Photos : P. Larochelle)

À Percé, le mode d'implantation des nouvelles constructions sur des promontoires artificiels entraîne la dévastation de l'environnement naturel. Paradoxalement, cet arrondissement naturel protégé est victime de deux organismes gouvernementaux qui devraient contribuer au contraire à la mise en valeur des lieux : la Société des établissements de plein air du Québec, qui empêche la croissance normale de l'agglomération avec un terrain de camping qui occupe tout le secteur compris entre le village et le pied de la montagne, et la Commission des biens culturels du Québec qui aborde la protection des arrondissements historiques et naturels avec une approche purement affective — la « gestion par les valeurs » — plutôt qu'avec des outils cognitifs appropriés pour un contrôle efficace des transformations et un encadrement adéquat des projets d'intervention.

PL/05.09

## LE PAYSAGE HUMANISÉ COMME BIEN CULTUREL

Pierre Larochelle

Au fil du temps, la notion de patrimoine s'est élargie pour englober les structures urbaines et territoriales, véritables créations collectives et principaux produits de la culture matérielle des communautés. On a dès lors dû reconnaître la valeur identitaire des paysages culturels. L'adoption de chartes du paysage sur le modèle des chartes internationales du patrimoine a sans doute contribué à cette reconnaissance. Les énoncés de principes et les prescriptions de ces chartes ne sont toutefois d'aucune utilité pratique quand vient le temps de préserver les caractères essentiels qui expriment l'identité des lieux.

### Des approches traditionnelles limitées

Les idées et les méthodes conçues pour préserver les œuvres d'art et les monuments historiques ne peuvent s'étendre aux paysages culturels. Les tentatives en ce sens n'ont abouti qu'à souligner les limites de validité des théories de la restauration architecturale, dont certains postulats et fondements sont aujourd'hui sérieusement remis en question. C'est notamment le cas du critère d'authenticité, l'un des principaux points de doctrine, dont plusieurs experts contestent aujourd'hui la pertinence dans le champ du bâti.

Les mécanismes usuels avec lesquels on encadre les interventions sur les monuments historiques se sont avérés inapplicables aux autres composantes des établissements humains hérités. Il n'existe pratiquement aucune commune mesure entre les outils de contrôle des interventions dans les tissus urbains anciens et les moyens qui permettent de régir l'entretien, la conservation, la réfection ou la restauration du patrimoine architectural.

De fait, les concepts et les méthodes de la restauration architecturale ne sont pas pertinents lorsqu'il s'agit de préserver les caractères essentiels des structures à grande échelle des milieux bâtis, des créations collectives inévitablement soumises à une transformation continue. Une politique du patrimoine bâti qui serait assez large pour inclure le patrimoine urbain et les paysages culturels devrait nécessairement reposer sur d'autres fondements théoriques et adopter de nouveaux outils cognitifs. Il faudrait notamment remplacer les traditionnels inventaires du patrimoine architectural par des études sérieuses de caractérisation des milieux bâtis. La valeur patrimoniale des structures urbaines ou territoriales et des paysages culturels n'est pas réductible à un nombre limité d'éléments isolés que l'on peut répertorier. Pour caractériser un milieu bâti, il ne suffit pas d'en identifier les éléments les plus remarquables. Il importe surtout d'analyser les relations qui relient ses diverses composantes et de comprendre comment ses structures se transforment.

Ce n'est pas un hasard si les années 1960 ont vu émerger les concepts de patrimoine urbain et territorial. C'est à ce moment que l'on a commencé à appliquer à la gestion des centres historiques un nouveau cadre théorique : la typomorphologie, une discipline scientifique qui considère les milieux bâtis sous l'angle des processus de formation et de transformation. Descriptive et explicative, cette théorie diffère radicalement, tant par sa nature cognitive et ses méthodes scientifiques que par ses objectifs, des théories de la restauration, dont les fondements relèvent plutôt du domaine affectif. La typomorphologie « lit » les établissements humains dans un espace-temps réel et cherche à cerner les lois, propres à chaque aire culturelle, qui gouvernent leur évolution.

Au contraire, les théories de la restauration, prescriptives et normatives, s'apparentent davantage à une doctrine qu'à une discipline scientifique. Leurs fondements ne sont pas exempts de biais idéologiques et leurs critères font généralement intervenir des jugements subjectifs, soumis aux fluctuations des cultures et des goûts. Les auteurs de ces théories cherchent à formuler des principes universels, diffusés et promus dans des chartes internationales.

### **Deux conceptions opposées de l'histoire**

Les théories de la restauration reposent sur une conception linéaire de l'histoire, selon laquelle n'est historique que ce qui est ancien. Le présent se trouve ainsi dissocié du passé, ce qui se répercute négativement dans la façon d'intervenir dans les cadres bâtis existants. D'un côté, les arrondissements « historiques » sont soumis à des mesures extrêmes de conservation qui cherchent à les soustraire aux processus normaux de transformation qui conditionnent la survie des organismes urbains. De l'autre, on se sent justifié de transformer les autres secteurs de la ville, présumés dépourvus de valeur historique, sans égards pour le maintien de l'identité des lieux.

La typomorphologie s'appuie plutôt sur le concept d'« histoire active » qui veut que le présent s'explique par le passé et conditionne le devenir. L'« historicité » est considérée comme condition d'existence des objets, indissociable de leur inscription dans l'espace et le temps.

Les partisans de l'approche typomorphologique accordent un intérêt premier à l'architecture dite mineure, aux bâtiments résidentiels, largement majoritaires dans les agglomérations urbaines. Ils donnent une importance primordiale aux attributs les plus communs des objets bâtis, précisément ceux qui témoignent de pratiques constructives gouvernées par des *habitus* transmis de génération en génération

À l'inverse, les politiques traditionnelles des biens culturels, comme l'histoire officielle de l'architecture et de l'urbanisme dérivée de l'histoire des arts décoratifs, postulent la supériorité de la culture savante sur la culture populaire. Elles accordent un intérêt privilégié à une faible minorité d'objets exceptionnels, aux

monuments, aux œuvres marquantes, uniques ou rares, et préfèrent les œuvres d'auteurs éminents, produits d'une conscience critique, c'est-à-dire les objets dont la réalisation a été planifiée.

### **Du côté des paysages...**

En ce qui concerne les paysages, les instances patrimoniales s'intéressent normalement à deux catégories de paysages, toutes deux fondées sur une opposition nature/artifice : d'un côté, les sites dits naturels, idéalement conservés à l'état sauvage, et de l'autre, les parcs et jardins historiques, valorisés en tant qu'artefacts, c'est-à-dire comme expression des intentions de leurs concepteurs.

Les valeurs liées à la nature et à la culture sont pourtant indissociables dans le « paysage culturel », où le territoire est spécifiquement appréhendé comme le résultat des relations historiques entre les activités humaines et le milieu naturel.

Restaurer l'identité de paysages culturels dénaturés par des interventions en rupture avec leur « historicité » outrepassent largement la mission et les moyens d'action des instances chargées de la protection des biens culturels. Un tel mandat demande que l'on dépasse les logiques sectorielles qui résultent de la division des tâches entre les services publics responsables de la gestion du patrimoine ou de l'aménagement du cadre bâti. Cela exige l'adoption de nouvelles mesures de contrôle des transformations des milieux bâtis existants et de mécanismes différents d'encadrement des projets d'intervention, des mesures qui relèvent du design urbain et de l'aménagement du territoire. Leur élaboration exige une connaissance approfondie de l'histoire des lieux, une identification des structures de permanence qui permettent au milieu bâti de conserver une forme reconnaissable à travers le changement. Bref, les prescriptions de la doctrine de la conservation, qui se veulent universelles, doivent céder le pas à des règles issues d'une approche qui tient compte de l'évolution de chaque type d'objet construit et de chaque aire culturelle.

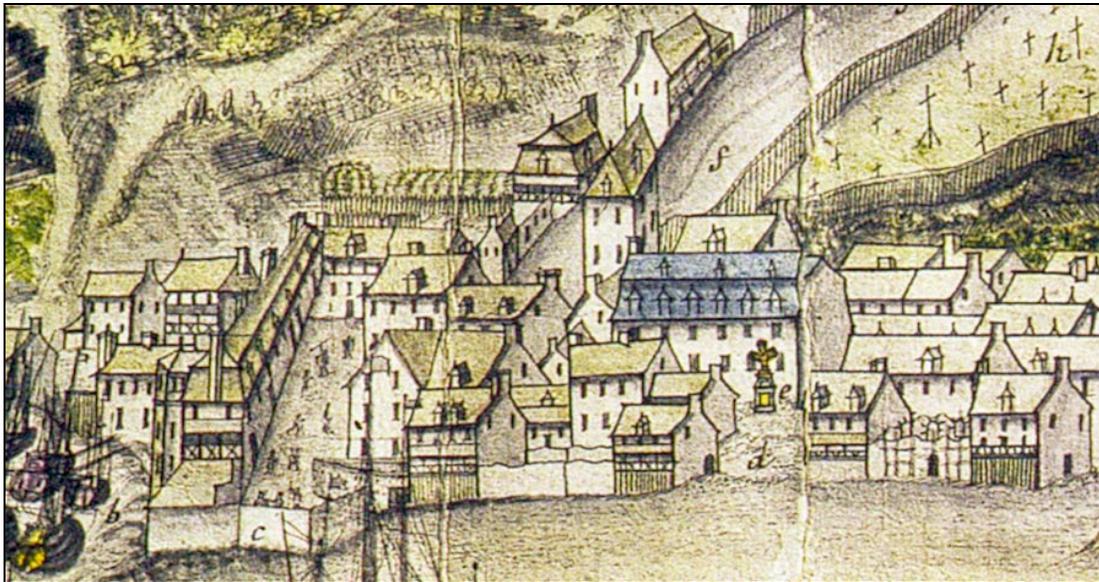
Une gestion intégrée du patrimoine bâti doit s'appuyer sur des fondements objectifs et des critères opératoires. On sait que les décisions des comités consultatifs d'urbanisme auxquels on confie la sauvegarde des aires protégées reposent souvent sur la seule conformité aux critères d'une sous-culture de goûts. Malheureusement, au Québec, les lois sur l'urbanisme et sur les biens culturels ne permettent pas de conserver les caractères essentiels des paysages culturels hérités.

Article publié dans la revue  
*Continuité*, numéro 110, 2006

## LE CONTRÔLE DES TRANSFORMATIONS DU TISSU URBAIN HISTORIQUE DANS LE SECTEUR DE LA PLACE ROYALE

Étude sur les conditions permettant de s'assurer que les transformations du cadre bâti existant soient compatibles avec l'exigence du maintien des caractères hérités qui expriment l'identité culturelle des lieux et l'impératif d'une contribution des interventions à la qualité de la forme urbaine

**Pierre Larochelle, professeur associé à l'Université Laval**



Jean-Baptiste-Louis Franquelin (1688)

Étude effectuée pour la Commission des biens culturels du Québec

Septembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Contenu de l'étude	
PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX	3
La question de l'adaptation des bâtiments existants à de nouvelles fonctions	5
<b>LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI :</b>	<b>5</b>
<b>ÉTAT DES AFFECTS ET DES CONNAISSANCES</b>	
L'élargissement de la notion de patrimoine bâti	6
Limites de validité des théories de conservation	7
Modification de la notion de centre historique	8
Les véritables valeurs des centres historiques	8
LE CONTRÔLE DES TRANSFORMATIONS DANS LES TISSUS URBAINS ANCIENS	10
L'architecture de la ville comme œuvre de création collective	
Évaluer la contribution des interventions à la qualité globale du milieu	
La restauration d'un tissu urbain ancien	11
Concilier les transformations et le maintien de l'identité des lieux	12
LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS COGNITIFS POUR LE CONTRÔLE DES TRANSFORMATIONS	13
L'identification des structures de l'urbain	14
L'inventaire typologique	14
Le manuel de réhabilitation	16
Les mesures de protection des paysages urbains remarquables	17
Une approche à privilégier : le <i>ripristino</i> « typologique »	17
LA DYNAMIQUE TRANSFORMATIONNELLE DES TISSUS URBAINS	19
Le processus de hiérarchisation et de spécialisation des voies	19
La mixité des fonctions et la qualité de la vie urbaine	20
La croissance de la ville et la densification des tissus	21
Structure fonctionnelle et forme physique du cadre bâti	23
Croissance urbaine et changement de vocation des édifices spécialisés	23
Transformation des tissus résidentiels : inertie de la fonction résidentielle	24

Les rapports entre intérieur et le domaine public : différences caractéristiques entre l'enveloppe des bâtiments spécialisés et celle des édifices résidentiels	26
L'aménagement des devantures commerciales	28
<b>L'IDENTITÉ DU LIEU À LA PLACE ROYALE</b>	<b>31</b>
La vraie nature de la place Royale	31
La position relative de la place Royale dans la structure de l'espace public collectif. Le centre originel de la ville devenu espace « antipolaire ».	31
La configuration spatiale de la trame urbaine	33
La culture du bâti héritée du Régime français	35
Rapports entre la structure de l'édifice et la forme et la distribution des ouvertures	36
Rôle porteur des murs de façade et des murs de refend dans les maisons de pierre héritées du Régime français	37
La vocation résidentielle originelle du secteur de la place Royale	
La vraie nature du Vieux-Québec / Basse-Ville	41
L'obsession du concept de « festival market »	45
Le Plan directeur Vieux-Québec / Basse-Ville et Cap-Blanc	46
<b>ANALYSE CRITIQUE DU CENTRE D'INTERPRÉTATION ÉDIFIÉ DANS L'ÎLOT IV</b>	<b>48</b>
Rendement de l'intervention en termes de qualité globale du milieu	
Dégradation des paysages urbains	
Sur l'incohérence architecturale du projet	
Sur le mode d'encadrement du projet	
<b>CONCLUSIONS</b>	<b>55</b>
Un plan intégré	55
<b>OBJECTIFS, DIRECTIVES ET CRITÈRES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN INTÉGRÉ DE REQUALIFICATION DU SECTEUR DE LA PLACE ROYALE</b>	<b>56</b>
L'objectif général	56
Les objectifs particuliers	56
La dimension éthique et la responsabilité des pouvoirs publics	58
Les mesures de contrôle des transformations et les mécanismes d'encadrement des projets d'intervention dans le secteur de la place Royale	59
Sur le choix et le mandat d'un gestionnaire	59



## **ANNEXE I**

Caniggia, Gianfranco (1987) « Il recupero dei centri storici : primo, capirne i valori » *VIA*, n° 4, décembre 1987, 5-9. Traduit de l'italien par Sophie et Pierre Larochelle.

Caniggia, Gianfranco ; Marconi, Paolo (1986) « Continuità tipologica e manutenzione consepavole : metodi e tecniche per la mutazione fisiologica della città ». *Restauro & Città*, anno II, n° 2-3, 1986. Traduit de l'italien par Pierre Larochelle.

Cervellati, P.L. (1990) « Palermo il nuovo Piano Particolareggiato Esecutivo del Centro Storico », *Domus*, n°. 716, 22-26.

Larochelle, Pierre ; lamandi, Cristina (1999) « Milieux bâtis et identité culturelle ». *USEK*, n° 2, juin 1999, 12-17.

Maffei, Gian Luigi (1980) : « L'edilizia specialistica » in : Macci, Loris (1980) *Materiali per un progetto d'architettura*. Firenze : Teorema. Traduit de l'italien par Pierre Larochelle.

Piccinato, Giorgio (1990) *Contre les centres historiques*. (Inédit) Conférence donnée à l'Institut de conservation Raymond Lemaire, Leuven.

## **ANNEXE II**

CMSQ (1995) *Place Royale. Restauration de l'îlot 4. Compte rendu de la rencontre du 22 novembre 1995 tenue à la maison Henry-Stuart*.

Larochelle, Pierre (1996a) *Restauration de l'îlot 4 de la place Royale à Québec : notes pour une rencontre avec la Commission de la place Royale*. Inédit.

## **ANNEXE III**

Lexique

## INTRODUCTION

La présente étude a été réalisée dans le cadre d'un mandat confié à Pierre Larochelle, professeur associé à l'École d'architecture de l'Université Laval, par la Commission des biens culturels du Québec, en août 2002.

L'étude porte sur le problème du contrôle des transformations du tissu urbain historique et de l'encadrement des projets d'intervention dans le secteur de la place Royale de Québec.

L'étude vise, à la lumière

- de l'état des connaissances en matière de restauration des tissus urbains anciens ;
- des règles inhérentes à la dynamique transformationnelle des milieux bâtis ;
- des principes fondamentaux du design urbain ;

à déterminer les conditions permettant de s'assurer que les transformations du cadre bâti existant — lorsqu'elles sont requises par l'évolution des besoins — soient compatibles avec l'exigence du maintien des caractères hérités qui expriment l'identité culturelle des lieux et l'impératif d'une contribution des interventions à la qualité de la forme urbaine.

### Contenu de l'étude

La première partie de l'étude porte sur le problème du contrôle des transformations dans les tissus urbains anciens. Elle aborde quelques-uns des thèmes sur lesquels l'état des connaissances dans les domaines afférents à ce type de problème a connu des développements récents significatifs :

- en matière de théories et de pratiques de conservation du patrimoine urbain ;
- en matière de développement d'outils de contrôle des transformations et d'encadrement des projets d'intervention dans les tissus urbains anciens.

Une autre section de l'étude cherche à décrire et à expliquer quelques règles générales qui gouvernent, dans la dynamique transformationnelle des milieux bâtis, les processus normaux de changement des tissus urbains centraux.

Une troisième section traite des principaux caractères hérités essentiels — morphologie des types architecturaux, des tissus urbains et de la ville — qui expriment l'identité des lieux dans le secteur la place Royale et les facteurs qui affectent leur « transformabilité ».

Une autre contient une brève analyse critique des idées et des approches qui sous-tendent les récents travaux de restauration et de reconstruction réalisés à l'îlot IV avec des fonds publics.

Enfin, l'étude conclut à la nécessité d'établir sur des bases nouvelles, conformes à l'état des connaissances en matières de gestion du patrimoine bâti et de design urbain, le contrôle des transformations et l'encadrement des futurs projets d'intervention dans le secteur de la place Royale.

Une première annexe réunit quelques textes qui représentent des contributions significatives à l'évolution récente des connaissances en matière de théories et de méthodes de conservation du patrimoine urbain dans les centres historiques.

L'annexe 2 contient des textes qui portent précisément sur le cas de la place Royale.

L'annexe 3 présente un lexique avec la définition de quelques concepts fondamentaux de la morphologie des milieux bâtis.

## PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

En avril 1993, la Commission des biens culturels du Québec proposait que « le ministère de la Culture et des Communications adopte une vision globale de développement intégré pour ce territoire exceptionnel, à la fois lieu de patrimoine et milieu de vie. »

Dans un document de « *Réflexion* » de 1996, avant que les travaux de restauration de l'îlot IV ne soient engagés, la Commission réaffirmait la nécessité de se doter d'un parti d'intervention pour le complètement de place Royale. Avec raison, la Commission demandait que le choix des orientations :

- tienne compte des effets de l'inscription de l'arrondissement historique de Québec sur la liste du patrimoine mondial ;
- se conforme à la « pratique internationale de la restauration des ensembles anciens » ;
- prenne en considération « le contexte des contraintes imposées par les interventions passées ».

Il apparaît que le choix d'un parti d'intervention pour compléter la restauration de place Royale doit se faire dans le contexte international de la pratique de la restauration du patrimoine bâti, tout en considérant le contexte des contraintes imposées par les interventions passées. (CBCQ, 1996, p. 18)

Pour sa part, dans de nombreuses démarches effectuées auprès du ministère de la Culture et des Communications et de la SODEC en 1995 et 1996, le Conseil des monuments et sites du Québec réclamait, avant l'investissement important de fonds publics dans une nouvelle phase de travaux à la place Royale :

- la conduite d'études sur la morphogenèse du tissu urbain et sur la caractérisation du paysage culturel dans le secteur de la place Royale ;
- la création d'un comité d'experts en restauration architecturale, en design urbain et autres disciplines pertinentes pour assurer la révision du projet à toutes les étapes de son élaboration et de son exécution ;
- la tenue d'audiences publiques pour mettre à profit l'expertise du milieu, notamment pour l'évaluation du choix des approches, des modalités d'interventions et de la programmation des fonctions.

Bien que les analyses sur la morphogenèse du tissu urbain à l'îlot IV et sur les perspectives visuelles à sauvegarder aient été réalisées, il n'a été tenu aucun compte des résultats de ces études pour la définition de directives et critères de design dans l'élaboration du programme de construction du Centre d'interprétation

de la place Royale. On peut même affirmer que tout a été fait pour écarter les experts du dossier et empêcher la tenue d'un débat public sur les orientations et les enjeux du projet.

Le projet de restauration et de reconstruction des maisons Smith et Hazeur a non seulement été conçu et réalisé en l'absence d'une vision globale du développement intégré du secteur, mais selon une approche et avec un mode d'encadrement radicalement contraires aux principes fondamentaux qui gouvernent les pratiques internationales de restauration des ensembles historiques. De fait, l'adoption du programme par la Commission de la place Royale avait déclenché un véritable tollé dans tout ce que le milieu compte d'organismes et d'experts voués à la défense du patrimoine bâti<sup>1</sup>.

Jusqu'à ce jour, les problèmes relatifs au contrôle des transformations du tissu urbain historique et à l'encadrement des projets d'intervention dans le secteur de la place Royale ne sont toujours pas résolus.

Il apparaît de plus en plus urgent de déterminer les conditions permettant de s'assurer que les éventuelles transformations du cadre bâti existant dans le secteur de la place Royale soient compatibles avec l'exigence du maintien des caractères hérités qui expriment l'identité culturelle des lieux et l'impératif d'une contribution des interventions à la qualité globale de la forme urbaine.

Une telle problématique est complexe et ne saurait être définie uniquement en termes de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, elle comporte des aspects qui relèvent de l'aménagement urbain et, plus particulièrement, de la programmation urbaine.

Il s'agit de redéfinir les orientations adoptées jusqu'à maintenant pour la conservation et la mise en valeur de la place Royale à la lumière de l'état des connaissances et des recherches dans les disciplines de la conservation et de l'aménagement. Un tel réexamen s'impose, dans le contexte :

- de l'évolution du concept de patrimoine bâti qui, dans son acception élargie actuelle, est venu à englober les paysages culturels et du constat de la limite de validité des théories relatives à la restauration architecturale ;
- de l'essor phénoménal, depuis les années soixante, des recherches fondamentales et appliquées sur les processus de transformation des

---

<sup>1</sup> Le 15 octobre 1997, j'ai moi-même transmis à monsieur Marcel Masse, directeur par intérim de la Commission des biens culturels, des copies de lettres de protestations qui avaient été adressées en décembre 1996 au président de la Commission de la place Royale, notamment par ICOMOS-Canada, par le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) et par Paul-Louis Martin, ex-président de la CBCQ.

milieux bâtis, notamment sur les règles syntaxiques qui gouvernent les relations entre les formes architecturales et la structure du tissu et de l'organisme urbains ;

- de l'émergence récente d'un nouveau champ de pratique, axé sur la forme physique et spatiale de la ville, dans le domaine des disciplines de l'aménagement du cadre de vie : le design urbain ;
- du développement, au cours du dernier quart de siècle, d'une « nouvelle culture urbaine », (Cervellati *et al.*, 1981) une culture de la réhabilitation des tissus urbains existants liée à l'émergence des concepts de patrimoine urbain et de patrimoine territorial.
- du développement récent de nouveaux outils cognitifs et de méthodes d'aménagement urbain fondés sur une connaissance approfondie de l'histoire des lieux et axés sur le maintien de leur identité culturelle.

### **La question de l'adaptation des bâtiments existants à de nouvelles fonctions**

La question première, avant tout programme de restauration, n'en demeure pas moins le choix de la ou des fonctions urbaines qu'on souhaite voir se développer à place Royale. Ce choix ne peut se faire sans une analyse des exigences et des conséquences de la ou des fonctions choisies et de leur compatibilité.

(CBCQ, 1996, p. 18)

Dans les processus de transformation des milieux bâtis, les relations entre les changements qui se produisent dans la structure fonctionnelle de la ville et les changements qui affectent l'organisation spatiale et physique du cadre bâti sont très complexes. Les changements de vocation des édifices sont dépendants, d'une part, de règles de syntaxe qui déterminent les rapports entre certains caractères distributifs et constructifs des bâtiments et certains types fonctionnels, mais aussi, d'autre part, par des changements de position relative de chaque bâtiment dans la structure de l'espace public collectif. Une bonne compréhension de ces phénomènes est requise pour décider de l'attribution d'une nouvelle fonction à un bâtiment existant.<sup>2</sup>

### **LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI : ÉTAT DES AFFECTS ET DES CONNAISSANCES**

On a assisté, depuis les années soixante, à une véritable révolution culturelle en matière d'architecture et d'aménagement urbain, tant au plan des idées qu'à celui des approches. On peut faire le même constat en ce qui concerne les

---

<sup>2</sup> Les principales tendances qui caractérisent les changements d'usage des édifices spécialisés sont décrits dans le texte de Gian Luigi Maffei joint en annexe. Maffei, 1980 )

concepts et les méthodes dont on se sert pour gérer la conservation du patrimoine bâti.

D'une part, des changements de nature affective ont modifié profondément la sensibilité à l'égard du patrimoine bâti et de ses valeurs, le concept de patrimoine s'étant considérablement élargi. D'autre part, au plan cognitif, le développement des connaissances sur les processus de transformation des établissements humains a modifié notre compréhension de la syntaxe des relations entre l'architecture et la ville. Ces deux révolutions, simultanées parce que interreliées, devaient entraîner :

- une prise de conscience des limites de validité des théories de la restauration architecturale et de leur inapplicabilité aux structures à grande échelle des milieux bâtis : aux patrimoines urbain et territorial et aux paysages culturels ;
- une remise en question des fondements idéologiques et affectifs de la doctrine traditionnelle de conservation, notamment le critère de l'authenticité et l'idée de « faux historique » qui est son corollaire ;
- un changement radical dans l'acception de la notion de centre historique et dans la manière d'en comprendre les valeurs.

C'est dans ce contexte que nous avons assisté :

- à l'émergence d'une « culture de la réhabilitation » dans les pratiques d'aménagement urbain associée aux mouvements de la « nouvelle culture urbaine » (Cervellati *et al.*, 1981) et du « nouvel urbanisme » américain.
- au développement de nouveaux outils théoriques et pratiques pour le contrôle des transformations dans les tissus urbains anciens et pour l'encadrement des projets d'intervention dans les arrondissements dits historiques.

### **L'élargissement de la notion de patrimoine bâti**

Au cours du temps, le champ du patrimoine bâti s'est considérablement élargi, s'étendant à l'ensemble du territoire humanisé vu comme enregistrement et manifestation tangible de l'histoire de la civilisation.

Dans son acception élargie actuelle, on peut définir le patrimoine bâti comme : l'ensemble des établissements humains hérités, produits des relations historiques entre les communautés, leurs activités et des lieux. Il comprend un ensemble d'éléments organisés dans des structures d'échelles diverses :

monuments, édifices, tissus urbains, villes et villages, organismes territoriaux, grands écoumènes humains.

### **Limites de validité des théories de conservation**

La reconnaissance de la valeur patrimoniale des structures à grande échelle des établissements humains hérités, comme les tissus urbains et les paysages culturels, a révélé les limites de validité des théories de conservation architecturale, dérivées des pratiques de conservation des œuvres d'art. On a même assisté, au cours des deux dernières décennies, à une remise en cause de certaines idées reçues considérées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle dans la doctrine de la conservation comme des principes fondamentaux. Par conséquent, le besoin s'est imposé d'un cadre théorique plus approprié pour la gestion de la conservation intégrée des patrimoines urbain et territorial.

Les théories actuelles en matière de gestion et de conservation se heurtent à une réalité complexe, enchevêtrée et diversifiée où la multiplicité des enjeux, valeurs, besoins, intentions sont divergents, sinon conflictuels, et rendent de plus en plus difficile l'atteinte des objectifs de la conservation intégrée. En somme, il n'existe, jusqu'à maintenant, aucune théorie globale de conservation urbaine et territoriale capable de fournir une base conceptuelle applicable au contrôle des transformations des établissements humains. (Laroche et Lamandi, 1999)

Il n'est pas possible de traiter en détail de ces questions dans le cadre de la présente étude, mais on trouvera à l'annexe I la copie d'un article intitulé « Milieux bâtis et identité culturelle » (Laroche et Lamandi, 1999) qui se veut une contribution à la réflexion sur ce sujet. Nous avons rédigé cet article dans la foulée de notre participation au Deuxième séminaire international : *Integrated conservation and Urban Sustainable Development. A Theoretical Framework* tenu à Recife, au Brésil en octobre 1998. Notre communication dans le cadre de ce séminaire s'intitulait : *Continuity and Change in Anthropic Environments : Toward a control based on the knowledge of their historical transformation process.*

Particulièrement, nous cherchons à enrichir le débat : (1) premièrement, en établissant l'importance primordiale de la notion d'identité culturelle en architecture et en urbanisme et en considérant le lien entre mémoire et identité ; (2) deuxièmement, en montrant comment l'identité des milieux construits peut être définie par la reconstruction de leurs processus historiques de formation et de transformation, puis, restaurée en conséquence ; (3) et finalement, en discutant des principales différences entre cette approche cognitive-explicative et la doctrine traditionnelle, prescriptive-proscriptive, de la conservation. (Laroche et Lamandi, 1999)

La thèse que nous sommes de plus en plus nombreux à défendre, pour la gestion du patrimoine bâti, est qu'il faut tenter, dans la mesure du possible, de remplacer les prescriptions universelles qui reposent sur des éléments de dogme et des évaluations de nature affective, par des règles fondées sur des

connaissances rigoureuses, parce que fondées sur l'observation du réel, de la culture matérielle propre à chaque aire culturelle.

Nous soutenons qu'une gestion durable du patrimoine bâti devrait être fondée sur la connaissance objective des processus typologiques propres à chaque milieu anthropique plutôt que sur les prescriptions universelles de la doctrine de conservation.  
(Laroche et Lamandi, 1999)

### **Modification de la notion de centre historique**

L'élargissement progressif du concept de patrimoine bâti à l'ensemble des établissements humains, considérés comme les produits les plus visibles et les plus significatifs de la culture matérielle des sociétés, a modifié profondément la façon d'appréhender les centres historiques.

D'une part, l'étude des relations entre les objets architecturaux et les formes urbaines a permis de comprendre plusieurs phénomènes liés aux processus de formation et de transformation des tissus urbains, notamment :

- que les structures à plus grande échelle : les systèmes viaire et parcellaire, sont beaucoup plus permanentes que les édifices ;
- que les transformations et les substitutions auxquelles les bâtiments sont soumis au cours du temps sont conditionnées par la structure du tissu dans laquelle ils sont insérés et par la croissance de l'agglomération.

Il en ressort que :

- on ne peut comprendre la forme des bâtiments que si on les analyse à la fois comme des organismes complexes composés de structures et d'éléments à plus petite échelle et comme éléments des structures urbaines et territoriales ;
- pour comprendre la morphologie et la syntaxe d'un tissu urbain, il est nécessaire de remonter à sa « première édification », qui représente son état d'équilibre optimal. Par conséquent, il faut caractériser les types de bâti « portants » alors en usage, les types dominants durant la phase de première édification étant normalement plus cohérents que les types dérivés avec la configuration et les dimensions des voies et des lotissements.

### **Les véritables valeurs des centres historiques**

Au cours des dernières décennies, il s'est produit, dans la conscience des défenseurs du patrimoine bâti, un véritable renversement de la hiérarchie dans l'importance relative des valeurs culturelles traditionnellement accordées respectivement à l'architecture savante et à l'architecture mineure. Dans la perspective de l'histoire officielle de l'architecture, dérivée de l'histoire des arts décoratifs, seule l'architecture savante, oeuvre d'auteurs éminents, était considérée digne d'intérêt.

Il semble donc légitime de supposer que le terme « architecture » a fini par assumer un sens corporatif, pour ainsi dire, en entendant par architecture tout ce qui découle du métier d'architecte ou, dans un sens plus général, du « projet » ; tandis que par « bâtiment », à part le signifié originaire, on préfère comprendre un « construit » plus général qui comprend aussi tout ce qui ne s'élève pas à la dignité d'architecture, n'étant pas projeté ou étant le produit de techniques de rang mineur.

Une telle optique, que nous avons appelé corporative, ne tient pas si on l'examine à la lumière de la structure de la ville préindustrielle : l'opposition entre les deux termes oui, quoiqu'elle s'avère d'une hiérarchie inverse à celle établie chez les architectes, dans la critique architecturale et dans la culture officielle en général. Nous tenterons ici d'affirmer que la prééminence chronologique et la continuité des développements processuels confèrent au « tissu bâti » une valeur primaire et que, en admettant qu'il soit permis d'insister sur une hiérarchie de valeurs, l'architecture sera certainement considérée servante, et non le bâtiment, sans égard à la tradition cultivée.

(Caniggia, 1987) <sup>3</sup>

L'architecture savante représente toutefois l'exception plutôt que la règle dans l'édification des milieux bâtis. La majorité des bâtiments qui composent les tissus urbains de base, c'est-à-dire pratiquement toute l'habitation, sont le produit d'une « conscience spontanée », c'est-à-dire qu'ils ont été réalisés sans représentations préalables, selon des types consacrés transmis culturellement de génération en génération et qui témoignent des valeurs, des pratiques constructives et des manières d'habiter des groupes sociaux.

Dans la Loi des biens culturels du Québec, adoptée en 1962, la notion d'arrondissement historique est définie comme :

« Territoire désigné comme tel par le Gouvernement en raison de la concentration de monuments et de sites historiques qu'on y trouve. »

Il faut espérer qu'une mise à jour de la loi se fera dans le sillage de l'élaboration d'une politique du patrimoine, semble-t-il en cours.

---

<sup>3</sup> On trouvera à l'annexe I le texte intégral de cet article de Gianfranco Caniggia, traduit de l'italien par Sophie et Pierre Larochelle.

## **LE CONTRÔLE DES TRANSFORMATIONS DANS LES TISSUS URBAINS ANCIENS**

### **L'architecture de la ville comme œuvre de création collective**

Depuis la publication des textes fondateurs de la morphologie urbaine — les recherches de Muratori sur Venise et sur Rome, de Caniggia sur Côme, de Aymonino sur Padoue — et la diffusion de *L'architecture de la ville* de Aldo Rossi, traduit en plusieurs langues depuis 1966, on ne peut tolérer d'aucun aménageur, architecte ou designer urbain, qu'il ignore les liens fondamentaux qui unissent les typologies architecturales avec les formes urbaines.

### **Évaluer la contribution des interventions à la qualité globale du milieu**

Tout projet d'intervention architectural, même s'il ne porte que sur la restructuration ou la substitution d'une seule unité de bâti doit être appréhendé comme un projet de transformation du tissu urbain et de la ville. Son évaluation ne doit pas porter uniquement sur les qualités intrinsèques de l'objet architectural, mais sur la mesure de sa contribution à la qualité du milieu.

En pratique, on peut affirmer que tout projet architectural et urbain devrait être considéré comme un projet de transformation d'un milieu bâti existant et, en principe, toute intervention dans le milieu bâti existant devrait contribuer à améliorer sa qualité globale en tant que cadre de vie. En corollaire, aucune intervention ne devrait participer à rendre plus permanente ou irréversible une malformation existante dans la structure du tissu ou de l'organisme urbain.

De fait, l'évaluation de tout projet d'aménagement devrait être la mesure des effets de l'intervention sur la qualité de vie des usagers. Vu sous cet angle, le rendement d'une intervention n'est pas une question de plus-value foncière mais d'impact sur la qualité globale du milieu existant en regard des efforts et du temps requis pour permettre au milieu d'absorber le changement et de rétablir sa cohésion et ses équilibres. (Laroche, 2001)

En principe, toute intervention dans un tissu urbain existant doit contribuer positivement à la qualité globale de la forme urbaine et, par conséquent, à la qualité de vie des citoyens qui résident dans le milieu.

C'est à ce principe que réfère l'acception particulière du concept de « rendement » en typo-morphologie où la mesure du rendement ne correspond pas au bénéfice que le promoteur peut tirer de son investissement, mais à la mesure des effets de l'intervention sur la qualité globale du milieu ; effets considérés, par conséquent, sous l'angle de l'intérêt public<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Voir la définition du concept de rendement dans le lexique à l'annexe III.

La dégradation des tissus urbains n'est pas un phénomène irréversible. Toute nouvelle intervention architecturale fournit une occasion de concourir à la requalification du contexte en participant à corriger les malformations et les déséquilibres existants dans la forme urbaine.

### **La restauration d'un tissu urbain ancien**

La troisième option décrite dans le document de réflexion de la Commission des biens culturels de 1996 sur les choix des modes d'intervention à la place Royale est la seule qui soit conforme à l'état actuel des connaissances, tant en matière de conservation du patrimoine bâti que de design urbain.

La troisième option, celle de la restauration d'un tissu urbain ancien, propose une démarche qui imbrique une dimension architecturale et urbaine. Elle se situe en accord avec la pratique internationale actuelle et propose une méthode scientifique d'analyse et de restauration de tissus urbains, l'analyse typomorphologique et le design urbain. L'analyse typomorphologique permet de déterminer les règles d'organisation et de formation du tissu et les conséquences spatiales et sociales de ces processus. Elle permet d'avoir une connaissance approfondie de l'état des lieux de l'îlot et de ses mécanismes internes. Elle propose une analyse cohérente de l'ensemble des paramètres urbains et architecturaux. Elle offre ainsi des arguments scientifiques pour guider un choix d'intervention. Le design urbain exprime comme idée de base la réparation d'un tissu urbain d'après un ensemble de critères et de règles relatifs à la syntaxe urbaine. Ces critères et règles sont issus de recherches scientifiques et de l'étude de situations concrètes et similaires à travers le monde. Le design urbain offre des outils cognitifs et méthodologiques d'analyse qui permettent d'aboutir à une proposition cohérente et argumentée. (CBCQ, 1996, p.16)

Une telle approche implique une relation étroite entre l'analyse du contexte de l'intervention et le processus d'élaboration du projet d'intervention, il s'agit :

- de comprendre le processus de genèse et de transformation du tissu urbain existant ;
- d'analyser sa structure physique et spatiale : hiérarchies et relations syntaxiques réciproques entre les éléments qui le composent ;
- d'évaluer la qualité de la forme urbaine dans le contexte de l'intervention en identifiant les malformations ou les déséquilibres existants ;
- d'évaluer son potentiel de transformation et de requalification ;
- d'appliquer les résultats de l'analyse du contexte à la détermination des objectifs de design pour l'élaboration du projet d'intervention et à la formulation des critères particuliers d'évaluation permettant de mesurer les impacts du projet sur la qualité globale du milieu.

Les connaissances récentes issues de la lecture morphologique des milieux bâtis a mené au développement d'une approche nouvelle pour la conception de projets

d'aménagement urbain et territorial. Cette approche, à caractère historico-morphologique, est caractérisée par le fait que les décisions qui sous-tendent le projet s'appuient sur une connaissance objective des facteurs qui déterminent et qualifient la structure formelle de la ville. On peut parler d'un mouvement fondé sur une « culture de la réhabilitation » (*recupero*), c'est-à-dire sur une volonté de construire la ville dans la ville et à partir de la ville. Une culture qui s'oppose à la « culture de la nouveauté » à l'origine de l'urbanisme de la table rase. (Laroche, 2001)

## **Concilier les transformations et le maintien de l'identité des lieux**

Les structures à grande échelle des milieux bâtis : les tissus urbains, les villes et les territoires constituent des créations collectives toujours inachevées. Par nature, elles sont soumises à un processus de changement continu. L'approche de la conservation adoptée pour la sauvegarde des œuvres d'art, qui consiste à les soustraire au processus de transformation, ne saurait s'appliquer à un arrondissement historique sans menacer la survie même de l'organisme urbain. Il ne s'agit donc pas de refuser le changement, mais de le contrôler.

L'enjeu fondamental en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine urbain est de concilier les changements requis par l'évolution des besoins avec les impératifs du maintien des caractères hérités qui expriment l'identité et la mémoire des lieux.

Les milieux bâtis peuvent conserver une identité reconnaissable, à travers les changements et malgré le remplacement de certaines composantes, à condition que l'on conserve les « permanences structurales » qui assurent la continuité dans les processus de transformation.

Transposée de manière analogue aux milieux bâtis, la mémoire est nourrie par les « permanences structurales » qui concrétisent l'identité des choses. Par conséquent, l'identité peut être conservée à travers le changement pourvu que toute nouvelle intervention soit compatible avec le maintien de la « structure de permanences » du lieu. Ce raisonnement fournit la clé pour concilier identité et changement, clarifiant en même temps le lien entre identité et continuité.

L'architecture et l'urbanisme devraient jouer un rôle majeur dans l'évaluation et la préservation de l'identité culturelle des lieux. Pourtant, tant les pratiques de conservation que celles de l'urbanisme qui, soit dit en passant, continuent de fonctionner séparément malgré le chevauchement conceptuel de leurs territoires, sont fondées sur des bases théoriques et des outils cognitifs incongrus. Une nouvelle culture de l'aménagement, sensible aux valeurs de la mémoire, s'avère nécessaire. Elle exige l'innovation des instruments qui nous aident à reconnaître et à récupérer les valeurs à travers lesquelles l'identité peut être constituée ou reconstituée.

(Laroche et Lamandi, 1999)

## LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS COGNITIFS POUR LE CONTRÔLE DES TRANSFORMATIONS

Perçue comme une possibilité de préserver la continuité à travers les changements de plus en plus rapides et dramatiques de nos sociétés, la conservation du patrimoine urbain a exigé de nouveaux outils cognitifs et méthodologiques. En effet, une programmation et une planification en mesure d'absorber le changement, tout en conciliant les besoins contemporains sociaux et fonctionnels de la vie quotidienne avec la préservation des mémoires et de la culture, a été envisagée. La politique de la conservation intégrée, mise sur pied par le Conseil de l'Europe et codifiée par la Déclaration d'Amsterdam en 1975, aura ainsi signé une véritable révolution dans la manière de traiter l'espace ancien.

Dans ses applications cependant, cette politique a souvent accordé trop d'emphase à la ville ancienne appréhendée comme bien économique, suite à la conversion de sa valeur d'usage en valeur économique<sup>5i</sup>. Avec bien d'autres facteurs — parmi lesquels la démocratisation du savoir a joué un rôle majeur — elle a contribué au glissement du culte vers l'industrie culturelle.

(Larochelle et lamandi, 1999)

Les concepts et les méthodes traditionnels de conservation du patrimoine avaient été conçus essentiellement pour la sauvegarde et la mise en valeur des œuvres d'art, des monuments et des monuments historiques. Avec l'élargissement de la notion de patrimoine bâti, l'impossibilité de les appliquer au patrimoine urbain, territorial et aux paysages culturels a permis de saisir les limites de validité du cadre théorique sur lequel la gestion des biens culturels s'appuie.

Au cours des dernières décennies, ce constat a généré la réalisation de plusieurs programmes de recherche, dans les domaines de la morphologie urbaine, du design urbain et de la gestion du patrimoine bâti, qui devaient mener au développement de nouveaux outils cognitifs pour le contrôle des transformations dans les tissus urbains anciens.

Un trait commun à ces programmes tient au fait qu'ils visaient à remplacer les prescriptions universelles de la doctrine de restauration par des règles objectives tirées d'analyses morphologiques rigoureuses des processus historiques de formation et de transformation de milieux bâtis concernés.

---

<sup>5</sup> Schématiquement, le mécanisme est le suivant : l'expansion du public détermine une consommation florissante qui fait vivre, au début, le patrimoine ; afin d'être mieux « vendu », le patrimoine se transforme en *produit culturel*, et comme tout produit il requiert l'existence d'un marché et le développement de son propre marketing. Le contenu est laissé de côté en faveur de la présentation ; l'emphase est mise sur la présentation, l'emballage, qui transforme le patrimoine bâti en objet de consommation d'abord culturelle, ensuite consommation tout court.

## L'identification des structures de l'urbain

[...] les architectes des nouvelles générations ont fait de la ville, des mécanismes de production et de reproduction de la ville, leur champ d'étude de prédilection et ils ont découvert que l'invention perpétuelle, la recherche du nouveau à tout prix, la rupture des équilibres du milieu [...] étaient réellement toxiques pour le régime physiologique de la croissance urbaine ; ils ont découvert que l'imitation des types est plus importante que l'invention linguistique, qu'il faut réapprendre la modestie et la connaissance des règles, des canons produits par des siècles d'essais et d'erreurs, que le caractère d'un lieu est un patrimoine à utiliser et non à dilapider allègrement. Il se profile ainsi une sorte de nouvelle Renaissance qui veut récupérer quelques aspects du passé non pour interrompre l'histoire, mais pour en arrêter la paralysie. (Portoghesi, 1982, p. 8)

Le problème de l'identification et du maintien de l'identité des lieux est devenu un des thèmes centraux de la recherche urbaine. Au début des années '80, le gouvernement italien a financé une équipe de chercheurs de cinq universités pour réaliser un vaste programme de recherche sur le thème du sens de la mémoire en architecture et en urbanisme (Clementi, 1990). Les résultats de ces recherches ont servi à élaborer des méthodes d'identification des caractères hérités responsables de l'identité des lieux et à développer de nouveaux instruments urbanistiques. Il s'agit de caractériser les cadres bâtis existants en identifiant les structures de l'espace public collectif, de « conformation » et de « permanences » propres à chaque organisme urbain, de décrire et d'expliquer leurs relations réciproques avec la structure fonctionnelle de la ville (Levy et Spigai, 1989).

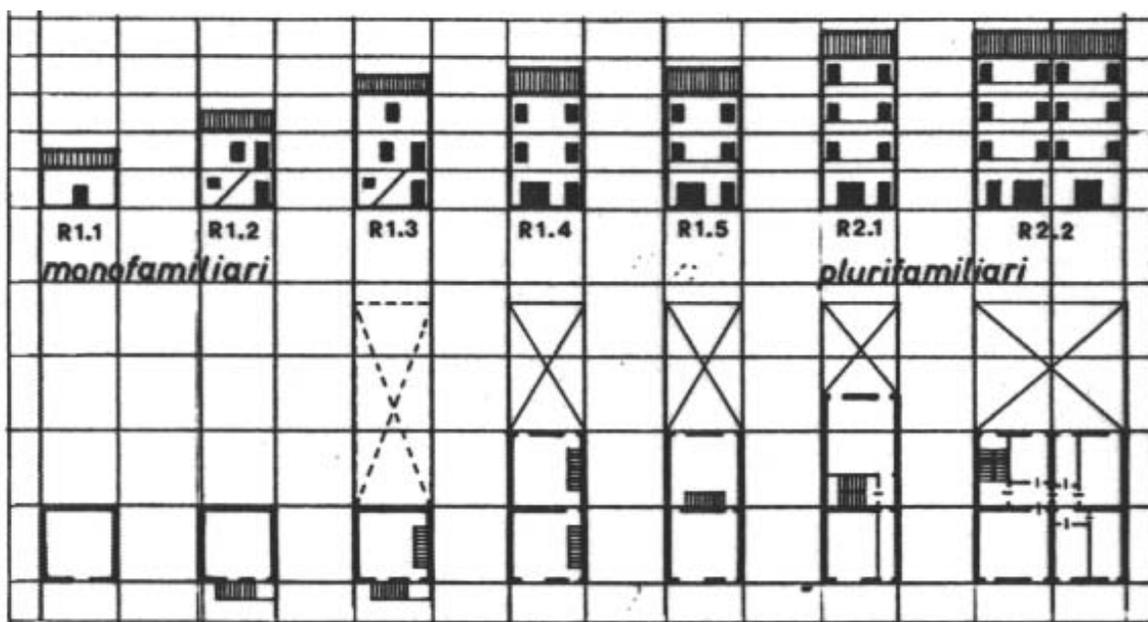
On entend par la locution « permanences structurales » les formes qui conservent des caractéristiques reconnaissables à travers le changement en dépit du renouvellement de leurs composantes. Ce qui implique une certaine continuité dans le processus de transformation du cadre bâti du fait que certains éléments anciens ont été générateurs des formes ultérieures ou les ont simplement conditionnées. Dans le milieu bâti, la permanence est fonction de l'échelle : le changement affecte davantage les éléments à petite échelle tandis que les structures à grande échelle subsistent dans la longue durée. Ainsi, on observe une certaine « inertie » des systèmes viaire et parcellaire, ou encore un effet de « rétroaction » sur l'évolution du bâti.

## L'inventaire typologique<sup>6</sup>

L'inventaire typologique implique la classification de tous les édifices co-présents dans un même tissu urbain dans des catégories formelles — des types architecturaux — définis par leurs attributs communs tant en matière de caractères distributifs et constructifs que stylistiques.

---

<sup>6</sup> On trouvera à l'annexe I un exemple de réglementation fondée sur un inventaire typologique. (Cervellati, 1990)



Processus d'évolution du filon typologique de la maison *a schiera* à Rome à partir de la maison unicellulaire (R1.1) jusqu'à la forme la plus évoluée de maison unifamiliale (R1.5) avec un logement sur deux étages superposé à un rez-de-chaussée comportant l'espace de travail. R2.2. illustre la dérivation de l'immeuble à logements superposés coplanaires qui résulte de son surhaussement et de sa fusion avec la maison adjacente. (Caniggia et Maffei, 79)



Exemple du type R1.3  
Arco dei Acetari, près de  
Campo dei Fiori.



Exemple du type R1.4  
Via dei Coronari



Type à logements superposés  
dérivé du même filon  
Piazza di Spagna

Les inventaires typologiques s'appuient sur des analyses diachroniques qui remontent à la première édification du tissu urbain. Cela permet d'identifier non seulement les caractères essentiels de chaque type architectural particulier, mais de comprendre la position relative de chacun des édifices à l'intérieur du processus d'évolution de ce type dans le temps et, par conséquent, leur potentiel de « transformabilité » dans un type dérivé du premier.

Les méthodes d'inventaire typologique diffèrent totalement des méthodes d'inventaires du patrimoine architectural en usage dans les pratiques de gestion du patrimoine bâti au Québec. Les inventaires réalisés au Québec reposent plutôt sur des analyses synchroniques et consistent généralement à identifier quelques éléments du cadre bâti jugés exceptionnels en raison de leur intérêt historique ou esthétique. Bien qu'ils contiennent souvent des exemples-types de l'architecture mineure ancienne, ceux-ci ne sont considérés intéressants que dans la mesure où ils ont été conservés dans leur état d'origine. Habituellement, les catégories ne sont établies que sur la base des seuls caractères stylistiques, et souvent uniquement à partir des traits caractéristiques de la façade.

### **Le manuel de réhabilitation**

En 1989, les instances responsables de la conservation du patrimoine bâti dans le centre historique de Rome ont été les premières à se doter d'un manuel de réhabilitation (*Manuale del recupero del Comune di Roma*)<sup>7</sup> pour pouvoir étendre le contrôle des transformations et l'encadrement des projets d'intervention, jadis réservé aux seuls monuments historiques, à l'ensemble des bâtiments du centre historique. On a voulu respecter le partage traditionnel des responsabilités entre la main-d'oeuvre spécialisée et les architectes restaurateurs chargés des interventions sur les monuments historiques et, d'autre part, l'industrie de la construction, responsable depuis toujours non seulement de la construction neuve, mais de l'entretien du cadre bâti existant.

Le manuel, élaboré par la chaire en conservation de l'université de Rome, fournit à l'ensemble des intervenants, propriétaires, architectes et constructeurs, les outils cognitifs appropriés pour l'entretien des tissus bâtis de base. Il contient une description illustrée, fondée sur des relevés précis et des documents d'archives, de l'ensemble des procédés et des détails de construction qui ont servi à l'édification du bâti existant. Il informe sur la résistance des divers types constructifs hérités et sur la nature des travaux appropriés pour l'entretien ou pour l'adaptation des édifices à de nouvelles fonctions sans les défigurer ni mettre en péril leur conservation future.

---

<sup>7</sup> Benedetti (*Manuale del Recupero del Comune di Roma* 1989).

## Les mesures de protection des paysages urbains remarquables

La qualité d'un ensemble historique n'est pas réductible à ses composantes matérielles. Les perspectives visuelles qui contribuent de façon significative à la qualité exceptionnelle de certains espaces structurants du domaine public collectif doivent être considérées comme des « biens culturels » à protéger. L'adoption de politiques de protection des perspectives visuelles remarquables, comportant des mesures légales, fait aujourd'hui partie des outils de contrôle des transformations dans les milieux patrimoniaux et les sites sensibles.

Il ne s'agit de protéger les vues à partir de points d'observation fréquentés par les piétons sur des objets naturels : falaises, plans d'eau, etc., ou artificiels : monuments ou ensembles historiques, repères importants pour l'intelligibilité de la forme urbaine, etc.

### Une approche à privilégier : le *ripristino* « typologique »<sup>8</sup>

Le développement des connaissances sur les processus de transformation des milieux bâtis a contribué à modifier de façon significative le choix des modes d'intervention sur le patrimoine architectural et urbain. À moins qu'il ne s'agisse d'une oeuvre antique ou très exceptionnelle au plan esthétique, les objets architecturaux ne sont plus considérés uniquement pour leur valeur de document historique ou historiographique, mais en tant qu'artefact et oeuvre ouverte, pour leur valeur d'usage architectural.

Le mode d'intervention tient compte de l'évolution normale du type architectural auquel l'objet appartient et des caractéristiques des types dérivés successifs.

Le *ripristino* typologique est un mode d'intervention qui ne consiste pas à rétablir un bâtiment dans son état d'origine, mais à l'amener, si besoin il y a, à la forme la plus évoluée du type architectural auquel il appartient. L'opportunité de la transformation dépendant de la position relative du bâtiment par rapport, d'une part, à la hiérarchie des nœuds linéaires et ponctuels qui caractérisent la structure urbaine et d'autre part, par rapport au stade de croissance de la ville et de densification du tissu urbain environnant.

Le Plan directeur détaillé du centre historique de Palerme (Cervellati *et al.*) constitue un cas exemplaire de gestion d'un arrondissement historique qui privilégie le *ripristino* typologique comme approche<sup>9</sup>. À l'échelle urbaine, le projet

---

<sup>8</sup> Le sens du mot italien *ripristino* correspond plus ou moins à celui du mot français « réfection », dans son acception linguistique : « Modification d'une forme linguistique issue de l'évolution normale, d'après l'étymologie » (PRobert).

<sup>9</sup> On trouvera à l'annexe I des tableaux qui montrent la manière dont les règles qui gouvernent les interventions architecturales sur les édifices du Vieux Palerme ont été établies distinctement pour chacun des types architecturaux hérités, et non sur des prescriptions générales. (Cervellati, 1990)

tient compte des rapports structuraux entre les espaces construits et les espaces ouverts et de la position relative des édifices situés dans des points nodaux du tissu. En ce qui concerne le contrôle des interventions à l'échelle architecturale, les objectifs, les directives et les critères d'intervention particuliers ont été définis, après un relevé typologique de l'ensemble des unités de bâti du centre historique, pour chaque catégorie typologique de bâtiments, de manière à assurer la sauvegarde des caractéristiques essentielles propres à chaque type.

Un autre point sur lequel l'étude des processus de transformation des milieux bâtis a changé la manière de voir les choses est le problème de la détermination d'une nouvelle vocation pour les bâtiments spécialisés qui perdent l'usage auquel ils avaient été affectés originellement<sup>10</sup>.

Ainsi, la théorie de la conservation, centrée sur la réalité de l'objet et ignare des liens qui relient les édifices entre eux et l'édifice à la ville, juge la réutilisation uniquement en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'édifice. Elle recommande, autant que faire se peut, le maintien de la fonction d'origine ou actuelle, l'opération qui, en principe, demande le moins de modifications. Si cela s'avère impossible, elle prescrit un usage « compatible », une exigence qui réfère de manière générale à un accord avec la morphologie du bâtiment, en termes de dimensions, d'échelle, de couleurs et de matériaux. L'intervention est donc limitée à la considération physique des seuls éléments architecturaux et décoratifs.

L'approche cognitive-explicative basée sur l'étude des processus de transformation des milieux bâtis aborde la question d'un angle différent. Une nouvelle fonction est proposée suite à la lecture des processus de formation et de transformation de la ville, tenant compte de la dynamique du rôle, des localisations et de la conformation des édifices spécialisés dans le contexte de la ville et du territoire, étant donné que chaque phase de croissance entraîne une modification de la hiérarchie des services hérités de la phase précédente, de leur taille et de leur position relative.

En somme, il s'agit de trouver une concordance entre les caractéristiques typologiques d'un édifice né pour abriter des fonctions spécifiques à un certain moment, et un usage actuel qui soit à la fois congru avec les caractéristiques typomorphologiques d'un édifice et avec la modularité et la distribution des polarités dans le tissu. Il faut d'abord comprendre le processus de genèse et de mutation de cette structure, ce qui permet de cerner la limite de transformabilité dans le cadre du processus d'évolution du « filon typologique » auquel elle appartient, pour ensuite lui assigner une fonction moderne adéquate. (Larochelle et Lamandi, 1999)

---

<sup>10</sup> Cette question a fait l'objet d'un colloque organisé par le Conseil des monuments et sites du Québec en juin 1996. On trouvera à l'annexe I le texte de mon allocution à ce colloque intitulée : *Principes de gestion des transformations du milieu bâti : fondements affectifs et fondements cognitifs*.

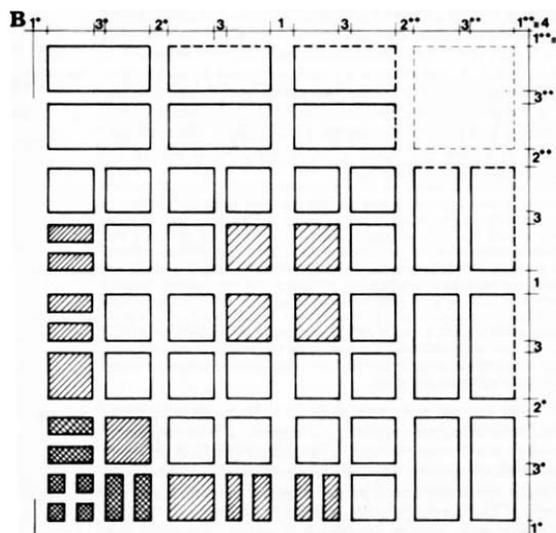
## LA DYNAMIQUE TRANSFORMATIONNELLE DES TISSUS URBAINS

La dynamique transformationnelle des tissus urbains présente certains phénomènes universels : la spécialisation des voies, une tendance à la diversification et la spécialisation des espaces et des types d'édifices, la densification des quartiers centraux, etc.

### Le processus de hiérarchisation et de spécialisation des voies<sup>11</sup>

La croissance des agglomérations urbaines entraîne une complexification et une spécialisation progressives des composantes de la ville. Dans le processus normal d'évolution des tissus urbains, qu'ils soient spontanés ou planifiés, certaines voies finissent par assumer, avec leurs parcelles édifiées riveraines, une vocation particulière selon leur position relative dans l'organisme urbain. La figure suivante représente un modèle théorique qui illustre le résultat d'un tel processus.

Même dans les villes planifiées à l'origine avec une trame régulière et des largeurs de rues uniformes, — ce qui est le cas de la plupart des villes nord-américaines — on peut constater, avec le temps, une hiérarchisation des voies qui résulte de la spécialisation de certaines voies soit pour le commerce, soit pour le trafic.



**Modèle théorique du processus de spécialisation des voies dans le système viarie de la ville**  
(Caniggia et Maffei, 1979)

Schéma des hiérarchies alternées induites dans des parcours parallèles lues dans deux directions.

Modèle de comportement d'un supermodule urbain : l'angle en bas à gauche présente la plus grande « nodalité », celui en haut à droite la plus grande « antinodalité » et au centre, à l'intersection des deux axes, on a la « nodalité » intermédiaire.

Les voies 1 sont celles qui sont spécialisées pour le commerce ; les voies 2 représentent les artères de circulation. Les voies 3, parallèles et adjacentes aux voies spécialisées, ne jouent généralement aucun rôle particulier dans la structure fonctionnelle de la ville si ce n'est que les rues adjacentes aux voies commerciales sont souvent le lieu de localisation des services connexes comme les entrepôts et les ateliers d'entretien.

<sup>11</sup> La description de ce processus est tirée de : Larochelle, P.; Gauthier, P. (2002) *Les voies d'accès à la capitale nationale du Québec et la qualité de la forme urbaine*. Rapport de recherche.

De l'observation du processus historique de hiérarchisation et de spécialisation des voies publiques dans les organismes urbains, on peut tirer un certain nombre de règles générales pour l'aménagement de la structure fonctionnelle de la ville :

- 1) Une même voie urbaine ne peut pas efficacement cumuler les vocations commerce et circulation.
- 2) On ne peut pas affecter deux voies parallèles et adjacentes à une vocation spécialisée similaire : particulièrement à la fonction commerciale.
- 3) Les voies spécialisées pour le commerce, notamment pour les services de proximité — les axes unificateurs — doivent être localisées au centre des quartiers ; les voies spécialisées pour le trafic — qui agissent au contraire comme des axes diviseurs — doivent normalement être situées aux confins des quartiers.

### **La mixité des fonctions et la qualité de la vie urbaine**

Les études sur la qualité de la forme urbaine, notamment les analyses des milieux urbains considérés comme particulièrement réussis, montrent que les quartiers qui présentent une structure fonctionnelle comportant la coprésence de fonctions diverses et complémentaires offrent une meilleure qualité de vie à leurs résidents. Dans les manuels de design urbain, la mixité des fonctions est d'ailleurs considérée comme l'un des principaux critères de la qualité de la forme urbaine. La pratique du « zoning » en urbanisme est très récente et il aura suffi de quelques décennies pour constater ses effets néfastes sur l'urbanité.

À toutes les échelles de structuration des milieux bâtis, la spécialisation et la diversification des espaces peuvent être observées comme des tendances inhérentes aux processus spontanés d'évolution du cadre bâti. La structure fonctionnelle des territoires, des villes et des tissus urbains, comme celle des édifices spécialisés et des maisons, ne peut être équilibrée que si elle n'est pas homogène.

Dans l'évolution historique du « concept de maison », les types résidentiels anciens étaient souvent conçus pour accommoder, à l'intérieur d'un même bâtiment, le lieu de travail et l'espace d'habitation pour la famille. La première spécialisation de l'espace après la maison unicellulaire primitive a consisté dans un redoublement en hauteur avec la séparation verticale des fonctions : l'habitation étant localisée à l'étage et la boutique — en milieu rural, l'abri pour les animaux et l'entreposage des instruments aratoires — située au rez-de-chaussée.

Dans les quartiers édifiés entièrement avec ces types de maisons dont le rez-de-chaussée est affecté, dès la première édification du tissu urbain, à des

vocations autres que l'habitation, la fonction commerciale est limitée à une minorité de maisons localisées en marge des parcours les plus intégrés du tissu urbain. Et ce, même dans les centres historiques des villes touristiques, comme Rome ou Florence. Dans la majorité des cas, les rez-de-chaussée abritent des espaces de travail diversifiés : ateliers, bureaux, cabinets professionnels, etc.

Florence :  
Piazza Santa Croce dans le centre historique.

Les rez-de-chaussée des édifices qui encadrent la place publique abritent quelques commerces destinés aux nombreux touristes, mais surtout des fonctions variées qui s'adressent à l'ensemble des citoyens de la ville.



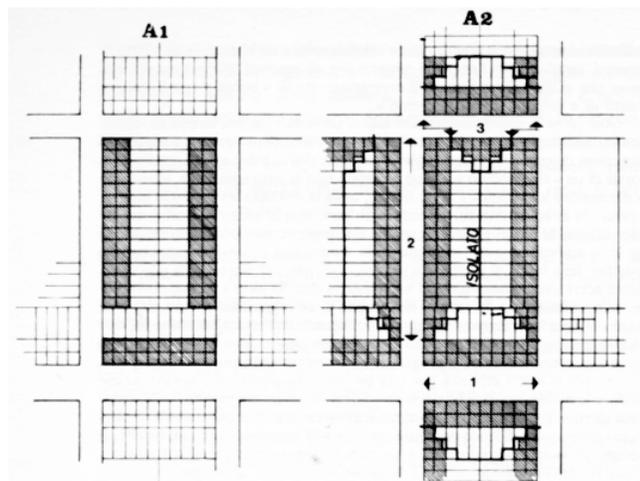
## La croissance de la ville et la densification des tissus

La croissance des agglomérations urbaines ne se produit pas uniquement à l'horizontale. L'étalement de la ville entraîne forcément des pressions pour une densification des tissus existants. Globalement, les pressions sont fonction de la distance qui sépare les tissus anciens du centre. Plus précisément, elles sont directement proportionnelles au degré de polarité du lieu.

Modèle théorique qui illustre le phénomène de l'encombrement des aires de dégagement attenantes aux bâtiments localisés sur les coins de rues. (Caniggia et Maffei, 1979)

**A1** : îlot formé par l'édification d'une voie mère, des parcours d'implantation et du parcours de raccordement.

**A2** : densification de l'îlot après la formation de tissu d'encombrement par la réutilisation des aires de pertinence marginales.



La densification des quartiers centraux se réalise d'abord par l'insertion de nouveaux bâtiments sur « l'aire de pertinence » originelle des bâtiments dont la cour est adjacente à une voie publique, particulièrement sur les parcelles localisées sur les coins de rue. Le bâti — dit d'encombrement — se distingue par le fait qu'il est plus récent que le bâti environnant et qu'il est édifié sur une parcelle anormalement petite.



Exemple d'édification d'encombrement  
coin René-Lévesque et Cartier



Exemple d'édification d'encombrement  
coin Saint-Jean et St-Angèle

La densification s'effectue ensuite par une série de transformations qui affectent le bâti existant : agrandissements des bâtiments par empiètement sur « l'aire de pertinence » ou par surhaussement, remplacement des maisons par des immeubles à logements superposés, des unités détachées ou semi-détachées par des bâtiments mitoyens, etc.

Par conséquent, dans les nœuds ponctuels et linéaires dotés d'un niveau de polarité élevé, le grain du tissu urbain a normalement tendance à se magnifier en raison de la fusion de certains bâtiments ou de la substitution du bâti « de première édification » par des types d'édifices plus récents et plus encombrants. La croissance urbaine entraîne également certaines transformations dans le maillage : notamment, on assiste normalement à la fragmentation et à la subdivision progressive des îlots de grande taille situés à proximité du centre.

Durant la phase de première édification d'un tissu urbain, la largeur des rues et la dimension des parcelles sont parfaitement adaptées au type de bâti « portant ». Il existe alors un état d'équilibre optimal entre l'emprise au sol des bâtiments et l'aire de dégagement attenant, entre la hauteur des bâtiments et la largeur de l'emprise des rues, etc.

Le processus de transformation du bâti est toutefois beaucoup plus rapide que celui qui affecte les systèmes viaires et parcellaires. Après la première édification d'un tissu urbain, il n'y a pratiquement aucune possibilité d'ajuster la largeur des rues et la taille des parcelles pour accommoder la croissance des unités de bâti. Par conséquent, la densification entraîne une diminution de la

cohérence entre les types architecturaux existants — les unités de bâti de restructuration ou de substitution — et les formes urbaines dans lesquelles ils sont insérés.

Les dimensions de la trame originelle du tissu urbain déterminent, par conséquent, son potentiel de densification. La rupture des équilibres qui résulte du dépassement de la capacité d'accueil du parcellaire entraîne une dégradation irréversible de la qualité du cadre de vie. L'alternative consiste dans un redéveloppement du type *tabula rasa*, ce qui implique la destruction complète du tissu ancien : systèmes viaire et parcellaire inclus et, par conséquent, la perte de tout le patrimoine urbain.

### **Structure fonctionnelle et forme physique du cadre bâti**

Les changements qui se produisent dans la structure fonctionnelle de la ville ne sont pas nécessairement liés à des modifications de l'organisation physique et spatiale. Les formes architecturales des édifices spécialisés sont généralement adaptables à toute une gamme de fonctions qui partagent les mêmes caractères distributifs. La fonction des bâtiments spécialisés dépend autant de la position relative du bâtiment dans le tissu urbain et dans la ville que de la structure spatiale.

Bref, la forme des bâtiments spécialisés ne dicte pas une fonction particulière, mais elle peut accommoder une gamme étendue de fonctions qui requièrent une organisation spatiale particulière selon qu'il s'agit d'une structure distributive sérielle ou organique.

Le bâti résidentiel, par contre, peut rarement être adapté à des fonctions spécialisées sans des restructurations majeures qui le dénaturent.

### **Croissance urbaine et changement de vocation des édifices spécialisés<sup>12</sup>**

Les prescriptions des instances voués à la sauvegarde du patrimoine visant à conserver aux édifices spécialisés leur vocation originelle apparaissent erronées et non justifiables à la lumière de l'histoire des milieux bâtis.

Il est normal que la majorité des édifices spécialisés changent d'usage une ou plusieurs fois au cours de leur vie utile. Ces changements sont induits par la croissance et la densification urbaine, par la spécialisation et la complexification progressives des types architecturaux, par les changements qui affectent la « position relative » des édifices en regard des transformations qui se produisent dans la hiérarchie et la modularité des structures urbaines.

---

<sup>12</sup> On trouvera en annexe la traduction d'un chapitre de livre dans lequel G.L. Maffei explique les règles principales qui gouvernent les changements de vocation des édifices spécialisés selon leur position relative dans la ville et en fonction de la croissance de l'organisme urbain. (Maffei, 1980)

Le choix d'une vocation nouvelle pour un bâtiment spécialisé requiert non seulement une analyse de la structure spatiale et constructive de l'édifice, mais une analyse de sa position relative actuelle dans la structure urbaine. La première exige une compréhension de l'appartenance à une catégorie de structures spatiales : sérielles ou organiques<sup>13</sup>. La deuxième, une compréhension du rôle des voies publiques adjacentes, des hiérarchies et des modularités qui caractérisent l'organisation des tissus urbains environnants.

Ainsi, il est possible d'adapter une église à une nouvelle vocation à condition que le programme puisse s'accommoder de sa structure spatiale organique et qu'il assure le maintien de son rôle structurant dans l'espace public collectif : par exemple, salle de spectacle ou bibliothèque publique. Il est cependant toujours préférable de démolir une église que de la conserver pour la transformer en immeuble à appartements.

### **Transformation des tissus résidentiels : inertie de la fonction résidentielle**

Contrairement aux édifices spécialisés, les bâtiments d'habitation qui composent les tissus de base de la ville conservent normalement leur vocation originelle malgré les changements induits par la croissance de la ville.

Ce n'est que très exceptionnellement, dans les lieux dotés d'une forte polarité ponctuelle ou linéaire, que le logement du rez-de-chaussée sera remplacé par un commerce. C'est le cas des dépanneurs, habituellement localisés à l'intersection des voies les plus nodales des quartiers résidentiels anciens. Cela peut se produire sur des segments de rues qui constituent des nœuds linéaires d'importance majeure à l'échelle des quartiers<sup>14</sup>. Il est plus fréquent qu'un logement situé au rez-de-chaussée soit utilisé comme lieu de travail, sans transformations structurales.

Il arrive que le commerce ou l'espace de travail situé au rez-de-chaussée en vienne à envahir « l'aire de pertinence » de l'édifice, c'est-à-dire la partie de la parcelle, non construite à l'origine, qui constitue son aire de dégagement attenant.

---

<sup>13</sup> Le cas du Morrin College représente un bon contre-exemple d'un édifice qui a été adapté à une vocation totalement inappropriée à sa structure spatiale interne — sérielle — d'ancienne prison. Il en est résulté une incohérence entre les caractères distributifs et les caractères constructifs du bâtiment qui affecte grandement encore aujourd'hui sa valeur architecturale et explique la difficulté actuelle de l'adapter à une nouvelle fonction. On peut questionner pour les mêmes raisons l'opportunité qu'il y avait d'affecter l'ancienne prison des plaines d'Abraham à l'agrandissement du musée du Québec, bien qu'il soit tout à fait logique que la prison soit relocalisée en périphérie de l'agglomération au fur et à mesure que la ville prend de l'expansion.

<sup>14</sup> C'est le cas, par exemple, de la partie de la rue Saint-Denis située sur le plateau Mont-Royal à Montréal.

Toutefois, l'épaisseur des corps de bâti dans les tissus résidentiels ne peut pas être augmenté sans entraîner une perte d'habitabilité.

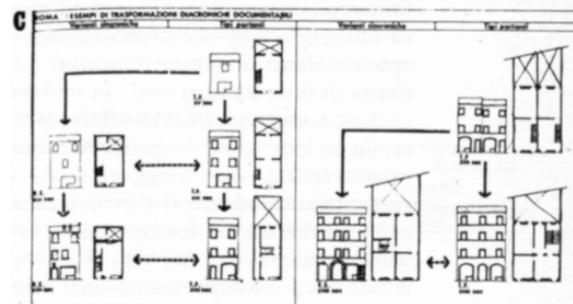
Les maisons d'habitation situées à proximité du centre de la ville subissent normalement des transformations, mais sans perdre leur affectation résidentielle. Les maisons ont tendance à être transformées en maisons à logements multiples, soit par surhaussement, soit par subdivisions internes avec réduction conséquente de la taille des logements. Deux maisons mitoyennes sont parfois fusionnées en même temps qu'elles sont surhaussées pour permettre l'aménagement de logements coplanaires superposés.

### Rome, place d'Espagne :

À droite : exemple de maisons mitoyennes, uni familiales à l'origine, fusionnées et converties en immeuble à logements superposés.

À gauche : édifice construit directement comme immeuble à logements superposés, selon un type dérivé historiquement de l'expérience de la fusion des maisons dans le processus de densification du centre de la ville.

On notera l'effort pour unifier la façade par la couleur et l'expression des bandeaux de manière à permettre à l'usager de l'espace public de comprendre qu'il s'agit d'une seule unité de bâti puisque c'est maintenant l'escalier de l'ancienne maison de gauche qui donne accès aux étages de celle de droite.



Dérivation de la maison à logements superposés de la fusion de deux maisons mitoyennes (Caniggia et Maffei, 1984)

## Vieux-Québec / Basse-Ville

Insertion dans le tissu urbain. Le traitement de la façade témoigne d'une volonté d'exprimer le grain originel du tissu urbain. Il manifeste cependant une méconnaissance des règles de transformation des tissus anciens et une incompréhension de la sémiotique de l'espace architectural et urbain puisque la structure spatiale n'est plus intelligible<sup>15</sup>.



## Les rapports entre intérieur et le domaine public : différences caractéristiques entre l'enveloppe des bâtiments spécialisés et celle des édifices résidentiels

The conceptualization of the properties of building types of different functions is logically prior to the conceptualization of the properties of building types of the same function. In other words, before one can recognize stylistic differences between churches, for example, one must be able to recognize the difference between churches and other building types. In the terminology of psychosemiology the question is which sets of visual properties of different architectural designs would be activated by which corresponding sets of properties connected to verbal labels such as 'factory', 'office building',  
(Krampen, 1979)

L'intelligibilité du langage architectural pour les usagers de l'espace public dépend de la cohérence des propriétés visuelles des bâtiments avec leur structure spatiale et leur vocation. La capacité culturelle de reconnaître les divers types fonctionnels qui entrent dans la composition des tissus urbains vient du fait que chacun des types fonctionnels présente normalement un ensemble d'attributs essentiels qui sont requis pour leur adaptation convenable à un usage déterminé.

Dans des tissus dans lesquels les immeubles sont adjacents à une voie publique, sans marge de recul, deux différences fondamentales dans la syntaxe des façades permettent de distinguer les édifices dont les rez-de-chaussée sont affectés à des usages commerciaux de ceux dont les rez-de-chaussée sont affectés à l'habitation ou à d'autres usages privés ou semi-privés.

---

<sup>15</sup> Paradoxalement, cette réalisation qui peut être considérée selon certains critères comme un contre-exemple, s'est vue décerner un prix d'intégration architecturale par la Ville.

La première concerne le rapport entre l'élévation du plancher du rez-de-chaussée en relation avec l'élévation du trottoir. Idéalement, un local commercial doit être pratiquement au même niveau que l'espace public collectif, de sorte que le seuil puisse être franchi sans effort. L'espace résidentiel, au contraire, est normalement séparé du domaine public par plusieurs contremarches, de manière à créer une distance physique et psychologique entre le domaine privé et le domaine public.

La deuxième est généralement liée à la première et consiste dans la hauteur relative du seuil des fenêtres par rapport à l'espace public. Indépendamment de la taille des ouvertures qui varie selon le type de commerce, le seuil des fenêtres d'un local commercial assure normalement une communication visuelle directe entre intérieur et extérieur. Le besoin d'intimité dans l'espace de l'habitation ou dans un lieu de travail privé ouvert directement sur une voie publique exige que le seuil de fenêtre soit situé au-dessus de la hauteur de l'œil des personnes qui déambulent sur le trottoir. Ainsi, de l'espace intérieur, on peut voir tout ce qui se passe dans la rue, mais un piéton situé dans le domaine public ne peut apercevoir la majeure partie de l'espace privé.



Exemple de rez-de-chaussée de bâtiment spécialisé en bordure de l'espace public.  
Rue Notre-Dame.  
Le plancher est accessible directement de l'espace public.

Exemple de rez-de-chaussée de bâtiment résidentiel implanté sans marge de recul.  
Rue Sainte-Anne.  
Le plancher est surélevé pour distancer l'espace privé de l'espace public.

Ces deux différences correspondent à des exigences de qualité qui sont opposées selon le caractère privé ou public de l'espace intérieur. Au plan sémiotique, elles jouent aussi un rôle déterminant dans l'intelligibilité de la structure fonctionnelle de la ville.

## L'aménagement des devantures commerciales

La composition des façades commerciales varie évidemment selon le type de commerce. Les objets dont la magnitude est plutôt réduite — par exemple, les bijoux ou les souvenirs — sont mieux mis en valeur dans des vitrines relatives petites, les commerces de voitures, au contraire, ont besoin de murs-vitrines de grandes dimensions.

Dans les quartiers anciens, le traitement des devantures commerciales obéit traditionnellement à d'autres règles, propres au langage architectural, qui concerne la cohérence avec la structure physique de l'enveloppe, c'est-à-dire le type constructif du bâtiment.



Artère commerciale  
Centre historique de Florence



Commerce de fruits et légumes.  
Centre historique de Viterbo

Exemples de façades commerciales parfaitement cohérentes avec les pratiques constructives qui caractérisent la culture du bâti héritée du milieu.

Évidemment, les méthodes de construction actuelles permettent de tout faire, y compris l'insertion de fenêtres en bandeaux ou le remplacement d'un mur porteur du rez-de-chaussée par une poutre d'acier dans une structure en maçonnerie massive. Il n'en demeure pas moins qu'en matière de langage architectural, une telle chose est totalement aberrante, d'abord au plan de la logique constructive, parce qu'elle va à l'encontre des caractères essentiels des structures massives, mais également au plan de la cohérence entre les caractères constructifs et stylistiques. Il va sans dire qu'une pareille intervention sur un bâtiment patrimonial a pour effet de le priver de l'un des caractères essentiels qui fondent son identité.

La Ville a réalisé un programme de restauration des façades dans les artères commerciales du Vieux-Québec — notamment sur la rue Saint-Jean et dans la côte de la Fabrique — qui a permis de corriger un bon nombre d'erreurs dues à

des transformations qui avaient été réalisées dans le passé sans aucun souci pour la cohérence architecturale et l'identité culturelle du lieu.



Hôtel Victoria rue Saint-Jean : la façade du rez-de-chaussée a été restaurée pour rétablir sa cohérence avec la structure de l'édifice.



Façade commerciale rue Saint-Jean. Bien que la paroi ait été remplacée par une structure squelettique, la charpente est compréhensible et les interaxes sont cohérents avec ceux de l'étage

Exemples de devantures commerciales restaurées dans le Vieux-Québec.



Façade commerciale rue Buade : le mur vitrine du rez-de-chaussée est incohérent avec les caractères constructifs du bâtiment ancien.



Façade commerciale rue Buade : la charpente de type poutres et colonnes est fortement exprimée et la structure du bâtiment est parfaitement intelligible.



Coin Saint-Jean et Saint-Stanislas

Le traitement de la devanture commerciale plaquée sur l'enveloppe au rez-de-chaussée respecte de manière exemplaire le caractère massif de la structure de l'enveloppe du bâtiment.



Le rez-de-chaussée du Centre d'interprétation de la place Royale

Le traitement de l'enveloppe fait complètement fi des caractères constructifs de la façade ancienne, paradoxalement conservée et restaurée à grands frais.



Rez-de-chaussée commerciaux traditionnels dans le Vieux-Québec / Basse-Ville

Dans ces deux cas, le rapport entre la hauteur du seuil d'entrée et la hauteur du trottoir laisse croire que le rez-de-chaussée était affecté dès l'édification des bâtiments à des fonctions autres que l'habitation. Il y a cohérence logique entre la fonction et l'ensemble des caractères architecturaux : stylistiques, constructifs et distributifs des bâtiments.

## L'IDENTITÉ DU LIEU À LA PLACE ROYALE

### La vraie nature de la place Royale

Pour comprendre la véritable nature d'un espace public et son rôle dans la structure de l'espace public collectif de la ville, il ne suffit pas d'analyser ses caractéristiques intrinsèques : configuration, dimensions, mode d'encadrement, mais de comprendre sa position relative à l'égard des autres composantes du tissu urbain et de la ville.

Il faut comprendre aussi que la position relative d'un espace public peut changer au cours du temps en fonction de la croissance urbaine et des restructurations qu'elle entraîne dans l'aménagement du système viaire.

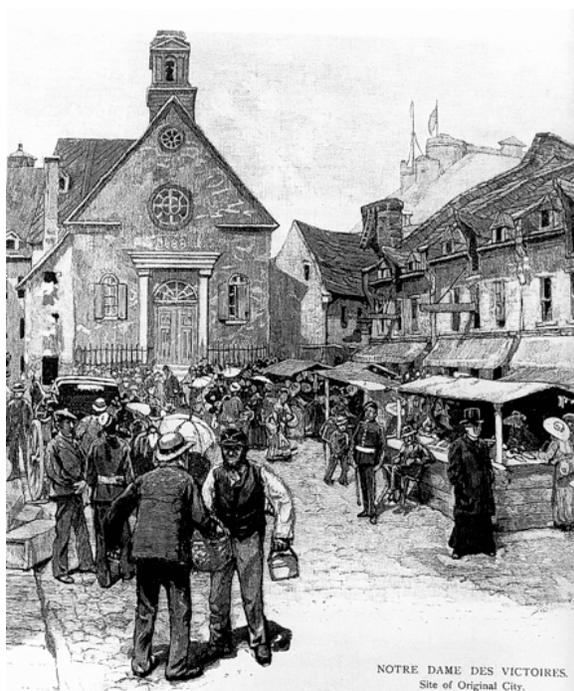
En tant que centre du premier module de la ville, le site de la place Royale constituait le lieu privilégié pour l'édification de l'église paroissiale.

Son rôle comme pôle structurant de l'espace public dans un tissu résidentiel la destinait naturellement à servir de place de marché.

La gravure montre le caractère dominant de l'église dans l'encadrement de la place et la vue sur le cap Diamant et la citadelle, des repères importants pour l'intelligibilité de la forme urbaine.

**Notre-Dame-des-Victoires.  
Site of Original City.**

Archives de la Ville de Québec.



### La position relative de la place Royale dans la structure de l'espace public collectif. Le centre originel de la ville devenu espace « antipolaire »

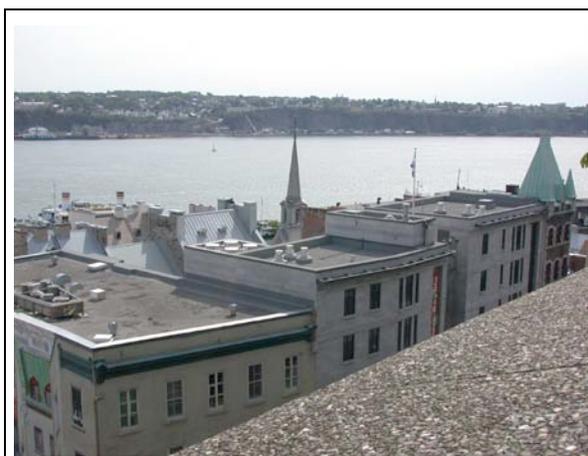
Un grand nombre de phénomènes dans les processus de transformation des agglomérations urbaines s'expliquent par la « position relative » des diverses composantes de la ville. En effet, il est important de comprendre que la croissance urbaine entraîne *de facto*, avec le temps, un changement de la position relative des biens dits immobiliers : terrains et bâtiments, notamment par rapport à l'opposition centre – périphérie. Les changements dans la hiérarchie des espaces qui composent le domaine public déterminent largement l'évolution de la structure fonctionnelle de la ville.

Généralement, le centre du noyau protourbain originel devient le centre des centres de la ville agrandie. Du fait qu'il constitue normalement le point de convergence des voies-mères de l'agglomération, le centre originel conserve habituellement son caractère de lieu doté d'un niveau de polarité très élevé, ce qui détermine son rôle comme espace public et la vocation des immeubles qui l'entoure. Ceux-ci sont soumis à des pressions de densification proportionnelles à la croissance de la ville. Le centre originel est normalement le lieu de la localisation des monuments publics qui jouent un rôle unique à l'échelle de l'agglomération, notamment l'hôtel de ville et la basilique — l'église des églises — sièges des pouvoirs civils et religieux.

À Québec, bien que la place Royale constitue le centre originel de la ville, elle devait rapidement perdre sa vocation première. Même si le quartier Vieux-Québec / Basse-Ville demeure lié au centre géographique de l'organisme urbain, il présente, en raison de la géomorphologie du site, les caractères d'une « périphérie interne ». Le quartier est enfermé à jamais entre deux barrières urbaines naturelles : la falaise d'un côté, le bassin Louise et le fleuve de l'autre.

Ainsi, la place Royale et le site des Palais, qui comptaient parmi les pôles structurants de l'espace public collectif sous le Régime français, en sont venus à occuper une position très marginale, dépourvue de toute polarité, dans l'organisation spatiale de la ville actuelle.

L'expansion du quartier, réalisée sur du terrain gagné sur le fleuve et les battures de la rivière Saint-Charles, s'est faite avec du tissu urbain spécialisé à gros grain, très différent du tissu ancien. Les rues Saint-André et Dalhousie se sont substituées aux voies-mères originales de sorte que celles-ci sont devenues marginales. La place Royale a ainsi perdu sa visibilité et son accessibilité originelle. Avec l'encombrement excessif de l'îlot IV, il est même devenu difficile de la repérer aujourd'hui des remparts de la Haute-Ville.



Vue du parc Montmorency en direction de la place Royale.

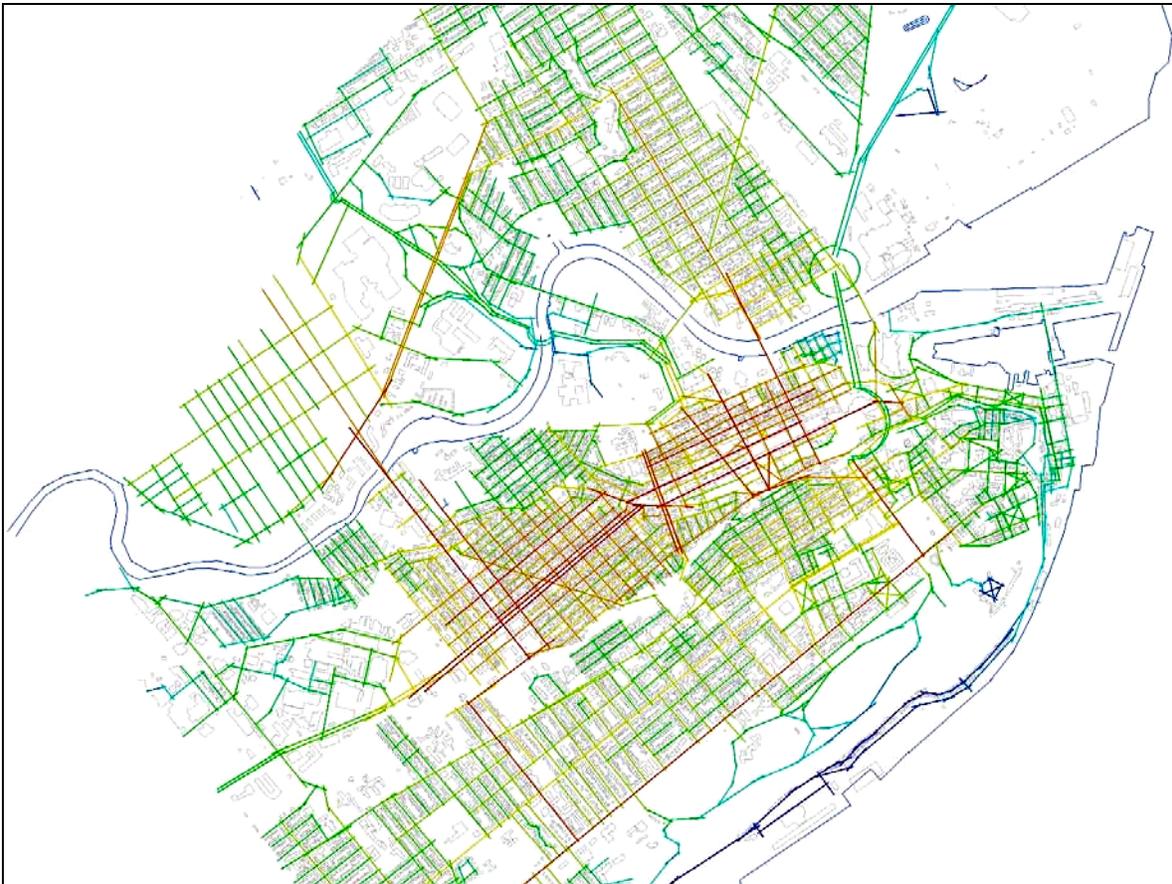


Vue de la terrasse Dufferin en direction de la place Royale.

## La configuration spatiale de la trame urbaine

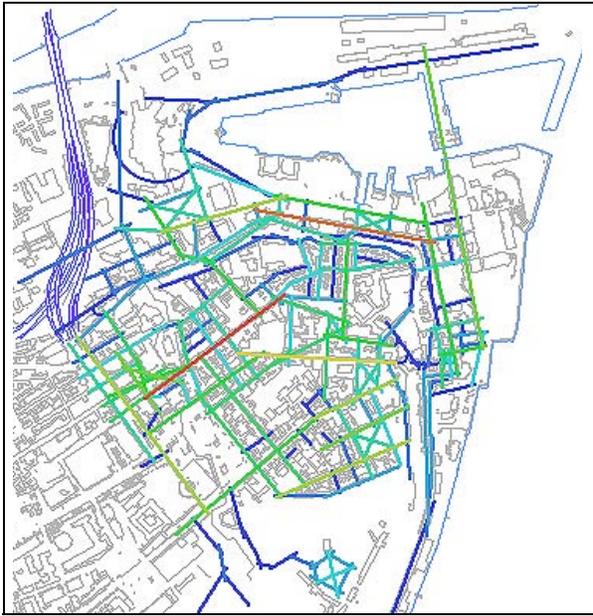
La théorie de la configuration spatiale propose que l'intensité d'utilisation de l'espace urbain est principalement influencé par la structure morphologique des rues et des places composant cet espace. À Québec, la présence de nombreuses barrières naturelles a un effet déterminant sur la hiérarchie des parcours.

Un logiciel développé par une équipe de chercheurs dirigée par Bill Hillier à la Bartlett Graduate School of Design de Londres permet de mesurer par des indices objectifs les degrés d'intégration et de connexion de chacun des parcours dans la trame urbaine. On peut ainsi prédire les effets de la configuration spatiale sur les mouvements des piétons dans l'espace public.

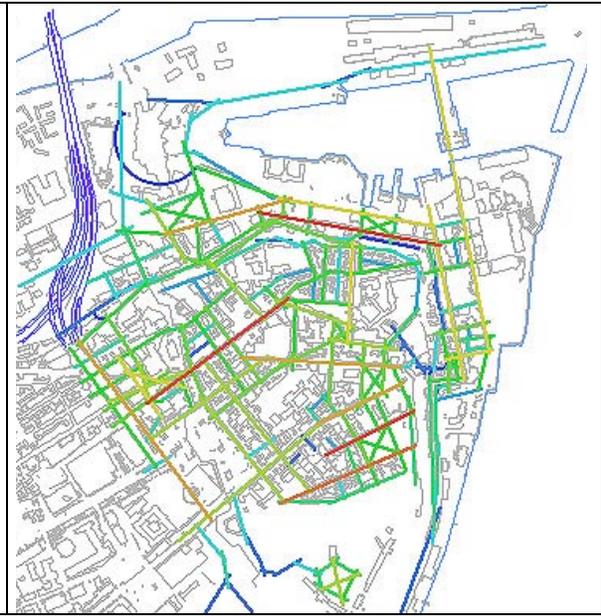


### Quartiers centraux : intégration globale des voies dans le système viaire

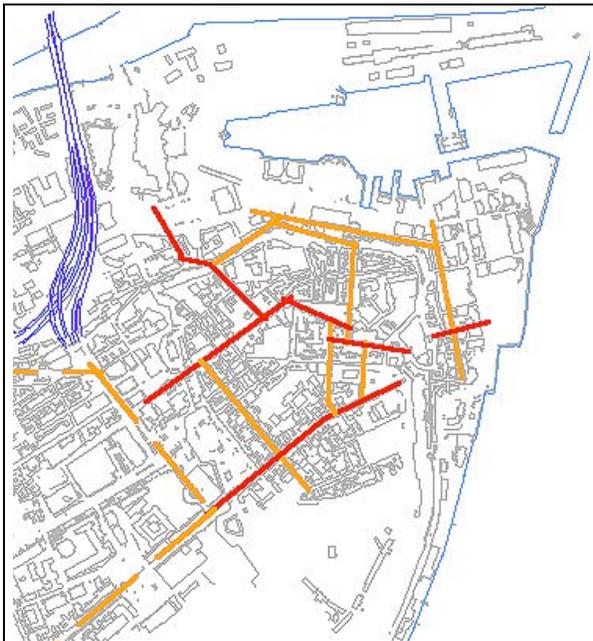
Le Vieux-Québec est faiblement intégré à l'ensemble de la structure urbaine. Sa fréquentation ne peut s'expliquer que par la présence d'attracteurs particuliers. Les figures suivantes illustrent le caractère marginal de la place Royale dans la structure de l'espace public collectif, tant au plan de la connexion des parcours qui y mènent que de l'intégration locale.



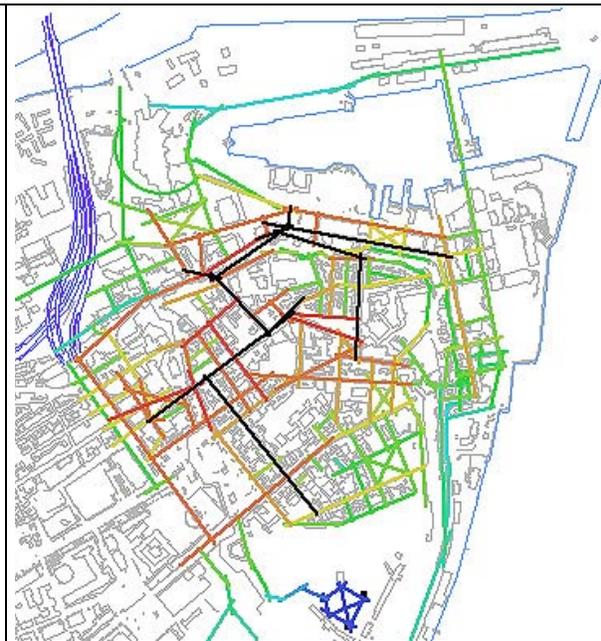
Vieux-Québec : connexion



Vieux-Québec : intégration locale



Vieux-Québec : axes prioritaires et boucles secondaires sur le milieu bâti



Vieux-Québec : noyau du 5 % des rues à l'indice d'intégration le plus élevé

Ces cartes ont été produites par François Dufaux dans le cadre d'un projet de recherche en cours de réalisation à l'école d'architecture de l'Université Laval sous la direction de Pierre Larochelle et de Geneviève Vachon.

## La culture du bâti héritée du Régime français

Les efforts considérables engagés dans la restauration du secteur de la place Royale depuis la fin des années cinquante témoignent de la valorisation très importante de l'héritage de la culture du bâti française par les instances qui ont instauré les pratiques de conservation du patrimoine au Québec et par les pouvoirs publics.

Au Québec, ce qui distingue la culture du bâti héritée du Régime français des apports de la culture du bâti anglaise réside essentiellement dans l'opposition radicale de ces deux cultures en matière de caractères constructifs des bâtiments.

Dans toute l'histoire des établissements humains, on peut distinguer deux grandes traditions culturelles qui sont à l'origine de l'ensemble des systèmes constructifs en usage dans l'architecture. L'une est la tradition maçonne, caractérisée par l'usage de structures massives, épaisses, lourdes et organiques. L'autre est caractérisée par l'usage de structures ligneuses, minces, légères et sérielles. La première dérive de l'abri dans des grottes, l'autre de la cabane primitive construite à partir de l'arbre.

Profondément ancrées dans la culture matérielle des sociétés, ces traditions sont très durables à travers les siècles. Ainsi, les monuments gothiques les plus purs ont été réalisés en Angleterre, par une main-d'œuvre appartenant depuis toujours à la tradition des constructions squelettiques, alors que les monuments édifiés en Italie durant la période où le style gothique a été dominant ne présentent généralement que les traits stylistiques propres au courant gothique, associés à des caractères constructifs massifs caractéristiques de la culture locale.

Les édifices érigés sous le Régime français, notamment les maisons en pierre du Vieux-Québec et de l'île d'Orléans, appartiennent à la tradition maçonne. Les éléments verticaux des structures sont massifs et organiques. Dans les types les plus évolués de cette tradition, les éléments horizontaux des structures sont plutôt sériels et élastiques-ligneux : poutres et fermes en bois.

Dans plusieurs édifices érigés à Québec sous le Régime français, on trouve toutefois des structures purement maçonnes. C'est le cas des voûtes qu'on peut voir dans la partie basse de l'aile plus ancienne du Vieux-séminaire, du 2<sup>e</sup> Palais de l'intendant, du Morrin College et de plusieurs édifices du secteur de la place Royale, notamment la maison Smith.

Paradoxalement, c'est à ce même héritage culturel français qu'on doit les constructions traditionnelles en bois rond — c'est-à-dire en maçonnerie de bois — des travailleurs forestiers. L'inertie des traditions constructives générant des pratiques peu logiques lorsque les matériaux disponibles dans le milieu ne sont pas ceux qui sont associés aux habitus culturels de la main-d'œuvre.

Le Québec doit à l'héritage du Régime anglais les pratiques constructives associées à l'usage de charpentes squelettiques et sérielles. Il s'agit des charpentes en poutres et colonnes, caractéristiques des bâtiments de ferme anciens dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, mais aussi de l'emploi, généralisé aujourd'hui dans les pratiques de construction résidentielle, de charpentes claires, dérivées plus récemment du « *balloon frame* » américain. Les caractères architecturaux les plus significatifs des types bâtis hérités du Régime français sont les caractères constructifs.

On peut affirmer que les caractères constructifs qui expriment cette appartenance à la culture du bâti maçonne : structures verticales massives, organiques et structures horizontales — planchers et charpentes des toitures — ligneuses, sérielles, constituent les traits les plus déterminants de l'identité culturelle du milieu bâti dans le secteur de la place Royale, en tant qu'ensemble urbain représentant l'héritage du Régime français.

### **Caractères constructifs : La tradition des structures massives et organiques**

STRUCTURES ÉLASTIQUES-LIGNEUSES Ancêtre : la cabane de bois	STRUCTURES PLASTIQUES-MAÇONNES Ancêtre : la grotte (pierre)
<b>Caractères fondamentaux des structures</b>	
Continuité entre la structure verticale et la toiture	Césure entre structure verticale et horizontale
Utilise le sol comme un élément de la structure	Utilise la seule capacité portante du sol
Utilisation de plusieurs matériaux (squelette et parement)	Un seul matériau permet de réaliser une structure entière
Relation de similitude entre enveloppe interne et enveloppe externe	Indifférence entre la forme de l'enveloppe intérieure et celle de l'enveloppe externe
<b>Qualités essentielles</b>	
• LÉGÈRE	• LOURDE
• MINCE	• ÉPAISSE
• SÉRIELLE (modulaire)	• ORGANIQUE

### **Rapports entre la structure de l'édifice et la forme et la distribution des ouvertures**

Parmi les règles de la syntaxe architecturale qui gouvernent les rapports entre les caractères distributifs, constructifs et stylistiques des bâtiments, des relations de coprésence lient entre eux des types de structures, des types d'enveloppes ainsi que les formes et les modes de distribution des ouvertures. Ainsi, les pilotis, les fenêtres en bandeau et les murs-rideaux qui caractérisent

l'esthétique architecturale propre au Mouvement moderne sont absolument indissociables de l'emploi des structures squelettiques.

Historiquement, dans les édifices à structure massive, la logique constructive impose au contraire des ouvertures verticales et l'ourdissage des éléments horizontaux de la charpente joue un rôle déterminant dans la forme, les dimensions et la distribution des ouvertures.

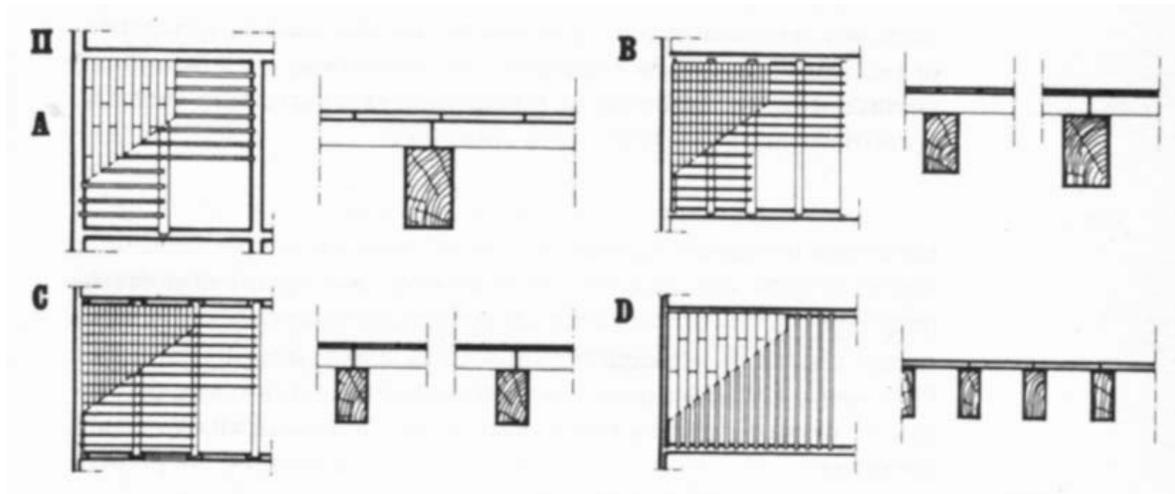


Schéma de l'ourdissage des poutres dans la caractérisation des aires culturelles. A) : Rome, B) : Florence C) : Bologne D) : Venise

À Rome, une poutre centrale distribue la moitié des charges aux murs mitoyens de sorte que les 4 murs qui encadrent une cellule portent chacun 1/4 de la charge totale. À Florence, la présence de poutres secondaires a pour effet de faire porter la majorité des charges par les murs mitoyens. Ainsi, les ouvertures donnant accès aux boutiques situées au rez-de-chaussée peuvent être plus grandes. À Venise, l'ourdissage simple parallèle au mur avant confère au mur de façade un rôle fermant mais non porteur<sup>16</sup>.

### Rôle porteur des murs de façade et des murs de refend dans les maisons de pierre héritées du Régime français

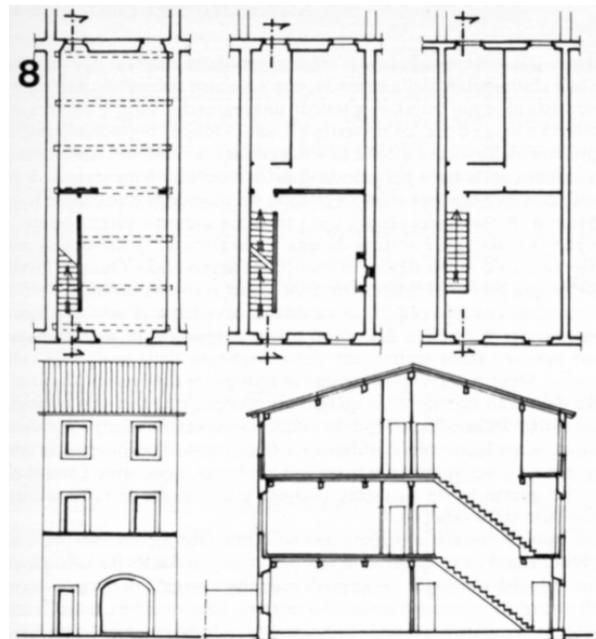
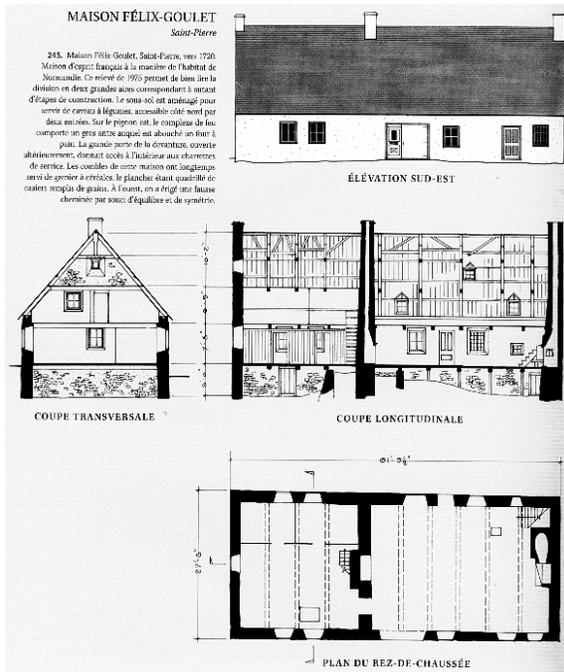
Au Québec, les maisons à structure massive héritées du Régime français appartiennent à la même tradition constructive que les maisons *a schiera* des quartiers anciens des villes italiennes : murs en maçonnerie massive et structure ligneuse des planchers et de la toiture. Toutefois, au Québec, l'ourdissage des structures horizontales est très différent : les poutres supportent généralement des travées d'environ six mètres. Comme les fermes, elles sont équidistantes et disposées perpendiculairement au mur de façade avec des interaxes d'environ

<sup>16</sup> Le type d'ourdissage des poutres qui caractérise la culture du bâti dans chaque aire culturelle ne détermine pas seulement la forme et la taille des ouvertures, mais la position des cheminées. Dans la maison traditionnelle italienne, il est lui-même déterminé par le type d'arbres qui pousse dans chacune des régions. Voir : *Mélèzes et cheminées en Vénétie*. (Laroche, 2001B)

1,50 m. Ainsi, les charges des fermes de toit et des poutres de plancher sont transmises au sol à peu près entièrement par les murs avant et arrière — et par le mur de refend dans les édifices qui comportent deux travées structurales — plutôt que par les murs mitoyens. Par conséquent, la dimension des ouvertures dans les façades est limitée.

Dans le bâti résidentiel hérité du Régime français, le rapport vide / plein dans la façade est inférieur à celui qu'on observe dans les faubourgs où il ne dépasse pas normalement 1 / 4. La superficie des fenêtres est donc relativement réduite et les ouvertures sont toujours verticales.

Il est important de comprendre qu'il ne s'agit pas ici seulement d'image et de traits stylistiques, mais de « culture du bâti » : un ensemble de règles culturelles qui assurent la cohérence dans le langage architectural entre les caractères distributifs, les caractères constructifs et les caractères stylistiques des bâtiments. Bref, c'est une question d'intelligibilité des modes de structuration des milieux bâtis, des modes généralement conformes au « sens commun ».



Maison Félix Goulet (XVIII<sup>e</sup> siècle) à l'île d'Orléans. La trame des éléments horizontaux de la charpente fait reposer les charges sur les murs avant et arrière de la maison et la fenestration est très réduite.

Florence : Maison mitoyenne à structure massive avec logement sur deux étages et entrées distinctes pour le logement et la boutique. Les poutres s'appuient sur les murs mitoyens. (Caniggia et Maffei, 1984)

## La vocation résidentielle originelle du secteur de la place Royale

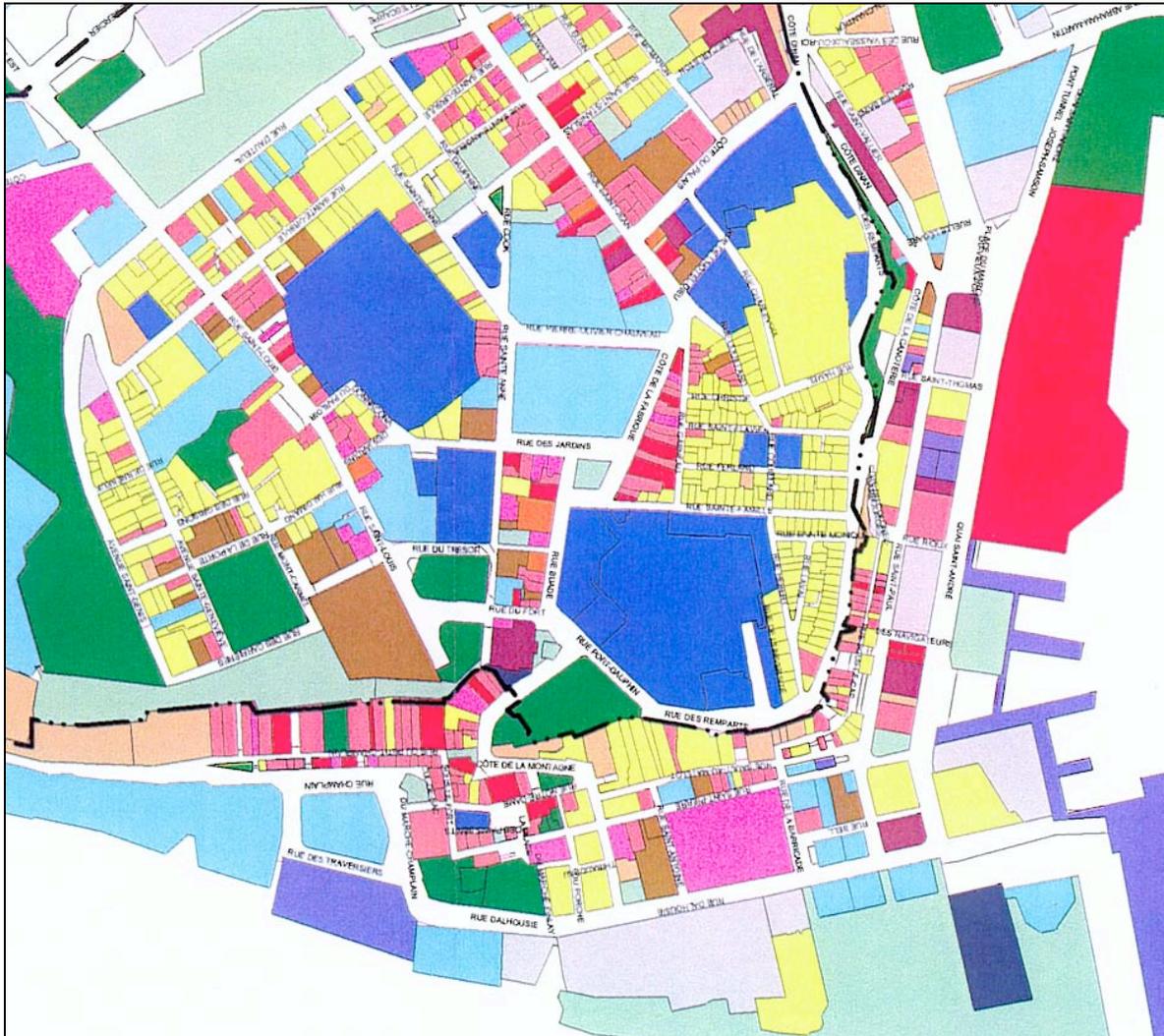
Sous le Régime français, la majorité des résidents de la ville habitaient à la Basse-Ville, le territoire de la Haute-ville étant occupé par une concentration de monuments et de grands domaines institutionnels.



A. Bennoist, d'après R. Short. Archives nationales du Canada C-000357

Cette gravure illustre le caractère résidentiel originel du tissu urbain de première édification dans le secteur de la place Royale. L'envahissement progressif du tissu résidentiel ancien de la Basse-Ville par des fonctions liées aux activités portuaires, devenues très importantes au XIX<sup>e</sup> siècle, a créé un profond déséquilibre dans la structure fonctionnelle du centre historique. Malgré la réhabilitation du secteur Petit-Champlain et la conversion à la fonction résidentielle d'anciens entrepôts — notamment l'entrepôt Thibaudeau — la restauration d'un équilibre normal ne peut pas encore être considéré comme atteint.

Encore aujourd'hui, on peut le lire facilement sur la carte de l'utilisation du sol, les tissus résidentiels occupent une place marginale par rapport aux tissus spécialisés dans le Vieux-Québec *intra muros*. Dans le Vieux-Québec / Basse-Ville, les usages liés au commerce, à la restauration et au divertissement occupent une place démesurée dans les tissus anciens.



### Plan de l'utilisation actuelle du sol dans le Vieux-Québec

Intra-muros, les tissus de base — résidentiels — sont minoritaires et confinés à la périphérie.

Dans le tissu du Vieux-Québec / Basse-Ville, la fonction commerciale, la restauration et le divertissement occupent une place démesurée dans l'ensemble, surtout par rapport à l'utilisation résidentielle.



Les tissus résidentiels, par contre, occupent une proportion relativement faible du territoire de l'arrondissement historique. La première enceinte renfermait essentiellement un ensemble de grands domaines conventuels ou institutionnels. Par conséquent, à l'exception du secteur compris entre l'enceinte de Beaujours et les fortifications actuelles — loti dès l'origine pour la construction résidentielle — le développement de l'habitation s'est limité à combler les interstices ou à profiter du morcellement progressif des grands terrains des communautés religieuses.

Au contraire, le tissu historique de la Basse-Ville a d'abord été édifié avec du bâti majoritairement résidentiel. À l'étroit dans les limites imposées par deux barrières naturelles : le fleuve et la falaise, ce secteur a subi, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, des transformations majeures qui ont eu pour effet de déstructurer de façon irréversible la forme urbaine héritée. Une partie importante des tissus résidentiels, victimes d'un encombrement excessif des aires de dégagement, ont subi des mutations qui les ont complètement dénaturés. (Laroche, 1997)

### **La vraie nature du Vieux-Québec / Basse-Ville**

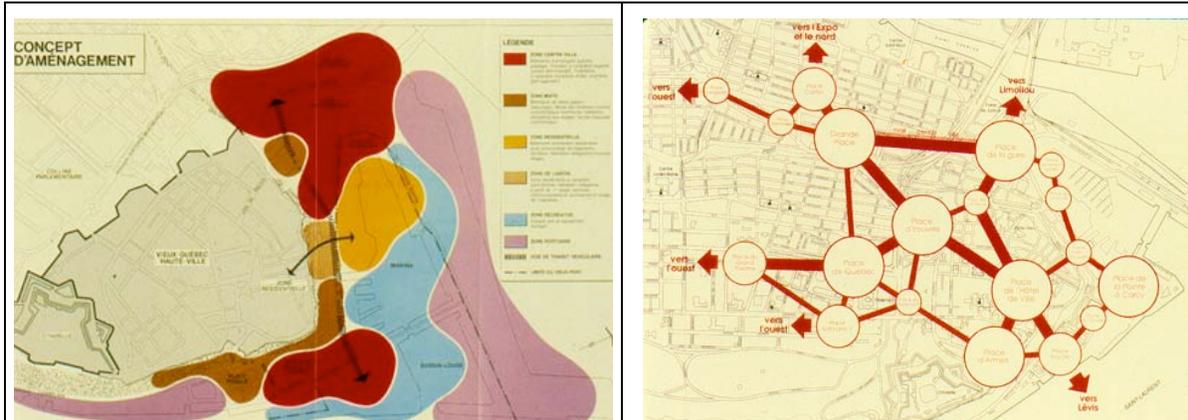
La nature du quartier est forcément liée à sa morphogénèse. Le Vieux-Québec / Basse-Ville est essentiellement formé d'un croissant très étroit de tissu urbain « de base » très ancien, adossé à la falaise, et d'un deuxième croissant de tissu spécialisé et plus récent, édifié sur des espaces gagnés par le remblayage progressif des rives du fleuve et de la rivière Saint-Charles.

Le premier a subi des dégradations importantes en raison de son envahissement par des fonctions incongrues avec sa morphologie originelle ou avec sa position relative, le deuxième a privé le premier de ses liens originels avec les plans d'eau.

Le facteur le plus déterminant de la véritable nature du Vieux-Québec / Basse-Ville tient cependant à la géomorphologie du site. Le Vieux-Québec / Basse-Ville constitue inéluctablement, et pour toujours, une « périphérie interne » et un secteur riverain.

Le manque de compréhension de ces réalités est à l'origine de toutes les erreurs majeures d'aménagement qui ont marqué l'histoire du quartier. Plusieurs plans d'ensemble élaborés pour son développement se réfèrent à tort à la Pointe-à-Carcy ou à la place Royale comme à des « pôles ».

La transformation de la rue Saint-Pierre en « district » des banques et de l'assurance s'est avérée non viable après seulement quelques décennies étant donné l'impossibilité pour un centre d'affaires de prendre de l'expansion à cet endroit selon le rythme de croissance de la ville. Il en est resté des édifices dont la valeur architecturale est indéniable, mais dont la position relative est mauvaise parce leur présence a des effets négatifs sur la qualité globale du milieu. Le rapport hauteur des édifices / largeur des rues n'y est pas conforme aux critères de qualité de l'espace public et plusieurs édifices construits en marge de la rue Saint-Pierre obstruent les vues sur le fleuve à partir des remparts de la Haute-Ville.



Concept d'aménagement du Vieux Port de Québec. Service de l'urbanisme, 1984

Plan directeur de la ville (1988)

L'assimilation de la Pointe-à-Carcy au centre-ville et le schéma des polarités dans le plan directeur de 1988 montrent une totale incompréhension, de la part du Service de l'urbanisme, du rôle et de la hiérarchie des espaces dans la structure urbaine.

Au contraire, la spécialisation des rez-de-chaussée de la rue Saint-Paul pour le commerce des antiquités, qui est le produit d'un processus spontané, a été beaucoup plus bénéfique pour le quartier, cette vocation particulière étant parfaitement à sa place dans le centre historique de la ville. Il faut souhaiter que les antiquaires seront en mesure de résister à l'envahissement de la rue Saint-Paul par les bars et les restaurants.

La première phase de restauration du secteur de la place Royale, examinée à la lumière de la doctrine traditionnelle de conservation des monuments et monuments historiques, a été critiquée au nom du sacro-saint concept d'authenticité et des dogmes du Mouvement moderne. Cependant, si on l'appréhende sous l'angle de la réhabilitation d'un tissu urbain ancien, fortement dégradé et dénaturé avec le temps, et des principes de développement durable, il faut considérer la réintroduction de typologies résidentielles dans le tissu urbain comme une contribution essentielle à la requalification globale de l'arrondissement historique.

Si la restauration du secteur de la place Royale était à refaire, dans l'état actuel des connaissances, il est vraisemblable qu'on ne jugerait pas opportun de viser à rétablir l'image du lieu tel qu'il était au temps de la maquette Duberger. Toutefois, on ne prônerait certainement pas non plus la conservation du tissu urbain tel qu'il nous était parvenu sous le prétexte de sa valeur comme document historiographique. De même que la valeur littéraire d'une œuvre n'est pas moindre dans la deuxième édition d'un livre que dans la première, le tissu résidentiel reconstruit autour de la place n'a pas à être considéré comme un « faux ».



Cette réfection d'un morceau de tissu urbain résidentiel est certainement plus « vraie » et plus respectueuse de l'identité culturelle du lieu que le Centre d'interprétation récemment érigé de l'autre côté de la place.

Etre opposé au « faux historique » est un symptôme de l'association néfaste entre le positivisme et l'idéalisme qui a dominé la culture « moderne », non seulement en Italie. Dans le sens qu'on ne reconnaît qu'une simple valeur documentaire à l'artefact architectural, en en négligeant la valeur « architecturale » qui requiert une connaissance différente et plus étendue. Un édifice peut être conservé comme « document », en tant que ruine précieuse, toutefois, il ne cesse pas d'avoir en soi d'autres valeurs, par exemple pittoresques, paysagistes. Dans un tel cas, le « faux » est certainement négatif, comme le serait une restauration qui ignore ces autres valeurs. Mais dans le cas d'un édifice encore utilisé, fonctionnellement, mais aussi « architectoniquement », sa valeur fait abstraction de sa consistance documentaire, elle continue d'être placée dans l'unitaire « ratio firmitatis, utilitatis, venustatis » vitruvien. Cela devrait obliger à la réintégration afin de faciliter la réfection de l'homogénéité de ce « ratio » : les réintégrations tellement « franchement modernes » qu'elles sont banalement à l'opposé de l'architecture de l'édifice sont évitées pour les mêmes raisons pour lesquelles sont également condamnées les mesures statiques de remplacement purement opposées à la conception structurale de l'édifice. En somme, remplacer une paroi manquante par une structure en acier et en plexiglas constitue, authentiquement, un faux architectural condamnable, parce qu'il propose une « relecture » arbitraire privée et personnelle de cette architecture en contraste facile (et gratifiant pour le système, ancré chez les architectes, fondé sur la consommation) avec l'architecture de l'édifice. Par la réfection d'une paroi structurellement et technologiquement analogue, on peut obtenir un mur « faux » et, en même temps, un « ratio » architectural « vrai » par la cohésion renouvelée de la statique, de l'usage et de la lisibilité qui en résulte. [...]

En somme, la légitimité du « faux » est une question d'échelle dimensionnelle et d'optique d'évaluation. Bienvenu le faux si, survenant à une échelle plus petite, il permet la réfection d'une échelle plus grande. Un exemple parmi tous : Que serait-il arrivé si ceux qui ont reconstruit les maisons qui ont récemment refermé la piazza Navona à Rome s'étaient préoccupés de faire des édifices « authentiquement modernes » en évitant les faux et l'imitation? Heureusement que ces maisons constituent un « faux », même si en vérité, il est néanmoins bien réussi, parce que très facile à dater pour un œil à peine expert : il demeure extrêmement positif que cette grande « vérité » qu'est la place Navona ait été rétablie, que personne ne se préoccupe plus de la « fausseté » de ces maisons et que personne, en substance, n'en perçoive plus désormais la différence avec le « vrai », du moins à première vue.

(Caniggia, (1997)

La revitalisation du secteur Petit-Champlain, après la période d'abandon due à la désuétude de la fonction entrepôt, a été elle aussi extrêmement heureuse pour l'arrondissement historique parce qu'elle s'est faite avec une volonté d'en faire un secteur vivant, habité à l'année longue par des artisans qui pourraient y trouver habitation, espace de travail et boutique.

La viabilité des rues Saint-Paul et Petit-Champlain serait certainement menacée si on prenait prétexte de leur réussite pour chercher à étendre à l'ensemble du quartier leur rôle particulier dans l'ensemble comme on l'a proposé dans certains projets élaborés au cours des deux dernières décennies.

## L'obsession du concept de « festival market »

Il semble que ce qui sous-tend les projets majeurs d'intervention élaborés pour la revitalisation du Vieux-Québec / Basse-Ville depuis le début des années 80 soit une obsession commune pour le concept de « festival market »<sup>17</sup>.

Il est manifeste qu'on n'a pas encore tiré les leçons de l'échec décisif de la tentative de la Société du Vieux-Port de Québec d'implanter un centre commercial de type « festival-market » à la Pointe-à-Carcy en 1984<sup>18</sup>.

En 1986, la même société, faisant preuve de la même méconnaissance des structures physique et fonctionnelle de la ville, mettait de l'avant un gigantesque projet de développement de centre commercial, comportant autant de boutiques de souvenirs et d'artisanat que le Vieux-Québec en comptait déjà dans l'ensemble de son territoire. Le projet était assorti d'un autre visant la transformation de la rue Saint-Paul en centre international de la mode<sup>19</sup>.

Plus récemment encore, un firme d'aménagistes de Miami, à l'emploi de la Société du Port de Québec, proposait la construction d'un centre commercial sur deux niveaux autour du petit agora, pour la vente de souvenirs aux croisiéristes.

Il semble qu'on assiste dans le Vieux-Québec / Basse-Ville à une tendance, malheureusement encouragée par des sociétés d'état, à vouloir orienter l'aménagement de ce quartier uniquement en fonction du développement d'entreprises commerciales et touristiques, au détriment des qualités d'urbanité dont dépend la qualité de vie des citoyens.

On ne saurait mieux décrire cette tendance que l'a fait Giorgio Piccinato, dans une conférence donnée à l'Institut de conservation Raymond Lemaire en 1990<sup>20</sup>.

---

<sup>17</sup> Le concept de « festival market » a été inventé à l'occasion du projet de revitalisation de Quincy Market dans le Vieux-Boston. Il est fondé sur l'idée de n'accepter comme locataires des locaux commerciaux que ceux qui offrent des gadgets ludiques — de ces objets que l'on achète sur impulsion et qui répondent à des désirs plutôt qu'à des besoins — leur interdisant le droit de proposer des objets utiles ou des services de base qui sont offerts dans les centres commerciaux réguliers.

<sup>18</sup> À Boston, Quincy Market occupe un site caractérisé par sa très grande polarité. Desservi par deux lignes de métro, il est accessible à pied en cinq minutes par des dizaines de milliers de travailleurs qui occupent les tours à bureaux du centre-ville. Par son caractère antipolaire, la Pointe-à-Carcy, au contraire, constituait la plus mauvaise localisation possible pour l'implantation de ce type de commerce.

<sup>19</sup> Pour une analyse critique des approches qui caractérisent ces projets, voir *L'aménagement du Vieux-Port de Québec. Question d'images et questions de recherche*. (Larochelle et Piché, 1991).

<sup>20</sup> Le texte complet de la conférence est joint à l'annexe I.

Les rez-de-chaussée sont pour la plupart transformés en magasins, restaurants, pizzerias, fast-food et même en grandes surfaces, reliant avec des artifices astucieux plusieurs édifices : il en résulte un décor apparemment complexe, parce que composé d'une grande variété d'éléments, mais en réalité, organisé entièrement de manière à créer cette atmosphère de joie, d'excitation qui semble être indispensable pour consommer, acheter et payer n'importe quel produit que ce soit. Les centres historiques sont à présent des centres commerciaux, et comme les coûts d'une telle « requalification » sont élevés — même si le plus souvent, ils sont à la charge de la collectivité — on s'est orienté précipitamment vers une consommation de masse, et il n'y a donc pas lieu de s'étonner si les odeurs de hamburger, les cannettes de bière et les tas de blue jeans en constituent les caractéristiques prédominantes.

Ce que je veux dire est qu'on a été seulement capable d'opposer une réponse mystifiée et allusive aux besoins réels, liés à l'embarras provenant d'une condition urbaine insatisfaisante, semblable en tout à la « nature » propagandée et vendue, des villages touristiques.

Et, avec une effronterie suspecte, d'exalter la centralité renouvelée de la ville historique, comme si sa consommation de masse — touristique et commerciale — pouvait vraiment signifier le récupération des valeurs perdues.

Ce n'est donc pas un hasard si les morphologies qui s'apparentent plus à ces « nouveaux » centres historiques, sont vraiment celles des récentes « plazzas » nord-américaines ou celles, justement, des installations touristiques plus sophistiquées.

Comment a-t-on pu tomber dans ce piège? Est-on sûr qu'au-delà des intérêts évidents de quelques secteurs économiques, il n'y ait pas eu, de la part des « enfants de chœur », une adhésion substantielle?

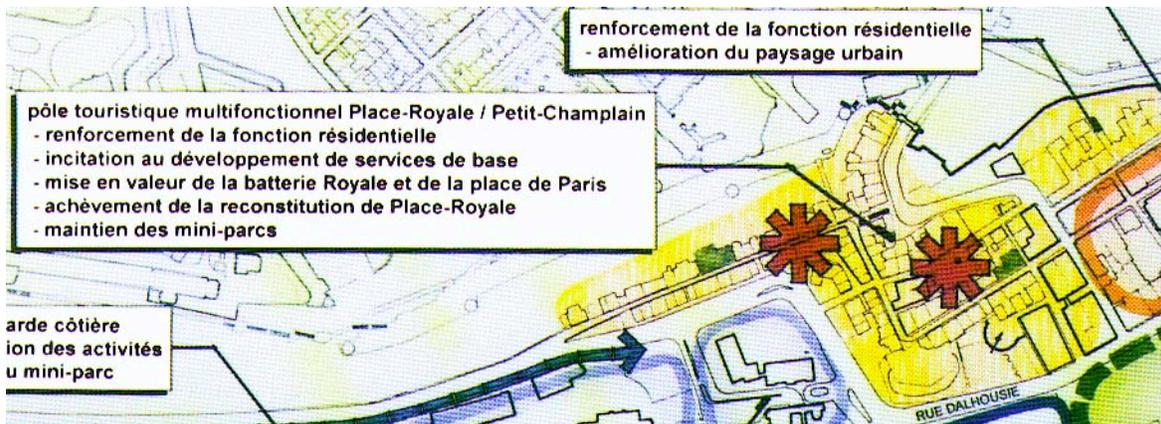
Insistant sur la valeur économique du centre historique, et le traduisant trop simplement en terme de chiffre d'affaire touristique et commercial, on a laissé dans l'ombre des questions réelles et bien connues comme par exemple le rôle du centre historique à l'intérieur de l'agglomération urbaine (et par conséquent les interdépendances fonctionnelles entre différents quartiers de la ville) ou la valeur d'image qu'assigne la collectivité au centre historique (et qui n'a pas besoin, pour s'affirmer, d'être réitérée par une publicité qui tend nécessairement à aplanir ses propres matériels).

Alors que les centres commerciaux, les centres hôteliers, les villages de vacances cherchaient toujours plus à déguiser leur « contemporanéité », assumant des formes et des types évoquant en quelque sorte les infrastructures urbaines du passé, il est arrivé que les centres historiques se sont transformés au contraire, toujours plus, sur le modèle du shopping center et du lieu de loisir. (Piccinato, 1990)

## **Le Plan directeur Vieux-Québec / Basse-Ville et Cap-Blanc**

Le Plan directeur Vieux-Québec / Basse-Ville et Cap-Blanc adopté par la Ville de Québec en 1993, après la consultation des citoyens et des experts et la tenue d'audiences publiques, plaçait, avec raison, au premier rang des orientations pour l'aménagement du secteur de la place Royale :

- 1) Le renforcement de la fonction résidentielle,
- 2) L'incitation au développement de services de base.



Plan directeur Vieux-Québec/ Basse-Ville et Cap-Blanc. (1993) Plan concept (partie)

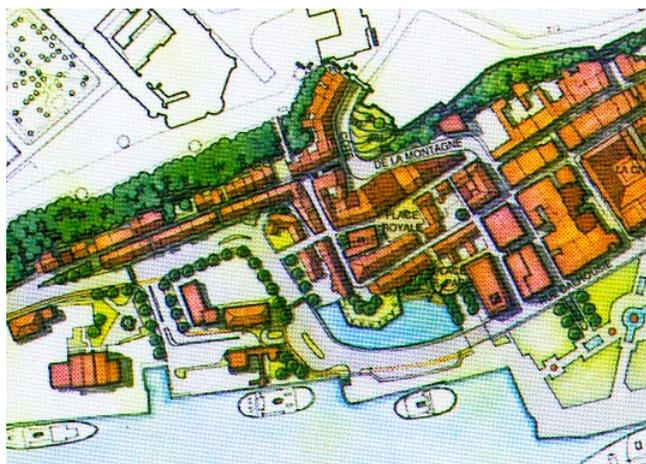
## Le renforcement de la fonction résidentielle

Le renforcement de la fonction résidentielle s'imposait comme premier objectif général. Premièrement, parce qu'il s'agissait de rétablir un équilibre normal dans la structure fonctionnelle du quartier, deuxièmement, parce que la fonction résidentielle avait été la vocation dominante originelle des tissus urbains anciens dans le Vieux-Québec / Basse-Ville.

## L'incitation au développement de services de base

Cet objectif va lui aussi dans le sens du rétablissement de l'équilibre dans la structure fonctionnelle du Vieux-Québec / Basse-Ville. Le développement de services de base est une condition du renforcement de la fonction résidentielle. Il en va du potentiel d'attraction de nouveaux résidents dans le quartier comme de la qualité de vie des résidents actuels du quartier.

Tel qu'illustré dans le plan image, le complètement de la reconstruction du secteur de Place Royale avec des corps de bâti trop massifs semble cependant contredire les principaux objectifs du plan directeur. L'objectif premier d'un projet de requalification d'un tissu urbain résidentiel ancien est de favoriser l'habitabilité en dégagant le centre des îlots et en limitant l'épaisseur des corps de bâti pour rétablir un équilibre normal entre bâti et non-bâti.



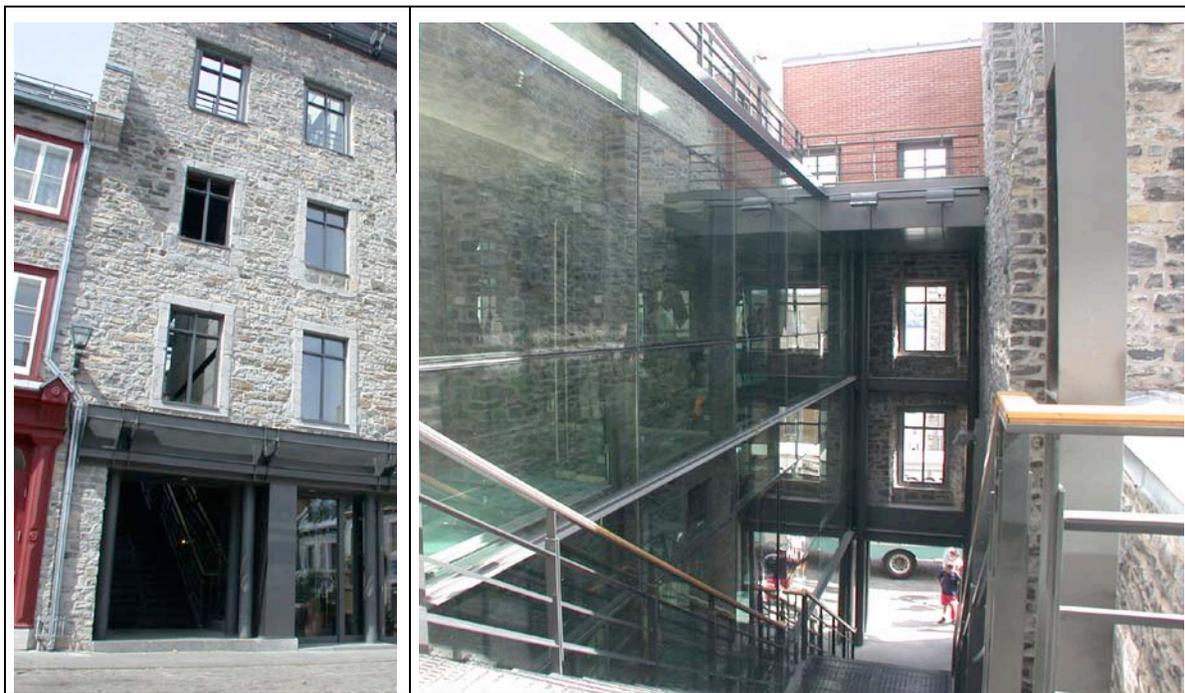
Plan directeur Vieux-Québec / Basse-Ville et Cap-Blanc (1993). Plan image (partie)

## **ANALYSE CRITIQUE DU CENTRE D'INTERPRÉTATION ÉDIFIÉ À L'ÎLOT IV**

Le Centre d'interprétation de la place Royale, édifié récemment dans l'îlot quatre avec des fonds publics, représente le parfait contre-exemple d'une insertion respectueuse de l'identité du lieu. Le parti architectural relève d'une approche architecturale qui s'appuie sur les relents de l'idéologie moderniste et du style international, une sous-culture de goûts partagée par un nombre de plus en plus minoritaire d'architectes totalement aliénés à leur propre héritage culturel. Cette réalisation déroge à tous les principes qui font consensus dans la littérature actuelle en matière d'intervention dans un ensemble urbain patrimonial.

### **Rendement de l'intervention en termes de qualité globale du milieu**

Le programme impliquait un encombrement excessif des parcelles sur lesquelles le projet est implanté de sorte que l'intervention était trop envahissante pour contribuer à la restauration d'un ancien tissu résidentiel et à la revitalisation d'une place dont l'encadrement comporte un nombre limité d'unités de bâti. Cette erreur de localisation est d'autant plus regrettable qu'il existait suffisamment d'édifices spécialisés dans le milieu pour accueillir une telle fonction.

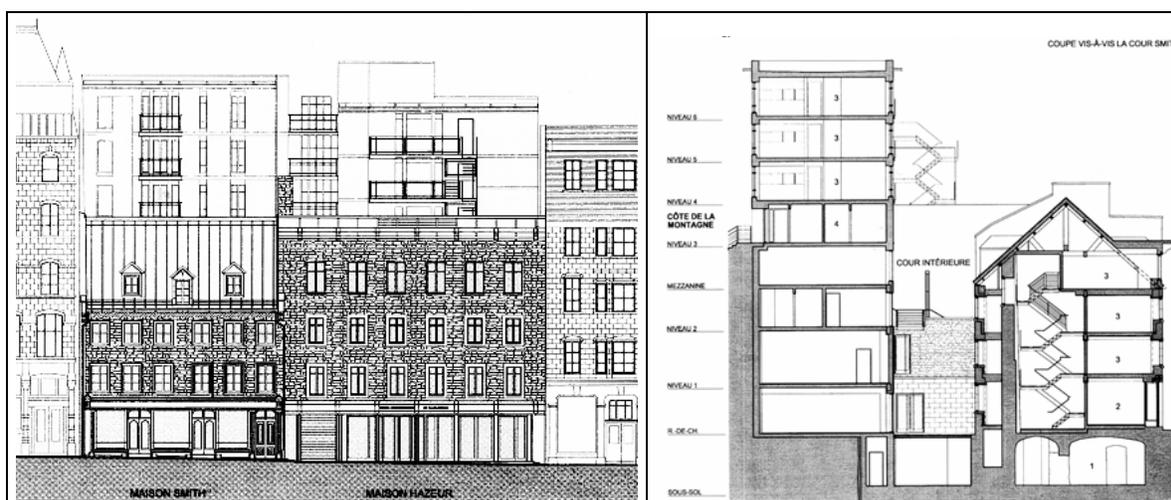


Le lien piéton : un acquis mal intégré au domaine public

La création d'un lien physique entre la place Royale et la côte de la Montagne représente une contribution positive à la qualité globale du milieu, contribuant à une augmentation de la perméabilité du tissu et à l'accessibilité de la place Royale.

Cependant, au plan de la lisibilité des limites entre le domaine public et le domaine privé, le traitement de ce passage, qui se présente comme une porte cochère dans la façade de la maison Hazeur, témoigne d'une incompréhension des règles de la sémiotique de l'espace. Les escaliers qui relient la rue Petit-Champlain à la rue Champlain fournissaient pourtant de bons exemples de liens piétons bien intégrés à la structure de l'espace public collectif.

L'élévation du Centre d'interprétation sur la rue Notre-Dame et la coupe sur la maison Smith illustrent parfaitement l'encombrement excessif des corps de bâti édifiés sur ce qui était à l'origine « l'aire de pertinence » des maisons Smith et Hazeur.



Élévation du Centre d'interprétation sur la rue Notre-Dame et la coupe sur la maison Smith

Il faut comprendre que la « bande de pertinence » de la côte de la Montagne résulte d'un processus d'encombrement du tissu urbain. À l'origine, le système parcellaire ne comportait qu'une seule rangée de parcelles dans l'îlot IV, desservies par la rue Notre-Dame. La dimension de ces parcelles correspondait à la superficie normalement requise pour l'édification du type de bâti portant au moment de la première édification du tissu, soit la maison à deux niveaux.

Dans le processus de densification qui résulte de la croissance de l'agglomération, il est normal que la hauteur du corps de bâti principal passe de deux à quatre étages et que la cour arrière en vienne à supporter un deuxième corps de bâti, généralement moins important que le premier, mais la construction d'édifices de huit étages sur des demies parcelles d'un tissu résidentiel ancien est destructeur de l'équilibre du milieu et totalement inadmissible.

Les impacts négatifs de l'encombrement excessif des parcelles des maisons Smith et Hazeur sur la qualité globale du milieu sont nombreux. Dans un plan intégré de restauration de l'ensemble de l'îlot, il est certain que le potentiel de

requalification des immeubles adjacents, qui disposent de surfaces éclairées insuffisantes pour offrir une plus grande « robustesse » et une meilleure habitabilité, aurait été pris en considération.

### Dégradation des paysages urbains

La dégradation des paysages urbains qui résulte de cette densification excessive sont encore plus évidents. Il suffit de comparer la suite des perspectives visuelles permettant de voir le fleuve à partir du parcours piéton de la côte de la Montagne, très fréquenté, avant et après la construction du centre d'interprétation.



Le Château Frontenac vu de la place Royale avant l'intervention de la Sodéc à l'îlot IV



Le Château Frontenac vu de la place Royale après l'édification du Centre d'interprétation de la place Royale



Le dôme de l'ancien Bureau de poste vu de la place Royale avant l'intervention à l'îlot IV



Le dôme de l'ancien Bureau de poste vu de la place Royale après l'édification du centre d'interprétation

Plus grave encore est la perte des liens visuels déjà trop tenus qui subsistaient entre la place Royale et les principaux repères du Vieux-Québec / Haute-Ville : le château Frontenac et le dôme de l'ancien Bureau de poste. L'intelligibilité de la forme urbaine par les usagers de l'espace public, la capacité de se situer dans l'espace et, s'orienter et de se forger une image mentale de la structure de la ville dépendent de l'existence de tels liens.

### **Sur l'incohérence architecturale du projet**

À l'échelle architecturale, le projet n'est pas cohérent avec le contexte d'intervention : l'identité culturelle de l'ensemble historique que l'on s'est efforcé de restaurer avec des fonds publics et à grands frais, ni même cohérent intrinsèquement, c'est-à-dire au plan des relations réciproques entre les caractères distributifs, constructifs et stylistiques de l'édifice.

Avec ses colonnes squelettiques en acier, ses murs-rideaux en verre et ses structures horizontales massives en béton, la reconstruction de la maison Hazeur emprunte un langage architectural qui est à l'opposé des caractères constructifs essentiels de ce type de maison et, par conséquent, de la culture du bâti héritée du Régime français. Le parti architectural et le traitement de l'enveloppe au rez-de-chaussée en particulier, sont totalement incohérents avec le choix de conserver les vestiges de la façade. C'est de loin le pire cas de « façadisme » qu'il m'ait été donné de voir.



La façade de la maison Hazeur comme « cadavre embaumé »

Il est clair que ma position à l'égard du « faux » admet aussi, en corollaire, une défiance profonde pour « l'authentiquement moderne » : n'est-ce pas à l'enseigne de l'authentiquement moderne qu'ont été faites nombre de ces périphéries qu'on fuit aussitôt qu'on le peut? Pourquoi, par conséquent, laisser « l'authentiquement moderne » corrompre le tissu consolidé de la « ville réelle », par sa présence antagoniste programmée ?

[...] Il est tout aussi évident que je m'oppose au « faux architectural » obtenu par des événements, après conservation des façades : cela, oui, est faux et demeure tel, parce que c'est une fausse image d'une réalité architecturale perdue, une ruine artificielle. (Caniggia, 1997)

Aucune connaissance sur la corrélation entre la structure et la typologie processuelle localisée de manière, différenciée dans chaque aire culturelle, n'a servi de guide à une « restauration » de telle espèce. [...] Ce qui reste de tout cela, dans une substitution des poutres avec l'acier et le béton armé, est facile à imaginer : des *simulacres*, des images extérieures vides et non plus compréhensibles, précisément des cadavres embaumés au lieu d'*organismes architecturaux* vivants et se renouvelant dans leurs caractères spécifiques, donc aussi dans leurs matériaux et leurs structures.

(Caniggia et Marconi, 1986)



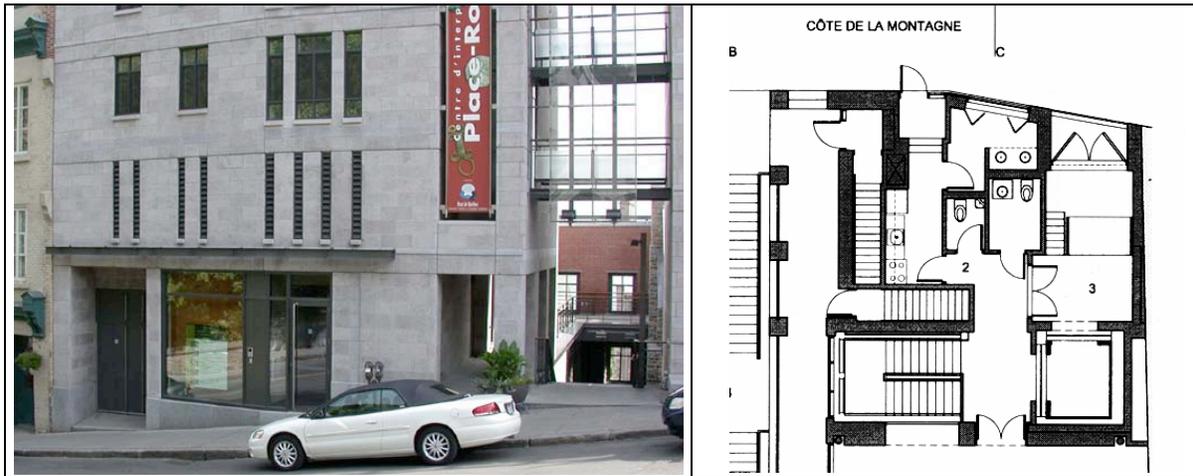
Les fenêtres de la façade ont été privées d'une valeur d'usage originelle qui aurait due, en vertu du simple sens commun, être considérée comme essentielle pour un « centre d'interprétation de la place Royale » : procurer aux visiteurs du centre des vues sur la place elle-même !

Le choix d'une intervention en style high-tech dans un contexte historique manifeste le mépris des architectes adeptes des dogmes modernistes pour la culture du bâti héritée.

Les monuments sont donc *embaumés* dans leur état actuel et leur prestige esthétique réside dans l'état de ruine auquel ils sont réduits ; leur état original n'est plus à prendre en considération, pas même comme problème théorique, du moment que la ville est considérée avec l'oeil décadent de celui qui apprécie par-dessus tout *l'hic et nunc* d'un état conséquent aux insultes du temps (météorique et chronologique) sinon aux interventions *en négatif* des *purs techniciens* préposés au nettoyage et aux consolidations : « plus belle que la beauté est la ruine de la beauté ». Ou bien, elle est vue avec l'oeil technique (et réellement positiviste) du philologue, attentif à ce que le monument soit une relique sacrée, pur document à la disposition éternelle de futures techniques d'analyse raffinées : voici donc que le résultat optimal de la restauration est

considéré comme une scission nette entre le monument-document et les interventions de protection en matériaux « franchement modernes » (c'est-à-dire décidément exceptionnels pour la construction usuelle et à peine convenables pour l'aménagement des commerces, des stands d'exposition, des marquises d'autobus, comme l'aluminium, le fer, le plexiglas et les polycarbonates), à la recherche d'un rapport « écrin-relique » totalement indifférent à la jouissance architecturale ou même seulement fonctionnelle de l'objet et de son contexte. Une sacralité qui révèle, en effet, une absence croissante de toute capacité de compréhension critique et visuelle de l'architecture ; presque la stupeur mystique de l'analphabète face à la parole écrite, à conserver parce que non compréhensible et pour cela sacrée.

(Caniggia et Marconi, 1986)



Exemple de l'incohérence entre le traitement de la façade et l'organisation spatiale interne du bâtiment. La vitrine dans la côte de la Montagne donne sur le bloc des toilettes et services. Il s'agit d'un simulacre de contribution à l'animation de l'espace public.

L'incorporation d'une bannière haute de trois étages dans la composition de la façade aura permis de contourner la réglementation qui a civilisé l'affichage dans le quartier historique.

### Sur le mode d'encadrement du projet

Le projet, qui aurait dû s'appuyer sur une vision élargie et s'inscrire dans un programme de restauration de l'ensemble de l'îlot IV, a été réalisé sans aucune considération pour la requalification du tissu urbain environnant. Les résultats des deux études effectuées pour la SODEC, à la demande expresse du Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), sur la morphogenèse du bâti dans l'îlot IV et sur les perspectives visuelles à protéger ont été volontairement ignorés.

Aucune référence n'a été faite dans le programme aux principes fondamentaux, concepts et méthodes de restauration du patrimoine urbain<sup>21</sup>.

Enfin, le mode d'encadrement du projet a été soigneusement élaboré de manière à empêcher tout débat public sur les orientations qui auraient dû guider

<sup>21</sup> Excetion faite de la Charte d'Athènes de 1931, contaminée par l'idéologie moderne de l'époque.

les interventions à la place Royale et à écarter tous les experts du dossier. Le mode d'attribution de la commande, par concours architectural, était le moins approprié pour mettre à profit l'expertise du milieu et assurer l'obtention du meilleur projet possible dans un contexte aussi sensible<sup>22</sup>.

### **Inopportunité d'un concours d'architecture**

Dans le cas de la place Royale, aucune nouvelle intervention ne doit être planifiée sans passer par toutes les étapes mentionnées ci-haut et sans que des mesures d'encadrement appropriées soient adoptées. Dans un tel cas, la seule façon d'assurer la qualité du projet n'est pas de procéder par concours, mais selon un processus de planification démocratique qui mette à profit l'expertise du milieu.

La décision de procéder par concours architectural est un exemple de question dont on a demandé qu'elle soit débattue avant que nous ne soyons mis devant un fait accompli. Votre Commission semble prendre pour acquis que d'une part, cette procédure est appropriée et applicable indistinctement à n'importe quel problème architectural, d'autre part, qu'il s'agit d'une procédure qui offre une garantie de qualité des résultats. C'est pourtant loin d'être le cas, on peut relever dans la littérature récente une longue liste d'inconvénients inhérents à une telle procédure, notamment :

- elle comporte le risque de sélectionner une solution coûteuse ;
- elle comporte le risque que le jury retienne une option peu réaliste ;
- elle isole le développement du programme de la prestation des architectes ;
- elle coupe le dialogue entre l'architecte, le client et l'ensemble des intervenants qui pourraient contribuer à la réflexion et à la bonification dès les premières phases du design ;
- c'est une procédure qui n'est pas appropriée pour les projets complexes ;
- elle peut ne pas présenter toute l'information requise.

L'ensemble de ces inconvénients est largement suffisant pour estimer que cette procédure est inappropriée pour achever la restauration de place Royale, à moins qu'on ne veuille effectivement trouver une façon d'échapper au débat démocratique.

(Laroche, 1996)

Enfin, il est utile de rappeler que le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, réuni à Santa Fe en 1992, avait recommandé au Gouvernement canadien que tout nouveau projet majeur d'intervention dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec soit soumis à une procédure rigoureuse et extensive d'évaluation<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> Les motifs justifiant la contre-indication de la tenue d'un concours dans un site patrimonial aussi sensible ont été identifiés et expliqués dans les commentaires adressés à la CBCQ à l'occasion de ses consultations sur la Politique des concours d'architecture au Québec en 1998.

<sup>23</sup> Procédure décrite en détail dans le décret fédéral en vigueur à l'époque.

## CONCLUSION

Des investissements de fonds publics considérables ont été consentis au cours des dernières décennies pour la restauration du secteur de la place Royale. L'achèvement de cette entreprise et les mesures adoptées à compter de maintenant pour la sauvegarde de ce patrimoine bâti doit satisfaire aux engagements que les Gouvernements ont pris envers la communauté internationale en faisant inscrire le Vieux-Québec sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. L'expérience malheureuse — honteuse pour les défenseurs du patrimoine bâti — de la récente intervention dans l'îlot IV prouve que le *modus operandi* qui caractérise actuellement la conception et le contrôle des interventions dans cet ensemble patrimonial nécessite une sérieuse mise à jour.

Toute nouvelle intervention sur le cadre bâti dans ce secteur de l'arrondissement historique devrait s'inscrire dans le cadre d'un véritable plan intégré de requalification du tissu urbain existant, à l'intérieur de mesures de contrôle et de mécanismes d'encadrement des projets conformes aux plus hauts standards internationaux en matière de conservation du patrimoine bâti et de design urbain.

### Un plan intégré

Un plan intégré est un document d'intentions qui projette l'image d'une transformation des lieux qui serait réalisée dans le sens des consensus atteints par les divers acteurs intéressés à l'aménagement d'un secteur urbain. Il s'agit d'un instrument de gestion qui est élaboré dans l'optique d'une requalification des tissus urbains et qui est fondé sur une convergence entre les intérêts publics et les intérêts privés. Le plan intégré constitue un cadre de référence pour les accords éventuels qui engagent les pouvoirs publics et les intervenants privés susceptibles de participer à sa réalisation.

Dans ses fondements et ses orientations, le nouveau plan intégré devrait être conforme :

- à l'état des connaissances et des pratiques internationales en matière de patrimoine urbain ;
- à l'état des connaissances en matière de morphologie et syntaxe des milieux bâtis ;
- aux recommandations de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ;
- aux principes du développement durable ;
- aux principes fondamentaux de la discipline du design urbain et aux méthodes actuelles de requalification des tissus urbains existants.

## OBJECTIFS, DIRECTIVES ET CRITÈRES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN INTÉGRÉ DE REQUALIFICATION DU SECTEUR DE LA PLACE ROYALE

### L'objectif général

En principe, un plan de requalification doit viser à une augmentation de la qualité de la forme urbaine, sous tous les aspects qui ont une incidence sur la qualité de vie des citoyens qui vivent dans le milieu et qui peuvent se résumer dans le concept d'urbanité.

Un tel objectif implique que le premier critère d'évaluation de tout projet d'intervention doit correspondre à la mesure de la contribution de l'intervention à la qualité globale du milieu bâti et, par conséquent, à la qualité de vie des gens qui vivent dans le milieu et à la qualité du domaine public collectif, lieu des pratiques collectives de l'espace et de l'expérience de la vie urbaine.

Il s'agit d'appliquer le concept de « rendement », dans l'acception définie plus haut, qui fait référence à l'intérêt public et au maintien ou au rétablissement des équilibres du milieu.

### Les objectifs particuliers

#### L'équilibre des fonctions

Le premier équilibre à restaurer dans le Vieux-Québec / Basse-Ville concerne l'interdépendance et la complémentarité des fonctions entre les divers secteurs urbains et à l'intérieur du quartier, surtout que le Vieux-Québec / Basse-Ville est un quartier coupé des autres par des barrières urbaines relativement infranchissables.

Il s'agit d'un problème de programmation urbaine : le plan de requalification doit viser à rétablir l'équilibre des fonctions pour faire de ce quartier un quartier urbain habité, habitable et vivant, sept jours sur sept et douze mois par année.

L'objectif de cette restauration est de redonner à un tissu urbain déstructuré toutes les caractéristiques qui faisaient de lui un quartier urbain fonctionnel et animé, autrement dit l'habitation, les commerces et les services de proximité. Si la fonction touristique, muséale et pédagogique n'est pas exclue, elle demeure tributaire de la fonction urbaine sous-tendue par cette intervention. En d'autres termes, elle ne pourra pas conduire la forme urbaine et architecturale. La fonction touristique devra s'adapter à la fonction urbaine et non l'inverse. (CBCQ, 1996, p. 16)

En pratique, cela revient à appliquer rigoureusement à tout le tissu urbain ancien les orientations définies dans le plan directeur Vieux-Québec /Basse-Ville et Cap-Blanc, orientations qui ont fait l'objet d'un large consensus tant parmi les élus que parmi les aménagistes et les citoyens concernés :

- Le renforcement de la fonction résidentielle.
- L'incitation au développement de services de base.

En corollaire, le plan doit chercher à contrer la tendance à la transformation du Vieux-Québec / Basse-Ville en centre commercial de type « festival market ». On ne doit pas accepter que l'arrondissement historique soit aménagé comme un objet de consommation pour les touristes.

Concrètement, pour tous les bâtiments qui appartiennent à une typologie résidentielle, qu'ils soient anciens ou de construction récente, cela signifie :

- Refuser toute transformation qui aurait pour effet d'adapter l'édifice à une fonction autre que l'habitation ou de contribuer à réduire la proportion de l'espace affectable à une fonction résidentielle.
- Tolérer les affectations des rez-de-chaussée des bâtiments résidentiels à des fonctions liées au travail et aux services aux résidents : travail à domicile, bureaux de professionnels, services de base, etc.
- Limiter la fonction commerce aux rez-de-chaussée des seuls bâtiments localisés sur quelques segments de voie fortement intégrées et dont le seuil d'entrée est accessible directement au niveau du trottoir.
- Mettre fin à la prolifération des boutiques de souvenirs et autres commerces à caractère festivalier.

#### L'équilibre espace bâti / espace non bâti

L'un des objectifs premiers de tout projet de restauration d'un tissu urbain doit être de rétablir, s'il y a lieu, l'équilibre des relations entre les volumes bâtis et les aires de dégagement. Il s'agit de dégager le centre des îlots urbains — ou encore la cour des anciens palais à cour — des constructions superfétatoires qui sont venues à l'encombrer.

#### L'équilibre hauteur de l'encadrement bâti / largeur des rues et places publiques

De même, la réhabilitation du tissu peut comporter la démolition des étages ajoutés qui représentent une croissance verticale excessive par rapport à la superficie des parcelles et à la largeur des rues et des places publiques adjacentes. Il en va du confort des usagers des espaces non construits, particulièrement ceux qui appartiennent au domaine public.

#### L'intelligibilité du cadre bâti

L'intelligibilité du cadre bâti implique notamment :

- une forme urbaine intelligible, une communication du sens des lieux ;
- une limite clairement lisible entre domaine public et domaine privé ;
- des unités de bâti et des types fonctionnels identifiables comme tels ;
- une cohérence des caractères stylistiques, constructifs et distributifs des bâtiments.

## La dimension éthique et la responsabilité des pouvoirs publics

### Fondements métaéthiques des orientations d'aménagement

L'aménagement d'un centre historique qui est en même temps une destination touristique importante requiert des arbitrages serrés au plan de l'utilisation des sols. Les lieux sont convoités par des intérêts contradictoires et la fonction résidentielle comme les services de base utiles aux citoyens subissent une compétition telle que les seules lois du marché entraînent de graves déséquilibres et une dégradation de la qualité de vie des résidents. Venise constitue un exemple de ville où l'envahissement des fonctions reliées au tourisme a créé un tel déséquilibre que l'on peut aujourd'hui affirmer que l'agglomération ne correspond plus à la définition d'une véritable ville.

On a besoin, dans toute la mesure du possible, d'appuyer les choix à faire sur des principes légitimes — qui font consensus, par définition — ou sur des fondements objectifs — les normes du design urbain — plutôt que sur les préférences personnelles et les jugements de goût de quelques « décideurs » ou concepteurs, toujours, par définition, éminemment discutables. Parmi les théories métaéthiques, la théorie utilitariste fournit le principe le plus incontestable, donc le plus « utile » précisément ; il s'énonce comme suit :

Le meilleur choix parmi les diverses alternatives est celui qui est le plus utile au plus grand nombre d'individus pendant le plus longtemps.

Les fondements d'une société démocratique comme la nôtre impliquent que l'on doive nécessairement considérer que les individus sont égaux entre eux, mais puisque l'application de la théorie utilitariste à l'aménagement du cadre de vie exige que l'on tienne compte du temps que les usagers passent dans le milieu, cela signifie que les besoins d'un résident qui vit dans l'arrondissement historique 365 jours par an sont 365 fois plus importants que ceux d'un visiteur qui y passe une journée par an et 3 650 fois plus importants que les besoins d'un touriste américain qui y séjourne une journée tous les dix ans.

### La responsabilité des pouvoirs publics

La majorité des transformations qui se produisent dans l'évolution de la forme urbaine sont des modifications qui relèvent de décisions privées et affectent le domaine privé. Certaines interventions sont le fait des pouvoirs publics, seuls responsables de l'aménagement et de l'entretien du domaine public, du réseau des infrastructures, des espaces et des monuments publics.

La logique qui gouverne les décisions des propriétaires et des promoteurs privés est normalement celle de la rentabilité sur leur investissement. Les interventions faites par les pouvoirs publics, des organismes para-

gouvernementaux ou des mandataires du Gouvernement, en tous cas, toute intervention financée par des fonds publics, doit obéir à une toute autre logique, fondée d'abord et avant tout sur la recherche de l'intérêt public et de la qualité de vie des citoyens.

## **Les mesures de contrôle des transformations et les mécanismes d'encadrement des projets d'intervention dans le secteur de la place Royale**

Dans les pratiques actuelles de design urbain, il est d'usage de soumettre les projets d'intervention dans des ensembles historiques ou dans des sites sensibles à un processus particulier de révision des projets.

Un tel processus de révision implique la supervision du projet par un comité d'experts à toutes les phases de sa conception et de sa réalisation. Il implique la conduite d'études d'impacts et la tenue de véritables audiences publiques pour tirer parti de l'expertise du milieu et permettre aux citoyens de se prononcer sur l'aménagement de leur cadre de vie.

Le CMSQ a réclamé depuis longtemps la formation d'un comité d'experts pour évaluer le projet d'intervention dans l'îlot IV à la lumière de l'état des connaissances en matière de théories de la restauration, de morphologie urbaine, de design urbain. etc., et ce, à toutes les étapes de son élaboration, c'est-à-dire :

- au moment de la définition des objectifs du projet et de la formulation des directives et des critères de design ;
- à l'étape de la détermination de la vocation des bâtiments et de l'adoption d'un programme architectural ;
- au moment de l'élaboration des esquisses préliminaires et du projet architectural ;
- à l'occasion de la préparation de documents d'information pour fins de consultation publique des citoyens et des groupes susceptibles de contribuer à la bonification du projet.

(Larochelle, 1996C)

Il devrait aller de soi que les trois niveaux de gouvernement : municipal, provincial et fédéral appliquent à tout projet important d'intervention dans l'arrondissement historique réalisé avec des fonds publics des procédures d'évaluation des projets telles que celles décrites dans le décret fédéral et que le Comité patrimoine mondial de l'UNESCO a recommandé d'appliquer en 1992.

### **Sur le choix et le mandat d'un gestionnaire**

Les instances gouvernementales responsables de la préservation du patrimoine bâti devraient s'interroger sérieusement sur la pertinence de confier la responsabilité de la gestion d'un ensemble historique de l'importance de la place Royale à un organisme comme la SODEC, qui ne possède pas l'expertise requise

ni en matière de préservation du patrimoine bâti ni en matière de design urbain et que sa mission et sa culture institutionnelle ne prédispose manifestement pas à respecter les règles de l'art en matière de gestion d'un ensemble inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Dans le dossier du Centre d'interprétation de la place Royale, le ministère de la Culture et des Communications s'est lavé les mains de ses engagements et de toutes ses responsabilités en matière de protection du patrimoine mondial en désignant cette société comme unique porteur du dossier et seul interlocuteur des organismes et des citoyens intéressés à l'aménagement du milieu et à la défense du patrimoine.

Le fait est que cette société s'est montré capable, de concert avec la Musée de la civilisation, de piloter le projet avec la même perfidie que les promoteurs les plus roués et sans scrupules. Réussissant à écarter tout débat public sur ses orientations et ses modes d'intervention et à donner en même temps toutes les apparences d'une gestion démocratique, avec la formation d'une commission consultative composée de personnes sans doute honorables, mais certainement non qualifiées pour évaluer le projet d'intervention à la lumière des critères reconnus en matière de conservation et d'aménagement urbain, une commission contrôlée par le promoteur et qui, de toute façon, n'a de compte à rendre à nul autre qu'à lui.

Personne ne s'attend à ce que la Direction du patrimoine au ministère de la Culture et des Communications assume elle-même la maîtrise d'oeuvre d'un chantier de construction à la place Royale. Il est inadmissible, par contre, que les instances responsables de la protection et de la mise en valeur du patrimoine bâti laissent un promoteur — même s'il s'agit d'une société d'État — qui intervient dans un arrondissement historique assumer lui-même l'encadrement et l'évaluation de son propre projet.

La responsabilité de définir les orientations et les objectifs d'un plan intégré d'aménagement de la place Royale et de gérer la réalisation ne doit surtout pas être confiée à un organisme que sa mission incite au mercantilisme.

PL/15.09.02

## Références

Benedetti, Sandro (1988) « La teoria tipologica ed il restauro dei centri storici ». *Storia architettura*. Anno XI, n.1-2,1988.

Benedetti, Sandro (1982) « La cultura del Restauro nel « recupero » dei Centri Storici ». *Storia architettura*. Anno V, n.1, gennaio-giugno 1982.

Caniggia, Gianfranco (1997) Valori et modalità del restauro : valore storico e valore architettonico — relatività e consumo dell'opposizione dei termini « falso » — « vero », in : Caniggia, Gianfranco (1997) *Ragionamenti di tipologia. Operatività della tipologia processuale in architettura*. Firenze : Alinea editrice.

\* Caniggia, Gianfranco (1987) « Il recupero dei centri storici : primo, capirne i valori » *VIA*, n° 4, décembre 1987, 5-9.

Caniggia, Gianfranco; Maffei, Gian Luigi (1984) *Il progetto nell'edilizia di base*. Marsilio Editori.

\* Caniggia, Gianfranco ; Marconi. Paolo (1986) « Continuità tipologica e manutenzione consepavole : metodi e tecniche per la mutazione fisiologica della città ». *Restauro & Città*, anno II, n° 2-3, 1986.

\* Cervellati, P.L. (1990) « Palermo il nuovo Piano Particolareggiato Esecutivo del Centro Storico », *Domus*, n° 716, 22-26.

Cervellati, P.L. ; Scannavini, R.; De Angelis, C.(1981) *La nouvelle culture urbaine. Bologne face à son patrimoine*. Paris : Éditions du Seuil.

Clementi, Alberto (a cura di) (1990) *Il senso delle memorie in architettura e urbanistica*. Roma-Bari : Laterza.

Commission des biens culturels du Québec (1996) *Place Royale : quelques choix d'interventions*. CBCQ, *Réflexion*. Document n° 4, printemps 1996.

Faure, Isabelle (1995) *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple du projet de place Royale*. Thèse de doctorat en aménagement. Université de Paris VIII.

Giovanetti, Francesco (a cura di) (1997) *Manuale del recupero del comune di Roma*. DEI Tipografia del genio civile.

Krampen, M. (1979) *Meaning in the urban environment*. London : Pion.

Larochelle, Pierre (2001a) Outils cognitifs pour la requalification des tissus urbains existants. Dans : *Vivre en Ville. Vers des collectivités viables ... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Québec : Éditions du Septentrion.

Larochelle, Pierre (2001b) « Cartes postales d'Italie » *Les Écrits*, no 100.

\* Larochelle, Pierre ; lamandi, Cristina (1999) « Milieux bâtis et identité culturelle ». *USEK*, n° 2, juin 1999, 12-17.

Larochelle, Pierre (1998) *Ville et mémoire : l'entretien du sens dans la gestion du patrimoine urbain*. Communication présentée dans le cadre du Colloque

interdisciplinaire sur le traitement du patrimoine urbain Québec-Mons tenu à Québec les 6 et 7 octobre 1997.

Larochelle, Pierre (1997) « La cité comme oeuvre d'art urbain ». *Continuité*. Spécial Automne 97, n° 74, 42-45.

\* Larochelle, Pierre (1996a) *Restauration de l'îlot IV de la place Royale à Québec : notes pour une rencontre avec la Commission de la place Royale*. Inédit

\* Larochelle, Pierre (1996b) « Le dossier de l'îlot IV de place-Royale à Québec : raisons d'espérer et motifs d'inquiétude ». *Continuité*, juin 1996.

Larochelle, Pierre (1993) *Le contrôle des transformations dans le territoire du / Basse-Ville et du cap-blanc. Principes et instruments pour assurer la conservation des qualités spécifiques du site et le maintien de la continuité historique des lieux*. Mémoire présenté à la Ville de Québec à l'occasion des audiences publiques sur la Proposition de plan directeur pour le Vieux-Québec / Basse-Ville et le Cap-Blanc. Avril 1993.

Larochelle, P. ; Piché, D. (1991) *L'aménagement du Vieux-Port de Québec. Question d'images et questions de recherche*, dans : Morin, R.; Petrelli, R.; Pilette, D. et L.-N. Tellier (dir.) *Gestion locale et problématiques urbaines au tournant des années 1990*. Montréal : Université du Québec à Montréal, 1991.

Larochelle, Pierre (1989) *Le réaménagement du Vieux-Port de Québec et la sauvegarde d'un patrimoine intangible : la qualité des paysages urbains*, mémoire soumis au Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy. Juin 1989.

\* Maffei, Gian Luigi (1980) : « L'edilizia specialistica » in : Macci, Loris (1980) *Materiali per un progetto d'architettura*. Firenze : Teorema.

Marconi, Paolo (1993) *Il restauro e l'architetto, teorie e pratica in due secoli di dibattito*, Saggi Marsilio.

Marconi, Paolo (1988) « Studio diacronico dei tipi strutturali nei centri urbani : stato della disciplina », in *Problemi di Restauro in Italia*. Udine : Campanotto editore.

Marconi, Paolo (1984) *Arte e cultura della manutenzione dei monumenti*. Gius. Laterza e Figli.

Ministère des Affaires municipales du Québec (1987) *Façades et devantures. Guide de rénovation des bâtiments commerciaux*. MAMQ, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

\* Piccinato, Giorgio (1990) *Contre les centres historiques*. (Inédit) Conférence donnée à l'Institut de conservation Raymond Lemaire, Leuven.

Portoghesi, Paolo (1982) *Post-modern. L'architettura nelle società post-industriale*.

Ville de Québec (1993) *Plan directeur Vieux-Québec / Basse-Ville et Cap-Blanc*.

Ville de Québec (1986) *Regards sur l'architecture du Vieux-Québec*.

Ville de Québec (1998) *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*.

\* L'astérisque indique que ce texte est joint en annexe.

---

# MILIEUX BÂTIS ET IDENTITÉ CULTURELLE

Pierre Larochelle et Cristina Iamandi

## Résumé

Malgré les transformations auxquelles ils sont continuellement soumis, les paysages culturels peuvent conserver à travers le changement des caractères permanents, voire une identité reconnaissable. Le défi majeur de l'aménagement urbain et territorial consiste précisément dans la conciliation des transformations nécessaires du cadre bâti avec la sauvegarde de l'identité des lieux. Les auteurs entendent montrer qu'une conservation urbaine et territoriale durable devrait être basée sur la connaissance objective des processus historiques de transformation de l'existant plutôt que sur les prescriptions universelles de la doctrine de la conservation.

## Introduction

Le regain d'intérêt notable pour la ville ancienne manifesté au cours des deux dernières décennies est le reflet d'une profonde mutation de notre vision du monde. Il s'agit d'un nouveau regard sur le passé, qui désigne « l'obsession de l'histoire »<sup>1</sup> — attitude « symétrique avec l'idée qui a caractérisé pendant plus d'un demi-siècle la culture contemporaine : l'obsession du neuf »<sup>2</sup> — comme catalyseur de la constitution du patrimoine. À l'égard de la ville, cette « réinvention du patrimoine »<sup>3</sup> a remplacé les expériences ponctuelles et les idées anticipatrices de quelques visionnaires, avec des actions coordonnées, systématiques et généralisées, sous-tendues par un cadre théorique articulé. Perçue comme une possibilité de préserver la continuité à travers les changements de plus en plus rapides et dramatiques de nos sociétés, la conservation du patrimoine urbain a exigé de nouveaux outils cognitifs et méthodologiques. En effet, une programmation et une planification en mesure d'absorber le changement, tout en conciliant les besoins contemporains sociaux et fonctionnels de la vie quotidienne avec la préservation des mémoires et de la culture, a été envisagée. La politique de la conservation intégrée, mise sur pied par le Conseil de l'Europe et codifiée par la Déclaration d'Amsterdam en 1975, aura ainsi signé une véritable révolution dans la manière de traiter l'espace ancien.

---

<sup>1</sup> GREGOTTI, V. « L'ossessione della storia », in *Questioni di architettura*, Torino, 1986, pp. 3-6. L'auteur explique ce phénomène à travers le changement des rapports avec l'histoire. L'histoire est vue comme « lieu d'appartenance, ... lieu de la conciliation avec le passé. Le problème du rapport avec le passé n'est plus celui de la confrontation, mais du consensus ».

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>3</sup> BOURDIN, A. *Le patrimoine réinventé*, Paris : Presses Universitaires de France, 1984.

Dans ses applications cependant, cette politique a souvent accordé trop d'emphase à la ville ancienne appréhendée comme bien économique<sup>4</sup>, suite à la conversion de sa valeur d'usage en valeur économique. Avec bien d'autres facteurs — parmi lesquels la démocratisation du savoir a joué un rôle majeur — elle a contribué au glissement du culte vers l'industrie culturelle. Cette dernière a adopté le plus souvent une approche muséale selon laquelle les villes et les centres dits historiques exaltent leur valeur en tant qu'objets de savoir et œuvres d'art. Transformé en objet de consommation, le tissu ancien a été soumis à un arsenal de techniques de cosmétologie qui ont entraîné sa banalisation, sa standardisation, son usure morale et sa perte de sens<sup>5</sup>, pour arriver en fin de compte à la création d'un type nouveau, plus caricatural que le postmoderne, le patrimoine même.

Le patrimoine urbain continue donc de se détériorer, mais sa destruction n'est plus uniquement due à l'abandon, à l'oubli, à son obsolescence, mais aussi et surtout, à une consommation effrénée qui échappe au contrôle. Pour régler cette situation de crise, on a appliqué à la conservation les stratégies de gestion propres à l'industrie et au *business*. Elles répondent en même temps à la difficulté de gérer la rapidité des changements et l'accroissement irrépressible du stock d'objets à conserver<sup>6</sup>. Ainsi, la planification de la conservation devient-elle l'outil qui établit, dans un processus séquentiel, la relation entre objectifs, résultats attendus, moyens pour y parvenir et *monitoring*, afin de garantir la meilleure solution.

Une forte tendance pragmatiste anime ces efforts qui convergent vers une évidente « politisation de la conservation ». Quelques expériences ont pourtant suffi pour se rendre compte que le mécanisme de gestion emprunté au monde des affaires, préoccupé, de nature, par le processus, risque d'évacuer le contenu. Elles ont également montré que les schèmes *step by step*, devenus si populaires dernièrement, ne sont convaincants et efficaces que lorsqu'ils sont soutenus par des principes et des méthodes clairement articulés, en mesure de fournir les outils

---

<sup>4</sup> Schématiquement, le mécanisme est le suivant : l'expansion du public détermine une consommation florissante qui fait vivre, au début, le patrimoine ; afin d'être mieux « vendu », le patrimoine se transforme en *produit culturel*, et comme tout produit il requiert l'existence d'un marché et le développement de son propre marketing. Le contenu est laissé de côté en faveur de la présentation ; l'emphase est mise sur la présentation, l'emballage, qui transforme le patrimoine bâti en objet de consommation d'abord culturelle, ensuite consommation tout court.

<sup>5</sup> Sarcastique et inquiet, G. PICCINATO nous fait remarquer à cet égard : « Les centres historiques sont à présent des centres commerciaux, et comme les coûts d'une telle 'requalification' sont élevés, on s'est orienté précipitamment vers une consommation de masse, et il n'y a donc pas lieu de s'étonner si les odeurs de hamburgers, les cannettes de bière et les tas de blue-jeans en constituent les caractéristiques prédominantes » ; citation tirée du texte dactylographié d'une conférence intitulée « Contre les centres historiques ! », donnée à l'Institut de conservation Raymond Lemaire, Leuven, 1990.

<sup>6</sup> Voir, à cet égard, BALUT, P.-Y. « De l'irrépressible envie de vouloir tout garder », in DULAU, R. (sous la direction de) *Apologie du périssable*, Paris : Éditions de Rouergue, 1991, pp. 287-289.

nécessaires à la compréhension exhaustive de la culture du bâti. Autrement dit, la logistique ne peut pas remplacer la méthode.

Les théories actuelles en matière de gestion et de conservation se heurtent à une réalité complexe, enchevêtrée et diversifiée où la multiplicité des enjeux, valeurs, besoins, intentions sont divergents, sinon conflictuels, et rendent de plus en plus difficile l'atteinte des objectifs de la conservation intégrée. En somme, il n'existe, jusqu'à maintenant, aucune théorie globale de conservation urbaine et territoriale capable de fournir une base conceptuelle applicable au contrôle des transformations des établissements humains.

Le présent article cherche à clarifier ce problème en considérant tant ses aspects théoriques que pratiques. Nous soutenons qu'une gestion durable du patrimoine bâti devrait être fondée sur la connaissance objective des processus typologiques propres à chaque milieu anthropique plutôt que sur les prescriptions universelles de la doctrine de conservation. Cette conviction, jointe à l'affirmation d'une croyance en la valeur et le potentiel d'une approche insuffisamment connue et comprise, tente d'être pertinente pour des actions et des recherches futures.

Particulièrement, nous cherchons à enrichir le débat : (1) premièrement, en établissant l'importance primordiale de la notion d'identité culturelle en architecture et en urbanisme et en considérant le lien entre mémoire et identité ; (2) deuxièmement, en montrant comment l'identité des milieux construits peut être définie par la reconstruction de leurs processus historiques de formation et de transformation, puis, restaurée en conséquence ; (3) et finalement, en discutant des principales différences entre cette approche cognitive-explicative et la doctrine traditionnelle, prescriptive-proscriptive, de la conservation.

## **1. L'identité des villes et des territoires**

Devant les difficultés théoriques et pratiques croissantes à résoudre les problèmes émergents de gestion urbaine et territoriale, il s'avère nécessaire aujourd'hui de redéfinir les fins de la conservation, son rôle et son rapport avec la société.

L'impact du postmodernisme a ébranlé dans ses fondations cette discipline, engendrée et justifiée par la modernité. Progressivement, le champ patrimonial s'est élargi pour inclure, en plus du concept de monument, celui de patrimoine bâti, puis d'environnement bâti ou bien de paysage culturel. Survenant parallèlement à une fragmentation disciplinaire et fonctionnaliste du champ patrimonial, cette expansion ne marque pas seulement un accroissement quantitatif mais plutôt une sensibilité nouvelle à l'égard du passé. En même temps, la compression progressive du temps de référence a conduit à l'évacuation de la dimension temporelle. Insatiable, le champ du « conservable » s'est considérablement élargi au cours des deux dernières décennies, jusqu'à engloutir un passé à peine refroidi : il est constitué aujourd'hui de « l'ensemble de créations et de produits conjugués de la nature et de l'homme qui constitue le cadre de notre existence

dans le temps et dans l'espace »<sup>7</sup>. Par conséquent, tout a de la valeur et plus rien n'en a. La beauté n'est plus canonisée, le mauvais goût est reconnu comme du bon goût, le faux comme du vrai.

La crise de sens engendrée par la postmodernité se manifeste par une « incapacité, propre aux sociétés contemporaines, d'élaborer et de proposer ou d'imposer à leurs membres un système de références (idées, normes, valeurs, idéaux) qui leur permettrait de construire leur identité, de communiquer avec les autres, de participer à la production [...] d'un monde vivable »<sup>8</sup>. En effet, la « foire aux sens » qui domine notre univers symbolique a entraîné une disparition des repères et, notamment, la dissolution des critères traditionnels qui, jusqu'à maintenant, fondaient la démarche patrimoniale.

Dans ce contexte, les principes de la conservation ont été remis en question. Ses concepts fondamentaux ont été réexaminés et le système de valeurs traditionnellement associé au patrimoine bâti s'est vu élargi et « relativisé », sans pour autant résoudre les difficultés engendrées par un cadre théorique et un décret patrimonial devenus inopérants. Quant au concept d'authenticité, si controversé dernièrement<sup>9</sup>, aucune investigation académique n'a été en mesure de nous faire comprendre les valeurs et encore moins de formuler des directives opératoires, pour lesquelles ce concept s'est révélé inefficace. Propre au monde de l'art occidental et transposé à l'architecture via le monument-oeuvre d'art, le concept d'authenticité demeure imprégné de la mentalité de collectionneur originaire.

Tandis que certains conservationnistes persistent à croire qu'on peut se servir de l'authenticité comme critère dans le processus de prise de décision<sup>10</sup>, d'autres experts soutiennent qu'en architecture le problème de l'authenticité ne se pose pas dans les mêmes termes que les générations entières de collectionneurs l'ont posé, avec l'intention exclusive d'attribuer une valeur économique — qui correspond à la valeur esthétique et vice-versa — à des objets extraits de leur contexte spatial et temporel d'origine. L'unicité, l'intégrité, l'authenticité sont, à leur avis, des « catégories externes au monde de l'architecture, où la falsification n'a aucun sens économique et, par conséquent, n'a pas de sens tout court. »<sup>11</sup>. Il suffit d'ailleurs de se rappeler combien d'églises baroques ont été détruites au nom de l'authenticité !

---

<sup>7</sup> STOVEL, H. (dir.). *La conservation du patrimoine : recueil de chartes et autres guides*, Québec : Colloque international des villes du patrimoine mondial, 1990.

<sup>8</sup> BIHR, A. « Crise du sens et tentation autoritaire », in : RAMONET, I. *L'Agonie de la culture, manière de voir. Le Monde Diplomatique*, no 19, septembre 1993, p. 19.

<sup>9</sup> Voir : LARSEN, K.E. (éd.) *Nara Conference on Authenticity, Japan 1994, Proceedings*, Unesco World Heritage Centre, Agency for Cultural Affairs (Japon), Iccrom, Icomos, Tapir Publishers, 1995.

<sup>10</sup> STOVEL, H. « Notes on Authenticity », in Larsen, K. E. and Marstein, N. (ed.) *Conference on Authenticity in Relation to the World Heritage Convention. Preparatory Workshop*, Bergen, Tapir Forlag, 1994, pp. 101, 107.

<sup>11</sup> MARCONI, P. *Il restauro e l'architetto*. Venezia : Marsilio, 1993, pp. 121, 122, 127.

Nous croyons, du moins dans le cas du patrimoine urbain et territorial, qu'il est plus pertinent de considérer le concept d'identité comme fondamental. D'ailleurs, son absence ou sa perte sont souvent invoquées comme responsables de la crise urbaine. Intimement corrélée aux notions de mémoire et de signification selon un mécanisme que Bergson, Freud et Proust, entre autres, ont mis en évidence, elle est l'essence de la relation qui s'institue entre les hommes et les choses.

Ce n'est pas par hasard que Freud, dans son *Malaise dans la civilisation*<sup>12</sup>, débute son analyse avec une analogie entre ville et mémoire. Il imagine ce que Rome serait devenue si tous ses monuments avaient été conservés et si rien de ce qui avait été produit n'avait été perdu... vision absurde, impossible et grotesque... qui mène à considérer l'abandon, la désaffectation et même la démolition de certains monuments comme des phénomènes normaux et nécessaires. À travers cette analogie, Freud explique le refoulement des souvenirs inutiles de la psyché comme une exigence d'adaptation harmonieuse au présent<sup>13</sup>. Selon lui, le monument est l'équivalent du souvenir pour la vie psychique de l'individu. À travers la mémoire affective, il contribue à la constitution de l'identité et au développement du moi dans son rapport avec la société ainsi qu'à la constitution et la perdurance de l'identité culturelle.

Tout comme des traumatismes peuvent causer la perte de la mémoire et, par conséquent, de l'identité, la destruction des monuments altère la mémoire collective provoquant des perturbations irréversibles de l'identité individuelle et sociétale. De la même façon, les lieux qui ont perdu, avec leurs caractères reconnaissables, la mémoire de leur histoire, sont dépourvus de sens. Il semble alors que la manière de resémantiser la ville après la fracture déchirante induite par la pratique de l'urbanisme moderne soit la remémoration.

Un problème surgit toutefois : le concept d'identité — identique (dans le temps) : qui reste le même individu à différents moments, en dépit des changements survenus — et la notion de changement, comme « état de ce qui évolue, se modifie, ne reste pas identique » (PRobert), semblent difficilement conciliables. Dans cette situation, on peut se demander comment les milieux bâtis, soumis à un changement continu, conservent leur identité.

C'est toujours Freud qui nous apprend que les fragments du passé sont reconnus comme souvenirs seulement s'ils sont associés à des émotions. Il montre que notre mémoire opère un processus de filtration, créant un système de sédimentation dans lequel les traces de la mémoire prennent une nouvelle forme en réponse à de nouveaux éléments. En d'autres mots, nos souvenirs ne sont

---

<sup>12</sup> FREUD, S. *Malaise dans la civilisation*. Paris : Presses universitaires de France, 1971.

<sup>13</sup> CHOAY, F. « Riegl, Freud et les monuments historiques : pour une approche sociétale de la préservation », in LAVIN, Irvin (éditeur), *World Art. Themes of Unity in Diversity, Acts of the XXVIth International Congress of the History of Art*, University Park and London : Pennsylvania State University Press, Vol. III, Part VII Preserving World Art, pp. 799-809.

jamais la reproduction exacte d'événements du passé, ils se combinent, se déplacent et se transforment. Contrairement aux conceptions du XIX<sup>e</sup> siècle selon lesquelles le cerveau constituait un fonds de souvenirs permanents susceptibles d'être restitués en images analogues, Freud soutient que l'enregistrement des traces ne se limitent pas au stockage d'anciennes perceptions mais que les traces sont plutôt intégrées dans un réseau d'associations dynamiques. En d'autres mots, une perception actuelle est rapidement transformée par d'autres éléments de diverses périodes avec lesquels elle résonne ; comme telle, elle constitue une re-création qui intègre des événements actuels et des impressions toujours changeantes à travers lesquelles on revit l'expérience du passé.

Transposée de manière analogue aux milieux bâtis, la mémoire est nourrie par les « permanences structurales » qui concrétisent l'identité des choses. Par conséquent, l'identité peut être conservée à travers le changement pourvu que toute nouvelle intervention soit compatible avec le maintien de la « structure de permanences » du lieu<sup>14</sup>. Ce raisonnement fournit la clé pour concilier identité et changement, clarifiant en même temps le lien entre identité et continuité.

L'architecture et l'urbanisme devraient jouer un rôle majeur dans l'évaluation et la préservation de l'identité culturelle des lieux. Pourtant, tant les pratiques de conservation que celle de l'urbanisme qui, soit dit en passant, continuent de fonctionner séparément malgré le chevauchement conceptuel de leurs territoires, sont fondées sur des bases théoriques et des outils cognitifs incongrus. Une nouvelle culture de l'aménagement, sensible aux valeurs de la mémoire, s'avère nécessaire. Elle exige l'innovation des instruments qui nous aident à reconnaître et à récupérer les valeurs à travers lesquelles l'identité peut être constituée ou reconstituée.

## **2. Reconstruction des processus typologiques et limites de « transformabilité »**

Les valeurs de la ville ancienne commencent à être reconnues au moment où la « ville planifiée » devient effectivement opposée à la « ville spontanée » en raison d'une différence radicale dans le mode de construction de la ville. La valeur patrimoniale d'un milieu était alors établie en fonction de la rareté et de l'unicité des artefacts exceptionnels — des monuments — qu'il recèle, plutôt que de sa continuité historico-civile<sup>15</sup>.

La désignation, dans les années 1960 et au début des années 1970 « d'arrondissements historiques », de « secteurs sauvegardés », « d'*historic districts* », de « *conservation areas* », marque une nouvelle prise de conscience.

---

<sup>14</sup> CLEMENTI, A. « Il trattamento delle memorie » in Clementi, A. (a cura di). *Il senso delle memorie in architettura e urbanistica*. Roma-Bari, Laterza, pp. 5-36.

<sup>15</sup> « [...] un territoire, une municipalité ou une partie d'une municipalité (étaient) désignés comme étant patrimoniaux... en raison de la concentration de monuments ou de sites historiques qu'on y trouve. » (Loi sur les biens culturels, Québec, 1972).

Malgré le mérite certain d'avoir contribué à sauver de la démolition de nombreux centres historiques, cette mesure de protection a souvent mené à leur muséalisation. D'ailleurs, l'application d'un traitement discriminatoire des territoires mis en réserve n'a fait qu'accentuer la ségrégation entre le centre historique et le reste de la ville non désigné comme tel.

En même temps, le vide disciplinaire institué, déjà dans les années 1940, entre urbanisme et restauration, continue de s'accroître. La restauration des monuments s'est étendue progressivement à l'échelle urbaine et ses techniques de conservation des matériaux se sont affinées, tandis que ses intérêts théoriques demeuraient principalement axés sur une conservation sacrale des objets bâtis, compris comme palimpsestes documentaires. En même temps, l'urbanisme élargissait ses intérêts vers la planification, en s'éloignant de plus en plus des composantes physiques de la réalité bâtie.

Face à l'urgence de contrecarrer l'offensive de la rénovation urbaine, les deux catégories, les « urbanistes » et les « restaurateurs », se sont avérées incapables de résoudre le problème de la ville historique et ont exprimé leur désarroi à l'égard de leurs instruments cognitifs et critiques. En plus des difficultés opératoires conséquentes, ces carences cognitives ont mené à un glissement pragmatique qui se traduit dans la tentative de justifier la conservation à travers les raisons instrumentales, teintées de connotations économiques et politiques : la conservation devient alors un appât touristique, le levier d'une économie à redynamiser, etc., oubliant que les raisons premières de la conservation ont été et restent encore culturelles.

C'est dans le but de combler ces carences cognitives qu'un nouveau champ de recherche, la morphologie urbaine, naît et se développe à partir des années 1950, en Italie, grâce à la contribution inestimable de Saverio Muratori. Son concept de type *a priori*, défini comme l'expression globale de la culture du bâti antécédente qui se révèle dans des périodes historiques particulières, dans une même aire culturelle, a mené à la découverte des liens logiques qui relient l'édifice au tissu urbain et des lois cycliques qui président historiquement au développement organique de la ville. Le principal résultat de ces études consiste dans l'affirmation de la nécessité d'ancrer les pratiques de design et d'urbanisme dans la connaissance objective des processus de transformation à travers la reconstruction des caractères structuraux d'un lieu, sédimentés avec le temps.

Confirmant et affinant cette lignée de pensée, qui présente certaines similarités avec la recherche développée parallèlement en Grande-Bretagne par le géographe M.R.G. Conzen, les travaux de Gianfranco Caniggia ont appliqué cette approche à la conservation urbaine. En effet, dans son étude de 1968 sur la ville de Côme, il a décrit le « processus typologique » (*processo tipologico*), un concept qui a permis le développement d'une méthode plus raffinée. La typologie « processuelle » (*tipologia processuale*), telle que définie par Caniggia, concerne la reconnaissance et la compréhension des valeurs historico-formatives dérivées de

la continuité processuelle des mutations<sup>16</sup>. Elle explique aussi comment ces valeurs contribuent à la production de connaissances qui informent le projet.

Bien qu'éprouvée initialement pour le bâti de base (*edilizia di base*) — le bâti résidentiel, humble, produit par des non-architectes — cette méthode s'applique également au bâti spécialisé (*edilizia specialistica*) — les édifices non résidentiels, qui impliquent nécessairement un processus planifié — dans toutes les aires culturelles et à toutes les échelles du cadre bâti (édifice, tissu, ville, territoire).

Dans cette optique, la restauration / récupération d'un édifice s'inscrit comme un stade actuel et transitoire dans la logique du processus formatif. Comme telle, l'adaptation structurale et fonctionnelle prend la forme d'une activité programmée et continue d'entretien conscient, comportant la reconnaissance et l'explication de la culture du bâti de manière à déterminer ce qui mérite d'être préservé ou conservé.

Pour maintenir et préserver l'identité culturelle des lieux, toute nouvelle intervention devrait confirmer, selon Caniggia, le processus typologique qui a déterminé l'évolution de l'artefact dans le temps. À cet égard, il est essentiel d'identifier le type dominant (*tipo portante*) en vigueur au moment de la première édification d'un tissu urbain donné puisqu'il conditionne tous les développements urbains successifs.

La structure courante peut être déchiffrée en reconstruisant la dialectique entre la phase précédente et la phase suivante de croissance. Selon ce principe, qui découle de la recherche de Muratori sur Rome<sup>17</sup>, le plan existant constitue un cadre morphologique dans lequel une unité de tissu subséquente se développe plus ou moins adéquatement. La découverte de cette évolution révèle un processus typologique dominant (*processo tipologico portante*) et plusieurs processus typologiques parallèles (*processi tipologici paralleli*) en relation avec la période dans laquelle chaque aire a été édifée.

Il s'agit donc de choisir, parmi les « variantes synchroniques » possibles du type actuel<sup>18</sup>, celle qui pourrait être acceptable dans le cadre de ce processus formatif, de manière à obtenir une adaptation optimale. À cette fin, il est nécessaire d'identifier les limites de transformabilité en dehors desquelles un type de bâti, une ville ou un territoire perd ses caractères reconnaissables et, par conséquent, son identité culturelle.

---

<sup>16</sup> CANIGGIA, G. « La struttura del luogo come costruzione processuale » in Maffei, G. (ed.), Caniggia, G. *Ragionamenti di tipologia. Operatività della tipologia processuale in architettura*, Firenze, Alinea, 1997.

<sup>17</sup> MURATORI, S. et al. *Studi per una operante storia urbana di Roma*, Roma, Centro Studi di Storia Urbanistica, 1963.

<sup>18</sup> Le type est compris ici comme « la manière de penser la maison », en transformation continue, à la fois identique et différente par rapport au type caractéristique de chaque période et de chaque aire culturelle.

Une reconstruction diachronique et analogique des différentes phases de transformation révèle la succession chronologique et la dérivation des types de bâti reconnaissables. De manière à représenter un type de bâti, il faut procéder à une analyse comparative de plusieurs cas. Le processus peut alors être représenté en montrant les différents stades de développement. À cette fin, il faut d'abord définir les phases d'évolution les plus importantes et ensuite identifier, pour chaque phase, le type dominant et les variantes synchroniques qui résultent de l'intégration du type dominant à l'intérieur des structures existantes. Avec l'aide des statistiques et de l'ordinateur, cette procédure procure une série de propositions acceptables à l'intérieur de chaque version d'un processus typologique et pour chaque phase actuelle de transformation.

Cette approche, basée sur la récupération des identités historico-culturelles compromises, sur le gaspillage minimum d'énergie et de ressources et sur l'usage des techniques et des matériaux appropriés, tenant compte des cultures locales et de leurs manières d'utiliser les ressources disponibles, en est une de « développement durable ». Par ailleurs, ce dernier concept ne peut pas être appliqué de la même façon aux milieux naturels et aux milieux bâtis. Lorsqu'il est appliqué aux ressources naturelles, il concerne principalement les éléments universels de la nature, notamment l'air et l'eau. Lorsqu'on l'applique aux milieux anthropiques, cependant, le développement durable doit référer à des éléments locaux, bien définis, spécifiques à chaque aire culturelle, puisque la culture matérielle est le produit des relations historiques entre une communauté, ses activités et un lieu particulier.

Abordée à travers un tel cadre de référence, la conservation urbaine et territoriale n'est pas opposée au développement ; au contraire, elle se pose comme véritable stratégie de développement durable.

### **3. Règles de transformation des milieux bâtis vs prescriptions et interdits de la doctrine de la conservation**

L'approche de la conservation urbaine basée sur la connaissance des processus de formation et la lecture des transformations diffère fondamentalement, dans ses fins et dans sa méthode, de l'approche traditionnelle de la conservation, soit le corpus de positions théoriques contrastantes et souvent confuses qui alimentent la plupart des législations, chartes et recommandations au niveau national et international.

Ainsi, on trouve, d'une part, les règles de transformation des milieux bâtis, propres à chaque lieu et, d'autre part, la série de prescriptions et d'interdits de la doctrine de la conservation, jugements moraux guidés par des idéologies et des parti-pris esthétiques mouvants et contradictoires : deux orientations intellectuelles fondées sur deux conceptions distinctes, voire opposées, de l'histoire et du temps.

Prétendant à l'universalité de ses préceptes, la théorie de la conservation transposait, jusqu'à récemment, dans les pratiques de l'aménagement, des critères développés pour la restauration des objets d'art. L'accent mis sur les aspects

visuels, sur l'apparence<sup>19</sup>, dérive du principe général de l'unité méthodologique appliqué à toutes les formes d'expression artistique de toutes les époques. Les objets qui se qualifient pour la conservation sont choisis parmi les produits de l'activité humaine selon des critères changeants, imprégnés de préjugés esthétiques. L'unicité et la rareté ont cependant toujours constitué les critères privilégiés dans l'évaluation. L'acte de sélection est conditionné par une reconnaissance préliminaire des qualités artistique et historique qui distingue clairement le « conservable » du « non-conservable ». Sujette à l'interprétation personnelle et aux fluctuations du goût, cette approche est difficilement applicable à la conservation et à la gestion des structures de grande échelle, graduellement admises dans le champ « favori ». D'ailleurs, les notions même de « patrimoine » et « d'inventaire » sont basées sur cette vision de la conservation.

Transposée du monde des objets d'art à l'architecture, la discipline de la restauration a conservé la conception de l'histoire, plus précisément de l'histoire de l'art, sur laquelle elle fut fondée au XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de l'histoire rattachée à une perception du temps linéaire et cumulative, une histoire tournée vers les événements uniques, qui procède par mise à distance, instituant un rapport au passé qui dissocie le présent du passé.

Dans les pratiques actuelles de conservation, cette culture historique se traduit par l'adoption d'un traitement discriminatoire des biens culturels. Il se manifeste d'une part, dans l'inertie de l'habitude de privilégier les manifestations « exceptionnelles » ou, d'une manière encore plus restrictive, les soi-disant « chef-d'œuvres » et d'autre part, dans l'application de mesures de conservation à outrance qui entravent le processus normal de transformation des ensembles historiques. Nul ne conteste le fait que les mesures de protection par mise en réserve des monuments, sites et arrondissements, aient permis la sauvegarde de ce patrimoine. Néanmoins, une telle approche a des effets pervers dans la mesure où elle soustrait ces biens culturels à la dynamique urbaine en raison de leur strict intérêt patrimonial. Le déplacement du centre d'intérêt, afin de contrecarrer l'effet de muséalisation, des objets vers la vie qui anime ces objets n'a fait que remplacer la muséalisation par le « *zoning* », à savoir la mise en exposition de la vie, la transformation des quartiers anciens en véritable *period-rooms* à l'échelle urbaine. L'allusion au « zoning fonctionnel » moderniste n'est pas fortuite : utilisé en tant qu'instrument d'analyse, le zoning s'est avéré une technique juste, mais sa transposition au niveau du plan, qualifiée aujourd'hui comme « anti-urbaine » et « anti-écologique »<sup>20</sup>, a produit des distorsions irréversibles de la vie urbaine.

---

<sup>19</sup> POMIAN, K. « Musée et patrimoine », in H.P. Jeudy (éd.), *Patrimoines en folie*, 1990, pp. 177-198 : « La constitution du patrimoine culturel consiste en une transformation de certains déchets en sémiophores, ... et en un changement de finalité et de signification de certains sémiophores. Le choix d'objets qui entrent ainsi dans le patrimoine culturel tient à leur capacité de recevoir des significations liées, principalement, à leur histoire antérieure, à leur rareté, à leur apparence externe »

<sup>20</sup> KRIER, L. « Esquisse d'une charte de la ville ». *Urbanisme*, nos 270-271, 1994, pp. 30-33.

Enfin, la mise en réserve a été souvent interprétée par les promoteurs et les décideurs comme une autorisation à permettre n'importe quoi en dehors des périmètres protégés en vertu du principe que si le site présentait un intérêt quelconque, cela aurait été officiellement décrété par les instances concernées...

Cette attitude sacralise, encore aujourd'hui, les valeurs historico-documentaires, d'où un souci particulier pour le rapport vrai-faux, avec des résultats pratiques très divers. D'une part, l'absolutisme de la valeur documentaire et l'ignorance de la valeur historico-architecturale mènent à une collection de vestiges dont le devenir processuel a été arrêté. D'autre part, l'explicitation partielle de la valeur documentaire et la considération d'une valeur architecturale « actualisée », se traduisent dans une réintégration avec des formes et des techniques modernes, au goût du jour, motivée par le souci de ne pas créer un faux historique. Les critères de réversibilité et, respectivement, de distinctibilité, prévalent ici.

À cette position épistémologique s'oppose une conception de l'histoire qui vise à comprendre le caractère processuel de l'architecture, la continuité de l'activité humaine à travers les discontinuités momentanées et caduques. À travers cet acte d'interprétation consciente des étapes de transformation, tout objet construit est vu comme l'individualisation d'un processus historique de spécialisation des formes où le présent s'explique par le passé et conditionne le devenir. Il s'agit de « l'histoire opératoire » (*storia operante*), concept fondateur du système théorique muratorien. Elle est tributaire de l'impact de l'histoire dite « nouvelle » (qui, de fait, est assez vieille, fin XIX<sup>e</sup>)<sup>21</sup>, dont le nouveau souffle est lié à la découverte, à l'intérieur même de l'histoire, des processus cycliques ou oscillatoires et des faits répétitifs. Il s'agit désormais de montrer les répétitions, de mettre en évidence leur stabilité, et y découvrir un élément de structure. De la structure relèvent, selon Fernand Braudel, des faits qui, pendant une très longue période, restent constants, ou n'évoluent que d'une manière presque imperceptible (les permanences structurales), la structure étant définie comme un ensemble de contraintes, de limites, ou de barrières, qui interdisent aux différentes variables de s'élever au-dessus d'un certain seuil (la limite de transformabilité).

La prolifération de la mémoire collective suite aux bouleversements et aux ruptures des sociétés contemporaines apporte un renouveau de l'historiographie. Basée sur la mémoire collective, soit le souvenir d'une expérience vécue par une collectivité, cette nouvelle histoire s'oppose radicalement à l'histoire traditionnelle basée sur la mémoire historique<sup>22</sup>. L'histoire nouvelle peut être interprétée comme

---

<sup>21</sup> C'est à « l'École des Annales » que l'on doit la systématisation de cette perspective structuraliste de l'histoire. La Nouvelle histoire est, selon Fernand Braudel, « très lente, quasi immobile, faite bien souvent de retours insistants, de cycles sans cesse recommencés. »

<sup>22</sup> Les études de Pierre Nora ont bien explicité la différence entre la mémoire objectivée de l'histoire traditionnelle, du document-monument, et la mémoire collective en tant que « qu'incessante réélaboration du présent ». Si jusqu'à une époque récente, affirme Nora, l'histoire s'identifiait à la mémoire, dans le sens que l'une sécrétait l'autre, aujourd'hui l'histoire s'écrit sous la pression des

une révolution de la mémoire qui implique le renoncement à une temporalité linéaire au profit d'un point de vue ethnologique ou anthropologique.

Sa transposition à la conservation relève d'une attitude non discriminatoire, intégrante et unitaire à l'égard de tous les contextes d'intervention, qui exige un projet de connaissance préliminaire permettant l'identification des permanences structurales qui fondent l'identité du lieu. Les travaux récents sur le sens des mémoires en architecture et en urbanisme et la soi-disant « théorie des permanences », reflètent, avec un certain recul, ces apports à la pensée historique de notre temps.

Une autre conséquence qui découle de cette dernière position, sur les plans spéculatif et pratique, est l'affirmation d'une approche de la question du faux historique qui met en question un critère fondamental de la théorie de la conservation : l'authenticité. Interprétée à travers ce dernier cadre théorique, la réintégration d'une lacune dans un édifice ancien, réalisée de manière distincte, moderne, avec une structure high-tech par exemple, est considérée comme une ré-écriture arbitraire et étrange, une manifestation personnaliste qui contredit le devenir naturel de l'artefact ; elle constitue un faux historique. La substitution analogue d'un élément de structure avec un autre similaire, du même matériau, mais neuf, utilisant la même technique d'antan sans aucune intention de tromper, est considérée comme un acte légitime d'un point de vue historico-architectural car il assure la cohérence vitruvienne entre solidité, utilité et beauté, alors qu'il s'agit d'un « faux » d'un point de vue documentaire.

Un exemple portant sur l'un des aspects essentiels de la conservation — le changement de vocation d'un édifice spécialisé — illustrera l'opposition conceptuelle des deux cadres de référence théorique.

En dépit des principes communs de « compatibilité » et « d'intervention minimum », les modalités d'assignation d'une fonction nouvelle à un édifice diffèrent largement en fonction des critères et de la méthode choisie.

Ainsi, la théorie de la conservation, centrée sur la réalité de l'objet et ignare des liens qui relient les édifices entre eux et l'édifice à la ville, juge la réutilisation uniquement en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'édifice. Elle recommande, autant que faire se peut, le maintien de la fonction d'origine ou actuelle, l'opération qui, en principe, demande le moins de modifications. Si cela s'avère impossible, elle prescrit un usage « compatible », une exigence qui réfère de manière générale à un accord avec la morphologie du bâtiment, en termes de dimensions, d'échelle, de couleurs et de matériaux. L'intervention est donc limitée à la considération physique des seuls éléments architecturaux et décoratifs.

---

mémoires collectives, fabriquées par les ruptures (guerre, rupture des économies et des systèmes de vie traditionnelle, la mondialisation). L'étude des mémoires dont l'apport majeur à l'historiographie est de rendre explicite ce qui demeure implicite, remet en question toute la tradition historiographique. Voir surtout Nora, P. « Mémoire collective » in Le Goff, J.; Chartier, R. et Revel, J. (éd.) *La nouvelle histoire*, Paris, CEPL, 1978, pp. 398-401 ; et Halbwachs, M. *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950.

L'approche cognitive-explicative basée sur l'étude des processus de transformation des milieux bâtis aborde la question d'un angle différent. Une nouvelle fonction est proposée suite à la lecture des processus de formation et de transformation de la ville, tenant compte de la dynamique du rôle, des localisations et de la conformation des édifices spécialisés dans le contexte de la ville et du territoire, étant donné que chaque phase de croissance entraîne une modification de la hiérarchie des services hérités de la phase précédente, de leur taille et de leur position relative<sup>23</sup>.

En somme, il s'agit de trouver une concordance entre les caractéristiques typologiques d'un édifice né pour abriter des fonctions spécifiques à un certain moment, et un usage actuel qui soit à la fois congru avec les caractéristiques typomorphologiques d'un édifice et avec la modularité et la distribution des polarités dans le tissu. Il faut d'abord comprendre le processus de genèse et de mutation de cette structure, ce qui permet de cerner la limite de transformabilité dans le cadre du processus d'évolution du « filon typologique » auquel elle appartient, pour ensuite lui assigner une fonction moderne adéquate.

Par ailleurs, un tel raisonnement n'exclut pas la démolition. La démolition survient lorsque la spécialisation du bâtiment est trop avancée et que sa capacité d'accommoder d'autres fonctions est trop réduite, mais aussi lorsque aucune fonction de la gamme des fonctions actuelles acceptables dans le cadre du type spécialisé respectif n'est compatible avec les vocations acceptables à l'échelle du tissu, de la ville ou du territoire. Lorsque l'adaptation n'est plus la solution satisfaisante, la pression des besoins fonctionnels entraîne la destruction des formes obsolètes et leur remplacement. Cette logique est en mesure d'expliquer la démolition de certains édifices, malgré leur statut de monuments historiques, ce qui laisse les experts perplexes face à l'inefficacité de leurs instruments; elle montre aussi qu'une gestion des paysages culturels basée sur des attributs intrinsèques — état de conservation, intégrité, authenticité, etc. — ne garantit plus la pérennité et l'appropriation des artefacts bâtis.

Toutes ces considérations conduisent à la conclusion que la théorie de la conservation — qui convenait bien à une époque où le champ patrimonial, bien délimité dans le temps et dans l'espace, était constitué « d'événements » bâtis — ne représente plus un cadre théorique approprié à la conservation et à la gestion des paysages culturels. Nous croyons, du moins en ce qui concerne l'échelle urbaine et territoriale, que tout effort de mise à jour, d'élargissement sémantique ou de relativisation des concepts-clefs, ne sont que des spéculations incapables de

---

<sup>23</sup> La série de transformations examinées montre qu'en général les services s'accroissent et se spécialisent, tout en se localisant différemment en fonction des qualifications diverses assumées par les secteurs de la ville auxquels ils appartiennent. Voir, à ce sujet, Maffei, G.-L. « L'edilizia specialistica », in Macci, L. *Materiali per un progetto d'architettura*, Firenze : Teorema, 1980 ; et Caniggia, G. « L'edilizia specialistica », in Caniggia, G. (sous la direction de Gianluigi Maffei), *Ragionamenti di tipologia. Operatività della tipologia processuale in architettura*, Firenze : Alinea, 1997.

restituer un langage vivant et compréhensible au monde des mémoires collectives et, par conséquent, inefficaces sur le plan opérationnel. Autrement dit, la théorie traditionnelle de la conservation a elle-même atteint sa propre « limite de transformabilité ».

L'autre approche, qui tente de récupérer les identités compromises, semble répondre plus efficacement aux impératifs actuels, soit, entre autres, la mondialisation, qui menace d'effacer les identités locales. L'identification des règles grammaticales et syntaxiques de longue durée qui ont agi dans le passé pour constituer nos paysages culturels s'avère, aujourd'hui, l'instrument apte à orienter et à contrôler les transformations futures ainsi qu'à fournir la connaissance indispensable pour comprendre le sens de l'existant.

Cette attitude culturelle est encore récente et les nouvelles idées cheminent difficilement, mais leur affirmation seule offre les bases conceptuelles d'une conservation durable de nos paysages culturels.

Publié dans : *USEK*, Beyrouth, Liban :  
Université Saint-Esprit, no 2, juin 1999

**Pierre Larochelle** est professeur retraité de l'École d'architecture de l'Université Laval, à Québec. Il poursuit des recherches sur les processus de genèse et de transformation des milieux bâtis, la conservation des paysages culturels et l'aménagement des rives en milieu urbain. Engagé dans le développement de méthodes de design appropriées à des pratiques d'aménagement respectueuses de l'identité des lieux, il joue un rôle actif dans des groupes de défense du patrimoine.

Adresse : 380, Grande Allée Ouest, app. 1207, Québec, G1S 4M1 Canada  
Téléphone : (418) 682-3218  
Courriel : pierre.larochelle@gmail.com

Diplômée de l'Institut d'architecture et d'urbanisme « Ion Mincu » de Bucarest et titulaire d'un M. Arch. de l'Université Laval de Québec, **Cristina Iamandi** est l'auteure de nombreux articles relatifs aux théories et aux pratiques de conservation du patrimoine architectural et urbain, elle s'intéresse aux outils cognitifs et méthodologiques pour le contrôle des transformations de la forme urbaine.

## CADRES THÉORIQUES

### TYPO-MORPHOLOGIE / THÉORIE DE LA CONSERVATION

	<b>TYPO-MORPHOLOGIE</b>	<b>THÉORIE DE LA CONSERVATION</b>
<b>NATURE de la théorie</b>	<b>SCIENCE</b> Cognitive-explicative	<b>DOCTRINE</b> Normative-prescriptive
<b>OBJET (CHAMP)</b>  <b>Intérêts prioritaires</b>	<b>MILIEU BÂTI COMME CULTURE MATÉRIELLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissements humains</li> <li>• Territoires humanisés</li> <li>• Paysages culturels</li> </ul> <b>Produits de la conscience spontanée</b> (culture populaire) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractères identitaires</li> <li>• Phénomènes typiques</li> </ul>	<b>CHEFS D'OEUVRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monuments</li> <li>• Monuments historiques</li> <li>• Centres historiques</li> </ul> <b>Produits de la conscience critique</b> (culture savante) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractères distinctifs</li> <li>• Manifestations exceptionnelles</li> </ul>
<b>HISTOIRE</b>  <b>Précédents</b>	<b>HISTOIRE « ACTIVE »</b> <b>Historicité = condition d'existence des objets</b> La « Nouvelle histoire »	<b>CONCEPTION LINÉAIRE</b> <b>= Valeur d'ancienneté</b> <b>Présent dissocié du passé</b> Histoire des arts décoratifs
<b>OUTILS COGNITIFS</b>	<b>LECTURE DES MILIEUX BÂTIS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconstruction des processus de morphogenèse des milieux bâtis</li> <li>• Identification de leurs permanences structurales</li> <li>• Évaluation de leur « transformabilité »</li> </ul>	<b>INVENTAIRES</b> Discrimination des objets construits fondée sur des valeurs esthétiques et historiques
<b>OBJECTIFS</b>	<b>CONCILIER LES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES DES MILIEUX BÂTIS ET PRÉSERVER L'IDENTITÉ DES LIEUX</b> (Objets bâtis vus comme des artefacts)	<b>PRÉSERVER L'AUTHENTICITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES</b> (Objets construits considérés comme des documents historiques ou historiographiques)
<b>CRITÈRES</b>	<b>RÈGLES SYNTAXIQUES</b> Grammaire transformationnelle (Spécifiques)	<b>ENSEMBLE DE PRINCIPES</b> Prescriptions /Proscriptions (Universels)

LAROCHELLE/11.98

## **LE PAYSAGE CULTUREL COMME PALIMPSESTE : ENREGISTREMENT DU PROCESSUS DE GENÈSE ET DE TRANSFORMATION DU MILIEU BÂTI**

**Pierre Larochelle, Université Laval**

La présente communication porte sur le paysage appréhendé en tant qu'objet de culture matérielle. J'y aborderai quelques-uns des motifs qui expliquent notre manque de compréhension des règles d'organisation spatiale des structures qui les composent : de l'abri élémentaire aux tissus urbains, des monuments aux organismes urbains, du simple établissement agricole aux structures territoriales les plus étendues. Je pose comme postulat que la forme des paysages culturels, qui résulte du phénomène d'humanisation de l'espace, constitue un enregistrement des processus de genèse et de transformation des milieux bâtis. Je prétends que les paysages culturels constituent par conséquent la source essentielle des connaissances nécessaires à la pratique de l'aménagement, à la gestion du cadre de vie et à la protection de sa valeur patrimoniale.

Les paysages culturels, produits historiques des relations entre les populations, leurs activités et les lieux, constituent des oeuvres collectives en continuelle transformation. De tous les objets de culture matérielle, peu sont aussi diversifiés et nuls ne sont plus complexes. Bien qu'ils nous soient très familiers, puisqu'ils forment notre cadre de vie quotidien, ils n'en demeurent pas moins profondément méconnus. De fait, nous en sommes encore à nous questionner sur une définition opérationnelle du concept tellement « omnicompréhensif » de paysage, à chercher à élaborer une taxonomie satisfaisante pour les classer.

Il faut admettre l'absence quasi totale, chez la grande majorité de nos concitoyens, d'une culture du milieu bâti. Comment expliquer qu'à tous les niveaux de notre système d'éducation, on offre un éventail de cours sur à peu près toutes les manifestations de la culture : la langue, la religion, l'économie politique, les arts plastiques, la littérature, la musique, le théâtre et le cinéma, sauf précisément sur la structure des établissements humains? Faut-il s'étonner du fait que dans tous nos médias, journaux, radio et télévision, il ne se trouve pas un chroniqueur pour formuler un jugement critique sur les projets majeurs susceptibles d'affecter de manière irréversible la qualité de notre cadre de vie?

Ce qui est beaucoup plus surprenant, plus inquiétant aussi, c'est l'absence de fondements théoriques objectifs dans la démarche de ceux-là mêmes qui planifient et contrôlent l'organisation physique et spatiale des édifices, des tissus urbains, des villes et des organismes territoriaux.

Aussi longtemps que la conscience spontanée a prévalu dans la conception de la forme des objets bâtis, on a eu une compréhension synthétique et immédiate de ce qui convient pour déterminer la configuration, les dimensions et la position relative de n'importe quel objet bâti. Celui qui agissait avec une conscience spontanée n'avait pas besoin de réfléchir à la manière correcte de faire les choses. Des types consacrés, qui correspondaient à des modèles culturels caractéristiques de la société, et qui avaient le caractère de solutions codifiées, lui fournissaient globalement les principes de distribution spatiale, les systèmes constructifs et le code stylistique. Parce qu'ils constituent une synthèse d'informations organisées *a priori*, les types consacrés assurent l'absence de contradictions, permettent que chacun des éléments du milieu bâti soit accordé avec les autres composantes de même échelle, ou d'échelle immédiatement supérieure ou inférieure.

Depuis que la production de l'habitat n'est plus le fait de pratiques générées par des habitus, c'est-à-dire de pratiques nécessairement conformes à des principes implicites établis par convention et propres à chaque aire culturelle, l'aménagement, en tant que discipline du savoir et que champ de pratique, connaît une crise profonde. Aucun mécanisme n'assure plus la présence active des expériences passées et la cohérence de l'ensemble des interventions.

Tous les projets qui concernent l'aménagement ou la transformation des paysages culturels ne peuvent désormais qu'être les produits d'une conscience critique, c'est-à-dire d'une conscience de crise. Chaque décision doit faire l'objet d'un choix songé, réfléchi, dû à l'absence de solutions codifiées qui résulte de la rupture du processus typologique.

Le manque d'une théorie unificatrice, de critères communs empêche ceux qui oeuvrent dans les divers domaines de l'aménagement d'appréhender le milieu bâti, tel qu'il se présente à notre regard, comme produit unitaire et organique d'un processus historique de transformation et de différenciation. Ce problème rend particulièrement difficile l'analyse des paysages urbains et ruraux.

De nombreux autres facteurs font obstacle à une connaissance intégrée de la ville et du territoire humanisé comme super-objets de culture matérielle, notamment d'une part, la diversité et la complexité toujours croissante des éléments qui entrent dans la composition du cadre bâti; d'autre part, la multiplication conséquente des spécialisations et des champs de pratique.

La forme de chacun des éléments et des systèmes qui composent le milieu bâti est conçue et contrôlée par des intervenants différents qui n'ont habituellement qu'une faible compréhension de l'organisation d'ensemble des structures dont ces systèmes font partie. Ils n'ont généralement pas non plus les moyens d'évaluer les

impacts de leurs décisions sur le maintien des équilibres fragiles qui assurent le bon fonctionnement des organismes bâtis à plus grande échelle.

De toutes façons, les aménagistes ne doivent pas se faire d'illusions sur le degré réel de contrôle qu'ils exercent sur la transformation de l'environnement humain bâti. Les mécanismes de prise de décision revêtent un caractère de plus en plus diffus. À travers les arcanes de la promotion immobilière, des montages financiers et des forces politiques, il est devenu pratiquement impossible de désigner les vrais responsables des changements qui affectent notre cadre de vie, qu'ils soient préjudiciables ou bénéfiques.

En vérité, en matière d'aménagement, plus l'enjeu d'une décision est important, plus la décision a des chances d'être prise par quelqu'un qui ignore pratiquement tout des principes fondamentaux sur lesquels celle-ci devrait s'appuyer. Plus un projet risque de causer un tort considérable au milieu, plus le dommage est irréversible, plus il affecte un grand nombre d'individus, plus il y a de chances que ce projet échappe aux procédures normales de contrôle et d'approbation.

Pendant que les Commissions consultatives d'urbanisme discutent de l'apparence et de la symétrie des bâtiments, mesurent à l'aune des PIA (plans d'intégration architecturale) la conformité des caractères stylistiques secondaires aux critères de la culture de goûts dominante ; on oublie que les enjeux les plus importants, tels que : la configuration du domaine public collectif et le maintien de la lisibilité de ses limites, la localisation et le mode d'insertion des parcs et des monuments publics dans le maillage urbain, ou encore la détermination des vocations des sites exceptionnels, font l'objet de tractations occultes et de décisions arbitraires, pas forcément toujours motivées par la recherche de l'intérêt public.

La crise de l'aménagement est particulièrement visible dans l'enseignement dispensé dans les laboratoires de design architectural et urbain. Il suffit de comparer les plans de cours dans les programmes de formation des architectes et des urbanistes pour constater qu'on ne parvient pas à y définir la nature de la matière enseignée et les limites de la discipline. Il y a une grande diversité d'attitudes et d'objectifs d'un professeur à l'autre, une absence de consensus sur les principes fondamentaux et une carence évidente au plan des méthodes.

De fait, on peut affirmer que la formation des aménagistes contribue activement depuis le début du siècle à perpétuer la crise. Depuis que le Mouvement moderne a entraîné un mépris des formes héritées de l'histoire et remplacé les anciens codes, dérivés de ceux des académies, par une valorisation excessive de l'innovation typologique et de la créativité personnelle — qui s'est

d'ailleurs rapidement mutée en imitation des vedettes internationales — le contenu des laboratoires de design architectural se limitent généralement à des savoir-faire subjectifs. On évoque la vague notion d'art pour couvrir une pratique qui fait grande consommation de théories confuses et d'images indexées sur les fluctuations du goût.

L'histoire traditionnelle de l'architecture et de l'urbanisme, dérivée de la critique des arts décoratifs, contribue elle aussi largement à entretenir le mythe de l'aménagiste créateur de formes nouvelles. Elle présente une vision extrêmement réductrice des structures du milieu bâti, ne retenant comme seuls objets dignes d'attention et d'étude que les oeuvres d'une valeur esthétique reconnue, c'est-à-dire des éléments aussi exceptionnels que minoritaires dans l'éventail des objets qui constituent le cadre bâti d'une société.

En se consacrant en priorité à la planification, l'urbanisme s'est montré moins sectaire que l'architecture ; cependant, à force d'emprunter ses outils à toutes les autres disciplines, il a fini par perdre tout intérêt pour la forme et par oublier son rôle le plus spécifique : celui de procéder à l'ordonnement de l'espace.

Il serait illusoire d'espérer un retour à des conditions où la cohérence des formes du milieu bâti serait à nouveau générée par des mécanismes qui procèdent de la conscience spontanée. Il serait tout aussi vain de compter sur des formes de travail interdisciplinaire ou de s'en remettre à l'arbitrage d'un quelconque maître d'oeuvre.

Il n'y a d'autre issue possible à la crise que la reconstruction des savoirs organisés qui sont le fruit de l'expérience d'aménager des lieux, en situation historique réelle, dans une aire culturelle donnée, par une population donnée. Une telle reconstruction doit avoir tous les attributs essentiels d'une science : spécificité du champ d'application, élaboration à partir du réel, vérification dans le réel, capacité d'autocorrection de ses postulats.

Une science du milieu bâti aurait les caractères d'une morphologie, d'une syntaxe et d'une histoire. Une morphologie parce que les formes peuvent être analysées en elles-mêmes, de façon autonome ; une syntaxe, parce qu'il n'importe pas tant de connaître les éléments des structures que les lois qui gouvernent leurs relations réciproques, enfin une histoire, qui ne serait plus celle des oeuvres remarquables du passé, mais l'histoire du milieu bâti présent, lu comme aboutissement et enregistrement de son processus de genèse et de transformation.

L'émergence d'une telle science faciliterait grandement l'analyse des valeurs patrimoniales des paysages. Depuis que les sociétés ont commencé à se préoccuper de préservation et de mise en valeur de leur héritage culturel, la notion

de patrimoine s'est progressivement élargie à l'ensemble des objets de chaque époque ou aire géographique qui revêtent un intérêt significatif tant au plan culturel qu'esthétique ou historique. Aujourd'hui, le problème se pose donc de l'évaluation globale des paysages urbains et ruraux en tant que biens culturels.

L'expérience des arrondissements historiques tels que l'île d'Orléans et le Vieux-Québec ont permis de constater l'inefficacité des pratiques traditionnelles de préservation des monuments et sites à l'égard des structures à grande échelle du milieu bâti. Les tissus urbains, les agglomérations et les organismes territoriaux se situent en dehors des limites de validité des théories et des méthodes de restauration architecturale, dérivées elles aussi des théories et méthodes conçues pour la conservation des oeuvres d'art.

Les fondements théoriques qui sous-tendent les politiques des biens culturels, à commencer par les concepts même de patrimoine et d'arrondissement « historique », reposent sur une conception réductrice de l'histoire, selon laquelle le présent est totalement dissocié du passé. De plus, les mesures traditionnelles de sauvegarde, axées essentiellement sur la conservation matérielle des artefacts, ne tiennent aucun compte de la protection des perspectives visuelles et des paysages associés à l'expression de l'identité culturelle des lieux.

En ce qui concerne les entités administratives responsables de l'aménagement urbain et territorial, elles sont elles-mêmes le reflet de cette conception manichéenne de l'histoire. D'une part, les centres déclarés historiques sont gérés par les organismes de défense du patrimoine qui obéissent à une logique de conservation. Par conséquent, on tend à les soustraire au processus de transformation continue qui est, pour la ville et le territoire, oeuvre collective toujours inachevées, une condition de survie.

D'autre part, tout le reste du territoire, y compris les banlieues, cadre de vie de la grande majorité des citoyens, se voit pratiquement dénié tout droit à l'historicité. Injustement considéré comme lieu sans mémoire et sans identité, il est façonné selon la logique antagoniste du développement. On semble trouver normal qu'il fasse l'objet d'interventions qui s'inscrivent en rupture totale avec son processus historique d'humanisation.

Par rapport à l'état des connaissances relatives aux phénomènes naturels, on pense à la botanique ou à la biologie, la pauvreté des outils cognitifs avec lesquels on aborde, encore aujourd'hui, l'étude et l'organisation des établissements humains est consternante.

Le milieu bâti est le produit de la dialectique entre, d'une part, des formes planifiées, déterminées dans le cadre de projets souvent indifférents à l'identité des

lieux, et d'autre part, des formes qui sont le produit d'un processus historique spontané, donc propres à chaque époque et à chaque milieu. De ces deux modes de détermination de la forme du cadre bâti, le second est le plus important, particulièrement en ce qui concerne l'habitation.

Les recherches à caractère fondamental susceptibles de contribuer au développement des connaissances sur l'organisation physique et spatiale du milieu bâti québécois sont trop rares. Il importe de procéder à des études systématiques de caractérisation de ses structures. Il est possible, à partir de l'analyse de leurs formes actuelles, de reconstruire leur processus historique de genèse et de transformation, d'identifier, à travers leurs permanences structurales, les modèles culturels propres à notre société. En tant qu'enregistrement de ces processus, les paysages culturels représentent, pour peu qu'on sache les déchiffrer comme des palimpsestes, une source de connaissances privilégiée et irremplaçable.

Une saine gestion des paysages culturels requiert aussi un changement d'attitude de la part l'ensemble des intervenants qui participent à l'aménagement du cadre de vie. Ils devront prendre conscience du fait que leur rôle n'est pas d'innover et de créer des objets distinctifs et personnalisés, mais d'entretenir les structures héritées du milieu, de les transformer lorsqu'il apparaît nécessaire de les adapter à de nouveaux besoins, en prenant soin d'inscrire chaque intervention nouvelle dans la continuité historique des transformations antérieures du cadre bâti existant.

Conférence prononcée à l'assemblée d'ouverture des  
États généraux du paysage québécois le 16 juin 1995.

## LE PAYSAGE COMME ENREGISTREMENT DU PROCESSUS D'HUMANISATION DU TERRITOIRE : LE CAS DE L'ILE D'ORLEANS

Pierre Laroche, Université Laval

### Résumé

Cet article aborde le problème de la conservation des caractères essentiels des paysages culturels. Le cas de l'île d'Orléans permet d'illustrer le phénomène de rupture de la continuité historique dans le processus de transformation d'un territoire. Manifestement, l'octroi du statut d'arrondissement historique à l'île n'a pas entraîné un contrôle de l'aménagement apte à assurer la sauvegarde des caractères hérités du territoire. Une étude menée à l'école d'architecture de l'Université Laval visait la production des connaissances nécessaires à l'élaboration d'un plan d'aménagement territorial capable de concilier les besoins de développement avec les impératifs de préservation de l'identité des lieux. À cette fin, les méthodes de l'analyse morphologique et historique du milieu bâti ont été appliquées à la définition des contenus structuraux des paysages caractéristiques de l'île.

Le paysage, comme produit de culture matérielle offert à la connaissance sensible, constitue un enregistrement de l'ensemble des transformations qui contribuent au processus d'humanisation du territoire. Produit historique des relations entre une population, ses activités et un lieu, le paysage donne à lire la mémoire du lieu, qui est aussi mémoire de la société qui l'a façonné<sup>1</sup>.

Si l'île d'Orléans revêt une valeur quasi mythique dans l'imaginaire collectif québécois, c'est précisément parce que ses paysages témoignent de l'évolution de la société québécoise depuis les débuts de la Nouvelle-France. La valeur patrimoniale exceptionnelle de ce territoire était reconnue en 1972 par l'octroi du statut d'arrondissement historique.



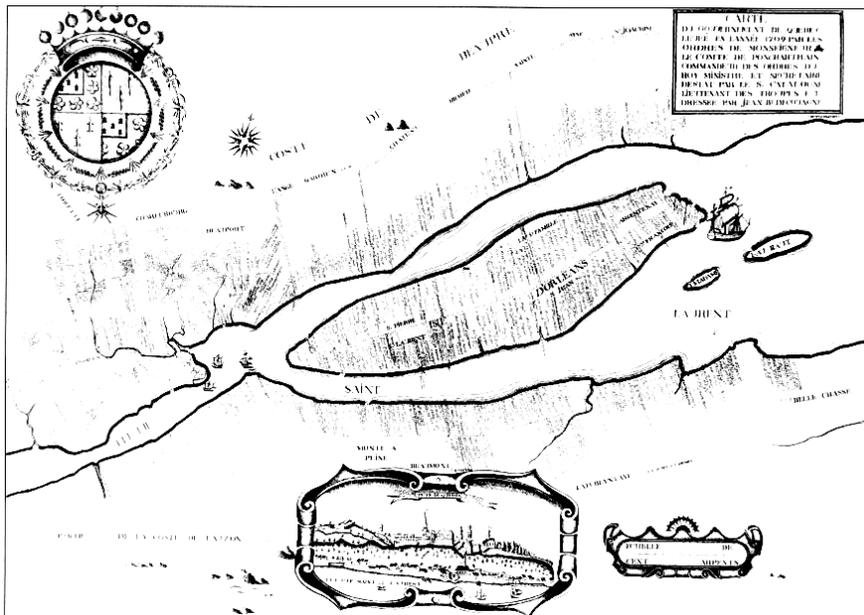
Implantation traditionnelle  
des maisons dans les villages.

En raison de sa proximité de l'agglomération de Québec, l'île subit depuis les années '60 les effets du phénomène croissant de l'étalement des banlieues. Les pressions de développement s'expriment par la mutation progressive des secteurs de villégiature, par l'adoption de nouveaux périmètres d'urbanisation et par l'ouverture de nouveaux développements résidentiels. Même si l'on observe dans la récupération de certains traits caractéristiques de l'architecture traditionnelle de l'île l'expression de la volonté des nouveaux résidents de préserver l'identité particulière du lieu, les développements récents présentent généralement les mêmes caractères que les autres banlieues contemporaines.

Un plan d'aménagement territorial du paysage pourrait constituer un instrument de contrôle apte à assurer l'inscription de l'ensemble des transformations du milieu bâti dans la continuité historique des lieux. Un tel projet devrait être à la fois suffisamment permanent pour demeurer valide pendant un certain temps et assez flexible pour rencontrer les exigences des besoins constants de transformation. Il ne s'agit donc pas de proposer des images mais de formuler les règles syntaxiques (pour ainsi dire les génotypes) qui devraient gouverner la transformation des structures du milieu bâti (notamment le tracé des nouvelles rues et la configuration des nouveaux lotissements). Les connaissances essentielles à la confection du plan ne peuvent provenir que de l'analyse des règles qui ont présidé au processus de genèse et de transformation des structures existantes du territoire<sup>2</sup>.

Une recherche réalisée à l'École d'architecture de l'Université Laval (Larochelle et Dubé, 1993), avait précisément pour but de produire les connaissances requises pour l'élaboration d'un plan d'aménagement territorial des paysages de l'île. L'objectif de cette étude était d'identifier les caractères essentiels du milieu bâti en tant que structure héritée. Plutôt que de procéder à une appréciation esthétique des paysages, on a tenté d'en expliciter systématiquement les contenus structuraux qui confèrent à l'île son caractère distinctif et à chacune de ses paroisses son identité spécifique. La recherche visait plus particulièrement à définir les caractéristiques physiques et spatiales lisibles dans le champ visuel des espaces qui appartiennent au domaine public collectif.

Les chercheurs ont utilisé les outils cognitifs propres à l'analyse typomorphologique et historique du milieu bâti (Caniggia & Maffei, 1979). Cette approche repose sur une méthode de lecture du milieu bâti qui permet de reconstituer son processus de formation. La démarche morphologique opère à l'inverse des études traditionnelles associées à la connaissance du patrimoine architectural et urbain. En effet, la typo-morphologie s'intéresse davantage à ce qui est banal et commun qu'à ce qui est rare et distinctif. L'histoire du milieu bâti diffère aussi de l'histoire de l'architecture traditionnelle en ce qu'elle analyse le cadre bâti existant dans son ensemble, sans discrimination esthétique, comme résultat du processus historique d'humanisation du territoire.



Carte de Gédéon de Catalogne dressée en 1709 (Archives nationales du Québec)

### *Morphogenèse des structures du milieu bâti à l'île d'Orléans*

Des recherches ont établi la présence d'Amérindiens à l'île d'Orléans longtemps avant notre ère. Cependant, le premier découpage du territoire qui laissera des traces perceptibles dans le paysage et qui continue de conditionner la forme des lotissements actuels remonte à la concession de fiefs par la Compagnie des Cent-Associés, sous le Régime français. Les rives du Saint-Laurent sont alors découpées en lanières (censives) perpendiculaires aux vents dominants et à la direction générale du fleuve.

La modularité qui caractérise tant l'organisme territorial que le tissu agricole dérive des modèles de communauté rurale (le fief, la paroisse) et d'unité de production agricole (la ferme) implicites à la planification effectuée par la Compagnie des Cent-Associés. Les paroisses mesurent environ deux lieues et demie de longueur (soit de 11 à 15 Km), et leurs centres se trouvent plus ou moins équidistants les uns des autres. Le paroissien le plus éloigné se trouvait donc à environ une heure de marche de son église. Quant au module de subdivision cadastrale, il sera établi à trois arpents et une demie perche par trente ou quarante arpents. La division actuelle en six paroisses conserve pour l'essentiel les anciennes limites seigneuriales. Le découpage en lanières du paysage rural et l'orientation caractéristique de ses composantes remontent en droite ligne aux décisions de la Compagnie des Cent-Associés.

Contrairement au parcellaire agricole, le système viaire de l'île est le produit d'un processus de formation spontané qui s'étend sur un siècle. De fait, le fleuve Saint-Laurent fait office de parcours-mère pour le tissu original de l'île, puisque le lotissement permettait à chaque propriétaire terrien un accès au rivage. Il semble d'ailleurs que les maisons construites sous le Régime français (la plupart des habitations sont incendiées par l'envahisseur en 1759) étaient localisées plus près du fleuve que du chemin actuel. Le tracé du parcours périphérique (le Chemin royal actuel) est déterminé essentiellement par les facteurs orographiques et hydrographiques ; ainsi, à plusieurs endroits il s'éloigne considérablement à l'intérieur des terres pour contourner l'embouchure des rivières. La structure routière actuelle de l'île demeure très simple. Outre le Chemin royal qui ceinture l'île, elle comporte quelques voies de raccordement qui relient les villages situés de part et d'autre des versants de l'île entre eux et avec le fleuve par l'intermédiaire des quais. La localisation des noyaux paroissiaux coïncide donc avec les principaux nœuds du système viaire. Les quelques parcours d'implantation qui desservent les nouveaux développements sont rattachés à la voie de ceinture.



La relation au Fleuve

On peut constater que les caractères des paysages perceptibles à partir des voies publiques varient selon le rôle historique de chacun des parcours dans le système viaire. Ainsi, plusieurs segments du chemin de ceinture (parcours de substitution au parcours-mère) présentent un caractère asymétrique, en effet, ils traversent les parcelles agricoles qu'ils desservent de sorte que les fermes y sont établies d'un seul côté et jamais face à face comme on le voit dans les rangs réguliers du territoire agricole québécois. L'autre segment du Chemin royal, qui emprunte le tracé du parcours de raccordement qui relie les deux moitiés de la municipalité de Saint-François, est également atypique. Ses rives n'ont pas fait l'objet d'édification et c'est le seul segment de la voie de ceinture qui permette encore de percevoir une des caractéristiques essentielles du territoire de l'île : l'opposition entre un centre naturel et non construit et une périphérie habitée. Trois autres voies de raccordement traversent l'île, soit la route des Prêtres, le chemin

du Mitan et la route Prévost. Les deux premières sont anciennes et ne constituent que des liens saisonniers. Elles ont conservé le caractère propre aux parcours de raccordement et leurs rives n'ont pas été édifiées. Par contre, le type d'implantation résidentielle réalisé le long de la route Prévost, qui relie Saint-Pierre à Saint-Laurent dans l'axe du pont depuis 1949, est celui des banlieues.

### *Le milieu biophysique*

Les divers secteurs de l'île doivent une part de leurs caractères hérités aux particularités géomorphologiques du milieu. L'orographie, l'hydrographie, la composition des sols et les facteurs liés au climat permettent de comprendre la configuration et la distribution de plusieurs des composantes du milieu bâti. La plupart des limites latérales des fiefs à l'île et sur de la Côte de Beaupré, qui « courent le nord-ouest », ont un point d'intersection avec un accident géographique (embouchure de ruisseau ou de rivière, replat, etc.). Les sols de composition différente ont entraîné une différenciation des cultures. Ainsi, sur un sol plutôt sablonneux, l'on retrouve la culture de petits fruits, la fraise de Saint-Laurent notamment, la pomme de terre et le poireau de Saint-François. De même, les attributs biophysiques différents des rives nord et sud de l'île ont eu une influence déterminante sur la différenciation des modes d'utilisation du territoire, et contribué à leur façonner une identité particulière.

Du côté nord, une bande étroite de terrain, hormis l'estran, une plaine inondable de vase marine, se trouve au pied de l'escarpement qui constitue en un à-pic d'environ 40 m de hauteur. L'éloignement des berges des villages de Saint-Pierre et de Sainte-Famille ainsi que l'exposition au nord et aux vents dominants expliquent la vocation quasi exclusivement agricole de ces deux paroisses, jusqu'à une époque somme toute récente.

Le rivage au sud et à l'ouest présente une plaine rocheuse et caillouteuse, découpée par plusieurs anses favorables au mouillage d'embarcations, notamment à l'embouchure des rivières, et de surcroît, à l'abri des vents dominants. Le chenal sud, large de 3 à 11 Km, et d'une profondeur moyenne de 12 m sert de voie maritime pour les vaisseaux de fort tonnage. L'accès facile au fleuve, la protection des vents dominants ainsi que l'exposition au sud ont favorisé l'urbanisation de la plaine littorale, avec des agglomérations, tantôt villageoises, tantôt de type villégiature, qu'une dénivellation d'environ 20 m de hauteur sépare du secteur agricole.

Dès 1780, des pilotes s'installent à Saint-Jean, à l'embouchure de la rivière Lafleur. Les terres sont boisées et propices au développement de l'industrie de coupe du bois et à l'émergence de chantiers navals et de chalouperies. Avec le déclin des activités maritimes, au début du XX<sup>e</sup> siècle, le tourisme - ou la villégiature - prend de plus en plus d'importance à Saint-Laurent et à Saint-Jean.

L'essor et la diversité des activités économiques en rapport avec la navigation, l'industrie du bois et la villégiature affectent principalement les villages qui présentent une configuration propice aux activités maritimes. Les maisons construites en brique jaune d'Écosse, matériau de lest des navires au retour de Grande-Bretagne, témoignent encore aujourd'hui de l'époque de prospérité des activités maritimes de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sur la rive sud de l'île.

#### *Traits caractéristiques associés au caractère insulaire et agricole du territoire*

L'organisation de la structure spatiale héritée témoigne de la valorisation des liens physiques et visuels avec le fleuve. Il en résulte une forte polarisation centre-périphérie qui se lit dans la distribution centrifuge des composantes bâties sur le territoire. Si la croissance des agglomérations a privé de nombreuses parcelles agricoles de leur accès original à la rive, l'accessibilité à l'eau demeure le premier attribut recherché pour les développements de villégiature, et les perspectives visuelles sur le plan d'eau demeurent un facteur déterminant de l'organisation spatiale du territoire. Ainsi, les façades avant et arrière des maisons localisées entre la voie publique et le fleuve présentent souvent toutes deux les caractéristiques habituellement réservées à la façade principale.

En ce qui concerne les secteurs agricoles, l'orientation caractéristique des lanières originales y est nettement perceptible dans le paysage, de même que l'ensemble des traits morphologiques qui sont le produit de la syntaxe rigoureuse qui a régi traditionnellement la configuration, les dimensions et la position relative des diverses composantes de la ferme comme organisme (l'unité de production type). La maison et les bâtiments entre eux occupent des positions établies selon quelques règles consacrées par les usages. La ligne faîtière de leurs toitures est perpendiculaire à l'orientation dominante des lots agricoles. Ils témoignent par un recul important (jusqu'à 100 mètres) d'une certaine indépendance à l'égard des voies publiques. Des parcours privés, généralement adjacents à la ligne latérale de lot, les relient à la rue ainsi qu'au mitan et au fleuve.

#### *Caractère des villages et des agglomérations de villégiature*

Le « noyau sacré » (l'église, l'école et le cimetière), qui a servi de pôle de développement aux villages, en constitue encore le centre. Il était traditionnellement relié à la rive du fleuve par un parcours de raccordement. Le caractère essentiel des villages réside, malgré leur linéarité, dans la disposition dense de leurs éléments et une organisation spatiale ordonnée en fonction de la possibilité d'en rejoindre les confins en quelques minutes de marche. Leurs limites sont clairement perceptibles à cause du changement marqué de densité et de l'interruption des trottoirs ; elles sont souvent marquées par la présence de chapelles de procession.

La parcelle type, au niveau des villages, est dérivée du parcellaire agricole, dont elle tend à conserver l'orientation. Elle ne sera perpendiculaire à la rue que dans les cas (à Saint-Laurent et Saint-Jean par exemple) où celle-ci traverse à angle le lotissement agricole. Sa dimension est réduite et, généralement, elle est fortement délimitée soit par de la végétation soit par des clôtures. Les maisons villageoises sont implantées près de la rue (la plupart à environ 5 m de la voie publique, mais le retrait va d'un alignement sur le trottoir jusqu'à une distance de 10 m) et près d'une des deux limites latérales du lot pour permettre l'accès à l'arrière de la maison. Sa façade principale est parallèle à la rue, de même que la ligne faîtière des toitures.

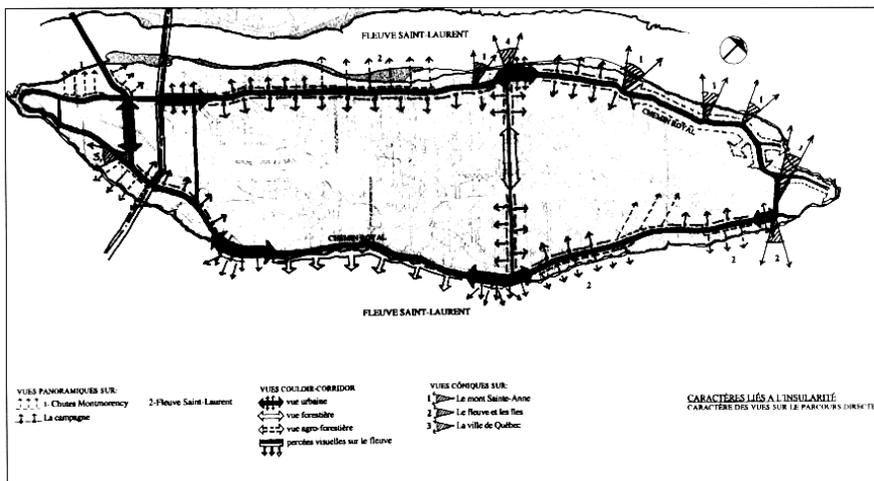
Quant aux agglomérations de villégiatures, elles sont concentrées majoritairement sur le côté sud de l'île. Leur tissu ne diffère pas tellement de celui des villages, ni par la densité ni par la taille des parcelles. Cependant, comme les constructions à usage saisonnier ont été réalisées en bordure des voies agricoles existantes, fortement ramifiées, ou sur des voies d'implantation qui leur sont perpendiculaires, les grappes de parcelles dérivées de chacun des lots agricoles originaux sont indépendantes. Ainsi, contrairement à ce qui est la règle dans les agglomérations villageoises, la structure spatiale des agglomérations de villégiature témoigne d'une volonté d'isolement plus forte que le sentiment d'appartenance à une communauté. Le principal critère d'orientation des bâtiments reliés à la villégiature semble être la vue sur le fleuve.

#### *Rupture de la continuité historique dans les nouveaux développements*

Les caractères morphologiques et syntaxiques des développements résidentiels récents manifestent une brusque rupture de la continuité historique dans le processus de transformation des agglomérations traditionnelles de l'île. Une analyse plus fine, à l'échelle de l'édifice et de son aire de pertinence, révèle cependant un curieux paradoxe. D'une part, on peut constater une recherche consciente d'intégration qui s'exprime dans la duplication d'éléments du vocabulaire et de traits stylistiques traditionnels : volumes, forme de la toiture, format et mode de distribution des ouvertures, etc. D'autre part, quand il s'agit du mode d'implantation de la maison sur la parcelle, de la manière de résoudre la rencontre du bâtiment avec le sol, du respect traditionnel de l'orographie, du mode de délimitation de la propriété, du choix et du mode de distribution des éléments de végétation et de l'orientation de la ligne faîtière de la toiture, on constate une apparente indifférence aux règles qui ont gouverné l'organisation du milieu bâti sur l'île depuis plus de trois siècles. La même rupture de la continuité historique s'observe aussi dans l'insertion de constructions récentes dans la structure existante des villages, notamment lorsque la pente naturelle du terrain est fortement remaniée à l'aide de talus gazonnés ou de murs de soutènement.

À l'échelle de la composition du tissu, le tracé des rues et le mode de distribution des parcelles appartiennent à des modèles d'urbanisation en usage dans les banlieues. Certains changements sont motivés par des contraintes techniques contemporaines (les règlements concernant les champs d'épuration par exemple). Ces facteurs ne suffisent pas à expliquer la perte de mémoire collective à l'égard des règles de syntaxe auxquelles obéissait de façon spontanée, encore récemment, le processus de transformation de la structure des tissus ruraux et urbains, des agglomérations et du territoire.

Étant donné que la structure spatiale originale de l'île avait pour principal attribut de procurer à chaque résidant un accès direct au fleuve, le phénomène le plus surprenant tient au fait qu'aujourd'hui, l'accès public des villages au fleuve n'est plus assuré. Plusieurs quais sont aujourd'hui abandonnés et inaccessibles. Déjà, certaines municipalités sur la rive nord de l'île ne bénéficient plus de raccordement public au rivage alors que d'autres privatisent dangereusement les berges devant leurs monuments et leurs espaces publics collectifs.



Caractères des vues sur le parcours directeur de l'île

### *Le problème de la sauvegarde de l'identité des lieux*

Manifestement, le contrôle des transformations du territoire qui s'exerce sur l'île par le biais des politiques de préservation du patrimoine et, depuis 1976, par la loi de protection du territoire agricole, n'a pas permis de concilier ses besoins de développement avec les impératifs de maintien de la lisibilité des caractères hérités de ses paysages. Les pratiques de gestion des biens patrimoniaux sont axées trop exclusivement sur la conservation matérielle du patrimoine architectural. À l'échelle de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, on ne dispose ni des outils cognitifs, ni des méthodes de contrôle adéquates pour assurer la sauvegarde des structures historiques du milieu bâti : tissus et organismes urbains, territoires agricoles, etc.



Une tentative de récupération des caractéristiques de l'architecture traditionnelle

Les attitudes contradictoires qu'on observe à l'île d'Orléans à l'égard du respect de l'identité du lieu dans l'aménagement reflètent d'ailleurs parfaitement la méconnaissance que nous avons des processus historiques de transformation de notre milieu bâti et de ses caractères hérités essentiels. De nombreuses études ont été menées sur notre patrimoine architectural ancien, généralement fondées sur des approches empruntées à l'histoire des arts visuels, pendant que la recherche dans le domaine de l'analyse morphologique des structures du milieu bâti accuse un retard important, particulièrement en matière de syntaxe formelle des tissus, des agglomérations et des organismes territoriaux.

Les paysages culturels sont soumis, comme les paysages naturels, à des mutations successives, et comme ces derniers, ils peuvent maintenir à travers le changement des « permanences structurales », c'est-à-dire des formes qui conservent une continuité reconnaissable malgré le renouvellement de leurs composantes et leur croissance.

Le deuxième volet de la recherche sur l'île d'Orléans, présentement en cours, relève du domaine de l'aménagement. L'objectif est de s'appuyer sur l'identification des « permanences structurales » pour fournir aux pouvoirs locaux des instruments de contrôle des transformations du milieu bâti susceptibles d'affecter les paysages. Il s'agit d'élaborer des mesures de protection des perspectives visuelles remarquables, de formuler des directives (telles que la conservation de l'orographie naturelle) concernant l'implantation des nouveaux bâtiments, et de proposer des mécanismes d'encadrement des projets de développement qui impliquent la délimitation et la configuration de nouveaux lotissements ou le tracé de nouvelles voies.

### Références :

Abbé L.E. Bois, 1895, *L'île d'Orléans ; notes sur son étendue - ses premiers établissements - sa population - les moeurs de ses habitants - ses productions*. Québec, Augustin Côté et Cie.

Joseph Bouchette, 1978 (1<sup>o</sup> édition 1815), *Description topographique du Canada*, Montréal, Éditions Élysée.

Joseph Bouchette, 1831, *Topographical dictionary of one of great Britain's most Happy and Flourishing colonies*.

- Gianfranco Caniggia, 1981, *Strutture dello spazio antropico. Studi e note*. Firenze : Alinea.
- G. Caniggia ; G.L. Maffei, 1979, *Composizione Architettonica e Tipologia Edilizia. Vol. 1 : Lettura dell'edilizia di base*, Venezia : Marsilio.
- « L'île d'Orléans : un écrin à découvrir », *Cap-aux-diamants*, Vol. 5 no 1, 1989.
- Giancarlo Cataldi, 1977, *Per una scienza del territorio*, Firenze : Uniedit.
- Alberto Clementi (a cura di), 1990, *Il senso delle memorie in architettura e urbanistica*. Roma-Bari : Laterza & figli.
- Raymond Gariépy, 1974), *Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts*, Québec, Société historique de Québec, Cahiers d'histoire no. 27.
- Groupe de recherches en histoire du Québec rural, *Rapport historique du comté de Montmorency\_II*, Ministère des Affaires culturelles, Macro inventaire.
- Fred Heyer, 1990, *Preserving Rural Character*, Chicago, American Planning Association, Report number 429.
- Pierre Larochelle ; Claude Dubé, 1992, *Le génie du lieu à l'île d'Orléans : étude des caractères formels essentiels du milieu bâti comme structure héritée*, rapport de recherche. Québec : Université Laval, Faculté d'architecture et d'aménagement.
- Albert Levy ; Vittorio Spigai, 1989 *Le plan et l'architecture de la ville. Il piano et l'architettura della città*. Venezia, Cluva editrice.
- Lincoln Institute of Land Policy, 1990, *Dealing with change in the Connecticut river valley : A design manual for conservation and development*, Amherst, University of Massachusetts at Amherst, Center for rural Massachusetts.
- Giovanni Maciocco (a cura di), 1991, *La pianificazione ambientale del paesaggio*, Milano : Franco Angeli.
- Pierre Nora, 1984, *Les lieux de la mémoire*, Paris : Gallimard.
- Paola Coppola Pignatelli, 1992, *L'identità come processo*, Roma, Officina Edizioni.
- Jean Poirier, 1985, (1° édition 1961), *Toponymie de l'île d'Orléans*, Fondation MINIGO.
- Léon Roy, 1978, (1° édition 1951), *Les terres de l'île d'Orléans, 1650-1725*, Québec, Éditions Bergeron et fils.
- Pierre-Georges Roy, 1976 (1° édition 1928), *L'île d'Orléans*, Québec, Éditeur officiel du Québec et Librairie Garneau.
- Marcel Trudel, 1974, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, Montréal, Fides, collection Fleur de Lys.

---

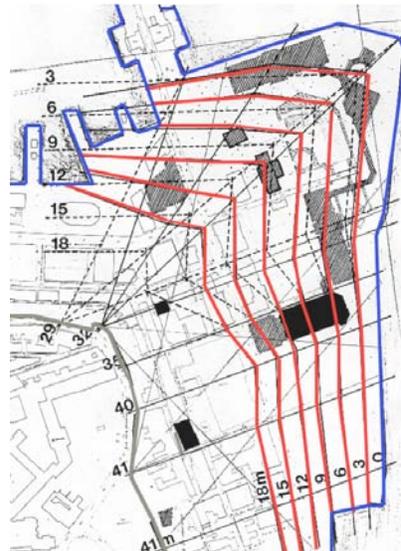
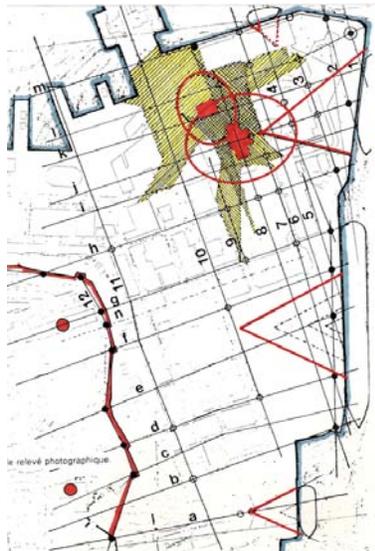
<sup>1</sup> Concernant le problème de la conservation de l'identité et de la mémoire des lieux dans l'aménagement, voir Alberto Clementi *e al*, (1990).

<sup>2</sup> Les recherches menées à Genève et à Venise (Levy et Spigai, 1989) pour développer de nouveaux instruments de contrôle des transformations de la ville et du territoire s'appuient sur ce même postulat.

# LE RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-PORT DE QUÉBEC LA SAUVEGARDE D'UN PATRIMOINE INTANGIBLE : LA QUALITÉ DES PAYSAGES URBAINS

Pierre Larochelle

Mémoire soumis au Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy



Mai 1989

# LE RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-PORT DE QUÉBEC. LA SAUVEGARDE D'UN PATRIMOINE INTANGIBLE : LA QUALITÉ DES PAYSAGES URBAINS

Pierre Larochelle

Mémoire soumis au Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy. Mai 1989

## PROBLÉMATIQUE

Les droits de vue constituent une composante essentielle de la valeur des biens immobiliers : terrains ou bâtiments. Il suffit de jeter un coup d'œil dans les annonces classées d'un journal pour s'en convaincre ; les fréquentes mentions telles que : « vue sur le fleuve » ou « vue sur le château Frontenac », témoignent de l'importance attachée à la jouissance d'une vue exceptionnelle. La valeur marchande d'une propriété ne varie pas seulement en relation avec la qualité mais aussi avec la quantité des vues qu'elle offre. On pourrait même affirmer que cette valeur croît dans la mesure où l'étendue des vues que la propriété procure dépasse les frontières juridiques de cette propriété. La pratique qui consiste à faire varier le prix des appartements d'un même immeuble en fonction du niveau d'étage et du nombre de faces éclairées illustre bien cette réalité. En cette matière toutefois, il n'y a de valeurs sûres que dans les vues imprenables, ou réputées comme telles<sup>1</sup>.

De tout temps, dans l'histoire des établissements humains, le contrôle visuel du territoire a joué un rôle déterminant dans le choix des sites d'implantation des villes et des bâtiments. À l'inverse, la présence de repères visuels et la lisibilité de la forme de la ville contribuent grandement à la qualité des paysages urbains.

Concrètement, le pouvoir de franchir par le regard les limites de propriété est soumis à un certain nombre de contraintes. On connaît les règles tacites du code culturel qui régit les pratiques des relations interpersonnelles à l'échelle des espaces intérieurs. À l'échelle du bâtiment et de la parcelle, la loi assujettit le droit de vue à une marge de recul minimale depuis la ligne de lot. À l'échelle de la ville et de ses quartiers, le problème de la protection des vues exceptionnelles à partir des espaces publics : rues, places et parcs, constitue une responsabilité majeure des pouvoirs municipaux, et représente un des plus grands défis actuels en matière de design urbain.

Si l'intention de tenir compte des perspectives visuelles remarquables apparaît de plus en plus fréquemment dans le discours des urbanistes, il est beaucoup plus rare de voir les pouvoirs locaux adopter des mesures méthodiques d'identification et de protection

---

<sup>1</sup> C'est pourquoi, selon le code sémantique qui exprime le charme discret de la bourgeoisie, les vues sont toujours qualifiées d' « imprenables », comme les martinis sont forcément « dry » et les omelettes « baveuses ».

légale des paysages qui contribuent à la qualité de la vie sur leur territoire. Les réglementations rigoureuses qui contrôlent la qualité visuelle de districts spéciaux comme Battery Park City à New York demeurent des cas d'exception,

Les lacunes en matière de mécanismes de protection des liens visuels entre des postes d'observation privilégiés et des sites naturels ou des monuments architecturaux remarquables se font sentir à toutes les étapes de l'aménagement et de la gestion des territoires soumis à la gouverne des pouvoirs locaux. Même dans le cas des arrondissements historiques, les études d'inventaire et de sélection des vues à dégager ou à préserver font partout défaut ; l'adoption de mesures de protection des paysages urbains exceptionnels laisse grandement à désirer ; et l'évaluation est rarement faite des impacts visuels des projets majeurs de développement.

## ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE DE PROTECTION DES PERSPECTIVES VISUELLES

### **L'inventaire des paysages urbains**

La première phase dans la mise en œuvre d'une politique de protection des paysages urbains exceptionnels consiste à procéder à un inventaire systématique des vues qui s'offrent au piéton à l'échelle du quartier.

Dans une première étape, on effectue un quadrillage de l'ensemble des espaces publics sur le territoire étudié. Il est nécessaire d'identifier les endroits susceptibles de constituer des postes d'observation privilégiés. Par conséquent, une attention particulière doit être accordée aux lieux les plus fréquentés : parcs et places publics, rues, promenades et belvédères. D'autre part, il convient d'identifier tous les objets qui présentent un intérêt pour le regard ou qui contribuent à la lisibilité de la forme urbaine en tant que repères visuels. Ces objets sont naturels : plans d'eau, ravins, montagnes, espaces verts, ou construits : silhouette urbaine, ensembles et œuvres architecturaux remarquables, monuments publics et biens culturels classés ou reconnus.

On doit noter la présence de phénomènes à caractère spectaculaire, tels que les bateaux et les manœuvres qui accompagnent l'activité portuaire.

L'inventaire serait incomplet si on négligeait d'observer, par la même occasion, la présence de nuisances ou d'obstacles qui contribuent à dégrader la qualité visuelle des lieux publics.

Dans une deuxième étape, un relevé photographique des perspectives visuelles existantes doit être effectué à partir de chacun des points d'observation et en direction des divers objets qui présentent un intérêt visuel particulier. Pour effectuer ce type de relevé, il est préférable de situer l'œil de l'observateur à une hauteur approximative de 1,20 m du sol de façon à tenir compte de la taille des enfants comme de celles des adultes. Il est aussi important de localiser avec précision chacun des points d'observation sur une carte.

On peut ensuite procéder à l'évaluation et à la sélection des perspectives visuelles à considérer comme l'équivalent des biens patrimoniaux à transmettre aux générations

futures, et pour lesquelles l'adoption de mesures légales de protection s'avère nécessaire. À ce stade, il n'est pas moins important d'identifier les barrières visuelles existantes qui obstruent des vues exceptionnelles et dont la disparition peut-être planifiée.

Les perspectives qui font l'objet de l'inventaire peuvent se classer en plusieurs catégories :

- Corridor visuel : Couloirs ouverts, habituellement dans le prolongement des voies de circulation, qui aboutissent à des vues remarquables, par exemple : un plan d'eau.
- Plan de dégagement visuel : par exemple, retrait sur le plan vertical pour assurer la vue du ciel.
- Angle visuel : ouverture visuelle définie par son angle en plan.
- Pyramide visuelle : vue cadrée par des lignes de visée convergentes à partir d'un point d'observation.
- Vue panoramique : perspective de grande largeur sur des éléments naturels ou sur la silhouette urbaine.

La photographie et la cartographie demeurent des instruments indispensables pour procéder à l'évaluation et à l'inventaire des perspectives visuelles. Il ne fait pas de doute toutefois que la digitalisation de l'ensemble des données concernant la topographie et le bâti pourrait s'avérer un outil très puissant à la phase de l'inventaire comme à celle des études d'impact. Ce procédé permet en effet de simuler instantanément aussi bien la levée des obstacles visuels existants que l'ajout éventuel de nouvelles constructions.

## MESURES DE PROTECTION

De même qu'un propriétaire privé peut acheter des droits de vue et obtenir leur protection légale par des actes notariés, les pouvoirs publics peuvent adopter des mesures légales de sauvegarde des perspectives visuelles qui contribuent à la qualité des paysages urbains. Il faut d'abord définir les coordonnées spatiales des vues à protéger, ensuite adopter la réglementation qui empêche l'édification de toute barrière sur leur trajectoire.

L'adoption des mesures les plus courantes relève d'opérations élémentaires de design urbain. Il s'agit de contrôler la forme des espaces publics par le tracé des rues et de places, de régler les alignements, les marges de recul, les périmètres à construire et enfin la hauteur des bâtiments.

## DISTRICTS SPÉCIAUX

Il importe de créer des districts spéciaux pour les territoires particulièrement sensibles comme les rives des plans d'eau et les aires de protection autour des ensembles historiques. L'adoption de plusieurs mesures additionnelles s'imposent dans le cas des districts spéciaux comme pour les arrondissements historiques eux-mêmes et l'aire de protection des bâtiments classés.

## LE PLAN DE MISE EN VALEUR

Le plan de mise en valeur est un outil indispensable pour s'assurer que les interventions ponctuelles seront cohérentes avec les objectifs généraux de sauvegarde et de mise en valeur des districts spéciaux et arrondissements historiques. Ce plan doit comporter notamment :

- L'identification des perspectives visuelles à dégager ou à conserver. La délimitation des aires « *non aedificandi* », par exemple autour des monuments classés.
- L'identification des composantes qu'on souhaite mettre en valeur et de celles dont on souhaite la disparition.

## LES CRITERES DE DESIGN

Tout projet d'intervention dans un district spécial devrait être précédé par l'adoption de critères de design formulés dans des termes opérationnels. Ces critères devraient servir de guide tant aux concepteurs du projet qu'au jury chargé de l'évaluer. L'adoption des critères avant l'élaboration du projet peut contribuer à faire économiser des sommes considérables de temps et d'argent au promoteur.

## LES ÉTUDES D'IMPACT

On doit exiger des demandeurs de permis de construction qu'ils produisent des études d'impact de leurs projets sur les qualités visuelles du site d'intervention. À cette fin, on doit prescrire avec précision les informations à fournir, y compris le choix des points de vue et même l'échelle des illustrations.

En effet, les esquisses des architectes sont dessinées le plus souvent à des échelles sans relation avec les distances réelles de perception des bâtiments. Les maquettes isolent les projets de leurs contextes et les perspectives, vues à vol d'oiseau ou à partir de points de vue sélectionnés par le concepteur lui-même pour mettre son projet en valeur, ne fournissent que très rarement l'information indispensable à une évaluation sérieuse des impacts des projets sur la qualité visuelle des paysages urbains.

## LE PROCESSUS DE RÉVISION DES PROJETS

À chacune des étapes de leur élaboration, les projets qui font l'objet d'une demande de permis de construction devraient être soumis pour révision à un jury d'experts indépendants dont le mandat serait de faire des recommandations concernant les améliorations à leur apporter et l'opportunité d'émettre un permis de construction.

L'octroi des permis de construction est déjà discrétionnaire dans les arrondissements historiques et l'aire de protection des mouvements classés. Pour éviter que cette procédure n'engendre l'arbitraire et le manque de transparence dans la gestion des pouvoirs publics, il serait indispensable que le recours à une telle procédure soit concomitant avec l'adoption des autres mesures proposées ci haut.

## LE CAS DU VIEUX-PORT DE QUÉBEC

Le manque flagrant d'études et l'insuffisance des mesures de protection n'est nulle part plus ostensible que dans les aménagements récents et projetés sur la Pointe-à-Carcy. Pourtant, la nécessité d'assurer la perméabilité visuelle d'un territoire n'est nulle part plus évidente qu'au Vieux-Port de Québec.

L'aménagement de cette étroite bande de terre peut avoir pour résultat, pour les générations à venir, la création de liens ou l'accentuation de la rupture visuelle entre deux objets exceptionnels : le fleuve Saint-Laurent et l'arrondissement historique de Québec : territoire inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, qui comprend le Vieux Québec / Basse-Ville et la ville fortifiée sur le promontoire du cap Diamant.

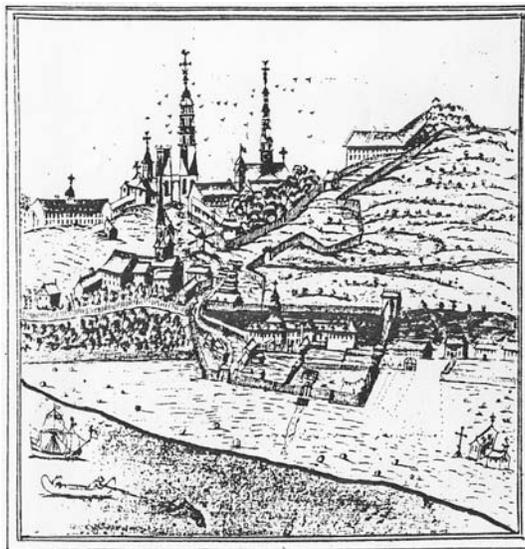
Le Canada est lié par la « *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* » (Unesco, 1972) et la « *Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine* ». (Unesco, 1976). Les responsabilités du gouvernement canadien vis-à-vis la communauté internationale ne s'arrêtent pas à la protection physique du Vieux-Québec, mais comportent l'obligation de préserver la qualité des liens visuels que l'ensemble historique entretient avec son environnement naturel.

## L'IMAGE DE LA VILLE

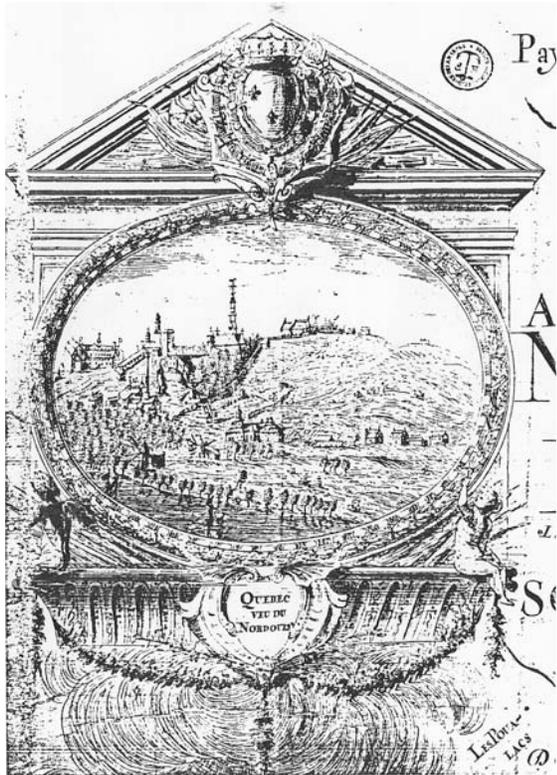
L'image de Québec, vue de l'est, a joué, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, un rôle déterminant pour la fortune de la ville. L'architecture même de la ville a été conçue, sous le Régime français, en fonction des représentations qui en étaient périodiquement envoyées au roi pour entretenir sa fierté et soutenir son intérêt pour la colonie. C'est ainsi que l'évêque de Québec en vint à juger que, pour la construction de sa basilique, l'érection du clocher était plus urgente que l'édification de la nef.



Prospect von Québec (c.1776)  
Archives nationales du Québec



Cartouche. Carte de Fonville (1699)



Cartouche. Carte de Franquelin (1700)



Bacqueville de la Poterie, Québec (1722)



Profil de Québec en 1601

Une simple visite sur la Pointe-à-Carcy révèle l'attitude contraire : une absence totale de souci pour l'image de Québec, telle que perçue depuis la rive du Saint-Laurent, a prévalu dans la conception et la réalisation des équipements requis par la venue des grands voiliers à Québec en 1984.

Tout se passe comme si la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) avait plutôt pris un soin jaloux et malicieux d'obstruer systématiquement toutes les vues panoramiques que l'aménagement d'une promenade publique en bordure du fleuve pouvait procurer sur l'arrondissement historique.



Vue sur les principaux repères de la ville à partir de l'extrémité de la Pointe-à-Carcy



Vue panoramique sur le silhouette de Québec à partir de la promenade aménagée en bordure du fleuve

De plus, si la société d'État n'a cessé d'affirmer dans son discours une volonté de redonner aux Québécois une fenêtre sur le fleuve, dans les faits, toutes les percées visuelles depuis le Vieux-Québec en direction du fleuve (et vice-versa) ont été bloquées avec application par les mandataires du gouvernement fédéral. Même la vue panoramique sur l'eau et la ville de Lévis depuis le pied de la Côte de la Montagne a été obstruée méthodiquement par l'ajout de buttes de terres et de structures métalliques aussi inutiles qu'encombrantes. En vérité, toutes les réalisations de la société d'État témoignent d'une attitude mesquine de propriétaire déterminé à se réserver l'exclusivité des avantages d'une localisation riveraine.

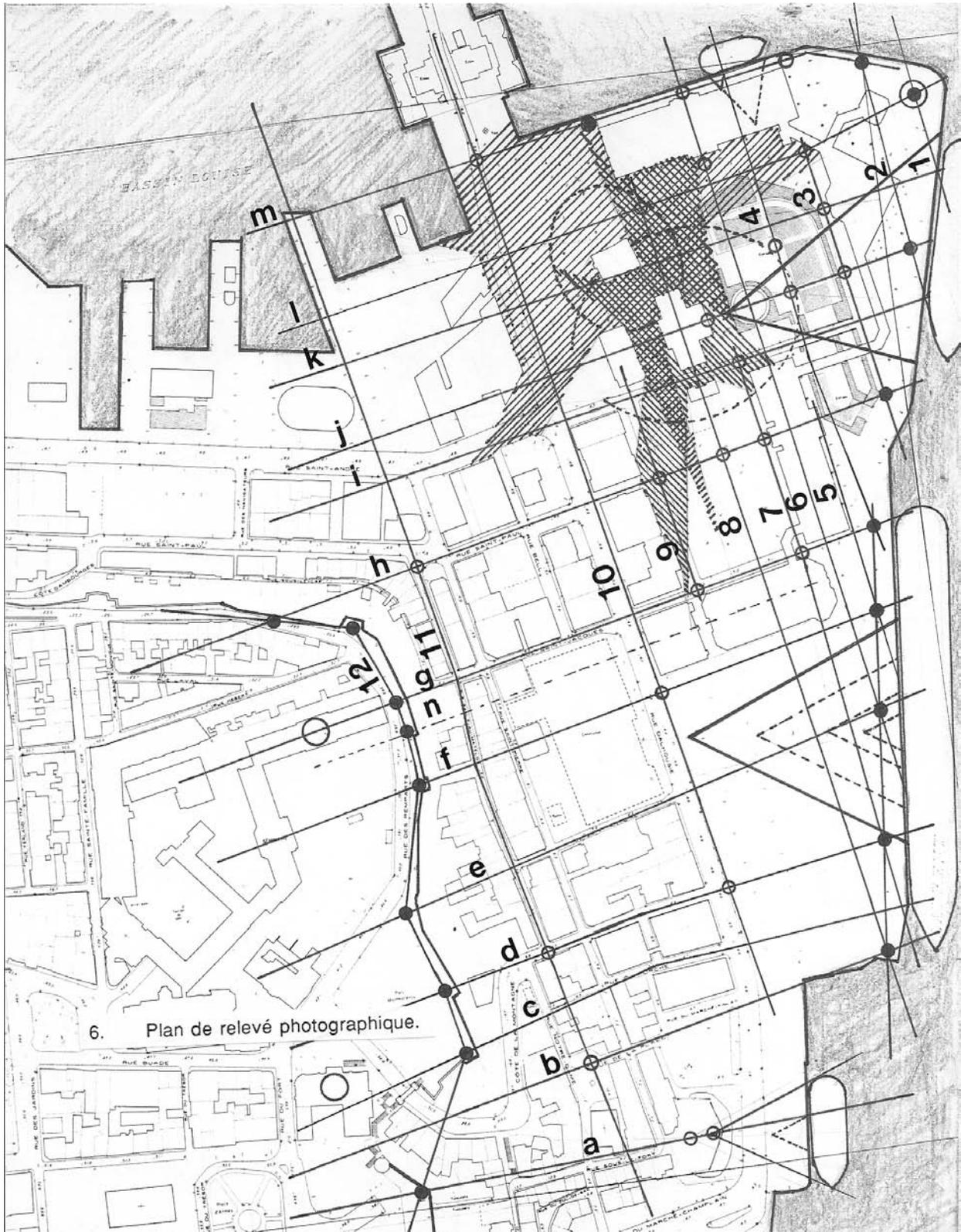


D'une pierre deux coups ! Obstruction de percées visuelles sur Lévis et sur les remparts

## LES QUALITÉS VISUELLES DE LA POINTE-À-CARCY

Un relevé photographique sommaire des paysages urbains a été effectué à partir des points montrés à la figure suivante. Le territoire étudié s'étend de la rive du fleuve aux remparts de la Haute-Ville en passant par la Pointe-à-Carcy et le stationnement Dalhousie.

# PLAN DE RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE



Les zones hachurées représentent la configuration des champs visuels autour de l'Édifice des douanes et du bâtiment du Port de Québec. Les ovales en lignes pointillées correspondent à la marge de recul minimale pour avoir une vue nette du bâtiment entier.

Les bateaux qui figurent en bordure des quais représentent à l'échelle la longueur de ceux qui ont été observés sur place, soit : le Saint-André au quai 19 (longueur 30 mètres), le Royal Viking Sea au quai 21 (205 mètres) et le Louis-Jolliet devant la Batterie Royale ( $\pm$  50 mètres).

Les quatre éléments qui ont fait l'objet d'une attention prioritaire sont :

- L'arrondissement historique, avec la silhouette de la Haute-Ville et ses principaux repères : citadelle, remparts, château, bureau de poste, séminaire ;
- Le Saint-Laurent, avec son plan d'eau et ses paysages ;
- Les bateaux accostés dans le bassin Louise et en bordure des quais fluviaux ;
- L'Édifice des Douanes et le bâtiment du Port qui présentent un grand intérêt du point de vue patrimonial et architectural.

Le choix de chacun de ces quatre objets d'attention s'imposait du fait de son étroite association avec un des caractères essentiels du site :

- Le caractère de zone tampon en périphérie d'un ensemble historique d'importance mondiale ;
- Le caractère frontalier du territoire ;
- La vocation maritime du site ;
- Le caractère historique des lieux.

Quand au choix des postes d'observation, il allait de soi qu'il fallait accorder une attention particulière à la promenade publique en bordure du fleuve et aux remparts de la Haute-Ville.

Une analyse préliminaire de ce matériel nous a permis de faire quelques constats :

- 1) La perméabilité visuelle du site est à peu près nulle.
- 2) Une formidable barrière visuelle, les Terrasses du Vieux-Port, opère une segmentation brutale de la silhouette de Québec d'une part, et de la continuité naturelle du paysage fluvial d'autre part.
- 3) Dans la partie sud du territoire étudié, toutes les vues panoramiques à partir de la rue Dalhousie en direction du plan d'eau et de Lévis sont obstruées malgré le fait qu'il n'y a aucun bâtiment entre cette rue et le fleuve.
- 4) Dans la moitié nord, toutes les percées visuelles à partir du Vieux-Québec / Basse-Ville en direction du fleuve sont obstruées.
- 5) À partir de la promenade aménagée en bordure des quais, toutes les vues panoramiques sur la silhouette de Québec sont obstruées.

6) Les remparts de la Haute-Ville bénéficient de la réputation de jouir d'une vue imprenable sur le fleuve. Pourtant, dans les faits, entre le parc Montmorency et le belvédère situé à l'extrémité de la rue Hébert, trois immeubles obstruent la vue sur toute la largeur du fleuve, dont, encore une fois, les Terrasses du Vieux-Port. Plusieurs autres bâtiments cachent une partie du plan d'eau dont tous les bâtiments construits ou reconstruits par la Société immobilière du Canada et que la Ville de Québec propose de remplacer par des bâtiments plus hauts.



Immeubles qui obstruent la vue sur le plan d'eau à partir des remparts



Obstruction de la vue sur le plan d'eau par les Terrasses du Vieux-Port et effet prévisible du surhaussement du hangar du grand marché

La perception d'un immeuble historique de grande valeur architecturale : l'édifice des Douanes est gâchée par la présence en avant plan d'une abominable fosse : l'Agora, que la Ville de Québec qualifie sans vergogne de place publique, quand ce n'est pas par les équipements de ventilation dont on l'a flanqué, ou par la passerelle aérienne qui en cache le fronton.



Élévation sud de l'édifice des Douanes



Façade de l'édifice des Douanes vue de la promenade publique

Que dire de la vue panoramique qui s'offre au regard à partir du porche de ce même édifice, surtout en été, quand une clôture opaque ceinture l'Agora ?



Vue panoramique en direction du fleuve et de Lévis à partir du porche de l'édifice des Douanes (avant la pose de la clôture opaque qui ceinture l'agora)

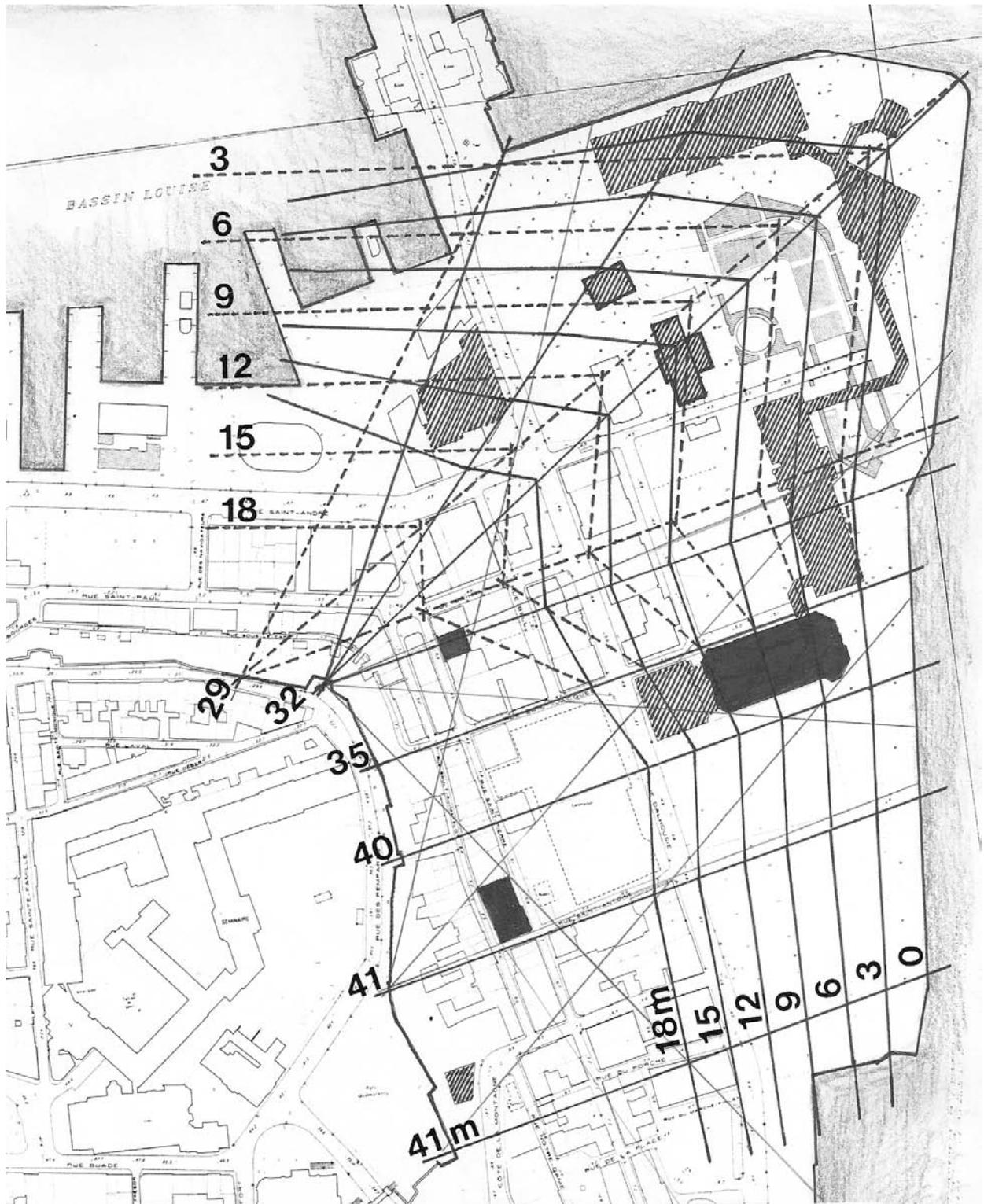
Un des atouts majeurs de la Pointe-à-Carcy au plan visuel consiste en la présence de bateaux accostés le long de ses quais. Dommage que les marges de recul y soient tellement faibles en proportion de la taille de ces objets fascinants! Il est tout à fait impossible d'en photographier un avec une lentille normale de 50 mm. Etant donné que l'angle visuel d'une telle lentille correspond au champ de vision net d'un individu, on ne saurait avoir de meilleur indice de la nécessité d'élargir les perspectives visuelles en direction des quais.

L'analyse permet de dégager des objectifs prioritaires pour le réaménagement de la Pointe-à-Carcy. Premièrement, on ne doit tolérer l'érection d'aucun nouvel obstacle visuel entre la promenade publique aménagée en bordure de l'eau et le profil du Vieux-Québec / Haute-Ville. Par voie de conséquence, aucune nouvelle barrière ne viendra réduire la vue sur le plan d'eau depuis les remparts de la Haute-Ville. De plus, on doit planifier immédiatement l'enlèvement des obstructions existantes dans ces deux champs de vision.

Cet objectif peut être atteint par l'adoption d'un plan de dégagement visuel reliant la bordure des quais et le parapet des remparts. La forme d'un tel plan peut être dessinée comme n'importe quel autre objet du milieu bâti. La figure 10 représente ce plan illustré par six lignes de niveau. Un intervalle de 3 mètres d'élévation a été choisi pour faciliter la compréhension puisqu'il correspond à la hauteur d'étage normale d'un bâtiment.

Compte tenu du caractère riverain et de la vocation maritime du site, un autre objectif essentiel consisterait à créer des aires publiques de détente propices à la jouissance du spectacle des navires et des manœuvres portuaires. Cela suppose le dégagement de marges de recul très importantes et la création de cônes visuels en provenance de ces aires qui soient à l'échelle des bateaux qui accostent à la Pointe-à-Carcy.

PLAN DE DEGAGEMENT VISUEL ENTRE LA BORDURE DU QUAI ET LE PARAPET DES REMPARTS



## ÉTAT DE LA SITUATION

En 1986, lorsque la Société immobilière lance un appel d'offres pour le redéveloppement de la Pointe-à-Carcy, ironiquement, l'unique contrainte qui a été imposée aux promoteurs en matière de perspectives visuelles concerne le respect des droits de vue des propriétaires des condominiums Terrasses du Vieux-Port. D'ailleurs, la société d'État a pris des mesures légales, sous forme de convention notariée, pour garantir les seuls droits des propriétaires de condos.

Témoins d'un processus de développement qui ne pouvait conduire qu'au même type de désastre en plus gros et plus irréversible que l'aménagement actuel, un groupe de professeurs de l'École d'architecture a proposé, dans un mémoire soumis à la Ville de Québec, une liste de principes et de critères d'aménagement pour la Pointe-à-Carcy. L'un de ces critères concernait l'objectif de créer des percées visuelles en direction du fleuve, de rétablir et protéger le champ visuel autour de l'arrondissement historique. Reformulé en juillet 1987 par le Service de l'urbanisme de la Ville, ce critère est devenu « conserver les percées visuelles actuelles ».

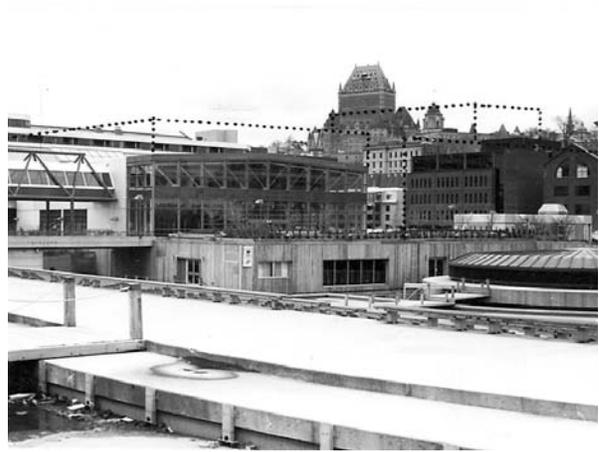
La nuance entre ces deux formulations a permis à l'administration municipale d'adopter dans la même foulée un projet de lotissement et un règlement de zonage fabriqué sur mesure pour les projets du promoteur et l'autorisant à remplacer les barrières visuelles existantes, aussitôt démolies, par de nouvelles obstructions, plus larges, beaucoup plus hautes, et surtout plus permanentes ; cela au plus grand mépris des règles adoptées par l'Unesco à la conférence de Nairobi en 1976 concernant la sauvegarde des ensembles historiques.

L'application de l'ensemble des critères de design élaborés par le Service de l'urbanisme pour guider les promoteurs et les architectes impliqués dans le processus de planification de projets pour la Pointe-à-Carcy a été illustrée dans un schéma daté du 24 juillet 1987. Ces critères comportent la création de deux étroits corridors visuels permettant d'entrevoir des segments infimes des silhouettes de Québec et de Lévis (ou des bateaux) à travers le site. Quand aux deux ruelles nord-sud qualifiées abusivement de percées visuelles, elles aboutissent toutes les deux aux accablantes Terrasses du Vieux-Port.

Pour le reste, la preuve est facile à faire que l'application de ces critères entraînerait une aggravation importante d'un état de perméabilité visuelle du site déjà trop affligeant. Il suffit de comparer les lignes de niveau du plan de dégagement visuel entre les remparts et la ligne de quai avec les volumes bâtis suggérés par les critères de la ville pour constater que :

1. À peu près tout ce qui reste de vues sur les principaux repères visuels du Vieux-Québec à partir de la Pointe-à-Carcy sera éliminé.
2. La vue sur le plan d'eau, donc aussi sur les bateaux à partir des remparts, sera encore diminuée.





Effet prévisible de l'application des critères de la Ville sur la perception de la silhouette de Québec



Effet prévisible de l'application des critères de la Ville sur la perception du plan d'eau à partir des remparts

De fait, le hangar du grand marché, avec une hauteur de 6 mètres, cache déjà la vue des remparts à partir de la rive et une partie importante du fleuve depuis les remparts dans l'axe de la rue Saint-Paul. Le Service d'urbanisme accepterait que ce hangar soit remplacé par des bâtiments de 10 mètres de haut.

Les études techniques qui sous tendent les décisions de la Ville de Québec ne sont pas connues. À en juger par les images extraites d'un balayage photographique du site, et montrées à la séance d'information de septembre 1988, on a pu constater cependant, qu'en maints points d'observation, le photographe ne portait pas à terre !

Dans un document daté du 14 septembre 1988, le Service de l'urbanisme présente la position de la Ville de Québec sur le Vieux-Port. On peut y lire l'affirmation suivante : « Les bâtiments permis par la Ville sur la Pointe-à-Carcy ne masqueront en rien la silhouette du Vieux-Québec puisqu'ils s'adossent à des bâtiments qui sont en général plus hauts ».

Quand on se souvient que le même Service de l'urbanisme, dans une luxueuse publication intitulée : *Vieux-Québec / Basse-Ville* écrivait (sous une photo qui prouve le

contraire), que les visiteurs peuvent admirer la silhouette de Québec depuis la promenade en bordure du fleuve, on ne peut que constater la constance dans l'inconscience.



*Une promenade très appréciée des visiteurs du Vieux-Port, qui peuvent observer le mouvement des navires et admirer la silhouette du Vieux-Québec*

KEDL.

Photographie et légende tirées d'une publication du Service de l'urbanisme de la Ville

On constate également la persistance de l'écart considérable entre le discours des autorités municipales et la réalité observable. Nous avons déjà eu un exemple patent, dans le dossier de la Pointe-à-Carcy, de ce phénomène de la « langue de bois » avec des hangars dont certains continuaient de prétendre, après leur construction, qu'ils sont transparents, parce que munis de parois de verre.



Vue en direction du bassin Louise depuis le quai 19



Même vue à travers un hangar présumé « transparent » parce que muni de parois de verre



Manifestement, tous les problèmes reliés à la protection des vues en provenance et en direction de l'arrondissement historique n'ont pas fait l'objet d'études techniques crédibles ; non plus que les autres problèmes associés au contrôle de la qualité des paysages urbains dans un site aussi sensible.

Les quelques mesures adoptées jusqu'à maintenant sont donc tout à fait insuffisantes et inadéquates pour assurer la réalisation des objectifs les plus évidents.

Par exemple, le règlement de zonage, le projet de lotissement et les critères de design adoptés par la Ville pour la Pointe-à-Carcy sont fondés sur l'adoption d'une marge de recul de 15 mètres du bâti à partir des lignes de quai. Cette distance a été établie en fonction de l'espace minimal requis pour la manipulation des cordages et les manœuvres d'accostage des navires. Une telle aire de dégagement est ridiculement hors d'échelle avec l'ampleur des paysages à contempler.

Réserver 15 mètres d'espace public pour l'observation de bateaux de croisières de 200 mètres de longueur correspond, toutes proportions gardées (en distance et en bêtise) à se placer à 35 centimètres d'une automobile pour en admirer la ligne !



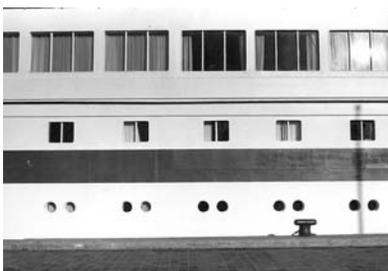
Le Saint-André (L = ± 30m)  
Marge de recul, quai 19 : 8 mètres



Le Louis-Jolliet (L = ±50m)  
vu d'une distance de 15 m



Le Louis-Jolliet  
vu d'une distance de + de 50m



LE ROYAL VIKING SEA AU QUAI 21. Vu d'une distance de 15m (dimension de la marge de recul prévue pour l'aménagement de la Pointe-à-Carcy / Vu d'une distance de 30m / Vu de la rue Dalhousie

Il est urgent de mettre fin à l'improvisation qui a prévalu jusqu'à maintenant dans l'encadrement et la conception de projets de réaménagement du Vieux-Port de Québec. Ce n'est pas le moment de discuter du mérite de projets d'architecture aux présentations rutilantes qui se veulent des réponses. C'est le temps de procéder aux études qui permettront de poser correctement les bonnes questions.

## CONCLUSION

Les qualités exceptionnelles qui ont valu à la vieille ville de Québec et à son site l'inscription sur la liste du patrimoine mondial tiennent pour une part à la valeur intrinsèque de ses composantes matérielles naturelles et bâties. Elles tiennent peut-être par dessus tout à un patrimoine intangible : les paysages urbains d'une rare beauté qui s'offrent au regard du piéton qui fréquente ses espaces publics.

La responsabilité de préserver un ensemble historique de cette importance pour les générations futures ne se limite pas au soin qu'il faut apporter à la conservation de ses monuments et de son architecture. Un soin équivalent doit être accordé à la préservation des perspectives visuelles, du couloir le plus étroit au plus vaste panorama, qui font de cet ensemble une véritable œuvre d'art.

Le site du Vieux-Port, par son caractère linéaire et sa position stratégique de frontière et de rive, commande une grande partie des vues en provenance comme en direction de l'arrondissement historique. Toute intervention sur ce site est susceptible de détruire ce patrimoine aussi fragile qu'impalpable.

Les propriétés immobilières bénéficient d'un statut juridique, de l'inscription dans un cadastre, de protections légale et réglementaire. Les paysages urbains sont des propriétés publiques d'égale importance, mais sans existence légale et sans défense.

Nous disposons de politiques, d'instruments et de moyens pour assurer la sauvegarde des divers monuments qui composent notre patrimoine bâti. Pour les perspectives visuelles qui contribuent à la qualité exceptionnelle d'ensembles historiques comme le Vieux-Québec, ces politiques, instruments et moyens nous font cruellement défaut. Le dossier de la Pointe-à-Carcy nous en fournit une preuve accablante. Pour l'instant, le Vieux-Québec fait partie du patrimoine mondial en péril.

## RECOMMANDATIONS

Sans qu'il soit nécessaire de poursuivre études et réflexions, l'adoption d'une première mesure s'impose :

**QU'UN PLAN DE DÉGAGEMENT VISUEL RELIANT LA LIGNE DE QUAI EN BORDURE DE L'EAU ET LE PARAPET DES REMPARTS DE LA HAUTE VILLE SOIT IMPOSÉ COMME PLAFOND DE TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION LOCALISÉE ENTRE CES DEUX LIMITES**

Cette mesure aurait pour effet de sauvegarder ce qui reste de vue sur la ville fortifiée à partir de la promenade aménagée le long de la rive et sur le plan d'eau à partir des remparts de la Haute-Ville. Il ne peut faire aucun doute que ces objectifs soient conformes à la volonté de tous les Québécois comme à la responsabilité du Gouvernement canadien vis-à-vis la communauté internationale.

Q'UNE ÉTUDE TECHNIQUE APPROFONDIE, CONCERNANT LES PERSPECTIVES VISUELLES, FONDÉE SUR LES CONNAISSANCES LES PLUS RÉCENTES, SOIT COMMANDÉE POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VIEUX-PORT DE QUÉBEC.

Une telle étude doit comporter :

- L'inventaire et l'évaluation des perspectives visuelles existantes et potentielles.
- La sélection des vues à protéger ou à dégager.
- La définition de leurs coordonnées spatiales et inscription dans un « cadastre » des perspectives visuelles de chacun de ces corridors, plans de dégagement, cônes visuels ou pyramides visuelles, panoramas.
- La formulation d'une liste de mesures spécifiques pour assurer la protection ou la création à plus ou moins long terme de ces perspectives.
- La confection de la liste de contraintes d'aménagement qui découlent de ces mesures.

QUE LES CONCLUSIONS DE CETTE ÉTUDE ET DE TOUTES LES AUTRES RÉCLAMÉES DANS LE MÉMOIRE DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE SERVENT DE FONDEMENT À LA CONFECTION D'UN PLAN ÉVOLUTIF DE RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX-PORT.

QU'UN ARRÊT DÉFINITIF SOIT MIS AU PROCESSUS AMORCÉ AVEC L'APPEL D'OFFRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA POUR PERMETTRE DE RELANCER SUR DES BASES SAINES L'AMÉNAGEMENT DE CE TERRITOIRE.

Le cas échéant, le gouvernement devra verser les dédommagements nécessaires pour se libérer d'engagements antérieurs, de sorte que les erreurs du passé, même commises de bonne foi, ne compromettent pas l'avenir.

Pierre Larochelle, professeur  
École d'architecture de l'Université Laval

Pierre Larochelle  
1207-380, Grande Allée Ouest  
Québec G1S 4M1  
418-682-3218  
pierre.larochelle@gmail.com